

Chambre des Représentants.

(SÉANCE DU 24 FEVRIER 1893.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de soumettre aux
Chambres douze projets de loi formant le Budget général de
l'État pour l'exercice 1894 (service ordinaire) et montant
ensemble en recettes à fr. 345,865,548 40
et en dépenses à 344,002,035 67
soit un excédent de recettes de fr. 1,863,512 73

Un treizième projet de loi, quant au même exercice, est relatif
au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre; il s'élève
à fr. 1,032,035,086 84.

Le tableau ci-après rapproche ces propositions des évalua-
tions et crédits votés ou proposés pour l'exercice 1893.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES entre les crédits des exercices 1893 et 1894.	
	votés ou demandés pour l'exercice 1893.	proposés pour l'exercice 1894.	En plus.	En moins.
Dettes publiques	100,850,021 17	106,928,060 17	78 039 »	»
Dotations.	4,774,200 »	4,774,200 »	»	»
Ministère de la Justice	18,603,097 »	18,603,097 »	»	»
— des Affaires Étrangères	2,487,463 »	2,507,523 »	20,060 »	»
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	23,209,545 »	23,268,545 »	59,000 »	»
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	17 440,393 »	17,440,393 »	»	»
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	102,183,500 »	102,299,745 »	116,245 »	»
— de la Guerre.	46,801,152 50	46,801,152 50	»	»
Gendarmerie	4,301,100 »	4,291,500 »	»	9,600 »
Ministère des Finances.	15,567,975 »	15,558,820 »	»	9,155 »
Non-Valeurs et Remboursements	1,529,000 »	1 529,000 »	»	»
	343,747,446 67	344,002,035 67	273,344 »	18,755 »
Voies et Moyens.	344,750,828 40	345,865,548 40	+ 254,589 »	
	+ 1,003,381 73	+ 1,863,512 73		

Il est à remarquer d'une part que le Budget de la Dette publique ne comprend pas les dépenses à procéder de l'augmentation qu'elle recevra en 1893; d'autre part, que les Chambres sont saisies d'un projet de loi allouant au Trésor quelques nouvelles ressources pour compenser des réductions des tarifs du chemin de fer, déjà en partie effectuées.

Dépenses. — Les crédits demandés pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1894 s'élèvent à . . . fr. 344,002,035 67

Les crédits votés ou demandés pour l'exercice 1893 sont de 343,747,446 67

Soit net en augmentation fr. 254,589 »

Des explications détaillées sur chacune des augmentations ou diminutions sont données, sous forme de note préliminaire, en tête de chaque projet de loi de Budget de dépense.

Recettes. -- Les recettes ordinaires, qui constituent le Budget des Voies et Moyens, sont évaluées pour 1894 à la somme de fr. 345,865,548 40

Le montant des recettes prévues pour 1893
s'élève à 344,750,828 40

Il en résulte pour 1894 une augmentation
de fr. 1,114,720 »
qui se décompose ainsi qu'il suit :

	Augmentations.	Diminutions.
	—	—
Art. 1 ^{er} . Contribution foncière . . fr.	164,300 »	»
» 5. Douanes. — Droits d'entrée.	201,421 »	»
» 6. Accises. — Eaux-de-vie indi- gènes.	31,079 »	»
» 7. Recettes diverses	35,000 »	»
» 8. Enregistrement.	200,000 »	»
» 11. Successions. — Droits dus par les époux survivants	15,000 »	»
» 13. Naturalisations	»	6,000 »
» 15. Amendes de condamna- tions, etc.	»	30,000 »
» 20. Télégraphes et téléphones. .	230,000 »	»
» 21. Postes.	176,520 »	»
» 27. Établissements et services régis par l'État	»	121,800 »
» 28. Produits divers et accidentels.	30,000 »	»
» 29. Revenus des domaines. . . .	40,000 »	»
« 31. Produits divers des prisons .	»	2,500 »
» 34. Droits de chancellerie. . . .	900 »	»
» 41. Bonification de 1/4 p. c., etc.	50,000 »	»
» 42. Fonds d'amortissement sans emploi	12,800 »	»
A REPORTER. . . . fr.	1,187,020 »	160,300 »

REPORT.	fr.	1,187,020 »	160,300 »
» 43. Intérêts à 3 1/2 % sur 20,000 actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo .	85,000 »	»	
» 45. Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	30,000 »	»	
» 46. Remboursement par les communes, etc.	10,000 »	»	
» 51. Recettes diverses et accidentelles	52,500 »	»	
» 59. Établissements de bienfaisance	»	89,500 »	
	1,364,520 »	249,800 »	
EN PLUS. fr.	1,114,720 »		

Une note placée en tête du projet de Budget des Voies et Moyens donne des explications sur chacune de ces augmentations et diminutions.

Comme les années précédentes, le projet de Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires ne sera déposé qu'au commencement de l'exercice.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1894.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1893 a été voté au chiffre de fr. 344,750,828 40

Pour l'exercice 1894, les recettes sont évaluées à . . . 343,865,548 40

Soit une différence en plus de fr. 1,114,720 »
qui résulte d'augmentations ou de diminutions expliquées ci-après.

CHAPITRE PREMIER.

IMPÔTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES

ART. 1^{er}. — Contribution foncière.

Le tableau ci-après présente, pour chacune des cinq dernières années, le montant du revenu cadastral, le produit de l'impôt foncier, ainsi que l'augmentation de ce revenu et de cet impôt.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	TAUX % de l'impôt	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				DU REVENU cadastral.	DE L'IMPÔT.
1889	343,154,022	7	24,020,706	2,185,175	152,961
1890	345,429,070	7	24,179,962	2,275,048	159,256
1891	347,749,051	7	24,342,360	2,519,981	162,398
1892	349,914,996	7	24,495,071	2,165,945	151,611
1893	352,207,860	7	24,654,550	2,292,864	160,579

Le revenu cadastral constaté pour l'exercice 1893 s'élevant à 352,208,000 francs chiffre rond et la moyenne de l'augmentation de ce revenu pendant la dernière période quinquennale étant de 2,248,000 francs, on peut espérer pour l'exercice 1894 un revenu cadastral imposable total de 354,456,000 francs (352,208,000 + 2,248,000).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Appliquant à ce revenu total le taux de 7 %, de l'impôt foncier, on obtient comme évaluation du produit probable de cet impôt pour l'exercice 1894 une somme de 24,812,000 francs, qui est supérieure de 157,000 francs au produit de 1893.

ART. 5. — *Douanes — Droits d'entrée.*

Les droits d'entrée perçus en 1891 s'étant élevés à 52,602,420 francs et en 1892 à 52,628,589 francs, on propose pour 1894 une prévision de recette égale à celle inscrite au Budget de 1893, soit fr. 52,000,000 »

Cette somme serait répartie de la manière suivante :

Part du fonds communal	fr. 5,225,109 »
— du fonds spécial créé par la loi du	
19 août 1889.	4,969,321 »
— de l'État	23,805,570 »

TOTAL ÉGAL. fr. 52,000,000 »

On remarquera que dans cette répartition, la part de l'État, comparative-ment à 1893, serait augmentée de 200,000 francs environ, correspondant à l'augmentation du produit du droit de licence.

Les parts des fonds spéciaux seraient subdivisées comme suit :

FONDS COMMUNAL.

Produit intégral des droits sur le café	fr. 2,400,000 »
51,8818306 % des droits sur les eaux-de-vie (1,600,000).	510,109 »
35 % — les bières (300,000)	105,000 »
35 % — les vinaigres et acides acé-	
tiques (350,000)	122,500 »
35 % des droits sur les sucres (250,000)	87,500 »
TOTAL.	fr. 3,225,109 »

FONDS SPÉCIAL.

Produit des droits d'entrée sur les bestiaux et les viandes	2,000,000 »
— — — les autres marchandises .	2,969,321 »
ENSEMBLE.	fr. 4,969,321 »

Somme à laquelle il faut ajouter le produit du droit de licence (voir ci-dessous la rubrique : *Recettes diverses*) évalué à fr. 1,100,000 »

TOTAL. fr. 6,069,321 »

chiffre égal à celui de la population du royaume d'après le dernier recensement décennal.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6. — *Accises.*

Le tableau qui suit indique, pour les divers produits soumis aux droits d'accise, le montant de ces droits renseignés dans la comptabilité de l'État au 31 décembre 1892, les évaluations inscrites au Budget de 1893 et celles qui sont proposées dans le projet de Budget de 1894.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1892.	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		adulses pour 1893	proposées pour 1894.	de l'État	du fonds communal.
Vins étrangers . . .	5,545,185	4,800,000	4,800,000	3,120,000	1,680,000
Vins de fruits secs. .	2,277	1,500	1,500	1,500	"
Eaux-de-vie indigènes.	56,510,492	55,000,000	55,000,000	25,841,559	11,158,641
Bières	15,094,545	14,975,000	14,975,000	9,753,750	5,241,250
Vinaigres de bières .	19,560	25,000	25,000	16,250	8,750
Vinaigres autres que de bières	17,684	7,000	7,000	4,550	2,450
Acide acétique . . .	28,175	75,000	75,000	48,750	26,250
Sucres	5,750,000	5,750,000	5,750,000	3,737,500	2,012,500
Glucoses	531,564	470,000	470,000	470,000	"
Tabacs	796,640	850,000	850,000	850,000	"
TOTAL . . . fr.	64,095,920	61,955,500	61,955,500	41,825,659	20,129,841

Les recettes faites en 1892 présentent, sur les évaluations pour 1894, une plus-value d'un peu plus de 2 millions de francs portant presque exclusivement sur les vins et les eaux-de-vie.

Les causes de cette plus-value ont été indiquées dans les notes préliminaires des Budgets des Voies et Moyens pour les exercices 1892 et 1893 et l'on expliquait par cela même pourquoi les évaluations desdits exercices n'étaient pas mises en rapport avec les recettes effectuées.

Étant donné que les recettes de 1892 sur les vins et les eaux-de-vie présentent une différence en moins d'environ un million de francs, on ne peut, semble-t-il, que maintenir pour 1894 les évaluations de 1893. Ces évaluations sont d'ailleurs à peu près égales à la moyenne des recettes des cinq dernières années.

En ce qui concerne les autres produits, les recettes constatées au 31 décembre 1892, comparées à celles de 1891 et à la moyenne des cinq dernières années, permettent de ne pas modifier, pour 1894, les prévisions établies en 1893.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Eaux-de-vie. — D'après l'article 129 de la loi du 18 juillet 1887, la quote-part de l'État dans l'impôt sur les eaux-de-vie est fixée à 23,175,000 francs au minimum, sauf à déduire de cette somme la part de l'État dans le produit des droits d'entrée sur les vinaigres et l'acide acétique et dans l'accise sur les vinaigres de bières. Ces droits étant évalués respectivement à 350,000 francs et à 25,000 francs, la somme à déduire est de 243,750 francs (65 % sur 375,000 francs).

La part de l'État s'élève ainsi à 24,931,250 francs (23,175,000 — 243,750 = 24,931,250). Les évaluations de recettes (droits d'entrée et d'accise) étant de 36,600,000 francs, le restant, soit 11,668,750 francs, est attribué au fonds communal.

Ces parts représentent respectivement pour l'État et pour le fonds communal 68,1181694 % et 31,8818306 %.

D'après ces proportions, le produit sur les eaux-de-vie doit être réparti comme il suit :

	Accises. (Eaux-de-vie indigènes.)		Douanes. (Eaux-de-vie étrangères.)		TOTAL.
Pour l'État fr.	23,841,359	»	1,089,891	»	24,931,250
Pour le fonds communal .	11,158,641	»	510,109	»	11,668,750
TOTAUX fr.	35,000,000	»	1,600,000	»	36,600,000

Sucres. — Les évaluations de 6,000,000 de francs formant le minimum légal pour droits d'accise et droits d'entrée, se subdivisent comme il suit :

Droits d'accise fr.	5,750,000	»
— de douane	250,000	»
TOTAL fr.	6,000,000	»

ART. 7. — *Recettes diverses.*

Les frais d'essai des matières d'or et d'argent, qui font l'objet du litt. a de l'article 7, sont en constante décroissance. Le produit à espérer de ce chef, en 1894, ne peut être évalué à plus de 5,000 francs si l'on a égard aux recettes effectuées les dernières années. C'est une diminution de 5,000 francs sur l'évaluation de 1893.

Quant aux autres recettes diverses comprises sous le litt. b de l'article 7, elles sont, au contraire, en progression ; pour les mettre en rapport avec les faits constatés pendant la dernière période quinquennale, il convient d'en évaluer le produit présumé pour 1894 à 440,000 francs.

L'augmentation de 40,000 francs, comparativement à l'évaluation votée pour 1893, porte principalement sur les rétributions perçues du chef de la

NOTE PRÉLIMINAIRE.

délivrance des extraits cadastraux et sur la taxe pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement des navires en dehors des heures réglementaires, dont le produit augmente d'année en année.

N. B. — Le produit du droit de licence, qui fait l'objet du renvoi (9) de l'article 7 du tableau annexé à la loi, est évalué à 1.100,000 francs, soit une augmentation de 200,000 francs sur le produit voté pour 1893. On sait que le produit de cette branche de revenu est exclusivement attribué au fonds spécial des communes.

ART. 8. — *Enregistrement.*

La moyenne des recettes des années 1888 à 1892 peut être admise, soit	
20,222,406 francs, ou en chiffres ronds.	fr. 20,200,000 »
Prévisions inscrites au Budget de 1893.	20,000,000 »
AUGMENTATION	fr. 200,000 »

ART. 11. — *Successions, etc. — Litt. c. Droits dus par les époux survivants.*

La moyenne des recettes se chiffre à 327,908 francs, soit, en arrondissant	fr. 325,000 »
Évaluation pour 1893	310,000 »
AUGMENTATION.	fr. 15,000 »

ART. 13. — *Naturalisations.*

La moyenne de la dernière période quinquennale est de fr.	21,400 »
Le produit de cet impôt étant très variable et de peu d'importance, les prévisions pourraient être réduites à	fr. 20,000 »
Évaluation pour 1893	26,000 »
DIMINUTION.	fr. 6,000 »

ART 15. — *Amendes de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts.*

Le produit moyen des cinq dernières années s'élève à	fr. 615,806 »
Les recettes de 1890 se sont ressenties de l'arrêté de remise de peines du 21 juillet de cette année. Si l'on écarte le montant de ces recettes, la moyenne se trouve portée à	fr. 637,523 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cependant, il y a lieu de tenir compte de l'application de la loi sur la condamnation conditionnelle, du 31 mai 1888, dont l'influence s'est fait sentir sur les produits de 1890, 1891 et 1892.

On propose d'abaisser les prévisions au chiffre de . . . fr.	570,000 »
Évaluation portée au Budget de 1893	600,000 »

DIMINUTION. . . . fr.	30,000 »
-----------------------	----------

CHAPITRE II.

PÉAGES.

ART. 19. — *Chemin de fer.*

La recette portée au Budget voté pour l'exercice 1893 s'élève à 156,500,000 francs. Les éléments d'appréciation faisant défaut pour l'année 1894, il y a lieu de maintenir ce chiffre — au moins jusqu'à la revision des Budgets.

ART. 20. — *Télégraphes et téléphones.*

La recette des télégraphes et des téléphones prévue au Budget de 1893 est évaluée à fr.	5,570,000 »
---	-------------

On estime pouvoir la porter pour l'exercice 1894 à . . .	5,800,000 »
--	-------------

soit une augmentation de fr.	230,000 »
--	-----------

qui est due exclusivement au service téléphonique dont les produits accusent des accroissements très sensibles.

Dans ce chiffre de 230,000 francs est comprise la somme de 60,000 francs, à laquelle on évalue le produit des abonnements du réseau de Mons, dont la reprise est décidée pour le 1^{er} janvier 1894.

ART. 21. — *Postes.*

Les recettes de l'année 1892 atteindront, d'après les résultats connus, environ fr.	17,470,000 »
---	--------------

soit une augmentation sur celles de 1891, qui se sont élevées à	17,020,000 »
---	--------------

de fr.	450,000 »
------------------	-----------

Il est prudent, pour éviter tout mécompte, de porter à 400,000 francs l'augmentation probable de chacune des années 1893 et 1894, ce qui donnerait, pour ce dernier exercice, une recette approximative de 18,270,000 francs. Dans cette somme est comprise la recette à provenir de l'encaissement et de la présentation des effets de commerce et de la taxe des abonnements aux journaux.

Cette recette, évaluée à 772,000 francs, n'entrant pas dans la formation du fonds communal, doit être déduite de la recette totale pour obtenir le mon-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

tant net à partager entre l'État et les communes, soit fr. 18,270,000 moins
fr. 772,000 = fr. 17,498,000 »
dont 41 % sont attribués au fonds communal, soit . . . 7,174,180 »

La part de l'État serait donc de fr. 10,323,820 »
Augmentée du produit du service des effets de commerce
et de celui des abonnements aux journaux fr. 772,000 »

elle donnerait comme recette nette au profit du Trésor . fr. 11,095,820 »
soit une somme supérieure de 176,520 francs à la recette prévue au Budget
de 1893.

CHAPITRE III.

CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 27. — *Établissements et services régis par l'État.*

Le chiffre inscrit au Budget de 1893 s'élève à 180,000 francs. Il y a lieu
d'en déduire une somme de 137,000 francs portée au Budget des Recettes
et des Dépenses pour ordre, du chef des pensions des élèves de l'École
militaire.

Dorénavant sera seul porté aux Voies et Moyens, l'excédent des recouvre-
ments sur les dépenses.

Pour 1894, cet excédent sera approximativement de . . fr. 15,000 »
Les autres produits de l'article 27 étant évalués à 43,200 »

le chiffre total à inscrire au Budget sera de fr. 58,200 »

ART 28. — *Produits divers et accidentels.*

Depuis 1890, les recettes effectuées de ce chef se sont sensiblement accrues.
En 1892, notamment, elles sont de 631,729 francs, dépassant ainsi de
94,848 francs celles de 1889.

Tenant compte de la moyenne des trois dernières années, on peut sup-
puter ces produits pour 1894 à fr. 600,000 »
Prévisions de 1893 570,000 »

AUGMENTATION. fr. 30,000 »

ART. 29. — *Revenus des domaines.*

Ces revenus vont s'élevant depuis 1888, époque à laquelle ils n'étaient que
de 559,029 francs. Ils ont atteint 720,793 francs en 1892.

Le chiffre moyen des cinq dernières années, 646,905 francs, permet
de porter, pour 1894, à fr. 640,000 »
l'évaluation antérieure qui était de 600,000 »

AUGMENTATION. fr. 40,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 31. — *Produits divers des prisons.*

Évaluation proposée pour 1894	fr	352,500	»
Somme inscrite au Budget de 1893.		355,000	»
DIMINUTION.	fr.	2,500	»

Cette diminution représente le montant des frais d'entretien de nourrissons accompagnant leurs parents détenus pour tous faits autres que mendicité ou vagabondage. A l'avenir, l'Administration n'aura plus de recouvrements à opérer de ce chef.

ART. 34. — *Droits de chancellerie.*

L'évaluation de ce produit peut être portée à fr. 10,400, somme correspondant à la moyenne des recettes effectuées de 1887 à 1891.

ART. 41. — *Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275,000,000 de francs des billets de la Banque Nationale.*

Depuis une série d'années, ce produit n'a cessé de progresser; il a constamment dépassé les évaluations.

En 1892, il s'est élevé à 633,100 francs, alors que l'évaluation était fixée à 450,000 francs.

Pour 1893, l'évaluation a été portée à 500,000 francs.

Tenant compte des faits, il y a lieu de l'augmenter de 50,000 francs pour l'exercice 1894; elle serait ainsi portée à 550,000 francs.

ART. 42. — *Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.*

3 % — 20 c % du capital de 661,054,700 francs (semestres au 1 ^{er} novembre 1893 et au 1 ^{er} mai 1894	fr.	1,322,109	40
3 % du capital amorti de 9,923,900 francs.		297,717	»
3 1/2 % (1 ^{re} série). — 20 c % du capital de 140,974,323 fr. (semestres au 1 ^{er} juillet 1893 et au 1 ^{er} janvier 1894)		281,948	65
3 1/2 % (2 ^e série). — 20 c % du capital de fr. 958,979,282 22 (semestres au 1 ^{er} novembre 1893 et au 1 ^{er} mai 1894)		1,917,958	56
3 1/2 % (3 ^e série). — 20 c % du capital de 200,040,000 fr. (semestres au 1 ^{er} août 1893 et au 1 ^{er} février 1894)		400,080	»
ENSEMBLE. . . . fr.		4,219,813	61

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 43. — *Intérêts sur 20,000 actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo.*

Les versements opérés à ce jour s'élèvent à 8,000,000 de francs.

En supposant que, pour 1894, le versement du complément soit appelé, le Trésor percevra les intérêts à 5 1/2 % sur le montant intégral de la souscription de l'État, s'élevant à 10,000,000 de francs.

Il recevra ainsi 350,000 francs.

C'est le chiffre qu'il convient de porter au Budget.

CHAPITRE IV.

REMBOURSEMENTS.

ART. 45. — *Frais de perception des centimes provinciaux et communaux*

ART. 46. — *Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.*

L'augmentation proposée sur les articles 45 et 46, qui est respectivement de 30,000 et de 10,000 francs, a pour but de mettre les évaluations des produits qui concernent ces articles en rapport avec la moyenne des recettes de la dernière période quinquennale.

Les remboursements des frais de perception des centimes provinciaux et communaux et des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes, suivent naturellement la marche ascendante du produit de ces contributions.

ART. 52. — *Recettes diverses et accidentelles.*

Les recettes accidentelles, évaluées pour 1892 à 500,000 francs, se sont élevées à fr. 790,594 52.

L'évaluation, qui a été réduite, pour 1893, à 447,500 francs, peut être fixée, pour 1894, au chiffre rond de 500,000 francs.

ART. 59. — *Établissements de bienfaisance de l'État.*

La recette prévue pour l'exercice 1894 est de. fr. 334,000 »

Le chiffre voté pour 1893 est de. 423,500 »

La différence, soit fr. 89,500 »

ne constitue pas, en réalité, une diminution du produit normal des établissements.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On estime, au contraire, que l'augmentation de la population des écoles procurera un surcroît de recette defr. 10,500 »

Mais dans l'évaluation des produits à recouvrer en 1893, on a compris des arriérés dus à l'établissement de Reckheim dont les recettes étaient antérieurement rattachées au Budget pour ordre. Ces arriérés s'élèvent approximativement à. 100,000 »

D'où la différence defr. 89,500 »
à recouvrer en moins pour 1894.



(16)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1893, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1894, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Les recettes ordinaires de l'État, pour l'exercice 1894, sont évaluées à la somme de trois cent quarante-cinq millions huit cent soixante-cinq mille cinq cent quarante-huit francs, 40 centimes (fr. 345,865,548 40), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1894.

Donné à Laeken, le 25 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'EXERCICE 1894.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
CHAPITRE 1^{er}.				
IMPÔTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES.				
	1	Contribution foncière.	24,812,000 »	
	2	Contribution personnelle { Principal (y compris 5,470,000 francs pour la valeur locative) 15,653,000 » 15 centimes additionnels ordinaires sur le prin- cipal. 2,349,000 » 20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative. 1,158,000 » Frais d'expertise 20,000 »	19,180,000 »	51,792,000 »
	5	Droit de pa- tente . . . { Principal. 5,666,700 » 20 centimes additionnels 1,155,300 »	6,800,000 »	
	4	Redevances sur les mines (fixe et proportion- nelle). . . . { Principal 800,000 » 25 centimes additionnels 200,000 »	1,000,000 »	
DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.				
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	5	Douanes . . . Droits d'entrée.	(1) 25,805,570 »	
		a. Vins étrangers (2) 5,120,000 »		
		b. Vins de fruits secs 1,500 »		
		c. Eaux-de-vie indigènes (3) 25,841,559 »		
		d. Bières. (4) 9,755,750 »		
	6	Accises . . . { e. Vinaigres de bières (5) 16,250 » f. " autres que de bières (6) 4,550 » g. Acide acétique (7) 48,750 » h. Sucres de canne et de betterave. (8) 3,757,500 » i. Glucoses et autres sucres non cristallisables. 470,000 » j. Tabacs indigènes 850,000 »	41,823,650 »	66,072,229 »
		a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent. 3,000 »		
	7	Recettes di- verses . . { b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, droit de licence, rétribu- tions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, rembourse- ment des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc. (9) 440,000 »	445,000 »	
			A REPORTER. fr.	117,864,229 »

(1) Déduction faite de la recette intégrale sur les cafés, soit 2,400,000 francs; de 35 % du produit des droits d'entrée sur les bières venant de l'étranger, soit 105,000 francs; de 31.8818306 % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 510,109 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 87,500 francs, et de 35 % du produit des mêmes droits sur les vinaigres et acides acétiques, soit 122,500 francs, ensemble une somme de 3,223,109 francs, attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860 — Déduction faite du produit probable du droit d'entrée sur les bestiaux et les viandes, soit 2,000,000 de francs et d'une somme de 2,969,321 francs à prélever sur le produit des mêmes droits sur les autres marchandises, soit en total 4,969,321 francs, attribués au fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889.

(2) Déduction faite de 35 % du produit probable, soit 1,680,000 francs.

(3) Id. 31.8818306 % id. 11,158,641 francs.

(4) Id. 35 % id. 8,241,250 francs.

(5) Id. id. id. 8,750 francs.

(6) Id. id. id. 2,450 francs.

(7) Id. id. id. 26,250 francs.

(8) Id. id. id. 2,012,500 francs.

(9) Id. du produit probable du droit de licence, soit 1,100,000 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		ENREGISTREMENT, ETC.	REPORT . . . fr.	117,864,229 »
	8	Enregistrement	20,200,000 »	
	9	Greffe	1,100,000 »	
	10	Hypothèques	3,550,000 »	
		{ a. Successions et mutations par décès. . fr. 16,500,000 »		
	11	Successions, etc. { b. Droit de mutation en ligne directe. . . 2,750,000 »	19,575,000 »	51,225,000 »
		{ c. Droits dus par les époux survivants . . . 525,000 »		
	12	Timbre	6,050,000 »	
	13	Naturalisations	20,000 »	
	14	Amendes en matière d'impôts	560,000 »	
	15	id. de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts.	570,000 »	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}		160,080,229 »
		CHAPITRE II.		
		PÉAGES.		
	16	Rivières et canaux	1,250,000 »	
	17	Routes appartenant à l'État	5,000 »	1,555,000 »
	18	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	500,000 »	
	19	Chemin de fer	150,500,000 »	
	20	Télégraphes et téléphones	5,800,000 »	
		{ a. Taxes des correspondances en général fr. 9,969,820 »		
	21	Postes	(¹) 11,095,820 »	154,570,820 »
		{ b. — sur les mandats et bons de poste . 354,000 »		
		{ c. — sur les abonnements 42,000 »		
		{ d. — sur les effets de commerce . . . 750,000 »		
	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,100,000 »	
	23	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	75,000 »	
		A REPORTER. fr.		525,195,049 »

(1) Le produit brut des postes est évalué à 18,270,000 francs, comprenant une recette de 42,000 francs du chef des abonnements aux journaux et une recette de 750,000 francs à provenir de l'encaissement et de l'acceptation des effets de commerce. Ces derniers produits appartiennent intégralement à l'État. La part de 41 % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 17,498,000 francs, et s'élève ainsi à 7,174,180 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
CHAPITRE III. CAPITAUX ET REVENUS.			REPORT . . fr.	525,195,049 .
ENREGISTRE- MENT ET DOMAINES.	24	Domaines (valeurs capitales)	560,000 »	17,033,000 .
	25	Forêts.	750,000 »	
	26	Dépenses du chemin de fer	180,000 »	
	27	Établissements et services régis par l'État	58,200 »	
CHEMINS DE FER, ETC.	28	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	600,000 »	
	29	Revenus des domaines	640,000 »	
PRISONS.	30	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	90,000 .	
	31	Produits divers des prisons	552,500 »	
	32	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	5,000,000 »	
	33	— des actes des commissaires maritimes	155,000 .	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	34	— des droits de chancellerie	10,400 »	
	35	— des droits de pilotage	2,700,000 »	
	36	— des droits de fanal.	1,200,000 »	
	37	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	105,000 »	
	38	— des établissements de bienfaisance de l'État	79,600 »	
	39	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,000,000 »	
	40	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	400,000 .	
	41	Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872. — Art. 1 ^{er} , n° 4.)	550,000 .	CHAPITRE IV. REMBOURSEMENTS.
	42	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	4,219,800 »	
	43	Intérêts à 5 1/2 % sur 20,000 actions de capital de la C ^{ie} du chemin de fer du Congo.	550,000 »	
	44	Intérêts à 5 1/2 % sur les avances faites à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement	52,500 »	
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, ETC.	45	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	500,000 »	
	46	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	170,000 »	
ENREGISTRE- MENT ET DOMAINES.	47	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficits des comp- tables	18,000 .	
	48	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	460,000 »	
PRISONS.	49	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	22,984 .	
A REPORTER. fr.			1,170,984 .	342,228,049 .

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT fr.	1,170,984 .	542,228,049 .
	50	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	45,000 .	
	51	Recettes diverses et accidentelles.	500,000 .	
	52	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,560 .	
	53	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 .	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	54	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	30,000 .	
	55	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie . . .	175,000 .	5,637,499 40
	56	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de justice de Bruxelles	51,445 .	
	57	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	1,329,000 .	
	58	Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour couvrir ses frais de premier établissement. . . .	10,510 40	
	59	Établissements de bienfaisance	334,000 .	
		TOTAL DU PROJET DE BUDGET DES VOIES ET MOYENS. fr.		545,865,548 40

DÉVELOPPEMENTS

DU .

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

pour l'exercice 1894.



(24)

ÉTAT
DES
PRODUITS ET REVENUS
RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1888, 1889, 1890, 1891 ET 1892,
ET COMPARAISON
AVEC LES ÉVALUATIONS DE RECETTE POUR 1893
DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1894.

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

Administrations.	Articles du Budget de 1894.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1888.	1889.	1890.

RÉSUMÉ

I. — Impôts	Impôts directs	50,047,560	50,769,241	50,441,582
	Douanes, accises et recettes diverses.	69,510,695	69,175,579	66,541,424
	Enregistrement, greffe, hypothèques, successions, etc.	53,524,900	50,157,340	49,749,120
	TOTAUX fr.	172,882,955	170,100,160	166,532,126
II. — Péages		141,889,544	147,857,557	152,665,976
III. — Capitaux et revenus		15,555,759	16,512,098	17,570,722
IV. — Remboursements		2,725,887	5,451,552	5,756,848
	TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	533,051,945	537,881,127	540,525,672

DÉVELOP

I. — IMPÔTS.

CONTRIBUTIONS
DIRECTES,
DOUANES ET
ACCISES.

1	Foncier.	25,867,745	24,020,706	24,179,962	
2	Personnel (principal, 15 % additionnels et frais d'expertise)	19,519,545	19,629,951	18,575,581	
3	Patentes (principal et 20 % additionnels)	6,484,127	6,598,457	6,892,851	
4	Relevances sur les mines, fixes et proportionnelles (principal et 25 % add.)	575,945	520,127	795,188	
	TOTAUX fr.	50,047,560	50,769,241	50,441,582	
5	Douanes : Droits d'entrée	27,579,040	27,455,754	25,555,207	
6	Accises.	Vins étrangers et vins de fruits secs.	5,013,071	5,098,826	5,250,565
		Eaux-de-vie indigènes	25,817,871	25,697,895	25,789,558
		Bières	9,408,516	9,746,090	9,774,805
		Vinaigres	15,419	54,065	77,528
		Sucres.	5,758,184	5,451,515	4,067,655
		Glucoses et autres sucres non cristallisables.	518,586	489,206	567,772
		Tabacs indigènes	810,041	774,869	822,607
	TOTAUX fr.	41,541,488	41,295,066	42,550,050	
7	Recettes diverses	Frais d'essai des matières d'or et d'argent	9,484	6,468	5,032
		Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.	580,685	458,291	455,155
	TOTAUX. . .	590,167	444,759	458,167	
	TOTAUX DES DOUANES, DES ACCISES ET DES RECETTES DIVERSES. . .	69,510,695	69,175,579	66,541,424	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1891.	1892.		adoptées pour l'exercice 1893.	proposées pour l'exercice 1894.	En PLUS.	En MOINS.	

GÉNÉRAL.

51,705,501	51,495,815	50,891,900	51,627,700	51,792,000	164,500	»
67,577,917	66,538,829	67,788,489	65,804,729	66,072,229	272,500	5,000
51,728,603	55,045,151	52,041,018	51,046,000	51,225,000	215,000	36,000
171,012,021	175,079,775	170,721,407	168,478,429	169,080,229	651,800	41,000
154,965,729	155,148,950	150,101,507	155,699,500	156,105,820	406,520	»
16,817,979	16,599,951	16,697,265	16,958,600	17,055,000	218,700	124,500
3,542,687	3,912,616	3,759,546	3,654,499	3,657,499	92,500	89,500
346,558,416	346,741,272	341,279,725	344,750,828	345,865,548	1,569,520	254,800
AUGMENTATION fr.					1,114,720	

PEMENTS.

24,542,560	24,495,971	24,180,949	24,647,700	24,812,000	164,500	»
18,851,079	18,805,554	18,995,942	19,180,000	19,180,000	»	»
6,794,172	6,986,181	6,751,157	6,800,000	6,800,000	»	»
1,917,890	1,210,109	963,852	1,000,000	1,000,000	»	»
51,705,501	51,495,815	50,891,900	51,627,700	51,792,000	164,500	»
24,194,527	25,904,681	25,529,402	25,604,149	25,805,570	201,421	»
3,721,152	3,608,109	3,558,505	3,121,500	3,121,500	»	»
24,520,219	25,827,558	25,890,576	25,810,280	25,841,559	31,079	»
9,680,309	9,818,507	9,687,565	9,755,750	9,755,750	»	»
66,614	42,592	47,284	69,550	69,550	»	»
3,745,775	3,405,715	3,705,764	3,757,500	3,757,500	»	»
528,027	551,564	527,051	470,000	470,000	»	»
855,507	796,640	811,955	850,000	850,000	»	»
42,926,601	42,120,085	42,006,258	41,792,580	41,825,659	31,079	»
3,837	5,491	5,662	8,000	5,000	»	5,000
455,152	510,574	447,167	400,000	440,000	40,000	»
456,989	514,065	452,829	408,000	445,000	40,000	5,000
67,577,917	66,538,829	67,788,489	65,804,729	66,072,229	272,500	5,000

Y compris 20 centimes additionnels
extraordinaires sur la valeur locative.

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

Administrations.	Articles du Budget de 1894.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1888.	1889.	1890.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		I. — IMPÔTS (suite).			
	8	Enregistrement			
		Actes			
		{ Civils publics	17,851,724	17,751,170	17,195,051
		{ Sous seing privé	722,229	687,540	762,112
		{ Judiciaires	948,620	926,259	858,514
		{ D'huissiers	1,012,811	991,958	966,241
		Lettres de noblesse	8,805	1,450	2,030
		Permis de changer de nom de famille	5,553	5,555	2,610
		Droits en débet recouvrés	15	6	44
		TOTAUX fr.	20,547,557	20,361,698	19,780,582
	9	Greffes			
		Mise au rôle	86,869	89,714	251,705
		Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	588,684	400,768	795,509
		Légalisations et recherches	"	"	12,559
		TOTAUX fr.	475,555	490,482	1,059,571
	10	Hypothèques			
		Droits d'inscription	256,955	272,415	242,257
		Droits de transcription d'actes de mutation	3,187,784	5,129,976	3,095,915
		TOTAUX fr.	3,444,737	5,402,589	3,356,170
	11	Successions			
		Droits de succession	18,581,959	15,462,247	15,165,627
		Id. de mutation par décès	254,845	244,854	552,097
		Id. de mutation sur les successions en ligne directe	2,775,159	2,574,067	2,724,515
		Id. dus par les époux survivants	306,148	517,497	559,265
		TOTAUX fr.	21,018,111	18,598,645	18,581,504
	12	Timbre			
		Débit			
		Timbres fixes			
		{ Passe-ports } à l'intérieur	"	4	272
		{ } à l'étranger	5,856	6,976	5,784
		{ Permis de port d'armes de chasse	451,555	460,740	462,735
		{ Permis de chasse au levrier	595	595	525
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	475,550	474,786	458,043
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger	250,379	248,078	257,507
		Timbres adhésifs pour affiches	11,584	15,172	16,704
		Timbres de dimension	265,888	276,955	275,062
		Timbres proportionnels	2,402,481	2,409,929	2,229,556
		Timbres de dimension	172,141	217,242	177,011
		Timbres fixes. Warrants	29,318	50,985	52,585
		Visa			
		Timbres fixes. Warrants	559	564	595
		Extraordinaire			
		Timbres proportionnels			
		{ Effets de commerce	1,157,953	1,174,098	1,209,450
		{ Bons de caisse, billets au porteur, etc.	472,709	490,175	590,915
		{ Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
		{ Coupures	"	"	"
		Timbres de dimension	529,153	531,128	529,494
		Timbre des polices d'assurances. — Droit annuel	56,558	50,156	48,459
			4,528	2,092	200
		TOTAUX fr.	6,062,129	6,189,651	6,094,475
	13	Naturalisations	19,250	25,750	27,250
	14	Amendes en matière d'impôts	564,654	557,042	554,851
	15	Amendes de condamnations et dommages-intérêts en matières diverses	692,929	731,705	528,957
		TOTAUX DES DROITS D'ENREGISTREMENT, ETC. . . . fr.	55,524,900	50,157,340	49,749,120

DEVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNEES		MOYENNE.	EVALUATIONS		DIFFERENCES		Observations.
1891.	1892.		adoptées pour l'exercice 1895.	proposées pour l'exercice 1894.	En PLUS.	En MOINS.	
20,008,962	20,407,448	20,222,405	20,000,000	20,200,000	200,000	•	
20,008,962	20,407,448	20,222,405	20,000,000	20,200,000	200,000	•	
1,086,702	1,117,844	842,050	1,100,000	1,100,000	•	•	
1,086,702	1,117,844	842,050	1,100,000	1,100,000	•	•	
5,265,578	5,428,122	5,575,599	5,550,000	5,550,000	•	•	
5,265,578	5,428,122	5,575,599	5,550,000	5,550,000	•	•	
20,561,455	25,115,000	20,514,559	19,560,000	19,575,000	15,000	•	
20,561,455	25,115,000	20,514,559	19,560,000	19,575,000	15,000	•	
6,047,712	6,005,600	6,079,909	6,050,000	6,050,000	•	•	
6,047,712	6,005,600	6,079,909	6,050,000	6,050,000	•	•	
21,750 566,121 570,545	15,000 405,000 555,117	21,400 566,550 615,806	20,000 560,000 600,000	20,000 560,000 570,000	• • •	6,000 • 50,000	
51,728,603	55,045,151	52,041,018	51,046,000	51,225,000	215,000	56,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

Administrations.	Articles du Budget de 1894.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1888.	1889.	1890.
		II. — PÉAGES.			
		Liège à Maestricht	66,577	68,772	69,899
		Maestricht à Bois-le-Duc	60,053	75,921	78,988
		Jonction de la Meuse à l'Escaut	240,460	259,247	265,796
		Embranchement vers le camp de Beverloo	517	824	470
		Id. vers Hasselt	9,152	9,917	9,655
		Id. vers Turnhout	6,050	7,057	8,745
		Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	18,855	16,572	16,585
		Sambre.	90,850	97,546	96,910
		Charleroi à Bruxelles et embranchements	189,889	180,199	155,898
		Centre	616	947	953
		Mons à Condé	54,291	52,705	45,000
		Pommerœul à Antoing	58,826	55,754	48,841
		Dérivation de la Lys. { Deynze à Schipdonck	2,758	4,246	5,258
		{ Schipdonck à Balgerhoeke	5,960	6,526	6,186
		Roulers à la Lys	2,543	2,167	5,077
		Gand à Ostende { Droit général	40,945	42,207	38,540
		{ Droit à la porte de Damme.	"	"	"
		Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	11,895	10,681	9,858
		Moerwaert	2,951	2,956	2,522
		Grande Nèthe	258	"	"
		Petite Nèthe (canalisée)	2,508	2,599	2,295
		Gand à Terneuzen	20,989	28,003	25,937
		Meuse	104,525	106,095	112,146
		Ourthe	6,480	5,958	7,868
		Escaut	72,515	82,615	79,701
		Lys	40,240	50,959	42,885
		Démer	185	"	"
		Yser	4,290	5,447	5,845
		Ypres à l'Yser	1,541	1,118	1,549
		Loo	1,516	1,146	710
		Bossuyt	"	"	1,962
		Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	175	591	155
		Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	27,925	28,474	26,625
	16	Routes appartenant à l'État	4,555	6,200	6,705
	18	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	100,000	"	100,000
		TOTAUX. fr.	1,258,624	1,206,809	1,269,208
	19	Chemins de fer	127,221,758	152,469,464	156,614,780
	20	Télégraphes et téléphones	5,286,572	5,605,215	5,807,978
	21	Postes. — Taxes des correspondances en général, taxes sur les articles d'argent, sur les abonnements et sur les effets de commerce	9,501,511	9,780,453	10,028,587
	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	698,105	710,757	879,916
	23	Id. du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	65,174	66,861	65,507
		TOTAUX DES PÉAGES fr.	141,880,314	147,837,557	152,665,976

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1891.	1892.		adoptées pour l'exercice 1893.	proposées pour l'exercice 1894.	En PLUS	En MOINS.	
1,221,440	1,206,000	1,188,924	1,230,000	1,250,000	•	•	
5,485	5,100	5,609	5,000	5,000	•	•	
550,000	211,000	152,200	500,000	300,000	•	•	
1,576,925	1,422,100	1,546,733	1,555,000	1,555,000	•	•	
158,086,502	150,079,000	154,094,261	150,500,000	150,500,000	•	•	
5,975,700	5,950,000	5,724,655	5,570,000	5,800,000	230,000	•	
10,290,524	10,625,850	10,017,501	10,919,500	11,095,820	176,520	•	
969,697	1,002,000	852,095	1,100,000	1,100,000	•	•	
66,781	70,000	66,464	75,000	75,000	•	•	
154,965,729	153,148,950	150,101,507	155,699,500	156,105,820	406,520	•	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

Administrations.	Articles du Budget de 1894.	Nature des Produits et revenus.	PRODUITS REALISES PEN		
			1888.	1889.	1890.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	24	III. — CAPITAUX ET REVENUS. Prix de vente de terrains { Rivières et canaux 51,555 5,510 100,837 { Routes 50,970 20,407 17,556 Produit d'autres aliénations d'immeubles 10,224 8,659 18,479 Produits { des successions en déshérence 80,489 114,485 102,681 { nets des épaves 406 416 550 Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés 2,589 1,898 2,046 Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc. 71 " " provenant du Départ ^{er} des Affaires Étrangères 2,289 55 " id. id. des Finances 19,724 15,598 19,178 id. id. de la Guerre 175,112 140,158 202,560 id. id. de l'Agriculture, de l'Industrie et des Trav. publics 27,449 72,158 56,756 id. id. de l'Intérieur et de l'Instruction publique 9,683 12,969 19,585 id. id. de la Justice 16,570 15,551 14,341 id. id. des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. 10,465 2,555 5,516 id. de la Cour des Comptes 2,059 1,560 1,849 Remboursement { du fonds de l'industrie nationale 51,624 81,504 " de capitaux. { de créances ordinaires. " " " Rachat et transfert de rentes 492 1,880 " Transactions en matière domaniale " " " Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris 45,450 20,105 50,477 Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux) 1,059 580 597 Produit d'objets saisis et confisqués. 4,685 5,225 4,048 Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis 955 1,707 929 TOTAUX.fr. 519,459 518,525 597,585			
	25	Forêts. Prix de vente de coupes de bois 604,689 612,705 584,599 Id. de chablis, bois de délit et d'élagages 116,095 90,760 117,079 Id. d'objets saisis et confisqués 110 " " Id. de glandée, panage, foin et herbages 1,574 982 50 Fermages des propriétés dépendantes des forêts. 15,551 15,426 14,545 Id. du droit de chasse 14,862 14,112 14,262 Id. id. de pêche (baux et licences) " 221 276 Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais 2,065 2,157 1,505 Redevances pour construction d'usines et droit d'usage 17,559 17,405 18,475 Indemnités pour carbonisation " " " Indemnités du chef d'emprises momentanées faites par les entrepreneurs des forts de Malonne et de Saint-Herbert dans la forêt usagère de la Vecquée " 1,657 " TOTAUX.fr. 771,881 755,401 750,578 A REPORTER.fr. 1,291,320 1,275,724 1,547,961			

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNEES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1891.	1892.		adoptées pour l'exercice 1893.	proposées pour l'exercice 1894.	En PLUS.	En MOINS.	
653,282	540,000	561,685	560,000	560,000	•	•	
653,282	540,000	561,685	560,000	560,000	•	•	
854,014	975,000	821,575	750,000	750,000	•	•	
854,014	975,000	821,575	750,000	750,000	•	•	
1,487,296	1,515,000	1,583,060	1,510,000	1,510,000	•	•	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

Administrations.	Articles du Budget de 1894.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1888.	1889.	1890.
		REPORT. . . fr.	1,291,520	1,275,724	1,547,961
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (suite).			
		Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	22,526	22,158	20,077
		Location de bâtiments	11,089	4,744	6,465
		Id. d'herbages, d'oseraies, etc.	11,675	10,060	7,461
		Id. de vidanges	"	"	"
	26	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810	487	564	912
		Argent non réclamé.	1,805	1,485	2,127
		Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	111,475	86,080	65,168
		Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	15,708	10,559	5,700
		Id. d'objets non réclamés.	18,458	12,216	15,120
		Id. d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,982	2,950	2,161
		TOTAUX. . . fr.	198,981	150,794	124,091
		École militaire. — Pensions des élèves.	156,082	159,245	161,506
		École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades	7,455	7,259	8,125
		Produits des ventes d'objets divers	575	1,791	250
		Ecoles agricoles de Ruyssede et de Beernem	"	"	"
	27	Insertions au <i>Moniteur</i> (Loi du 30 juillet 1889)	"	"	11
		Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	"
		Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,564	15,570	15,564
		Section normale d'enseignement moyen pour filles	4,920	5,440	6,280
		Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	14,005	14,150	14,625
		Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres	194	14,450	"
		TOTAUX. . . fr.	178,575	217,865	206,559
		Produit des examens universitaires	25,220	25,785	20,217
		Id. des examens et visa des diplômes	41,727	45,000	52,861
		Id. divers	25	"	"
		Id. des brevets d'invention	345,210	556,450	574,510
		Id. du quart des salaires sur transcriptions	48,909	50,445	48,212
		Id. de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	41	25	22
		Id. de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	511	165	59
	28	Id. des taxes perçues pour marques de fabriques et de commerce	5,250	4,350	5,050
		Restitutions volontaires.	1,699	54	98
		Indemnités pour constructions d'usines (forêts exceptées)	250	202	581
		Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	"	2
		Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	196	114	241
		Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	44,172	55,250	68,580
		Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	1,651	1,821	2,970
		Cautionnements judiciaires attribués à l'État	2,415	1,242	21,509
		Produit des conférences données aux élèves droguistes.	1,051	"	"
		TOTAUX. . . fr.	514,085	556,881	594,492
		A REPORTER. . . fr.	2,182,959	2,179,262	2,272,905

ENREGISTRE-
MENT
ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1891.	1892.		adoptées pour l'exercice 1895.	proposées pour l'exercice 1894.	En PLUS.	En MOINS.	
1,487,296	1,515,000	1,585,000	1,510,000	1,510,000	•	•	
124,125	120,000	145,598	180,000	180,000	•	•	
124,125	120,000	145,598	180,000	180,000	•	•	
182,416	190,000	195,042	180,000	58,200	•	121,800	
182,416	190,000	195,042	180,000	58,200	•	121,800	
585,666	651,729	572,171	570,000	600,000	50,000	•	
585,666	651,729	572,171	570,000	600,000	50,000	•	
2 577,505	2,456,729	2 295,871	2,240,000	2 148,200	50,000	121,800	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

Administrations.	Articles du Budget de 1894.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1888.	1889.	1890.	
		REPORT fr.	2,182,939	2,179,262	2,272,905	
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (suite).				
		Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	98,241	89,806	104,462	
		Domaine de Tervueren } Fermages	7,098	7,150	7,855	
		} Meaus produits.	1,529	2,575	"	
		Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments.	35,562	31,050	35,630	
		} Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	14,944	12,701	15,814	
		} Fermages de pêche et de chasse.	5,655	5,256	5,144	
		Arrérages de rentes	852	712	610	
		Redevances pour concessions de prises d'eau	2,569	2,700	4,571	
		Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale.	5,950	2,000	2,409	
		Id. id. de créances ordinaires.	5,428	5,575	5,575	
		Redevances (art. 6 et 45 de la loi sur les mines du 21 avril 1810).	1,240	1,652	2,219	
		Location de terrains pro- } Rivières et canaux	57,795	59,142	45,551	
		venant d'emprises . . } Routes	5,521	5,742	7,277	
		Vente d'arbres, planta- } Rivières et canaux	108,521	76,899	110,585	
		tions, herbages, etc. } Routes	187,211	502,666	265,580	
		Droits de pêche (rivières et canaux).	42,888	47,806	52,178	
		Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	447	459	5,765	
		TOTAUX. . . . fr.	559,029	651,451	662,410	
		TOTAUX (Enregistrement et domaines). . . . fr.	2,741,988	2,810,715	2,955,515	
		Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	55,797	55,814	54,171	
		Id. id. au Recueil spécial des actes de sociétés	5,254	5,627	6,051	
		Id. id. aux Annales parlementaires	25,560	22,860	21,006	
		Id. id. au Compte rendu analytique	24,187	25,892	25,648	
		Id. id. au Recueil des lois	240	240	224	
		Id. id. aux Documents parlementaires	110	154	124	
		TOTAUX (Chemins de fer, etc.). . . . fr.	87,148	86,567	85,204	
		Produits divers des prisons	285,516	277,970	245,528	
		Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	5 000,756	2,944,991	2,980,859	
		Id. des actes des commissariats maritimes.	116,510	121,287	129,816	
		Id. des droits de chancellerie	10,065	10,629	10,218	
		Id. id. de pilotage	2,265,595	2,551,524	2,545,002	
		Id. id. de faul.	968,685	1,014,517	1,156,579	
		Id. de la régie du <i>Moniteur</i>	91,922	101,996	112,715	
		Id. des établissements de bienfaisance de l'Etat.	280,044	286,001	275,104	
		Part réservée à l'Etat, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,196,975	1,514,252	1,272,715	
		Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	828,400	1,056,500	1,559,400	
		Bonification d'un quart $\frac{1}{4}$ par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale	415,001	418,961	518,159	
		Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	5,271,578	5,716,590	5,784,502	
		Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ sur 20,000 actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo	"	"	"	
		Intérêts à 5 $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{8}$ sur les avances faites à la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement.	"	"	"	
		TOTAUX (Trésorerie générale). . . . fr.	12,445,507	15,556,848	14,501,877	
		TOTAUX DES CAPITAUX ET REVENUS. . . . fr.	15,555,759	16,512,098	17,570,722	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1891.	1892.		adoptées pour l'exercice 1893.	proposées pour l'exercice 1894	En PLUS.	En MOINS.	
2,377,505	2,456,729	2,205,871	2,240,000	2,148,200	50,000	121,800	
660,842	750,000	648,747	600,000	640,000	40,000	*	
660,842	750,000	648,747	600,000	640,000	40,000	*	
3,058,545	3,186,729	2,912,618	2,840,000	2,788,200	70,000	121,800	
90,256	108,905	91,616	90,000	90,000	*	*	
90,256	108,905	91,616	90,000	90,000	*	*	
290,745	417,000	302,871	355,000	352,500	*	2,500	
2,992,197	2,977,568	2,979,270	3,000,000	3,000,000	*	*	
129,511	121,560	125,685	155,000	155,000	"	*	
11,646	10,968	10,705	9,500	10,400	900	*	
2,622,560	2,488,000	2,454,458	2,700,000	2,700,000	"	*	
1,188,720	1,132,700	1,088,200	1,200,000	1,200,000	"	*	
97,125	107,000	102,151	105,000	105,000	"	*	
269,137	68,683	255,794	79,600	79,600	"	*	
1,090,991	865,674	1,147,727	1,000,000	1,000,000	*	*	
456,000	382,900	848,600	400,000	400,000	*	*	
555,977	655,110	507,857	500,000	550,000	50,000	*	
3,865,164	3,954,645	3,718,456	4,207,000	4,219,800	12,800	"	
140,000	146,551	145,375	205,000	350,000	85,000	"	
"	"	"	52,500	52,500	"	*	
15,598,655	12,887,299	13,560,158	13,653,600	13,802,500	148,700	"	
16,817,979	16,599,051	16,697,263	16,958,600	17,055,000	218,700	124,500	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

Administrations.	Articles du Budget de 1894.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1888.	1889.	1890.	
IV. — REMBOURSEMENTS.						
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES	45	Frais de perception des centimes provinciaux	124,254	125,665	124,092	
		id. id. communaux	376,245	394,784	587,755	
	46	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	158,412	178,750	526,781	
TOTAUX (contributions directes, etc.). . . . fr.			658,909	699,199	838,626	
	47	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. { Soldes de comptes de comptables extraordinaires arrêtés par la Cour des Comptes.	" 883	" 7,268	" 1,471	
		Actes de chargement de divers chefs				
		Déficit des comptables. { Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	11,047	4,841	5,624	
			6,701	7,771	12,640	
TOTAUX. . . . fr.			18,651	19,880	17,755	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	48	Frais de poursuites et d'instances	258	488	79	
		Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices.	225,580	175,492	375,156	
		aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	"	
		Remboursement et dégrèvement de contributions.	"	127	"	
		5 % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	2,919	5,509	5,127	
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 %	"	"	"	
		Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères.	"	"	"	
		Remboursement de frais de tournée	"	250	"	
		Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,012	2,104	1,800	
		Restitution de droits	923	10	7	
		Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes — Restitution de droits.	85	9	8	
		Ministère de la Guerre. { Restitution de droits	"	"	"	
		Remboursements divers	624	425	725	
		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. { Restitution de bourses d'étude	"	"	"	
		Frais de justice en matière de garde civique.	7,892	11,445	12,018	
		Remboursement de subsides	5	"	99	
		Restitution de droits	"	"	"	
		Remboursements divers	"	"	"	
		Ministère de la Justice. { Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	94,989	108,780	99,958	
		Frais de justice en matière de simple police	97,448	107,299	105,589	
		id. militaire.	1,637	2,001	1,769	
		id. en matière de faillites.	612	927	486	
		Frais d'entretien de mendiants	167	2	205	
		Remboursements divers	"	"	180	
		Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. { Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains.	"	"	"	
		{ Rachat des annuités	"	"	"	
		Frais de surveillance de travaux publics concédés.	24,772	80,995	21,497	
		id. d'entretien de routes concédées.	200	200	200	
		Restitution de droits	"	85	12	
		Remboursements divers	56	397	14,541	
Totaux. . . . fr.			489,945	492,541	653,254	
TOTAUX (enregistrement et domaines). . . . fr.			478,576	512,221	650,989	
A REPORTER . . . fr.			1,157,485	1,211,420	1,489,615	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1891.	1892.		adoptées pour l'exercice 1893.	proposées pour l'exercice 1894.	En PLUS.	En MOINS.	
520,894	550,000	510,737	470,000	500,000	30,000	»	
188,527	198,761	210,246	160,000	170,000	10,000	»	
709,421	728,761	720,985	650,000	670,000	40,000	»	
9,944	50,000	19,258	18,000	18,000	»	»	
9,944	50,000	19,258	18,000	18,000	»	»	
463,794	475,000	504,867	460,000	460,000	»	»	
463,794	475,000	504,867	460,000	460,000	»	»	
473,738	505,000	524,105	473,000	478,000	»	»	
1,183,159	1,233,761	1,251,088	1,108,000	1,148,000	40,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

Administrations.	Articles du Budget de 1894.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1888.	1889.	1890.	
		REPORT. . . fr.	1,157,485	1,211,420	1,489,615	
		IV. — REMBOURSEMENTS (SUITE).				
PRISONS.	49	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984	22,984	22,984	
	50	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	46,554	80,542	55,847	
	51	Recettes diverses et accidentelles	588,677	814,556	701,082	
	•	Abonnement des particuliers, pour le service des ponts et chaussées.	4,878	"	"	
	52	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,560	1,560	1,560	
	53	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,800	10,200	10,200	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, etc.	54	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	18,597	20,558	19,995	
	55	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie. . . .	175,000	175,000	175,000	
	56	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles.	55,088	51,720	54,010	
	57	Parts des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876)	885,464	1,065,012	1,248,755	
	58	Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pour couvrir ses frais de premier établissement	"	"	"	
	59	Établissements de bienfaisance.	"	"	"	
		TOTAUX (Trésorerie générale). . . fr.	1,565,418	2,196,928	2,244,249	
		TOTAUX DES REMBOURSEMENTS . . fr.	2,725,887	3,431,552	3,756,848	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	EVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1891	1892		adoptées pour l'exercice 1893.	proposées pour l'exercice 1894	En PLUS.	En MOINS.	
1,183,159	1,253,761	1,251,088	1,108,000	1,148,000	40,000	"	
22,984	22,984	22,984	22,984	22,984	"	"	
64,054	97,617	68,519	45,000	45,000	"	"	
896,969	790,595	713,376	447,500	500,000	52,500	"	
"	"	1,219	"	"	"	"	
1,360	1,360	1,360	1,360	1,360	"	"	
10,200	10,200	10,120	10,200	10,200	"	"	
22,923	24,464	21,505	50,000	50,000	"	"	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	"	"	
51,445	51,490	52,551	51,445	51,445	"	"	
1,124,105	1,165,232	1,097,515	1,529,000	1,529,000	"	"	
10,510	10,510	10,510	10,510	10,510	"	"	
"	549,405	349,405	425,500	554,000	"	89,500	
2,550,544	2,655,871	2,485,474	2,505,515	2,466,515	52,500	89,500	
3,542,687	3,912,616	3,759,546	3,634,499	3,637,499	92,500	89,500	

(42)

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1894.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique, proposé pour l'exercice 1893, s'élève à. fr. 106,830,021 17

Le projet de Budget de 1894, tel qu'il est actuellement établi, est de 106,928,060 17

Soit une augmentation de. . . . fr. 78,039 »

résultant des modifications proposées aux articles 14, 17, 22, 23, 26 et 27, et qui se justifient de la manière suivante :

ART. 14. — *Annuité à payer pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.*

Crédit proposé pour 1893	fr.	8,350	»
— demandé pour 1894		8,923	»
AUGMENTATION.		fr.	573
			»

Cette différence est due au jeu de l'amortissement.

ART. 17. — *Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain et Mons.*

Crédit proposé pour 1893	fr.	882,600	»
— demandé pour 1894		911,350	»
AUGMENTATION.		fr.	28,750
			»

L'augmentation de 28,750 francs sur le chiffre porté au Budget de 1893, représente l'annuité à servir au concessionnaire du réseau de Mons dont la reprise par l'État aura lieu le 1^{er} janvier 1894. Cette somme n'est toutefois qu'approximative, attendu que les comptes de ce réseau ne seront arrêtés que dans le courant de l'année 1894.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22. — *Pensions diverses.*

Crédit proposé pour 1893	fr. 10,577,145 »
— demandé pour 1894	10,662,574 »
AUGMENTATION.	fr. 85,429 »

Le service des pensions nécessitera pour certains Départements — notamment pour celui des Chemins de fer — une augmentation de dépense; par contre, pour d'autres, on peut prévoir une réduction.

La différence de 85,429 francs forme la balance des augmentations et des diminutions proposées.

ART. 25. — *Intérêts à 3 1/4 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.*

Crédit proposé pour 1893	fr. 1,558,715 »
— demandé pour 1894	1,425,000 »
AUGMENTATION.	fr. 64,285 »

Cette augmentation, qui est due à l'accroissement continu du montant des cautionnements, ne constitue pas une charge nouvelle pour le Trésor.

ART. 26. — *Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.*

Crédit proposé pour 1893.	fr. 6,000 »
— demandé pour 1894	5,000 »
DIMINUTION.	fr. 1,000 »

Cette diminution s'explique par l'extinction du service des cautionnements de remplaçants, dont un grand nombre ont été restitués en 1892.

ART. 27. — *Intérêts des consignations en général ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations, etc.*

Crédit proposé pour 1893	fr. 980,000 »
— demandé pour 1894	880,000 »
DIMINUTION.	fr. 100,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence provient d'une diminution dans le montant des consignations en général.

Outre les modifications mentionnées ci-dessus, il y aura lieu de demander ultérieurement les crédits nécessaires pour assurer le service des capitaux à émettre en 1893, à l'effet de couvrir une partie des dépenses extraordinaires, ainsi que du capital à émettre en vertu de l'article 1^{er}, 2^o, de la loi du 24 mai 1892, du chef de la construction de certaines lignes de chemins de fer.

RÉCAPITULATION.

		Augmentations.	Diminutions.
ARTICLE 14	fr.	573 »	»
— 17		28,750 »	»
— 22		83,429 »	»
— 23		64,285 »	»
— 26		»	1,000 »
— 27		»	100,000 »
	Fr.	179,039 »	101,000 »
Soit une augmentation de fr.		78,039 »	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1894, à la somme de cent six millions neuf cent vingt-huit mille soixante francs, dix-sept centimes (fr. 106,928,060 17), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 23 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(48)

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1894.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.			TOTAL par chapitre.	
	CHAPITRE I^{er} SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE. 1 ^{re} SECTION. <i>Dette dont l'origine est antérieure au 4^{er} octobre 1830.</i>	INTÉRÊTS du CAPITAL primitif.	DOTATION de l'amortissement.	Total par dette.		
1	Dette à 2 1/2 %	5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78	.
2	Rente au nom de S. G le prince de Waterloo.	"	"	"	80,598 14	.
	 2 ^{me} SECTION. <i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>					
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. .	"	"	"	123,386 24	.
4	Rachat des droits de fanal	"	"	"	21,164 02	.
	 3 ^{me} SECTION. <i>Dettes contractées depuis 1830.</i> § 1 ^{er} Intérêts et amortissement.					
5	Dette à 5 %	19,081,641 "	1,272,109 40	20,353,750 40	20,353,750 40	.
6	Dette à 5 1/2 % (1 ^{re} série).	4,934,101 37	281,948 65	5,216,050 02	5,216,050 02	.
7	— (2 ^e série).	53,491,061 87	1,915,774 96	55,406,836 83	55,406,836 83	.
8	— (3 ^e série).	7,001,400 "	400,080 "	7,401,480 "	7,401,480 "	.
	 TOTAUX.fr.	70,007,195 02	5,867,915 01	75,875,108 03		
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur res- sources extraordinaires à effectuer pendant l'année				1,200,000 "	.
	 A REPORTER.fr.				75,300,256 43	.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	75,300,250 43	
	§ 2. Annuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 "	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mon à Manage.	672,330 "	
12	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale).	500,000 "	
13	Vingt-quatrième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 "	
14	Annuité à payer jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,925 "	
15	Annuité de 11,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,837 "	88,253,486 17
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1894 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880)	1,000,000 "	
17	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain et Mons.	911,350 "	
	§ 3. Autres charges.		
18	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	
19	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif.)	300,000 "	
20	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) fr. 127,000 "	127,000 "	
	B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt fr. 7,500 "	7,500 "	
	A REPORTER. . . . fr.		88,253,486 17

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	88,253,486 17
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
21	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	5,200,000 »	16,366,574 •
22	Pensions diverses.	10,662,574 »	
23	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	1,910,000 »	
24	Pensions de l'ancienne caisse de retraite (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	564,000 »	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDOS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
25	a. Intérêts à 5 $\frac{1}{4}$ % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor fr. 1,420,000 »	1,425,000 »	2,508,000 •
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. fr. 3,000 »		
26	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	5,000 »	
27	Intérêts à 2 $\frac{1}{2}$ % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 ; intérêts à 5 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	880,000 •	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	•	106,928,060 17

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1894.

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital primitif.	DOTATION de l'amortissement.	Total par dette.
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1894 et au 1 ^{er} janvier 1895).	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	"	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1894)	"	"	"
2 ^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
3	"	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité), et art. 10 de ladite convention.	"	"	"
4	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	"	"	"
3 ^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
Dette à 5 % d'un capital nominal de 656,054,700 francs provenant : 1 ^o de l'emprunt de 506,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour; 2 ^o de l'emprunt de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3 ^o de l'emprunt de 155,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour pris en exécution de diverses lois; 4 ^o d'un capital de 116,195,700 francs émis en vertu des arrêtés royaux du 27 avril et du 22 décembre 1891, du 29 février et du 18 juillet 1892;					
5	a.	Intérêts à 5 % du capital primitif de 656,054,700 francs (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1894).	19,081,641 "	"	20,555,750 47
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c % de ce capital (mêmes semestres).	"	1,272,109 40	
Dette à 5 $\frac{1}{2}$ % (1 ^{re} série) d'un capital nominal de 140,974,525 francs, provenant : 1 ^o de l'exécution de la loi du 26 août 1885, relative au remboursement ou à l'échange des titres émis par la Grande Compagnie du Luxembourg; 2 ^o de l'emprunt de 50,000,000 de francs émis, en exécution de diverses lois, conformément à l'arrêté royal du 11 juin 1886; 3 ^o d'un capital de 2,788,700 francs émis en vertu de la loi du 27 mai 1890, relative au rachat de la concession du canal de Bossuyt à Courtrai :					
6	a.	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % du capital de 140,974,525 francs (semestres au 1 ^{er} juillet 1894 et au 1 ^{er} janvier 1895).	4,954,101 57	"	5,216,050 02
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c % de ce capital (mêmes semestres).	"	281,948 65	
Dette à 5 $\frac{1}{3}$ % (2 ^e série) d'un capital de fr. 956,887,482 22, provenant : 1 ^o du capital de fr. 882,594,082 22 fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en exécution de l'article 5 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %; 2 ^o d'un capital de 8,425,400 francs, émis en vertu de diverses lois pour couvrir une partie des dépenses sur ressources extraordinaires; 3 ^o d'un capital de 64,960,000 francs émis, en exécution de diverses lois, conformément aux arrêtés royaux du 15 juin 1888, du 15 février et du 27 juin 1890 :					
7	a.	Intérêts à 5 $\frac{1}{3}$ % du capital de fr. 956,887,482 22 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1894).	55,491,061 87	"	55,404,856 85
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c % (mêmes semestres).	"	1,915,774 96	
Dette à 5 $\frac{1}{2}$ % (3 ^e série) d'un capital de 200,040,000 francs, provenant : 1 ^o du capital de 165,000,000 de francs fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en exécution de l'article 5 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %; 2 ^o d'un capital de 35,040,000 francs émis, en exécution de diverses lois, conformément aux arrêtés royaux du 15 juin 1888, du 15 février et du 27 juin 1890 :					
8	a.	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % du capital de 200,040,000 francs (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1894).	7,001,400 "	"	7,401,480 "
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c % (mêmes semestres).	"	400,080 "	
TOTAUX.			70,007,195 02	5,867,915 01	75,875,108 03
A REPORTER. . . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	»	»	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,598 14	80,598 14	»	»	80,598 14	80,598 14	
125,586 24	125,586 24	»	»	125,586 24	121,776 67	
21,164 02	21,164 02	»	»	21,164 02	20,887 95	
20,355,750 40	20,355,750 40	»	»	17,554,412 80	16,635,488 »	
5,216,050 02	5,216,050 02	»	»	5,216,050 02	5,210,503 96	
55,404,856 85	55,404,856 85	»	»	55,571,240 85	55,507,572 92	
7,401,480 »	7,401,480 »	»	»	7,401,480 »	7,401,440 »	
74,100,256 45	74,100,256 45	»	»	71,247,322 85	70,277,258 40	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
9	°	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année
		§ 2. Annuités diverses.
10	°	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1894 et au 1 ^{er} janvier 1895.) . . .
11	°	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857. approuvée par la loi du 8 juillet 1858
12	°	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)
13	°	Vingt-quatrième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant
14	°	Annuité à payer jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) . . . 5,391,169 »
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) 3,080,668 »
16	°	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1894. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)
17	°	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain et Mons
		§ 3. Autres charges.
18	°	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,634 96 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1893 au 12 avril 1894.)
19	°	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois).
20	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.). 127,000 »
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
74,100,256 43	74,100,256 43	°	°	71,247,322 83	70,277,258 40	
1,200,000 °	1,200,000 °	°	°	1,200,000 °	890,116 85	
300,000 °	300,000 °	°	°	300,000 °	300,000 °	
672,350 °	672,350 °	°	°	672,350 °	672,350 °	
500,000 °	500,000 °	°	°	500,000 °	500,000 °	
612,000 °	612,000 °	°	°	612,000 °	612,000 °	
8,925 °	8,350 °	575 °	°	8,375 °	11,450 °	
8,471,837 °	8,471,837 °	°	°	8,471,837 °	8,471,837 °	
1,000,000 °	1,000,000 °	°	°	1,000,000 °	1,000,000 °	
911,350 °	882,600 °	28,750 °	°	°	°	
42,287 74	42,287 74	°	°	42,287 74	42,287 74	
300,000 °	300,000 °	°	°	300,000 °	284,147 29	Annexe n° 1.
134,500 °	134,500 °	°	°	134,500 °	57,928 79	
88,253,486 17	88,224,161 17	29,325 °	°	84,488,652 57	83,119,356 07	
AUGMENTATION. . . fr.		29,325 °				

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
21	"	Rémunération en matière de milice. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
<i>Pensions diverses :</i>		
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1830 288 "
	b.	— civiles 1,566 "
	c.	— de l'ordre de Léopold 27,000 "
	d.	Marine. — Pensions militaires 22,720 "
	e.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000 "
	f.	— du Département de la Justice 700,000 "
	g.	— — — (ecclésiastiques) 450,000 "
22	h.	— — des Affaires Étrangères. 85,000 "
	i.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 750,000 "
	j.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics 400,000 "
	k.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,375,000 "
	l.	— — de la Guerre (militaires) 4,525,000 "
	m.	— — — (civiles) 110,000 "
	n.	— — des Finances. 2,200,000 "
	o.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000 "
23	"	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
24	"	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
25	a.	Intérêts à 3 1/4 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,420,000 "
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 "
26	"	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.
27	"	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 5 % des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,200,000 »	3,200,000 »	»	»	3,200,000 »	2,918,680 »	
10,662,574 »	10,577,145 »	85,429 »	»	10,577,145 »	10,140,477 46	Annexes n° 2 et 4.
1,940,000 »	1,940,000 »	»	»	1,940,000 »	1,817,110 97	Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{5}$ et de $\frac{2}{5}$.
564,000 »	564,000 »	»	»	564,000 »	564,000 »	
16,366,574 »	16,281,145 »	85,429 »	»	16,281,145 »	15,440,268 43	
AUGMENTATION. . fr.		85,429 »				
1,423,000 »	1,358,715 »	64,285 »	»	1,393,000 »	1,454,765 93	
5,000 »	6,000 »	»	1,000 »	9,000 »	6,846 46	
880,000 »	980,000 »	»	100,000 »	1,050,000 »	918,617 80	
2,308,000 »	2,344,715 »	64,285 »	101,000 »	2,452,000 »	2,380,230 25	
DIMINUTION. . . fr.		36,715 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1894

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> I. Service de la dette proprement dite II. Rémunérations III. Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations TOTAUX. fr. Pour mémoire : Article 18 (1891). Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
88,253,486 17	88,224,161 17	29,325	"	84,488,652 57	83,119,356 07	
16,366,574 "	16,281,145 "	85,429	"	16,281,145 "	15,440,268 43	
2,308,000 "	2,544,715 "	"	36,715 "	2,452,000 "	2,580,250 25	
106,928,060 17	106,850,021 17	114,754	"	105,221,797 57	100,959,854 75	
AUGMENTATION. . . fr.		78,030 "				
. fr.					68,709 63	Report de l'exercice 1890.
TOTAL. . . fr.					101,008,564 38	

(62)

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1894.

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1886 à 1891.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1893 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1894.

L'annexe n° 3 indique le nombre et le montant des pensions éteintes pendant l'année 1892, et des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1893.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1892.

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.		ANNÉES					
		1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	1894.
CHEMIN DE FER DE	la Flandre occidentale.	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
	l'Entre-Sambre-et-Meuse	142,941 44	141,907 99	138,314 22	140,015 86	138,709 65	134,147 29
	Tongres à Bilsen.	(²)	(²)	(²)	(²)	(²)	(²)
	— à Ans	(¹)	(¹)	(¹)	(²)	(²)	(²)
	Maeseyck	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "
Canal de Rosnyl à Courtrai	Lierre à Turnhout	"	"	"	"	(⁴) 7,063 79	"
		200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	(²)	(²)
Totaux		492,941 44	491,907 99	488,314 22	490,015 86	295,773 42	284,147 29

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1872 à 1890 inclusivement, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 333,233 94 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(³) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1888 à 1890, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 46,529 30 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(⁴) La cour d'appel de Bruxelles, ayant admis la réclamation de la Société anonyme du chemin de fer Lierre à Turnhout, tendant à faire exclure des comptes qui ont servi de base à la liquidation de la garantie d'intérêt de 1877 à 1882, le produit provenant du camionnage des marchandises, l'État a été condamné à payer à la dite Société la somme de fr. 7,063 79.

(⁵) La reprise du canal par l'État (loi du 27 mai 1890) a mis fin au payement de la garantie.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CREDITS PROPOSÉS POUR 1893.		CREDITS DEMANDÉS POUR 1894			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1830	"	288	"	288	"	"
— civiles	"	1,566	"	1,566	"	"
— de l'ordre de Léopold	27,000	"	27,000	"	"	"
— de la marine (militaires)	"	23,291	"	22,720	"	571
— de la Cour des Comptes	16,000	"	16,000	"	"	"
— du Département de la Justice	700,000	"	700,000	"	"	"
— — (ecclésiastiques)	432,000	"	430,000	"	"	22,000
— des Affaires Étrangères	85,000	"	85,000	"	"	"
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	700,000	"	750,000	"	30,000	"
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	400,000	"	400,000	"	"	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,250,000	"	1,375,000	"	125,000	"
— de la Guerre (militaires)	4,535,000	"	4,525,000	"	"	30,000
— — (civiles)	110,000	"	110,000	"	"	"
— des Finances	2,237,000	"	2,200,000	"	"	37,000
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
	10,532,000	23,145	10,838,000	24,574	175,000	89,571
Totaux . . . fr.	fr. 10,577,145		fr. 10,662,574		fr. 85,429	

TABLEAU N° 3.

EXERCICE 1892. — DETTE PUBLIQUE. —

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1892.	MOUVEMENT pendant l'année 1892.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1892.	MOUVEMENT pendant l'année 1892.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.
Civiles et autres accordées avant 1850.	1	"	"	1	288	"	"
Civiques	5	"	"	5	1,566	"	"
Militaires	3,010	201	240	2,971	4,456,107	331,420	369,024
Ordre de Léopold	136	1	12	125	13,600	100	1,200
Marine (militaires de la)	15	"	1	14	22,852	"	132
Pensions civiles :							
Pensions des Affaires Étrangères	16	4	2	18	59,847	23,201	2,211
— de la Justice	264	27	29	262	644,357	94,254	88,257
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	344	43	37	350	741,377	69,470	73,637
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	970	158	65	1,065	1,193,456	197,256	97,822
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	237	34	31	240	403,789	39,261	58,755
— de la Guerre.	48	5	5	46	94,562	10,404	8,862
— des Finances.	1,537	113	173	1,477	2,108,055	195,919	250,340
— de la Cour des Comptes	5	1	"	4	8,827	304	"
Pensions ecclésiastiques	411	50	59	402	406,955	49,904	63,815
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite	30	"	9	21	17,366	"	4,998
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (1)	1,689	198	80	1,807	1,807,569	198,904	88,339
TOTAUX.	8,716	833	743	8,806	11,980,373	1,210,397	1,107,372
AUGMENTATION : 90 pensions.				AUGMENTATION : 103,025 francs.			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1893.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.		DÉCROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.		Nombre de pensions accordées		Nombre de pensions éteintes			
		nouvellement.	par suite de revision.	par suite de décès	par suite de revision.	par suite de nouveau mariage.	
288	"	"	"	"	"	"	
1,566	"	"	"	"	"	"	
4,418,503	201	"	"	240	"	"	
12,500	1	"	"	12	"	"	
22,720	"	"	"	1	"	"	
80,837	4	"	"	2	"	"	
650,374	27	"	"	29	"	"	
737,210	43	"	"	37	"	"	
1,292,890	158	"	"	65	"	"	
384,295	34	"	"	31	"	"	
95,904	5	"	"	5	"	"	
2,053,634	115	"	"	173	"	"	
9,151	1	"	"	"	"	"	
395,044	49	1	"	58	1	"	
12,568	"	"	"	9	"	"	
1,918,154	188	10	"	73	7	"	
12,083,598	822	11	"	755	8	"	
		853		743			

(1) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'Etat. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.

(¹) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'Etat. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1892.
(Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
Ministère de la Justice. <i>Magistrats, fonctionnaires et employés.</i>					15	Van Herff, C.-F., greffier du tribunal de 1 ^{re} instance de Tongres (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	68	2,497	Id.
1	Corbisier de Meulst, V.-D., conseiller à la Cour de cassation (art. 1 ^{er} et 9 de la loi du 25 juillet 1867).	75	11,250	525	16	Motte, A. H., greffier adjoint au tribunal de 1 ^{re} instance de Mons (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	42	1,119	217
2	Mottin, F.-F.-E., greffier de la justice de paix du canton d'Arennes (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	64	775	525	17	Rossignon, A.-M.-J., auditeur militaire du Brabant (art. 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	49	4,641	Id.
	Bernaerts, A.-P.-H.-M.-A., juge de paix du canton de Molenbeek-St-Jean (art. 9 de la loi du 25 juillet 1867).	70	5,340	558	18	Chevalier, H.-J., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison centrale de Louvain (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} , § 2 de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	70	1,258	266
4	Debruyne, E.-A., procureur du roi à Louvain (art. 9 de la loi du 25 juillet 1867).	70	7,000	Id.	19	De Brandt, J.-L.-J., greffier de la justice de paix du 1 ^{er} canton de Bruxelles (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 25 juillet 1867 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	70	2,211	Id.
5	Le Hardi de Beaulieu, A.-L.-N.-J., juge de paix du canton de Wavre (art. 9 de la loi du 25 juillet 1867).	70	4,351	Id.	20	de Corswarem, L.-J., procureur du Roi à Tongres (art. 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	57	6,855	Id.
6	Van Elslande, G.-M.-Ch., juge de paix du canton de Menin (art. 9 de la loi du 25 juillet 1867).	70	4,400	558	21	Moreaux, E.-J., surveillant de 2 ^e classe à la maison centrale pénitentiaire de Gand (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} , § 1 de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	928	Id.
7	Deblauwe, A.-L., greffier de la justice de paix du canton de Werwieuq (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 25 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	59	980	84	22	Vandepotte, H.-J., greffier de la justice de paix du canton de Renaix (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 10 janvier 1886).	67	1,518	266
8	Dumon, E.-L., vice-président du tribunal de première instance de Tournai (art. 9 de la loi du 25 juillet 1867).	70	5,500	Id.	23	Leeters, E.-A., préposé à la conduite des voitures cellulaires (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 2, § 2 de la loi du 17 février 1849, art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886 et art. 1 ^{er} de la loi du 31 mai 1890).	50	1,047	282
9	Ralet, J.-F., chef de division au Ministère de la Justice (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	71	4,606	Id.	24	Petit, V.-J., chef surveillant à la maison de sûreté de Gand (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	1,650	Id.
10	Tuncq, F.-M., premier président de la Cour d'appel de Gand (art. 9 de la loi du 25 juillet 1867).	72	9,050	Id.	25	Ringlet, H.-J., concierge à la cour d'appel de Liège (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	67	1,150	Id.
11	Cauwel, E.-B.-A., instituteur à la maison de sûreté de Gand.	67	940	Id.					
12	Thienpont, H.-E.-B.-J., greffier de la justice de paix du canton d'Hoorebeke-St-Marie (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	70	1,651	176					
13	Tircher, A.-G., directeur-général au Ministère de la Justice (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	66	7,500	176					
14	Vandepotte, C.-L., surveillant de 2 ^e classe à l'école de bienfaisance de l'Etat de Saint-Hubert (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	60	779	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
51	Wjckmans, J.-B.-L., vicaire à Mo- lenbeck-St-Jean (art. 12, 20, 23 24 et 40 de la même loi).	55	594	148	49	De Vos, P., desservant à Boendael (art. 12, 20, 22, 25 et 40 de la même loi).	67	962	287
52	Beaucour, F.-L., desservant à Ecaussines d'Engghien (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	74	1,180	170	50	Noël, F.-F.-J.-G., desservant à Buzet (art. 12, 20, 23, 14 et 40 la même loi).	50	579	Id.
53	Huysmans, J.-B., desservant à Averbode (art. 12, 20, 22, 23, 25, 24 et 40 de la même loi).	70	959	Id.		TOTAL		49,004	
54	Lallemant, G., desservant à Blehen (art. 12, 20, 21, 12 et 40 de la même loi).	76	1,200	Id.		Ministère des Affaires Étrangères. <i>Fonctionnaires et employés.</i>			
55	Legrain, A.-L., desservant à Froid- mont (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	41	529	Id.	1	Bols, L.-G.-M.-J., consul général- honoraire (art. 1 et 8).	67	6,622	•
56	Nopère, N.-J., desservant à Sirault (art. 12, 20, 22, 25 et 40 de la même loi).	60	753	Id.	2	de Jonghe d'Ardoye, C ^{te} L.-J.-G., Envoyé extraordinaire et Minis- tre plénipotentiaire (art. 1 et 8)	71	7,500	•
57	Tilemans, J., desservant à Zoersel (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	69	1,100	Id.	3	Van der Borch, J.-C., commis de 2 ^e classe (art. 5 et 8).	51	1,579	•
58	Vandamme, P.-E., desservant à St- Louis sous Deerlijk (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	55	529	Id.	4	Garnier-Heldewier, A.-C.-C., En- voyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire (art. 3 et 8).	55	7,500	•
59	Pigeolet, A.-J., desservant à Ni- velles (art. 12, 20, 22, 25, 24 et 40 de la même loi).	50	588	217		TOTAL		25,201	
40	Pirson, F.-J., desservant à Mesnil- St-Martin (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	62	755	Id.		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. <i>Professeurs, fonctionnaires et employés.</i>			
41	Servais, A.-J., desservant à Gon- rioux (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	73	1,165	Id.	1	Lafontaine, J.-N.-J., préparateur et conservateur à l'Université de Gand.	73	1,825	•
42	Van Gelder, B.-G., second Ministre officiant du culte israélite à Bru- xelles (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	67	1,097	Id.	2	Jacoby, V.-F.-J., commis-rédac- teur de 1 ^{re} classe au Ministère.	67	2,177	•
43	Deirue, J.-I., curé de 2 ^e classe à Dixmude (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	76	1,600	266	3	Druet, M.-L., instituteur et profes- seur de gymnastique à l'école moyenne de l'Etat à Houdeng- Aimeries.	57	1,899	•
44	Lambert, L.-J., desservant à Oup- peye (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	71	1,115	Id.	4	Bertels, P.-Ch., instituteur et pro- fesseur de gymnastique à l'école moyenne de l'Etat à Turnhout.	61	1,953	•
45	Louis G.-C.-J., desservant à Villers la-Bonne-Eau (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	48	550	Id.	5	Keiffer, D., préfet des études de l'Athénée royal de Liège	62	5,000	•
46	Remy, A.-A.-J., desservant à Vil- lers-le-Gambon (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	71	1,111	Id.	6	Leclercq, E.-E.-L., régent à l'école moyenne de l'Etat à Marche.	57	994	•
47	Bauwens, J.-B., desservant à Marcq (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	71	1,126	287	7	Bois, E.-S., concierge à la section normale primaire de l'Etat à Lou- vain	69	569	•
48	Bertau, E.-C.-H., desservant à Mes- lin-l'Evêque (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	71	1,125	Id.	8	Ballicu, Ph.-J., professeur de gym- nastique à l'école moyenne de l'Etat à Braine-le-Comte.	65	2,053	•
					9	Lempereur, F.-J., directeur de l'école moyenne de l'Etat à Soig- nies	61	3,652	•
					10	Dressen, Ch.-J., professeur de gym- nastique à l'athénée royal et à l'école moyenne de l'Etat à Lou- vain.	58	290	•
					11	Vanlangenaken, J.-M., régent à l'école moyenne de l'Etat à Tou- gres.	61	1,992	•
					12	Ternet, Fr.-J., directeur de l'école moyenne de l'Etat à Beaumont.	58	2,800	•
					13	Cousine, P., régent à l'école moyenne de l'Etat à Anvers.	59	1,041	•
					14	Feytmans, J.-H., instituteur com- munal à Maeseyck.	57	52	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
15	Roman, Fr.-J., professeur à l'athénée royal de Charleroi.	62	755	"	42	Nagels, L.-A.-A.-II., commissaire de l'arrondissement de Tongres	56	1,245	"
16	Reumont, L.-Ch.-J., maître d'études surveillant à la section normale moyenne de Gand	40	874	"	43	De Buysscher, J.-F., concierge au dépôt des archives de l'Etat à Gand	46	432	"
17	Liégeois, Fr., maître de musique à l'école moyenne de l'Etat à Namur.	66	61	"					
18	Legrand, Serv.-J., professeur à l'athénée royal d'Ixelles.	64	4,965	"		TOTAL. . .		69,470	
19	Leplat, N.-M., instituteur à l'école moyenne de Huy.	60	1,907	"					
20	Van Lamperen, M., bibliothécaire et professeur au Conservatoire royal de Bruxelles.	66	2,200	"		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
21	M ^{lle} Graume, Th.-Z., directrice de l'école moyenne de l'Etat à Arlon.	64	801	"		<i>Professeurs et instituteurs communaux.</i>			
22	Hennau, N.-Gh., régent à l'école moyenne de l'Etat à Anvers.	62	2,657	"	1	Hermant, Th.-A.	53	1,141	"
23	Pire, M.-J.-G., assistant à l'école moyenne de l'Etat à Waremmes.	56	242	"	2	M ^{me} Verheyen, née Van den Broeck, A.-E.	43	456	"
24	Vrebos, G., appariteur à l'Université de l'Etat à Gand.	72	2,913	"	5	Hamand, J.-A.	46	621	"
25	Léonard, T.-J.-Fr.-X., surveillant à l'athénée royal de Bruxelles.	49	714	"	4	Scheer, P.	51	1,164	"
26	Franc, Ch.-L., concierge à l'école normale de Gand.	64	451	"	5	Leclercq, E.-E.-L.	57	2,887	"
27	De Ceuninck, J.-J., instituteur de l'école moyenne de l'Etat à Bruges	62	1,498	"	6	De Coster, F.-B.	64	268	"
28	M ^{me} Bricoult, née Ledrut, C.-J., directrice de l'école normale primaire à Tournai.	59	1,050	"	7	Fortemps, F.-G.	60	1,992	"
29	M ^{me} Stordeur, née Pressia, C., maîtresse d'ouvrages manuels à l'école moyenne de l'Etat à Ixelles.	61	324	"	8	M ^{lle} Spiesschaert, Ph.	46	617	"
30	Journiau, H.-Fr.-J., instituteur à l'école moyenne de l'Etat à Beaumont.	52	566	"	9	M ^{me} Vanhée, née Tack, J.	59	50	"
31	De Swert, J.-G.-I., maître de musique à l'école moyenne de l'Etat à Schaerbeek	62	785	"	10	M ^{lle} Cornet, E.-J.-G.	59	756	"
32	Barizain, dit Monrose, J.-F.-E., chargé de cours à l'Université de Liège.	75	3,500	"	11	Jacquens, L.-H.	58	1,565	"
33	Vander Marlière, E.-A., professeur à la section normale moyenne de l'Etat à Nivelles.	60	556	"	12	Prott, J.	50	715	"
34	M ^{me} Winckert, née Leyder, C., régente à l'école moyenne de l'Etat à Arlon.	54	426	"	13	Sœur, N.-J.	56	1,205	"
35	Desoignie, J.-C., directeur à l'administration provinciale du Hainaut	65	4,167	"	14	Robert, H.-J.	53	810	"
36	Decock, L.-H., commissaire d'arrondissement à Courtrai.	64	2,455	"	15	M ^{me} Van Damme, née Gheut, J.	58	1,455	"
37	Bodart, Ch.-J., commis à l'administration provinciale de Namur.	65	2,610	"	16	Alewaerts, J.-H.	57	1,746	"
38	Stembert, Ch.-F.-D., garçon de bureau au dépôt des archives de l'Etat à Liège.	55	500	"	17	De Munter, P.-E.	52	1,012	"
39	Soudan, Ch.-F.-J., député permanent du conseil provincial de la Flandre occidentale	60	1,705	"	18	Didry, A.	57	3,042	"
40	Tricot, H.-G., huissier-messager à l'Observatoire royal de Bruxelles.	72	718	"	19	M ^{lle} Lassaux, M.-E.-J.	61	2,251	"
41	Proost, J.-J.-E., archiviste adjoint à l'administration des archives générales du Royaume.	60	2,800	"	20	Pinte, J.-T.	61	1,142	"
					21	Cantillon, J.-B.	69	900	"
					22	Clarebout, A.	64	1,366	"
					23	Piquart, J.-J.	42	548	"
					24	Blondeau, A.-A.	59	568	"
					25	M ^{lle} Crutzen, M.-J.-C.	54	599	"
					26	M ^{me} Dekeyser, née Neyts, J.-C.	52	3,754	"
					27	Goffin, J.-J.	61	1,000	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
28	Van Kouteren, G.	55	1,175	"	65	Verbeck, P.	55	2,658	"
29	Neyrinck, E.-A.	52	1,112	"	66	M ^{me} André, née Geline, C. . .	60	958	"
30	M ^{lle} Rassin, E.-C.	56	500	"	67	M ^{lle} Vanboquestal, M.-A. . .	55	475	"
31	Havellette, J.	51	1,915	"	68	Prail, J.-B.-F.	51	989	"
32	M ^{lle} Peltzer, V.-E.	52	1,599	"	69	Vermeersch, Ev.	61	1,356	"
33	Buckinx, A.	59	956	"	70	Feytmans, J.-H.	57	870	"
34	Mazy, P.-J.	61	1,793	"	71	Roman, F.-J.	62	1,503	"
35	M ^{lle} Baudry, E.-E.	58	1,926	"	72	M ^{lle} Baelde, R.	55	859	"
36	Dauby, N.-J.	51	900	"	73	M ^{lle} Lemaître, A.-G.	52	826	"
37	M ^{lle} Hamendt, C.-P.	51	468	"	74	M ^{me} Germeau, née Bolland, E.-J.	45	971	"
38	Braconnier, J.-F.	57	1,691	"	75	M ^{me} Sail, née Kriger, J.-L. . .	48	1,090	"
39	M ^{me} Coppens, née Jansens, M. .	49	981	"	76	M ^{lle} Mahy, M.-J.	62	644	"
40	Houmard, L.-J.	50	500	"	77	Maquet, J.-H.	56	1,238	"
41	Henrion, O.-J.-B.	54	1,262	"	78	Peellaert, L.-J.	52	565	"
42	Petit-Disoir, E.	40	755	"	79	Neumann, J.-B.-Cl.	60	1,095	"
43	Wauthier, J.-J.	59	1,420	"	80	Regnier, A.-J.	56	1,804	"
44	Van Biesbrouck, Ch.	68	507	"	81	Liégeois, F.	66	480	"
45	Deplus, F.-Gh.	61	2,497	"	82	Delers, H.	44	1,280	"
46	Wathelet, J.-D.	49	1,087	"	83	Suys, C.	52	1,298	"
47	Stesmans, P.-H.	74	521	"	84	Dobbelaere, F.	54	1,807	"
48	Van Oorlée, J.-G.	65	1,221	"	85	M ^{lle} Manderlier, H.	41	212	"
49	Dressen, Ch.-J.	58	458	"	86	Dehovre, L.-F.	70	1,473	"
50	Vanlangenaeken, J.-M.	61	108	"	87	De Bal, J.-F.	57	1,451	"
51	M ^{me} Malliez, née Noël, M.-C.-A.	55	577	"	88	Porignaux, A.-J.	65	1,555	"
52	M ^{me} Engelbeen, née Merlé, E. .	60	1,266	"	89	Doyen, E.	65	749	"
53	Fagnart, J.-J.	44	798	"	90	Thiry, Th.	40	1,144	"
54	Maquet, E.-J.	65	1,800	"	91	Corbusier, L.-J.	50	1,115	"
55	M ^{lle} Crudenaire, S.-J.	55	1,591	"	92	Cauwel, F.-B.-A.	67	276	"
56	Van Opdorp, Ch.-H.	55	1,718	"	93	M ^{lle} Del Bouille, M.-A.-F.-H. .	65	505	"
57	M ^{me} V. D'hondt, née Debbaut, C.-L.	58	1,400	"	94	Leplat, N.-M.	60	281	"
58	M ^{me} Simal, née Fabry, V. . . .	41	725	"	95	Sanders, H.-J.	47	1,097	"
59	M ^{me} Deguisse, née De Latte, M.-R.-N.-O.	51	575	"	96	Van Neste, B.	61	525	"
60	Carlens, E.-J.	52	515	"	97	Schepens, S.	51	1,088	"
61	M ^{lle} De Greef, A.-C.-J.	54	1,659	"	98	Van Lamperen, M.	66	1,040	"
62	Lucas, J.-B.	52	818	"	99	M ^{lle} Gramme, Th.-Z.	64	1,754	"
63	Vandenweghe, J.-F.	58	740	"	100	Stormacq, J.-J.	59	470	"
64	Herbillon, F.-A.	61	801	"	101	M ^{lle} Goossens, J.-Ph.	56	459	"
					102	Vergeynst, H.-D.	54	1,540	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
103	Pire, N.-J.-G.	56	1,322	°	139	Varendonck, J.-D.-M.	56	2,528	°
104	Drowart, L.-Fl.	55	1,058	°	140	Massaux, P.-J.	54	1,021	°
105	M ^{lle} Leroeye, L.-R.	44	821	°	141	Pierson, J.-J.	56	1,022	°
106	Van Hecke, A.-A.	51	1,456	°	142	Forget, G.	55	1,127	°
107	Gœury, A.-H.-V.	51	1,465	°	143	M ^{me} Hanrez, née Marcoux, A.-D.-J.	40	749	°
108	Grenier, F.-J.	56	1,418	°	144	M ^{me} Duvinage, née Flamme, M.-A.	29	264	°
109	M ^{me} De Coster, née Vanderspeeten, M.-E.	34	282	°	145	M ^{me} Leroy, née Hermans, M.-A.-H.	33	501	°
110	M ^{lle} Fléchet, A.-J.	59	575	°	146	Varendonck, J.-A.-H.	52	1,914	°
111	Aebly, J.-B.	64	2,266	°	147	Gambien, V.-F.	72	175	°
112	M ^{me} Beaufort, née Duchenne, M.-L.-S.	42	989	°	148	Vanderstraeten, H.-F.-C.	66	1,250	°
113	Léonard, Th.-J.-F.-X.	49	422	°	149	M ^{me} Stordeur, née Pressia, C.	61	147	°
114	Gillet, Alph.	41	622	°	150	Buyl, Ad.	50	418	°
115	Kiebooms, J.-J.	55	551	°	151	M ^{lle} Dehoy, C.-M.	58	751	°
116	Bocar, A.-J.	65	1,650	°	152	M ^{lle} Petry, Ch.	60	496	°
117	Geuse, G.-J.	71	668	°	153	Cuvelier, R.-J.	56	1,406	°
118	Dierickx, A.-B.	56	811	°	154	Rins, J.-B.	50	285	°
119	Speelman, J.	52	1,500	°	155	Lemaitre, A.-J.	52	1,003	°
120	M ^{lle} Winands, B.-M.-A.	50	1,210	°	156	Ringoot, J.-B.	55	1,918	°
121	Leclercq, M.-Th.	51	204	°	157	M ^{me} Malcorps, née Imberechts, M.-Th.-O.	54	1,165	°
122	Gillet, F.-J.	57	1,048	°	158	Vandepitte, S.-B.	58	1,398	°
123	Noirhomme, N.-J.	52	874	°	159	M ^{lle} Baudry, E.-E.	58	1,951	°
124	M ^{me} Stordeur, née Bercé, M.	58	400	°	160	Choque, F.	51	608	°
125	Lepez, H.-C.	55	850	°	161	Naelde, J.-B.	54	572	°
126	Van Houtte, L.	38	546	°	162	Dom, P.-F.	60	675	°
127	M ^{lle} Moulckers, M.-E.	55	650	°	163	Verleyen, Br.	42	746	°
128	Dewez, Ed.-Alph.	38	598	°	164	Jouniau, H.-F.-J.	52	152	°
129	M ^{lle} Roland, E.	56	400	°	165	M ^{lle} Guillaume, Fl.-J.	54	736	°
130	De Ceuninck, J.-J.	62	185	°	166	Papy, J.-J.	58	1,186	°
131	Crombez, N.-L.	57	1,045	°	167	Gilet, J.-B.-J.	55	1,556	°
132	M ^{me} Honorez, née Levecq, O.-V.	59	676	°	168	Gaspard, F.-D.	45	522	°
133	Gillart, A.-J.	55	316	°	169	M ^{me} Sevrin, née Henriette, C.-M.-R.-J.	30	201	°
134	Carlens, E.-J.	32	563	°	170	M ^{me} Petitjean, née Lodriguez, J.	31	175	°
135	Degardin, Ed.	42	803	°	171	De Swert, J.-G.-I.	62	626	°
136	M ^{me} Mabilie, née Smits, El.	56	478	°	172	M ^{lle} Hollants, J.-M.	47	762	°
137	Goire, J.-H.	56	1,584	°	173	Nuyttens, P.-L.	56	1,254	°
138	Gossye, P.	54	1,276	°	174	Sœur, N.-J.	56	1,272	°
					175	M ^{lle} Dohogne, M.-J.	45	573	°

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
176	Dubosqueille, J.-J.	63	2,514	"	6	Coster, J.-W., ingénieur principal des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	69	3,727	27
177	M ^{lle} Denonne, J.-A.	31	331	"	7	Lauwers, J.-B., irrigateur au ser- vice des défrichements de la Campine (art. 1, 8 et 13).	72	1,050	27
178	M ^{me} Maufroid, née Waterlot, I. . .	39	217	"	8	Fremolle, M., garde-brigadier fores- tier (art. 3 et 8).	60	623	27
179	M ^{me} Saublens, née Delcharlerie, J. G.	56	928	"	9	De Cloet, C.-J., pontonnier (art. 1 et 8).	69	503	87
180	Van Der Donck, A.	58	845	"	10	Meys, J.-B., garde forestier (art. 1, 8 et 13).	72	41	87
181	Lamont, P.	60	1,649	"	11	Thiry, J.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 13).	68	288	87
182	Van M ^{me} Mârccke, née Thieren, S. A.	59	75	"	12	Leenaert, J.-M., conducteur prin- cipal de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	68	3,537	87
183	Van Meer, H.	45	737	"	13	Naa, J.-P.-J., chef de bureau à l'Académie royale de médecine (art. 1 et 8).	73	2,804	87
184	Suy, Ch.	83	175	"	14	Dugauquier, N.-J., éclusier contro- leur (art. 1, 8 et 13).	67	962	141
185	Duchesse, J.-L.	57	1,370	"	15	Dispaux, E.-J., commis de 1 ^{re} classe à l'administration des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	65	1,390	141
186	Wauters, G.-L.	50	1,253	"	16	Eymael, G.-T., pontonnier (art. 1, 8 et 13).	78	695	141
187	Delange, P.-J.	61	1,756	"	17	Dirickx, J., pontonnier (art. 3 et 8).	71	379	178
188	Delbeke, Ed.-J.	56	1,273	"	18	Morren, C., garde forestier (art. 3 et 8).	63	138	Id.
189	Chauvaux, C.-L.-J.	54	579	"	19	Malherbe, A.-L.-J., sergent d'eau (art. 3 et 8).	49	664	Id.
190	Van Renterghem, S.	54	1,607	"	20	Willems, J.-F., pontonnier, (art. 1 et 8).	68	514	Id.
191	Moneau, J.-N.	35	410	"	21	Jolie, E., garde forestier (art. 1, 8 et 13).	79	82	Id.
192	M ^{me} Van Drooghenbroeck, M.-A.-B.	50	1,376	"	22	Rosseels, J.-L.-F., conducteur prin- cipal des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 13).	68	4,125	Id.
193	Vander Marliere, E.-A.	60	2,200	"	23	De Backer, J.-B., garde forestier (art. 1, 8, 13).	71	206	178
194	De Clercq, E.-G.	54	1,477	"	24	Huet, A.-A.-M., Chef de bureau à l'administration des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 13).	68	5,163	Id.
195	M ^{me} Vanscharen, née Truyens, G.-G.	42	956	"	25	Toussaint, H.-F.-L.-J., vérificateur des poids et mesures (art. 1 et 8).	72	3,493	282
196	M ^{me} Winckert, née Leyder, C. . .	34	107	"	26	Hendrichx, J.-J.-F., éclusier rece- veur (art. 3 et 8).	60	1,018	Id.
197	Franssen, A.-H.	61	921	"	27	Favresse, N.-A., éclusier (art. 3 et 8).	55	350	Id.
198	Dessomme, Fl.	51	1,358	"	28	Sol, A., garde souterrain (art. 1 et 8).	75	647	Id.
	TOTAL		198,904		29	De Rantere, P.-J., commis d'ordre de 1 ^{re} classe à l'administration centrale (art. 1 et 8).	65	1,712	Id.
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics.				30	Dounis, J.-F., garde forestier (art. 3 et 8).	61	324	303
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				31	Harondar, B.-J., brigadier forestier (art. 3 et 8).	64	675	Id.
1	Pierson, F.-J., garde forestier . .	65	571	27	32	Simons, L., éclusier receveur (art. 1 et 8).	66	898	Id.
2	Roos, P.-D., garde rivière	37	300	27	33	Delmée, B.-J., pontonnier (art. 1 et 8).	65	529	8
3	Vanderhaeghe, A., commis de 1 ^{re} classe à l'administration des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	66	1,643	27	34	De Ceuster, P.-F., pontonnier (art. 3 et 8).	69	507	Id.
4	Mazyn, J.-F., aide éclusier (art. 3 et 8).	65	704	27		TOTAL		39,261	
5	Chevallier dit Chevalier, F.-J., éclu- sier receveur (art. 1 et 8).	68	1,109	27					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes								
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>								
1	Benoit, L.-F., facteur des postes .	60	888	•	28	Van Branteghem, P.-F., messenger du génie maritime (art. 3 et 8, § 1).	66	1,081	•
2	Neurisse, D.-G., facteur des postes.	60	917	•	29	Van Landtschoot, J.-B., chef-garde de phare (art. 1 et 8, § 1).	66	1,689	•
3	Augustinus, J.-N., facteur des postes.	59	945	•	30	Dentant, A.-G., matelot (art. 1 et 8).	66	714	•
4	Minette, J.-J.-L., facteur des postes.	58	825	•	31	Metdepenningen, J.-B., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2).	69	851	•
5	Bernard, F., facteur des postes .	54	705	•	32	Crispiels, J., facteur des postes (art. 3 et 8).	59	857	•
6	de Waepenaere, Ch.-E., facteur rural.	66	700	•	33	Terwagne, C.-J.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	57	614	•
7	Van Reusel, J.-B., facteur rural .	65	678	•	34	Franckart, F.-C.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	53	592	•
8	Donkers, A., facteur rural . . .	60	661	•	35	Thomas, H.-J.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	51	575	•
9	Vanrunxt, J.-L., facteur rural . .	59	651	•	36	Delpire, J.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	62	861	•
10	Agneessens, J.-B., facteur rural	59	641	•	37	Beghin, G.-J.-B., facteur rural (art. 3 et 8).	58	576	•
11	Foriers, V.-J., facteur rural . . .	56	699	•	38	Douillet, V.-J.-G., facteur rural (art. 2 et 8).	57	626	•
12	Dellisse, E.-J., facteur rural . .	43	362	•	39	Gubel, J., pilote (art. 3 et 8). . .	58	1,504	•
13	De Ruyter, H.-J., percepteur des postes.	67	1,140	•	40	Krul, T., matelot-canotier (art. 3 et 9).	52	1,020	•
14	Decleve, H.-J., commis-chef au chemin de fer.	66	2,415	•	41	Van Damme, P., facteur des postes (art. 3 et 8).	53	623	28
15	Fleury, L.-J., commis-chef au che- min de fer.	66	2,780	•	42	Bernard, J.-F., commis au secré- tariat général (art. 3 et 8, § 1).	46	512	80
16	Gaignage, A., chef-garde au che- min de fer.	64	1,800	•	43	Huylebroeck, C.-J., facteur de sta- tion (art. 3 et 8).	40	573	•
17	Leroy, A.-A.-J., chef-garde au che- min de fer.	59	1,898	•	44	Van Biesbrouck, Ch., percepteur des postes.	66	1,243	•
18	Cremers, L.-J., chef-garde au che- min de fer.	57	1,685	•	45	Courtois, J.-A., ingénieur au che- min de fer (art. 3 et 8, § 1).	45	2,326	•
19	Van Rollegheem, E.-P., commis au chemin de fer.	55	1,346	•	46	Dumont, G.-E., facteur rural (art. 3 et 8).	62	680	•
20	Hendrix, G.-G.-G., commis au che- min de fer.	54	750	•	47	Courty, Ph., facteur rural (art. 3 et 8).	58	629	•
21	Pourbaix, O.-J., agréé au chemin de fer.	52	571	•	48	Degryse, H.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	51	544	•
22	Pouillon, A.-L., chef-garde au che- min de fer.	52	1,054	•	49	Horemans, P.-J., facteur rural (art. 3, 8 et 14).	55	500	•
23	Tahou, O., commis au chemin de fer.	43	836	•	50	Meyers J.-F., pilote (art. 3, 8 et 13).	64	1,875	•
24	Verjaus, H.-N.-L., chef-garde au chemin de fer (art. 3 et 91)	61	1,950	70	51	Heep, M.-A., portier au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1)	65	768	•
25	Aelbrecht, Ch.-L., chef de section au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	43	1,594	59-40	52	De Malte, E.-F., commis au chemin de fer (art. 1, 8 et 13).	65	2,525	•
26	Fagnoul, J.-A., agréé au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	41	440	•	53	Frère, J.-B.-L., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	65	2,033	•
27	Fontaine, J.-J., pilote (art. 3 et 8, § 2).	52	1,266	•					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
54	Gilliard, J.-N., garde-convoi (art. 3 et 8).	44	855	"	77	Braive, P.-J., conducteur-mécanicien (art. 3, 8 et 13).	59	2,971	"
55	De Clercq, J.-F., facteur des postes (art. 3, 8 et 14).	32	300	"	78	Dewaey, J.-J., pilote (art. 3 et 8).	55	1,581	"
56	Gennotte, J.-B.-L., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	66	2,916	"	79	Houze, A., commis des postes (art. 3 et 9).	43	1,685	"
57	Périer, E.-L., chef de bureau des postes (art. 1, 8, § 1, 13 et 59).	66	3,750	"	80	Correwyn, J., pilote (art. 3 et 8).	41	988	"
58	Romont, E.-A., percepteur des postes (art. 1, 8 et 13).	66	3,518	"	81	Lechat, J.-G., facteur rural (art. 3 et 8).	50	646	"
59	Hansens, G.-F., contrôleur au chemin de fer (art. 1, 8, § 1, et 13).	66	4,125	"	82	Demagnet, A.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	51	473	"
60	Arnould, P.-L., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	1,224	"	83	Riemslogh G.-C., sous-percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1 et 14).	67	500	"
61	Fouquet, H.-J., architecte principal au chemin de fer (art. 1, 8, § 1, et 13).	66	5,093	"	84	Lavaux, J., facteur des postes (art. 3 et 8).	55	672	"
62	Stevens, J.-J., chef de section au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	2,868	"	85	Willemart, J.-B.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	51	774	"
63	Hochstein, J.-B.-G.-A., directeur de service au chemin de fer (art. 1, 8, § 1, et 15).	66	5,687	"	86	De Wilde (P.), facteur rural (art. 3 et 8).	55	566	"
64	Latour, J.-G.-F., inspecteur au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	4,410	"	87	Lagrange, J., chef de station (art. 3 et 8, § 1).	50	3,772	"
65	Schindeler, J.-M., chef de dépôt principal au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	3,641	"	88	Kraft, N., garde au chemin de fer (art. 3 et 9).	54	665	198
66	Piret, E., facteur de station (art. 1 et 8).	59	1,091	"	89	Fromont, V.-L., facteur rural (art. 3 et 8).	62	669	189
67	Lanneau, E.-J.-J., chef de station (art. 3 et 8, § 1).	59	3,429	"	90	Chevalier, M.-G., facteur des postes (art. 3 et 8).	60	825	"
68	Lallemant, J.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	51	755	"	91	Hardy Th.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	52	544	"
69	Libois, A.-E.-N., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	55	559	"	92	Adam, D.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	44	368	"
70	Delcourt, G.-L., ingénieur en chef, directeur du service des constructions maritimes et professeur à l'institut supérieur de commerce (art. 1, 8 et 13).	66	7,500	172-175	93	Fontaine, G.-L., sous-percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1).	66	215	"
71	Delzenne, P.-A., chef-facteur de station (art. 3 et 8).	47	938	87	94	Sanchez d'Aguilar, H.-J.-T., commis des postes (art. 3 et 8, § 1).	58	2,422	"
72	Moons, P.-J.-L., chef-facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	66	1,313	"	95	Mouton, L.-J., garde au chemin de fer (art. 3 et 9).	47	1,127	226
73	Mulders, C.-J., premier chef-garde (art. 1, 8 et 13).	66	2,625	"	96	Santkin, L.-J., commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	47	1,177	189
74	Pex, P.-V.-L., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 et 8).	66	3,662	"	97	Mathieu, F.-M.-J.-H., percepteur des postes (art. 1 et 8).	66	3,306	195
75	Lothar, J.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	63	699	"	98	Quaedvlieg, F.-J.-F., chef-garde (art. 3 et 8).	59	1,792	"
76	Mesure, A.-C.-B., matelot (art. 3 et 8, § 2).	63	820	144-145	99	Dohet, H.-J., facteur de station (art. 3 et 8, § 1).	55	673	"
					100	Sauer, C., facteur des postes (art. 1 et 13).	65	825	"
					101	Bure, N.-P.-J., facteur des postes (art. 1 et 8).	65	999	"
					102	Thonon, A.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	50	699	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
103	Messy, P.-J., facteur rural (art. 1 et 8)	65	745	195	128	Dethier, J.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	59	604	"
104	Gyselinck, M., facteur rural (art. 5 et 9)	57	643	"	129	Souveaux, D.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	57	789	"
105	Mortier, A.-M., facteur rural (art. 3 et 8).	48	469	"	130	Evrard, J., facteur des postes (art. 3 et 8).	57	977	"
106	Dardenne, A.-J., percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1).	55	1,450	248	131	Smeets, C., facteur rural (art. 3 et 8).	57	579	"
107	Romme, A., facteur des postes (art. 3 et 8).	59	856	"	132	Jubert, G.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	56	878	"
108	Rosier, N., facteur rural (art. 3 et 8).	54	514	"	135	Ducarme, F.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	49	449	"
109	D'hyedt, E.-A., facteur des postes (art. 3 et 8).	40	449	"	134	Pilatte, V.-J.-B., facteur rural (art. 3 et 8).	47	518	"
110	Gérard, H., facteur rural (art. 1 et 8).	65	715	"	135	Dehenauw, G., pilote (art. 3 et 8)	58	1,715	"
111	Even J.-E., facteur rural (art. 3 et 8, § 2).	50	583	"	156	Borgonie, J.-H., gardien de phare (art. 3 et 8).	62	835	"
112	Aerts, L.-V., commis des télégraphes (art. 3 et 8, § 1).	50	1,502	"	137	Cornu, C.-F., contremaître chauffeur (art. 3 et 8).	59	758	"
113	D'hooghe, J.-L., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2).	65	765	"	158	Delahaye, O.-C., matelot-sauveteur (art. 3 et 8, § 1 et 14).	54	155	"
114	Stiernon, G.-J., facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	65	1,066	"	139	Lodez, L.-H.-M., facteur de station (art. 3 et 8).	54	1,065	"
115	Jenard, Ch., chef-garde (art. 3 et 8).	65	1,604	"	140	Facon, C.-H., facteur des postes (art. 3 et 8).	50	731	"
116	Nève, A.-J.-P., commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	45	1,090	"	141	Wiebou, L., facteur rural (art. 3 et 8).	41	376	340-341
117	Dreumont, H.-J., commis au che- min de fer (art. 3 et 8, § 1).	59	670	"	142	Dillie, A.-F., facteur des postes (art. 1, 8, 13).	65	977	"
118	Tahon, A., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	56	668	"	143	Castiaux, C.-F.-F., facteur des postes (art. 1 et 8).	65	810	"
119	Hornez, J.-B., commandant de l'école des moussettes (art. 3 et 8, § 1).	67	3,006	265	144	Glavie, F., facteur des postes (art. 3 et 8).	61	932	"
120	Grandfils, L.-J., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	58	1,920	265	145	Legré, J.-F., facteur des postes (art. 3 et 8).	61	990	"
121	Durvin, B., facteur des postes (art. 3 et 8).	49	751	"	146	Baune, E.-H., facteur des postes (art. 3 et 8).	60	629	"
122	Durand, L.-A.-J.-E., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	49	1,512	"	147	Williamel, L.-C.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	58	710	"
123	Demeester, L., facteur rural (art. 1 et 8, § 2)	65	611	"	148	Dechamps, F.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	58	714	"
124	Bouchat, F.-J.-E., facteur des postes (art. 3 et 8).	62	758	"	149	Collin, H.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	54	630	"
125	Marien, C.-L., facteur rural (art. 3 et 8).	61	740	"	150	Rolland, C.-E.-C., facteur rural (art. 3 et 8).	52	608	"
126	Macours, P.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	61	665	"	151	Verbruggen, H., facteur rural (art. 3 et 8).	46	431	"
127	Busch, J.-P.-A., facteur des postes (art. 3 et 8).	60	812	"	152	Gondry, G., facteur des postes (art. 3 et 8).	59	898	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .
153	Deveen, E.-V., facteur rural (art. 3 et 8).	56	638	"	9	Dufond, E., capitaine (art. 2, § 1)	47	2,000	52
154	Devos, V., facteur des postes (art. 3 et 8).	55	899	"	10	De Donckers, A.-F.-Ch.-M., major (art. 21).	55 1/2	3,217	Id.
155	Demolin, A.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	62	857	"	11	Dutalis, O.-J.-Ch., capitaine commandant (art. 21)	52	2,437	Id.
156	Plancke, L.-J.-L., facteur des postes (art. 3 et 8).	42	420	"	12	De Barsé, F.-G.-J., capitaine (art. 21).	42 1/2	1,500	Id.
157	Navez, A.-E.-V., chef de dépôt au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	52	1,056	"	15	Delise, E.-A.-D., capitaine commandant (art. 21).	51 1/2	2,625	Id.
158	Phalet, J.-B., chef-garde (art. 3 et 8).	43	870	"	14	Deneijer, A.-J., capitaine commandant (art. 21).	49	1,875	Id.
	TOTAL		107,256		15	Becker, J.-J., capitaine (art. 21).	41 1/2	1,406	Id.
	Ministère de la Guerre.				16	Fumière, J.-Ch.-A., capitaine administrateur d'habillement (art. 21).	42 1/2	1,625	Id.
	<i>Pensions civiles.</i>				17	Kayenbergh, F.-L., capitaine (art. 21).	42	1,687	Id.
1	Van Eycken, M.-G., agent de casernement.	52	125	"	18	Renson, V.-A.-F., général-major (art. 1).	58	6,200	Id.
2	Leemans, A.-C., chef de division.	67	5,417	"	19	Schwartz, P., sergent (art. 20)	32 1/2	700	Id.
3	Pérignon, J.-E., chef de division.	71	4,862	"	20	Decooninck, L.-Ch.-L., commis aux écritures (art. 21)	60	1,020	Id.
	TOTAL		14,400		21	Moons, J., surveillant (art. 21).	56	819	Id.
	Ministère de la Guerre.				22	Vandenberghe, H.-J., portier (art. 21).	37 1/2	676	Id.
	<i>Pensions de l'Ordre de Léopold.</i>				23	Fontaine, A., premier sergent clairon (art. 21)	51 1/2	679	Id.
1	Smets, M.-G.	50	100	"	24	Vermeulen, L.-J., premier sergent (art. 21).	50 1/2	798	Id.
	Ministère de la Guerre.				25	Verschraegen, F., soldat (art. 21).	56 1/2	342	Id.
	<i>Pensions militaires.</i>				26	Hasdenteufel, J.-C., premier sergent (art. 21).	39 1/2	710	Id.
1	Deltenre, J.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	34	274	52	27	Bodson, A.-C., sergent (art. 21)	50 1/2	630	Id.
2	Den Dooven, P. J., soldat (loi du 27 mai 1840).	34	274	Id.	28	Leduc, L.-Ch., maréchal des logis (art. 21).	50	760	Id.
3	Box, J.-H., capitaine commandant (art. 1).	55	3,000	Id.	29	Coine, G., maréchal des logis (art. 21).	42	710	Id.
4	Mohr, J.-E., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	55	5,000	Id.	30	Van Cauteren, J.-B., maréchal ferrant (art. 21).	55	414	Id.
5	Polis, N.-J.-F.-J., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	57	2,051	Id.	31	Crépin, A.-C., maréchal des logis (art. 21).	37	560	Id.
6	Salpétier, J.-B.-J., capitaine commandant (arr. 2, § 3).	55	2,757	Id.	32	Steegmans, G., conducteur d'artillerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	44 1/2	727	Id.
7	Henin, J.-J.-A., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	1,912	Id.	33	Mertens, J.-F., maréchal des logis (art. 21).	60	840	Id.
8	Genvier, J.-N., capitaine commandant (art. 2, § 2).	55 1/2	2,850	Id.	34	Glaes, D., soldat (art. 21)	37	342	Id.
					35	Hardy, J.-F., soldat (art. 21). . .	37	342	Id.
					36	Corthals, F.-Ch.-F., sergent clairon (art. 21).	53 1/2	693	Id.

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
37	Derlet, P.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	47	730	53	65	Michot, A.-H.-V., capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55	2,775	153
38	Faidherbe, L., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	44 1/2	727	Id.	66	Deplançon, D.-A., capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55	2,962	Id.
39	Ansiau, E.-A., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	46 1/2	718	Id.	67	Boutelier, A.-E.-H., capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55 1/2	2,775	Id.
40	Tisserand, P.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	51 1/2	714	Id.	68	Mahiels, J.-E., médecin de batail- lon de 1 ^{re} classe (art. 20).	40 1/2	2,500	Id.
41	Gilliard, A.-J.-G., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	44	714	Id.	69	Berguet, A.-P.-J., capitaine (art. 20).	44	2,500	Id.
42	Louvet, H., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45	688	Id.	70	Bovy, V.-H.-L., sous-lieutenant (art. 20).	51 1/2	1,540	Id.
43	Thiriot, brigadier de gendarmerie (art. 21).	53 1/2	630	Id.	71	Istas, V.-A., capitaine (art. 21).	48	2,062	Id.
44	Lefebvre P.-F., gendarme (art. 21).	50	640	Id.	72	De Macar, A.-F.-O.-M., capitaine commandant (art. 21).	48	2,325	Id.
45	Thioux, L.-J.-E., gendarme (art. 21).	55 1/2	626	Id.	73	Gilet, F.-E.-N.-D., officier d'admi- nistration de 2 ^e classe (art. 21).	44	1,406	Id.
46	Schmit, P., gendarme (art. 21).	52 1/2	623	Id.	74	Poils, P., officier d'administration de 2 ^e classe (art. 21).	55 1/2	2,544	Id.
47	Mois, S., gendarme (art. 21).	47 1/2	619	Id.	75	Huytens de Terbecq E.-L.-E.-F.- M.-G., capitaine (art. 21).	45	1,875	Id.
48	Radomme, C.-J., gendarme (art. 21).	47 1/2	619	Id.	76	Marga, U.-A., lieutenant (art. 21).	57 1/2	925	Id.
49	Lemasson, H.-A., gendarme (art. 21).	49	600	Id.	77	Govaert, A.-F., trompette-major (art. 20).	44	840	Id.
50	Toussaint, N., gendarme (art. 21).	47	602	Id.	78	Aelbrecht, D., soldat réformé (art. 20).	65 1/2	480	Id.
51	Orquevaux, J.-B., gendarme (art. 21).	47	602	Id.	79	Van Zoom, F., cuisinier (art. 21).	52 1/2	790	Id.
52	Doutrewe, F.-S.-A., capitaine (loi du 27 mai 1840).	43 1/2	1,250	155	80	Helegeert, P.-J., caporal (art. 21).	60 1/2	495	Id.
53	Vanderschrick, H.-L.-F.-M., lieu- tenant (loi du 27 mai 1840).	27 1/2	740	Id.	81	Moortgat, J., caporal (art. 21).	47	550	Id.
54	Vandenbussche, A.-D.-A., lieutenant (loi du 27 mai 1840).	30 1/2	740	Id.	82	Bormans, J.-B.-A., premier sergent (art. 21).	38	697	Id.
55	Koenders, F.-A.-G. sous-lieutenant (loi du 27 mai 1840).	29 1/2	616	Id.	83	Camby, J.-B.-J., soldat (art. 21).	45	585	Id.
56	Ayou, F., lieutenant général (art. 1).	65	7,500	Id.	84	Delanghe, F.-F., musicien-gagiste (art. 21).	58	626	Id.
57	Dejardin, Ch., général-major (art. 1).	63	6,200	Id.	85	Cardinael, Ch.-S.-G., caporal (art. 21).	52	565	Id.
58	Mailly, J.-B., lieutenant-colonel (art. 1).	56 1/2	4,000	Id.	86	Delattre, P.-M.-V., premier sergent (art. 21).	49	790	Id.
59	Schoutteten, G., capitaine com- mandant (art. 1).	55	3,000	Id.	87	Masson, F., adjudant de batterie (art. 21).	60	823	Id.
60	Staps, J.-M.-F., inspecteur des musiques de l'armée (art. 1).	81 1/2	2,500	Id.	88	Kerckhove, Ch.-L., maréchal des logis (art. 21).	60	700	Id.
61	Wittebroodt, J.-J.-L., capitaine en premier quartier-maître (art. 2, § 3).	58	2,850	Id.	89	Woillard, J.-N., soldat (art. 21).	51	542	Id.
62	Biot, E.-L.-F., capitaine en pre- mier administrateur d'habillem- ent (art. 2, § 3).	58	3,000	Id.	90	Wauthy, Ch.-J., brigadier (art. 21).	55	482	Id.
63	Colin, A.-L.-A., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,850	Id.	91	Peltier, A.-J., maréchal des logis chef constructeur (art. 21).	54	806	Id.
64	Hicquet, L.-A.-G., capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55	2,850	Id.	92	Missoorten, E.-C.-J.-B., maréchal des logis (art. 21).	60	785	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
93	Biot, A.-J., gendarme (art. 21) . .	53 $\frac{1}{2}$	644	155	123	Hausman, P., gendarme (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	602	232
94	Mangin, G., gendarme (art. 21) . .	50	644	Id.	124	Dion, F.-X., gendarme (art. 21).	44	584	Id.
95	Ney, M., gendarme (art. 21) . . .	50	637	Id.	125	Godenir, N.-J., gendarme (art. 21).	45	567	Id.
96	Lahaye, H.-J., gendarme (art. 21).	50	633	Id.	126	Blin, Ch.-J., gendarme (art. 21) . .	40 $\frac{1}{2}$	567	Id.
97	Van Goubergen, J.-F., gendarme (art. 21).	49	630	Id.	127	Denis, J., gendarme (art. 21) . . .	45 $\frac{1}{2}$	567	Id.
98	Bridoux, J.-B.-P., gendarme (art. 21) .	46	609	Id.	128	Fauconnier, J.-J., gendarme (art. 21).	46 $\frac{1}{2}$	563	Id.
99	Lambert, F., gendarme (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	588	Id.	129	Nilis, J.-H.-G.-V., médecin de ba- taillon de 1 ^{re} classe (art. 20).	42 $\frac{1}{2}$	2,500	Id.
100	Schneider, M., gendarme (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	588	Id.	130	Avanzo, J.-F.-A.-J., colonel (art. 21).	55	5,000	Id.
101	Goin, J.-J., gendarme (art. 21) . .	44	581	Id.	131	Marinus, P.-J., major (art. 21) . .	52 $\frac{1}{2}$	3,094	Id.
102	Klinck, A., gendarme (art. 21) . . .	45 $\frac{1}{2}$	565	Id.	132	Dubois, E.-J.-G., capitaine com- mandant (art. 21)	51	2,625	Id.
103	Lamour, E., gendarme (art. 21) . .	48	560	Id.	133	Guillaume, G.-A., capitaine (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	2,587	Id.
104	Brialmont, H.-A., lieutenant général (art. 1).	71	9,000	252	134	Marlier, L.-H., capitaine comman- dant (art. 21).	53	2,850	Id.
105	Jaradin, C., gendarme (art. 20) . .	49	700	Id.	135	Redemans, A.-J.-L., capitaine com- mandant (art. 21).	42	1,687	Id.
106	Marchant, P.-J., surveillant (art. 21) .	56	827	Id.	136	Ysbeque, E.-J., capitaine com- mandant (art. 21)	47 $\frac{1}{2}$	1,969	Id.
107	Symons, J.-G., portier (art. 21) . .	55	798	Id.	137	Lecoite, J.-J.-A., lieutenant (art. 21).	35 $\frac{1}{2}$	925	Id.
108	Lorenz, J.-Ch.-H., musicien-gagiste (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	760	Id.	138	Nicaise, A.-G., lieutenant général (art. 1).	65	7,500	Id.
109	Verluyten, J.-F., premier sergent (art. 21).	56 $\frac{1}{2}$	825	Id.	139	Seau, F., colonel (art. 1)	60	5,000	Id.
110	Gay, P.-R., premier sergent (art. 21).	53 $\frac{1}{2}$	827	Id.	140	Grasser, Ch., lieutenant-colonel (art. 1).	58	4,000	Id.
111	Janssens, H.-J.-H., maréchal des logis chef secrétaire (art. 21).	36 $\frac{1}{2}$	676	Id.	141	Delfosse, A.-M.-F., lieutenant- colonel (art. 1).	57	4,000	Id.
112	Bareau, L.-J., adjudant sous-officier (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	949	Id.	142	Vaes, G.-T., lieutenant-colonel (art. 1).	58	4,000	Id.
113	Defays, J., maréchal des logis de gendarmérie (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	969	Id.	143	Folie, L.-A.-M., major (art. 1) . .	57 $\frac{1}{2}$	3,500	Id.
114	Henrion, L.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	50	969	Id.	144	Ardenois, Ch.-L., major (art. 1) . .	58	3,500	Id.
115	Foret, A.-J., maréchal des logis de gendarmérie (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	928	Id.	145	Van Goethem, F.-A.-A., garde d'ar- tillerie principal (art. 1).	60	3,960	Id.
116	Dinant, P.-F., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	52	769	Id.	146	Leceuvre, L.-F., officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art. 1)	58	3,000	Id.
117	Stesmans, J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	46 $\frac{1}{2}$	739	Id.	147	Laureyns, T.-P.-A., capitaine com- mandant (art. 1).	55	3,000	Id.
118	Buffet, H., maréchal des logis de gendarmérie (art. 21).	47	735	Id.	148	Fourdin, J.-B., capitaine comman- dant (art. 1).	55	3,000	Id.
119	Boonen, I., brigadier de gendarme- rie (art. 21).	47	616	Id.	149	Painparé, J., chef de musique assi- milé aux lieutenants (art. 1).	62 $\frac{1}{2}$	2,220	Id.
120	De Rycke, P.-B., gendarme (art. 21).	54	651	Id.	150	Barella, A.-S.-A., médecin de régi- ment de 1 ^{re} classe (art. 2, § 5).	56	3,811	Id.
121	Delfleur, J.-G., gendarme (art. 21).	50	637	Id.					
122	Tienpond, A., gendarme (art. 21).	47	637	Id.					

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
151	Winand, V - E , major (art. 2, § 5).	58	5,094	252	179	Quetstroey, L. - E., soldat (art. 21).	27	312	324
152	Mathelin F.-A.-P., capitaine com- mandant (art. 2, § 5).	55	2,775	Id.	180	Bosmans, J. - F., musicien-gagiste (art. 21).	45½	616	Id.
153	Baijart, G. - J., capitaine comman- dant (art. 2, § 5).	55	2,187	Id.	181	Lesey, D., sergent (art. 21).	60½	700	Id.
154	Wuillot, L. - A., médecin de régiment de 1 ^{re} classe (art. 2, § 5).	54	3,514	Id.	182	Wellens, M., premier sergent (art. 21)	50½	769	Id.
155	Vandenkieboom, T., major (art. 2, § 1).	55	3,176	Id.	183	Kerkhofs, J. - L., maréchal des logis (art. 21)	46½	769	Id.
156	Jungbluth, J. - B., capitaine en pre- mier (art. 21).	50½	1,969	Id.	184	Becquevort, G. - E., maréchal des logis (art. 21)	50½	769	Id.
157	Gombault, Ch., lieutenant (art. 18).	56	2,775	324	185	Goetinck, M., maréchal des logis chef secrétaire (art. 21).	54	819	Id.
158	Leroy, Ch. - F. - J., capitaine (art. 20).	41	2,500	Id.	186	Van Damme, F., soldat (art. 21).	56½	345	Id.
159	Scouvemont, E. - L., capitaine (art. 21).	55½	2,700	Id.	187	Magniette, A. - J., conducteur d'ar- tillerie (art. 21).	60	939	Id.
160	Bastienier, M. - R. - R., capitaine (art. 21)	48½	2,094	Id.	188	Jennart, L., conducteur d'artillerie (art. 21).	47½	903	Id.
161	Picart, E. - S. - M., major (art. 21).	55½	3,176	Id.	189	Laermans, F., adjudant sous- officier (art. 21).	55	964	Id.
162	Lefrancq, P. - P. - F., major (art. 21).	51	2,970	Id.	190	Roy, A., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	59½	1,020	Id.
163	Bralion, X. - F. - E., capitaine payeur (art. 21).	46	1,957	Id.	191	Poncin, P., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	57	943	Id.
164	de Keyser, Ch. - P. - G., intendant de 1 ^{re} classe (art. 1).	62½	5,000	Id.	192	Sauvage, A. - J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45½	727	Id.
165	Dereine, J. - B. - J., médecin princi- pal de 2 ^e classe (art. 1).	65	4,000	Id.	193	Henrion, J. - J. - D., brigadier de gen- darmerie (art. 21).	46	581	Id.
166	Laviolette, M. - E., lieutenant-colonel (art. 1).	56½	4,000	Id.	194	Stevenot, J. - B. - A., brigadier de gendarmerie (art. 21).	59½	672	Id.
167	Jacob, F. - J., capitaine commandant (art. 1).	55	2,500	Id.	195	Delporte, N. - A. - J., gendarme (art. 21)	48½	626	Id.
168	Deconinck, G., major (art. 2, § 5).	58	3,259	Id.	196	Poncolet, H. - E., gendarme (art. 21).	48	605	Id.
169	Lales, G., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,925	Id.	197	Jadin, Ch. - E., gendarme (art. 21).	46½	591	Id.
170	Stoops, A. - D., capitaine comman- dant (art. 2, § 5).	55	2,700	Id.	198	Demeure, X. - J., gendarme (art. 21).	47½	588	Id.
171	Servaes, A. - P. - M., lieutenant-colo- nel (art. 2, § 1).	54	4,000	Id.	199	Philippe, L. - J., gendarme (art. 21).	59½	560	Id.
172	Larroe, E. - L. - P., capitaine com- mandant (art. 2, § 1)	55	3,000	Id.	200	Havenne, L. - J., gendarme (art. 21).	59½	560	Id.
173	Delfosse, A. - Ch. - J., capitaine com- mandant (art. 2, § 1).	55	2,662	Id.	201	Soupart, L. - J., gendarme (art. 21).	55	560	Id.
174	Herckenrath, J. - F. - H., premier sergent (art. 20).	51	924	Id.	TOTAL. . . .			351,420	
175	Dielis, Ch., musicien-gagiste (art. 21).	44½	718	Id.	Ministère des Finances.				
176	Huijsens, A., caporal (art. 21).	57	410	Id.	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
177	Lahaye, G. - E. - J., sergent-major maître-armurier (art. 21).	63	840	Id.	1	Van Tongerlo, B., brigadier des douanes.	63	1,162	342
178	Vanlaecker, Ch., sergent (art. 21).	55	661	324	2	Lemyé, F. - C., receveur des contri- butions.	59	1,069	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
3	Pierre, G.-J.-J., receveur des contributions.	68	5,080	342	29	Bodet, J.-B., préposé des douanes (art. 3 et 8).	65	740	343
4	Sacrez, A.-J., receveur des contributions.	66	1,491	Id.	30	Gilbert, G., directeur des contributions (art. 1, 8, 59 et 15).	68	6,587	39-40
5	Lemaire, J.-H., sous-brigadier des douanes	67	854	Id.	31	Desombiaux, F.-M., receveur de l'enregistrement (art. 1 et 8).	66	4,578	Id.
6	Verwimp, G., préposé des douanes.	67	825	Id.	32	Bouffieux, M.-A., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 15).	62	1,584	Id.
7	Marbuhant, A.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15)	70	900	Id.	33	Moreau, J.-N., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8)	61	646	Id.
8	Thiran, C.-L.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15)	68	1,462	Id.	34	Verschueren, G.-J., contrôleur des contributions (art. 1 et 8).	65	4,400	Id.
9	Ballet, P.-A., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	685	Id.	35	Duhoux, V., sous-chef de bureau au Ministère (art. 1 et 8).	65	3,109	Id.
10	Poskin, A.-J., huissier au Ministère (art. 5 et 8).	67	678	Id.	36	Chevry, P.-S., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	68	1,462	Id.
11	Simonart, J.-J.-B., receveur des contributions (art. 5 et 8).	64	2,155	Id.	37	Dumoulin, C.-L.-J., receveur de l'enregistrement (art. 5 et 8).	56	1,770	Id.
12	Smits, E.-C.-J., directeur de l'enregistrement (art. 1, 8, 59 et 15).	68	6,574	Id.	38	Cappe, S.-X., sous-contrôleur des accises (art. 3 et 8).	57	1,709	Id.
13	Lang, O.-C., directeur de l'enregistrement (art. 1 et 8).	68	5,600	Id.	39	Vanderdonck, H.-M., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 15).	65	1,554	Id.
14	Geudens, N.-C.-M., receveur des accises (art. 1, 8 et 15).	70	5,062	Id.	40	Bourgaux, J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.
15	Chaudron, L.-E., receveur des contributions (art. 1 et 8).	69	5,042	Id.	41	Debeaufay, A.-L., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.
16	Pirsch, J.-B.-D., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	5,519	Id.	42	Gaspar, G.-D., receveur des contributions (art. 3 et 8).	60	3,037	Id.
17	Calmeau, E.-A., contrôleur des droits de navigation (art. 3 et 8).	65	5,025	Id.	43	Kodenbach, F.-A.-A., receveur de l'enregistrement (art. 3 et 8).	64	3,974	Id.
18	Fovel, E.-J., commis des accises (art. 3, 8 et 15)	65	1,257	Id.	44	Libert, H.-A., commis aux écritures (art. 3, 8 et 15)	62	1,915	Id.
19	Anceau, J.-B., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	62	1,162	Id.	45	Serigiers, C.-G., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 15).	62	1,590	Id.
20	Janssens, F.-A., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	60	926	Id.	46	De Greef, F.-L., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	60	1,162	Id.
21	Senave, P.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8)	57	707	Id.	47	Masselis, V.-P., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	61	1,162	Id.
22	Dekelle, A., préposé des douanes (art. 3 et 8).	44	475	Id.	48	Weemaes, F.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	60	1,162	Id.
23	Pattyn, H.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8)	50	455	Id.	49	Vanoverschelde, A., commis des accises (art. 3 et 8).	56	1,067	Id.
24	Clinckx, P.-F., préposé des douanes (art. 3 et 8).	56	685	Id.	50	Strypsteen, J.-F., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	56	842	Id.
25	Fronville, F.-J.-D., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15)	66	1,987	Id.	51	Ghuusse, E.-J., commis des accises (art. 3, 8 et 15).	62	825	Id.
26	Dumont, A.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	4,754	Id.	52	Dieudonné, P., préposé des douanes (art. 3, 8 et 15).	62	825	Id.
27	Buysschaert, C.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	68	1,904	Id.	53	Vandyck, T.-G., préposé des douanes (art. 3 et 8).	60	709	Id.
28	De Bruyn, F.-B., receveur des contributions (art. 3 et 8).	55	3,642	Id.					

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
54	Vermeersch, G.-L., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	660	121	79	Carton, P.-J., matelot des douanes (art. 3 et 8).	59	782	191
55	Budin, B.-H., préposé des douanes (art. 3 et 8).	55	500	Id.	80	De Vos, D., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	662	Id.
56	Segers, A.-L.-D.-A., commis des accises (art. 3 et 8).	41	500	Id.	81	Marchand, A.-G., préposé des douanes (art. 3, 8 et 14).	57	300	Id.
57	Dergent, C.-C., préposé des douanes (art. 3 et 8).	56	493	Id.	82	Charbonnier, dit Charbonnier, A.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	5,054	220
58	Deghilage, J.-B., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	65	4,445	Id.	83	Van de Vreken, J.-C., commis aux écritures (art. 3 et 8).	61	1,559	Id.
59	Latour, A.-A., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	68	1,162	Id.	84	Paap, E.-J., patron à bord du bateau de la douane (art. 3 et 8).	61	1,180	Id.
60	Pera, L.-J.-V., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,162	Id.	85	Ansiaux, C.-J., préposés des douanes (art. 3 et 8).	56	656	Id.
61	Canivet, A.-J., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,540	Id.	86	Gombert, G.-A., receveur de l'en- registrement (art. 3 et 8).	62	4,802	276
62	De Bruyn, I.-L.-E., receveur des contributions (art. 3, 6 et 8).	55	2,042	Id.	87	Thonou, H.-F., sous-lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13).	65	1,462	Id.
63	Barbaix, J.-J., préposé des douanes (art. 3, 8, 59 et 13).	65	825	Id.	88	Hospel, G.-J., commis des accises (art. 3, 8 et 13).	64	1,257	Id.
64	Dufourny, J.-B., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	191	89	Liégeois, A.-P., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	55	668	Id.
65	Langenbick, J.-F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,162	Id.	90	De Groote, L.-F.-H., contrôleur des droits de navigation (art. 1 et 8).	68	2,625	Id.
66	Gauwenbergh, J.-F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.	91	St-Mont, dit Saint-Mont, N.-J., bri- gadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.
67	Dupon, J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	69	900	Id.	92	Résibois, J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	60	1,162	Id.
68	Declerck, F.-L., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	895	Id.	93	Renier, C.-B.-H., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	65	2,400	Id.
69	Bueters, J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	792	Id.	94	Gofflot, F., receveur des contribu- tions (art. 1, 8 et 13).	69	2,578	Id.
70	Delbrayère, V., contrôleur du ca- dastre (art. 3 et 8).	61	2,524	Id.	95	Cornand, A., receveur des contribu- tions (art. 1 et 8).	70	2,545	Id.
71	Toussaint, H.-J.-C., vérificateur de l'enregistrement (art. 3 et 8).	49	1,918	Id.	96	Daneels, A.-A.-J.-L., géomètre du cadastre (art. 1 et 8).	65	2,187	Id.
72	Auvray, J.-B., vérificateur des douanes (art. 3 et 8).	60	1,848	Id.	97	Motus, O., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	65	1,237	Id.
73	Daenen, D.-A., commis des accises (art. 3, 8 et 13).	61	1,257	Id.	98	De Vree, C., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,162	Id.
74	Bailleul, F.-X., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,162	Id.	99	Waterplas, P.-H.-F., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	66	1,061	Id.
75	Poliez, J.-B., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,162	Id.	100	Rahier, J.-J.-A., contrôleur des contributions (art. 3 et 8).	63	5,959	Id.
76	Moreaux, A., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	61	1,110	Id.	101	Kerckaert, E.-J., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,987	Id.
77	Burniaux, E.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	55	953	Id.	102	Marteau, E.-J., commis des accises (art. 3, 8 et 13).	59	1,237	Id.
78	Sybers, N., préposé des douanes (art. 3 et 8).	60	794	Id.	103	Laviolette, G.-T., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	1,162	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .
104	Darche, C.-J., commis des accises (art. 5 et 8).	61	1,034	276	112	De Meestere, J.-A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	48	504	299
105	Vanden Bogaert, J., machiniste à bord du bateau de la douane (art. 5 et 8).	52	860	Id.	113	Mainghain J.-A., préposé des douanes (art. 5, 8 et 14).	59	300	Id.
106	Tavlet, L.-J., préposé des douanes (art. 5, 8 et 13).	60	825	Id.					
107	Wildermans, P.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	45	518	Id.		TOTAL		195,919	
108	Cornélius, J.-N., préposé des douanes (art. 5, 8 et 14).	57	500	Id.					
109	Lievyn, L.-G.-P., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	61	1,162	299					
110	Florin, C.-L.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	62	1,162	Id.	1	Cour des Comptes. Legourd, L.-J., huissier-messenger.	54	504	
111	Coune, J.-E., commis des accises (art. 5 et 8).	52	702	Id.					

III.

BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1894.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Dotations pour l'exercice 1894 s'élève à 4,774,200 francs.

Aucun changement n'est proposé comparativement aux crédits votés pour l'exercice précédent.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre
nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des
Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1894, à
la somme de quatre millions sept cent septante-quatre mille
deux cents francs (4,774,200 francs), conformément au tableau
ci-annexé.

Donné à Laeken, le 23 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1894.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1893).	3,300,000 °	3,500,000 °
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre.	200,000 °	
CHAPITRE II.			
3	Sénat	105,000 °	105,000 °
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	922,600 °	922,600
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 °	246,600 °
6	— du personnel des bureaux	155,650 °	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000 °	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 °	
9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,000 °	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS fr.			4,774,200 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 25 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,***A. BEERNAERT.**

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1894.



BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
			Nombre d'agents.	Traitement par an.	Charges ordinaires.	Charges extraordi.
		CHAPITRE PREMIER.				
1	"	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	"	"	3,300,000	"
2	"	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	"	"	200,000	"
		CHAPITRE II.				
3	"	Sénat	"	"	85,000	20,000
		CHAPITRE III.				
4	"	Chambre des Représentants.	"	"	922,600	"
		CHAPITRE IV.				
		COUR DES COMPTES.				
		MEMBRES DE LA COUR.				
5	a.	Traitement du président	1	11,250	70,750	"
	b.	— des conseillers	6	8,500		
	c.	— du greffier	1	8,500		
			8			
		PERSONNEL DES BUREAUX.				
6	"	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	51	"	155,650	"
		MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.				
7	"	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparation de meubles, entretien de l'hôtel, etc.			20,000	"
		PENSIONS.				
8	"	Premier terme des pensions à accorder éventuellement			1,200	"
9	"	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.			1,000	"
		TOTAL.				.fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500,000	5,500,000	"	"	5,500,000	5,300,000 200,000	"
105,000	105,000	"	"	105,000	93,492 75	"
922,600	922,600	"	"	727,500	844,420 74	"
70,750	70,750	"	"	70,750	70,041 39	"
155,650	155,650	"	"	155,650	148,150	"
20,000	20,000	"	"	20,000	16,319 53	"
1,200	1,200	"	"	1,200	1,200	"
1,000	1,000	"	"	1,000	450	"
4,774,200	4,774,200	"	"	4,579,100	4,674,074 21	"

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> I. Liste civile et dotation de S. A. R. le Comte de Flandre. II. Sénat III. Chambre des Représentants V. Cour des Comptes TOTAL. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500,000	5,500,000	"	"	5,500,000	5,500,000	"
105,000	105,000	"	"	105,000	95,492 75	"
922,600	922,600	"	"	727,500	844,420 74	"
246,600	246,600	"	"	246,600	256,160 72	"
4 774,200	4,774,200	"	"	4,579 100	4,674,074 21	"

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1894.

NOTE PRELIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1894 s'élève à 18,603,097 francs, chiffre proposé pour l'exercice 1893.

Certaines modifications devront vraisemblablement y être apportées, lorsque les besoins de l'exercice 1894 seront mieux connus.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1894, à la somme de dix-huit millions six cent trois mille quatre-vingt-dix-sept francs (18,603,097 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 23 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

JULES LE JEUNE.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	509,400 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	429,900 »		
3	Matériel.	50,000 »		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	2,000 »		
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	6,500 »		
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	Cour de cassation. Personnel	275,620 »	5,850 650 »	
7	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe.	7,200 »		
8	Cours d'appel. Personnel	1,095,640 »		
9	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe	43,500 »		
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.	2,582,290 »		
11	— — Indemnités pour frais de greffe.	198,000 »		
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	1,750,600 »		
13	— Indemnités pour frais de greffe.	118,000 »		
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
14	Cour militaire. Personnel. — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences	19,400 »	74,480 »	
15	— Matériel	1,500 »		
16	Auditeurs militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats, ainsi que pour celui des audiences	49,450 »		
17	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	4,550 »		
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Crédit non limitatif.) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.	1,500,000 »	1,516,950 »	
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels.	4,650 »		
20	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	12,500 »		
A REPORTER . . . fr.			7,951,480 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		7,951,480 »
	CHAPITRE V.		
	PALAIS DE JUSTICE		
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre	107,000 »	107,000 »
	CHAPITRE VI.		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
22	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i> .	15,500 »	
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	525,000 »	
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	7,700 »	567,200 »
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	11,000 »	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	8,000 »	
	CHAPITRE VII.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
27	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	15,000 »	
28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	9,000 »	30,560
29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	2,500 »	
30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 »	
	A REPORTER. fr.		8,456,180 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		8,456,180 »
	CHAPITRE VIII.		
	CULTES.		
31	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 »	
32	Clergé inférieur du culte catholique	4,322,570 »	
33	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	500,000 »	
34	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	81,500 »	
35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 »	5,269,470 »
36	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	17,000 »	
37	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 »	
38	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	
39	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000 »	
40	Secours pour les ministres des cultes	50,000 »	
	CHAPITRE IX.		
	BIENFAISANCE.		
	Section 1 ^{re} . — <i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>		
41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	1,437,500 »	
42	Subsides a) : 1 ^o à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3 ^o pour secours aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4 ^o pour secours à des aliénés indigents; — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	150,000 »	
43	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	12,000 »	2,645,447 »
44	Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études	2,000 »	
	A REPORTER . . . fr.	1,581,500 »	16,369,097 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,581,500 "	16,569,097 •
	SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.		
45	Écoles de bienfaisance de l'État — Personnel.	400,000 "	
46	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel	640,947 "	
47	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	21,000 "	
	CHAPITRE X		
	PRISONS.		
48	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	850,000 "	
49	Salaires des détenus.	160,000 "	
50	Confection et frais d'habillement des surveillants.	20,000 "	
51	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.	10,000 "	
52	Traitements des fonctionnaires et employés	987,400 "	2,188,000 •
53	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	28,100 "	
54	Frais d'impression et de bureau	10,000 "	
55	Patronage des condamnés libérés	12,500 "	
56	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtiments. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles	110,000 "	
	CHAPITRE XI.		
	FRAIS DE POLICE.		
57	Mesures de sûreté publique	15,000 "	15,000 •
	A REPORTER. . . . fr.		18,572,097 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT.fr.		18,572,097 »
	CHAPITRE XII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
58	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	22,000 »	51,000 »
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	9,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.fr.		18,603,097 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

JULES LE JEUNE.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DEVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1894.



BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.										
1894	1892											
		CHAPITRE 1 ^{er} .										
		ADMINISTRATION CENTRALE.										
1	1	»	Traitement du Ministre									
2	2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service									
			<table><tr><th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">Traitement assigné à chaque grade ou emploi.</th><th rowspan="2">MONTANT de la dépense.</th><th rowspan="2">OBSERVATIONS.</th></tr><tr><th>MINIMUM.</th><th>MAXIMUM.</th></tr></table>	NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.	MINIMUM.	MAXIMUM.		
NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.		OBSERVATIONS.							
	MINIMUM.	MAXIMUM.										
		PERSONNEL.										
		Secrétaire général	1	10,000	11,000	Application de l'article 5 du règlement au secré- taire général.						
		Directeurs généraux	4	9,000	10,000		37,000					
		Inspecteur général	1	7,000	8,000		9,000					
		Directeurs	7	7,000	8,000		49,500					
		Inspecteurs	4	5,500	6,500	7,000	Un inspecteur général avec rang de directeur général. Un inspecteur général avec rang de directeur. Application de l'article 5 du règlement à un chef de bureau.					
		Chefs de division	12	5,500	6,500	68,000						
		Contrôleur	1	4,000	5,000	4,000						
		Chefs de bureau.	14	4,000	5,000	61,500						
		Sous-chefs de bureau	11	5,100	5,800	55,400						
		Commis de 1 ^{re} classe	15	2,600	3,000	59,800						
		— 2 ^e —	17	2,100	2,500	37,400						
		— 3 ^e —	10	1,400	2,000	16,700						
		— expéditeur	1	»	»	2,500						
		— expéditionnaires	7	1,200	2,000	9,600						
		— classeurs	2	1,200	2,000	1,200						
		Attachés	4	»	»	»	Application de l'article 4 du règlement pour les huissiers et gens de ser- vice à : L'huissier audiencier; — de salle et à 3 messagers.					
		Huissier audiencier.	1	1,800	2,500	2,700						
		— de salle	1	1,400	2,400	2,600						
		Messagers.	9	1,000	2,000	15,550						
		Garde-mobilier	1	1,000	2,000	2,000						
		Concierges	2	700	1,400	2,800						
		Boute-feux	2	700	1,500	2,550						
		Nettoyeuses	5	500	1,000	4,100						
		Emplois vacants, augmentations éventuelles, travaux extraord.	»	»	»	8,200						
		TOTAL.	126			429,900						

A REPORTER. . . fr.

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
429,900	429,900	»	»	427,900	423,260 07	
450,900	450,900	»	»	448,900	444,260 07	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894

NUMÉRO des articles.		LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
1894	1892			REPORT. . . fr.
»	3	»	BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT. — Travaux de codification des lois.	
3	4	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc.	27,000 »
		b.	— Éclairage, chauffage de 97 foyers	11,500 »
		c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles	11,500 »
				50,000 »
4	5	»	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	
5	6	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	
				TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>				
6	7	»	Premier président	1 16,000 16,000
			Président de chambre	1 13,000 13,000
			Conseillers.	13 11,250 168,750
			Procureur général	1 16,000 16,000
			Avocats généraux	2 12,000 24,000
			Greffier en chef	1 7500 à 8500 8,500
			Greffiers adjoints.	2 4500 à 5500 10,000
			Huissiers audienciers	6 750 4,500
			Secrétaire du parquet	1 4500 à 5500 4,750
			Commis	1 2000 à 3000 2,000
			Messagers	3 1200 à 1800 (1) 6,120
			Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juil- let 1881	» » 200
			Indemnité pour le service du cabinet du 1 ^{er} président.	» » 500
			Indemnité accordée au greffier en chef (loi du 25 no- vembre 1889)	» » 1,300
				275,620
				A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
450,900	450,900	»	»	448,900	444,260 07	
»	»	»	»	10,000	»	
50,000	50,000		»	45,500	67,499 94	
2,000	2,000	»	»	2,000	4,653 10	
6,500	6,500	»	»	6,500	5,640 83	
509,400	509,400	»	»	512,900	522,033 96	
275,620	275,620	»	»	275,800	271,855 49	
275,620	275,620	»	»	275,800	271,855 49	

(¹) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 30 mars 1881 à 2 messagers.

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO		LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
des		des				
articles.		dévelop- pements.				
1891	1892		REPORT. fr.			
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.			
275,620	275,620	»	»	275,800	271,855 49	
7,200	7,200	»	»	7,200	7,033 »	
1,095,640	1,095,640	»	»	1,095,170	1,068,279 50	
45,300	45,500	»	»	45,500	36,951 11	
1,421,760	1,421,760	»	»	1,419,470	1,584,098 90	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.			
1894	1892					
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
		Personnel.				
		Présidents	4	7500 à 8500	31,000	
		Vice-présidents	12	6,500	78,000	
		Juges d'instruction	17	6,250	106,250	
		Juges	55	5,000	175,000	
		Procureurs du Roi	4	7500 à 8500	51,000	
		Substituts	22	5,000	110,000	
		Greffiers	4	7500 à 8500	53,500	
		Greffiers adjoints.	40	3200 à 4000	140,600	
		Secrétaires des parquets.	4	3400 à 4400	16,120	
		Commis.	22	1200 à 2800	53,000	
		Huissiers audienciers	23	400	9,200	
		Indemnités allouées aux greffiers des tribunaux de pre- mière instance de Gand et de Liège (loi du 23 no- vembre 1889)	"	"	4,000	
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Di- nant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers. — Personnel.</i>				
		Présidents	13	7,000	91,000	
		Vice-présidents	13	5,500	71,500	
		Juges d'instruction	24	5,250	126,000	
		Juges	47	4,500	211,500	
		Procureurs du Roi	13	7,000	91,000	
		Substituts	27	4,500	121,500	
		Greffiers	13	6000 à 7000	85,000	
		Greffiers adjoints.	53	3000 à 3800	177,800	
		Secrétaires des parquets.	15	3200 à 4000	46,800	
		Commis.	25	1200 à 2800	46,700	
		Huissiers audienciers	48	300	14,400	
		Indemnités allouées aux greffiers des tribunaux de pre- mière instance de Bruges, Charleroi, Dinant, Namur, Nivelles et Verviers (loi du 23 novembre 1889)	"	"	14,500	
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres. — Personnel.</i>				
		Présidents.	9	6,000	54,000	
		Juges d'instruction	9	4,750	42,750	
		Juges	20	4,000	80,000	
		Procureurs du Roi	9	6,000	54,000	
		Substituts	9	4,000	36,000	
		Greffiers	9	4800 à 5300	45,280	
		Greffiers adjoints.	17	2800 à 3600	54,400	
		A REPORTER.			566,400	1,865,370

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,421,760	1,421,760	»	»	1,419,470	1,384,098 90	
1,421,760	1,421,760	»	»	1,419,470	1,384,098 90	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
1894	1892		REPORT. fr.			
		REPORT. fr.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. (suite)			566,400	1,865,370
		Secrétaires des parquets	9	5000 à 5800	28,400	414,220
		Commis	9	1200 à 2800	14,820	
		Huissiers audienciers	18	200	3,600	
10	11	c. Indemnités accordées aux greffiers des tribunaux d'Au- denarde, Hasselt et Neufchâteau (loi du 25 no- vembre 1889)	"	"	1,000	200
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffiers.	"	"	200	
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	4,500 à 12,000	87,500	
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	6000 à 7000	12,000	102,500
		Indemnités accordées aux greffiers du tribunal de commerce de Liège (loi du 25 novembre 1889)	"	"	5,000	
11	12	" Indemnités pour frais de greffe	"	"	"	498,000
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — PERSONNEL.				
		Juges de justices de paix de 1 ^{re} classe	15	7000 à 8000	100,700	1,079,700
		— — — 2 ^e —	15	6000 à 7000	98,600	
		— — — 3 ^e —	59	5000 à 6000	215,500	
		— — — 4 ^e —	148	4000 à 5000	661,900	
		Ancien juge de paix du canton de Wilryck supprimé.	1	3,000	3,000	644,700
		Greffiers de justices de paix de 1 ^{re} classe	12	4600 à 5000	64,200	
		— — — 2 ^e —	17	5800 à 4600	72,800	
		— — — 3 ^e —	40	5000 à 3800	153,600	
12	13	" — — — 4 ^e —	146	2200 à 2800	374,100	4,400
		Indemnités allouées aux juges de paix de : Bruxelles, 1 ^{er} canton; Bruxelles, 2 ^e canton; St-Josse-ten-Noode; Dour; Tournai.	"	"	"	
		Indemnités allouées en vertu de la même loi aux gref- fiers des justices de paix de Bruxelles, 1 ^{er} canton; Ixelles; Wolverthem; Ypres, 2 ^e canton.	"	"	"	
15	14	" Indemnités pour frais de greffe	"	"	"	118,000
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,421,760	1,421,760	»	»	1,419,470	1,584,098 90	
2,382,290	2,382,290	»	»	2,396,540	2,349,448 52	
198,000	198,000	»	»	198,000	268,713 65	
1,750,600	1,750,600	»	»	1,756,900	1,715,149 95	
118,000	118,000	»	»	118,000	110,222 61	
5,850,650	5,850,650	»	»	5,868,910	5,827,653 61	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
19,400	19,400	»	»	19,400	19,135 »	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,269 11	
49,450	49,450	»	»	49,450	49,200 »	
4,350	4,350	»	»	4,350	4,130 »	
74,480	74,480	»	»	74,480	73,734 11	
1,500,000	1,500,000	»	»	1,500,000	1,960,031 20	
4,650	4,650	»	»	4,650	4,008 38	
12,500	12,500	»	»	12,500	12,500 »	
1,516,950	1,516,950	»	»	1,516,950	1,976,539 58	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																							
1948 1892		CHAPITRE V. PALAIS DE JUSTICE. 21 22 » Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre. TOTAL DU CHAPITRE V. fr. CHAPITRE VI. PUBLICATIONS OFFICIELLES. 22 23 » Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">NOMBRE D'AGENTS.</th><th style="width: 20%;">Appointements par an.</th><th style="width: 30%;">Montant de la dépense.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td><td>7,000 »</td><td rowspan="8" style="vertical-align: middle; text-align: center;">15,500</td></tr> <tr> <td>1 Traducteur.</td><td>1,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Commis de 1^{re} classe.</td><td>2,600 »</td></tr> <tr> <td>1 Vérificateur de la comptabilité</td><td>500 »</td></tr> <tr> <td>1 Comptable.</td><td>1,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Commis.</td><td>1,900 »</td></tr> <tr> <td>1 Concierge</td><td>900 »</td></tr> <tr> <td>1 Encaisseur.</td><td>500 »</td></tr> <tr> <td>Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.</td><td>100 »</td><td></td></tr> </tbody> </table> 23 24 » Impression du <i>Recueil des lois</i>, du <i>Moniteur</i>, des <i>Annales parlementaires</i>, des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i>, et travaux accessoires 24 25 » Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation 25 26 » Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique 26 27 » Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois. TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	7,000 »	15,500	1 Traducteur.	1,000 »	1 Commis de 1 ^{re} classe.	2,600 »	1 Vérificateur de la comptabilité	500 »	1 Comptable.	1,000 »	1 Commis.	1,900 »	1 Concierge	900 »	1 Encaisseur.	500 »	Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	100 »	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																							
1 Directeur	7,000 »	15,500																							
1 Traducteur.	1,000 »																								
1 Commis de 1 ^{re} classe.	2,600 »																								
1 Vérificateur de la comptabilité	500 »																								
1 Comptable.	1,000 »																								
1 Commis.	1,900 »																								
1 Concierge	900 »																								
1 Encaisseur.	500 »																								
Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	100 »																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
107,000	107,000	»	»	107,000	106,980 63	
107,000	107,000	»	»	107,000	106,980 63	
15,500	15,500	»	»	15,500	14,899 96	
325,000	325,000	»	»	325,000	295,519 12	
7,700	7,700	»	»	6,500	25,271 70	
11,000	11,000	»	»	12,000		
8,000	8,000	»	»	7,000	6,999 65	
367,200	367,200	»	»	366,000	340,490 43	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO		LITTÉRA	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
des	articles.	des dévelop- pements.																																													
1894	1892																																														
CHAPITRE VII.																																															
PENSIONS ET SECOURS.																																															
27	28	»	Pensions civiles. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre																																												
28	29	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.																																												
29	30	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.																																												
30	31	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus																																												
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																																															
CHAPITRE VIII.																																															
CULTES.																																															
Culte catholique.																																															
31	32	»	Clergé supérieur du culte catholique																																												
<table><tr><th>CLERGÉ SUPÉRIEUR.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Appointements par an.</th><th>TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Archevêque.</td><td>1</td><td>21,000 »</td><td>21,000 »</td></tr><tr><td>Evêques</td><td>5</td><td>16,000 »</td><td>80,000 »</td></tr><tr><td>Frais de tournées et du secrétariat</td><td>»</td><td>»</td><td>21,600 »</td></tr><tr><td>Secrétaire d'archevêché</td><td>2</td><td>1,500 »</td><td>5,000 »</td></tr><tr><td>— d'évêché</td><td>1</td><td>1,000 »</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>Vicaires généraux</td><td>5</td><td>5,600 »</td><td>10,800 »</td></tr><tr><td>— —</td><td>10</td><td>3,200 »</td><td>32,000 »</td></tr><tr><td>Chanoines</td><td>20</td><td>2,400 »</td><td>48,000 »</td></tr><tr><td>—</td><td>32</td><td>2,000 »</td><td>64,000 »</td></tr><tr><td></td><td>74</td><td></td><td>281,400 »</td></tr></table>				CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »	Evêques	5	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »	Secrétaire d'archevêché	2	1,500 »	5,000 »	— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »	Vicaires généraux	5	5,600 »	10,800 »	— —	10	3,200 »	32,000 »	Chanoines	20	2,400 »	48,000 »	—	32	2,000 »	64,000 »		74		281,400 »
CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																												
Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »																																												
Evêques	5	16,000 »	80,000 »																																												
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »																																												
Secrétaire d'archevêché	2	1,500 »	5,000 »																																												
— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »																																												
Vicaires généraux	5	5,600 »	10,800 »																																												
— —	10	3,200 »	32,000 »																																												
Chanoines	20	2,400 »	48,000 »																																												
—	32	2,000 »	64,000 »																																												
	74		281,400 »																																												
A REPORTER. . . fr.																																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
15,000	15,000	»	»	15,000	15,000	»
9,000	9,000	»	»	9,000	8,953	»
2,500	2,500	»	»	2,500	2,066	»
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000	»
50,500	50,500	»	»	50,500	50,019	»
281,400	281,400	»	»	281,400	281,233 33	
281,400	281,400	»	»	281,400	281,233 33	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.		LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																							
1894	1892					REPORT. . . fr.																																																																																																				
52	53		CHAPITRE VIII (SUITE).																																																																																																							
			Clergé inférieur du culte catholique																																																																																																							
			<table><tr><th>CLERGÉ INFÉRIEUR.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Appointements par an.</th><th colspan="2">TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Curés de 1^{re} classe.</td><td>88</td><td>2,047 50</td><td>180,180</td><td>»</td></tr><tr><td>Curés de 2^e classe</td><td>22</td><td>1,600 »</td><td>35,200</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>41</td><td>1,500 »</td><td>61,500</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>80</td><td>1,565 »</td><td>109,200</td><td>»</td></tr><tr><td>Desservants</td><td>205</td><td>1,200 »</td><td>246,000</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>554</td><td>1,100 »</td><td>609,400</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>2,129</td><td>950 »</td><td>2,022,550</td><td>»</td></tr><tr><td>Chapelains</td><td>4</td><td>800 »</td><td>3,200</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>15</td><td>700 »</td><td>10,500</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>140</td><td>600 »</td><td>84,000</td><td>»</td></tr><tr><td>Vicaires</td><td>4</td><td>800 »</td><td>3,200</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>3</td><td>700 »</td><td>2,100</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>1,591</td><td>600 »</td><td>954,600</td><td>»</td></tr><tr><td>Coadjuteur</td><td>1</td><td>600 »</td><td>600</td><td>»</td></tr><tr><td>Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités.</td><td>»</td><td>»</td><td>10,000</td><td>»</td></tr><tr><td></td><td>4,877</td><td></td><td>4,552,250</td><td>»</td></tr></table>				CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.		Curés de 1 ^{re} classe.	88	2,047 50	180,180	»	Curés de 2 ^e classe	22	1,600 »	35,200	»	— —	41	1,500 »	61,500	»	— —	80	1,565 »	109,200	»	Desservants	205	1,200 »	246,000	»	— —	554	1,100 »	609,400	»	— —	2,129	950 »	2,022,550	»	Chapelains	4	800 »	3,200	»	— —	15	700 »	10,500	»	— —	140	600 »	84,000	»	Vicaires	4	800 »	3,200	»	— —	3	700 »	2,100	»	— —	1,591	600 »	954,600	»	Coadjuteur	1	600 »	600	»	Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités.	»	»	10,000	»		4,877		4,552,250	»															
CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																																																																																							
Curés de 1 ^{re} classe.	88	2,047 50	180,180	»																																																																																																						
Curés de 2 ^e classe	22	1,600 »	35,200	»																																																																																																						
— —	41	1,500 »	61,500	»																																																																																																						
— —	80	1,565 »	109,200	»																																																																																																						
Desservants	205	1,200 »	246,000	»																																																																																																						
— —	554	1,100 »	609,400	»																																																																																																						
— —	2,129	950 »	2,022,550	»																																																																																																						
Chapelains	4	800 »	3,200	»																																																																																																						
— —	15	700 »	10,500	»																																																																																																						
— —	140	600 »	84,000	»																																																																																																						
Vicaires	4	800 »	3,200	»																																																																																																						
— —	3	700 »	2,100	»																																																																																																						
— —	1,591	600 »	954,600	»																																																																																																						
Coadjuteur	1	600 »	600	»																																																																																																						
Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités.	»	»	10,000	»																																																																																																						
	4,877		4,552,250	»																																																																																																						
33	34		Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo et ameublement d'églises																																																																																																							
			Culte protestant et anglican.																																																																																																							
34	35		Traitements des pasteurs et employés																																																																																																							
			<table><tr><th>PASTEURS ET EMPLOYÉS</th><th>NOMBRE d'agents</th><th>Appointements par an</th><th colspan="2">TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Pasteurs</td><td>2</td><td>5,292 »</td><td>10,584</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>3</td><td>4,000 »</td><td>12,000</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>5,951 20</td><td>3,951 20</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>2</td><td>5,528 »</td><td>7,056</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>3,000 »</td><td>3,000</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>8</td><td>2,400 »</td><td>19,200</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>5</td><td>2,280 »</td><td>11,400</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>1,900 »</td><td>1,900</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>1 500 »</td><td>1,500</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>2</td><td>1,200 »</td><td>2,400</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>1,000 »</td><td>1,000</td><td>»</td></tr><tr><td>Lecteur-chantre</td><td>1</td><td>1,008 »</td><td>1,008</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>762 »</td><td>762</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>5</td><td>480 »</td><td>1,440</td><td>»</td></tr><tr><td>Sacristain</td><td>1</td><td>504 »</td><td>504</td><td>»</td></tr><tr><td>Marguilliers.</td><td>2</td><td>258 »</td><td>516</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>7</td><td>252 »</td><td>1,764</td><td>»</td></tr><tr><td>Augmentations de traitement</td><td>»</td><td>»</td><td>1,554 80</td><td>»</td></tr><tr><td></td><td>42</td><td></td><td>81,500</td><td>»</td></tr></table>				PASTEURS ET EMPLOYÉS	NOMBRE d'agents	Appointements par an	TOTAL des traitements.		Pasteurs	2	5,292 »	10,584	»	— —	3	4,000 »	12,000	»	— —	1	5,951 20	3,951 20	»	— —	2	5,528 »	7,056	»	— —	1	3,000 »	3,000	»	— —	8	2,400 »	19,200	»	— —	5	2,280 »	11,400	»	— —	1	1,900 »	1,900	»	— —	1	1 500 »	1,500	»	— —	2	1,200 »	2,400	»	— —	1	1,000 »	1,000	»	Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008	»	— —	1	762 »	762	»	— —	5	480 »	1,440	»	Sacristain	1	504 »	504	»	Marguilliers.	2	258 »	516	»	— —	7	252 »	1,764	»	Augmentations de traitement	»	»	1,554 80	»		42		81,500	»
PASTEURS ET EMPLOYÉS	NOMBRE d'agents	Appointements par an	TOTAL des traitements.																																																																																																							
Pasteurs	2	5,292 »	10,584	»																																																																																																						
— —	3	4,000 »	12,000	»																																																																																																						
— —	1	5,951 20	3,951 20	»																																																																																																						
— —	2	5,528 »	7,056	»																																																																																																						
— —	1	3,000 »	3,000	»																																																																																																						
— —	8	2,400 »	19,200	»																																																																																																						
— —	5	2,280 »	11,400	»																																																																																																						
— —	1	1,900 »	1,900	»																																																																																																						
— —	1	1 500 »	1,500	»																																																																																																						
— —	2	1,200 »	2,400	»																																																																																																						
— —	1	1,000 »	1,000	»																																																																																																						
Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008	»																																																																																																						
— —	1	762 »	762	»																																																																																																						
— —	5	480 »	1,440	»																																																																																																						
Sacristain	1	504 »	504	»																																																																																																						
Marguilliers.	2	258 »	516	»																																																																																																						
— —	7	252 »	1,764	»																																																																																																						
Augmentations de traitement	»	»	1,554 80	»																																																																																																						
	42		81,500	»																																																																																																						
			A REPORTER. . . fr.																																																																																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
281,400	281,400	»	»	281,400	281,233 53	
4,522,570	4,522,570	»	»	4,522,570	4,515,569 96	
500,000	500,000	»	»	500,000	500,000 »	
81,500	81,500	»	»	81,500	77,651 20	
5,185,470	5,185,470	»	»	5,185,470	5,174,454 49	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
1894	1892	REPORT. . . fr.			
CHAPITRE VIII (SUITE).					
35	36	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.			
Culte israélite.					
36	37	Traitements des ministres et employés			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »
		Ministres officiants	1	2,250 »	2,250 »
		— —	1	2,000 »	2,000 »
		— —	2	1,500 »	3,000 »
		— —	1	1,500 »	1,500 »
		— —	1	1,200 »	1,200 »
		— —	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »
		Augmentations de traitement	»	»	358 »
			9		17,000 »
37	38	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
38	39	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consa- crés aux cultes protestant et israélite.			
Pensions et secours pour les divers cultes.					
39	40	Pensions ecclésiastiques. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. . .			
40	41	Secours pour les ministres des cultes.			
TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUUMENTATION.	DIMINUTION.			
5,185,470	5,185,470	»	»	5,185,470	5,174,451 40	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 »	
17,000	17,000	»	»	17,000	15,910 »	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 »	
16,000	16,000	»	»	16,000	6,871 08	
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000 »	
5,269,470	5,269,470	»	»	5,269,470	5,248,215 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																												
1894	1892																																																																																																													
		CHAPITRE IX.																																																																																																												
		BIENFAISANCE.																																																																																																												
		SECTION PREMIÈRE. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.																																																																																																												
41	42	» Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.																																																																																																												
43	43	» Subsidés : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hos- pices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° pour secours aux victimes de l'ophtalmie dite militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents; b. pour con- struction et agrandissement d'asiles d'aliénés																																																																																																												
43	44	» Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établis- sements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles																																																																																																												
44	45	» Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études																																																																																																												
		SECTION DEUXIÈME. — Écoles de bienfaisance de l'État.																																																																																																												
45	46	» Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel																																																																																																												
		<table><tr><th>PERSONNEL.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>APPOINTEMENTS par an.</th><th>MONTANT de la dépense</th></tr><tr><td>Secrétaires des comités d'inspection et de surveillance</td><td>2</td><td>»</td><td>5,500</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>4</td><td>5,000 - 8,000</td><td>24,500</td></tr><tr><td>Aumôniers catholiques</td><td>4</td><td>2,200 - 3,200</td><td>11,500</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>1</td><td>1,400 - 1,800</td><td>1,600</td></tr><tr><td>Médecins principaux</td><td>4</td><td>2,200 - 2,600</td><td>10,000</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>1</td><td>1,200 - 1,800</td><td>1,600</td></tr><tr><td>Instituteurs principaux</td><td>8</td><td>2,200 - 3,100</td><td>21,500</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>12</td><td>1,600 - 2,100</td><td>19,550</td></tr><tr><td>Agents comptables</td><td>4</td><td>5,100 - 3,700</td><td>15,100</td></tr><tr><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>2</td><td>2,100 - 2,600</td><td>5,100</td></tr><tr><td>— de 2^e classe</td><td>3</td><td>1,600 - 2,100</td><td>6,100</td></tr><tr><td>— de 3^e classe</td><td>10</td><td>1,200 - 1,600</td><td>15,600</td></tr><tr><td>Magasiniers</td><td>4</td><td>1,600 - 2,100</td><td>6,900</td></tr><tr><td>Surveillantes religieuses</td><td>24</td><td>»</td><td>17,000</td></tr><tr><td>Surveillants en chef</td><td>12</td><td>1,800 - 2,600</td><td>26,200</td></tr><tr><td>Surveillants de 1^{re}, 2^e et 3^e classe</td><td>115</td><td>1,100 - 1,750</td><td>146,066</td></tr><tr><td>Professeur d'agriculture</td><td>1</td><td>»</td><td>600</td></tr><tr><td>Maîtres de musique</td><td>2</td><td>»</td><td>1,850</td></tr><tr><td>Organistes, chantres, acolytes</td><td>2</td><td>»</td><td>575</td></tr><tr><td>Aumôniers protestants et israélites</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td></tr><tr><td>Chevrons aux surveillants</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td></tr><tr><td>Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc)</td><td>»</td><td>»</td><td>950</td></tr><tr><td>Indemnités et tantièmes</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td></tr><tr><td>Frais de route et de séjour</td><td>»</td><td>»</td><td>10,000</td></tr><tr><td>Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers et journaliers</td><td>»</td><td>»</td><td>56,809</td></tr><tr><td></td><td>215</td><td></td><td>400,000</td></tr></table>	PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense	Secrétaires des comités d'inspection et de surveillance	2	»	5,500	Directeurs	4	5,000 - 8,000	24,500	Aumôniers catholiques	4	2,200 - 3,200	11,500	— adjoints	1	1,400 - 1,800	1,600	Médecins principaux	4	2,200 - 2,600	10,000	— adjoints	1	1,200 - 1,800	1,600	Instituteurs principaux	8	2,200 - 3,100	21,500	— adjoints	12	1,600 - 2,100	19,550	Agents comptables	4	5,100 - 3,700	15,100	Commis de 1 ^{re} classe	2	2,100 - 2,600	5,100	— de 2 ^e classe	3	1,600 - 2,100	6,100	— de 3 ^e classe	10	1,200 - 1,600	15,600	Magasiniers	4	1,600 - 2,100	6,900	Surveillantes religieuses	24	»	17,000	Surveillants en chef	12	1,800 - 2,600	26,200	Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	115	1,100 - 1,750	146,066	Professeur d'agriculture	1	»	600	Maîtres de musique	2	»	1,850	Organistes, chantres, acolytes	2	»	575	Aumôniers protestants et israélites	»	»	»	Chevrons aux surveillants	»	»	»	Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc)	»	»	950	Indemnités et tantièmes	»	»	»	Frais de route et de séjour	»	»	10,000	Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers et journaliers	»	»	56,809		215		400,000
PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense																																																																																																											
Secrétaires des comités d'inspection et de surveillance	2	»	5,500																																																																																																											
Directeurs	4	5,000 - 8,000	24,500																																																																																																											
Aumôniers catholiques	4	2,200 - 3,200	11,500																																																																																																											
— adjoints	1	1,400 - 1,800	1,600																																																																																																											
Médecins principaux	4	2,200 - 2,600	10,000																																																																																																											
— adjoints	1	1,200 - 1,800	1,600																																																																																																											
Instituteurs principaux	8	2,200 - 3,100	21,500																																																																																																											
— adjoints	12	1,600 - 2,100	19,550																																																																																																											
Agents comptables	4	5,100 - 3,700	15,100																																																																																																											
Commis de 1 ^{re} classe	2	2,100 - 2,600	5,100																																																																																																											
— de 2 ^e classe	3	1,600 - 2,100	6,100																																																																																																											
— de 3 ^e classe	10	1,200 - 1,600	15,600																																																																																																											
Magasiniers	4	1,600 - 2,100	6,900																																																																																																											
Surveillantes religieuses	24	»	17,000																																																																																																											
Surveillants en chef	12	1,800 - 2,600	26,200																																																																																																											
Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	115	1,100 - 1,750	146,066																																																																																																											
Professeur d'agriculture	1	»	600																																																																																																											
Maîtres de musique	2	»	1,850																																																																																																											
Organistes, chantres, acolytes	2	»	575																																																																																																											
Aumôniers protestants et israélites	»	»	»																																																																																																											
Chevrons aux surveillants	»	»	»																																																																																																											
Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc)	»	»	950																																																																																																											
Indemnités et tantièmes	»	»	»																																																																																																											
Frais de route et de séjour	»	»	10,000																																																																																																											
Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers et journaliers	»	»	56,809																																																																																																											
	215		400,000																																																																																																											
46	46	» Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel																																																																																																												
		A REPORTER. fr.																																																																																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSE de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,437,500	1,437,500	»	»	1,410,000	254,843 96	
130,000	130,000	»	»	160,000	177,454 75	
12,000	12,000	»	»	12,000	11,822 10	
2,000	2,000	»	»	2,000	5,251 47	
400,000	400,000	»	»			
				770,275	724,771 53	
640,947	640,947	»	»			
2,622,447	2,622,447	»	»	2,354,275	1,174,145 81	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,622,447	2,622,447	»	»	2,334,275,	1,174,143 81	
21,000	21,000	»	»	14,000	14,000 »	
2,645,447	2,643,447	»	»	2,368,275	1,188,143 81	
850,000	850,000	»	»	896,000	999,989 85	
160,000	160,000	»	»	160,000	51,405 51	
20,000	20,000	»	»	20,000	20,406 23	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,749 45	
987,400	987,400	»	»	967,400	937,315 69	
2,027,400	2,027,400	»	»	2,053,400	2,038,866 53	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
			Minimum.	Maximum.	
REPORT.		125		fr.	280,650 »
Instituteurs-lecteurs		1	350	550	450 »
Comptables		5	2,600	5,200	9,000 »
Commis de 1 ^{re} classe.		12	2,500	2,900	28,600 »
— de 2 ^e — (comptables).		20	1,900	2,500	45,500 »
— de 2 ^e —		14	1,600	2,000	26,000 »
— de 3 ^e — (comptables).		6	1,500	1,800	10,650 »
— de 3 ^e —		20	1,200	1,500	25,500 »
Magasiniers		4	1,600	2,000	8,500 »
Surveillantes religieuses		75	675	800	51,100 »
— laïques		7	700	700	4,900 »
Chefs-surveillants		11	1,800	2,200	25,200 »
Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.		507	1,100	1,450	390,506 »
Surveillants spéciaux		10	1,400	1,800	16,800 »
Commissionnaires		14	250	1,000	8,450 »
Organistes. — Chantres. — Acolytes		56	40	400	7,780 »
Aumôniers protestants et israélites		23	240	456	6,208 »
Contremaîtres		3	2,200	2,500	7,800 »
Chevrons aux surveillants		»	72	144	10,656 »
Dépenses imprévues (Remplacement provisoire d'agents malades, secours en cas de maladie, indemnités, etc.)		»	»	»	7,550 »
Allocation supplémentaire destinée à créer des places d'aumôniers adjoints, d'instituteurs, de commis et de surveillants dans certaines prisons		»	»	»	20,000 »
TOTAL.		709		fr.	987,400 »
53	»	Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés.			
54	»	Frais d'impression et de bureau			
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,027,400	2,027,400	»	»	2,055,400	2,058,866 55	
28,100	28,100	»	»	26,750	26,127 08	
10,000	10,000	»	»	10,000	14,022 79	
2,065,500	2,065,500	»	»	2,090,150	2,079,016 40	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
55	»	Patronage des condamnés libérés
56	»	Mobilier. Achat, confection et entretien. Bâtiments. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles. .
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
57	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.
58	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
59	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,065,500	2,065,500	»	»	2,090,150	2,079,016 40	
12,500	12,500	»	»	12,500	11,500 »	
110,000	110,000	»	»	107,000	106,791 30	
2,188,000	2,188,000	»	»	2,209,650	2,197,307 70	
15,000	15,000	»	»	15,000	15,000 »	
15,000	15,000	»	»	15,000	15,000 »	
22,000	22,000	»	»	20,000	20,416 41	
9,000	9,000	»	»	9,000	8,859 92	
51,000	51,000	»	»	29,000	26,276 33	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉROS des Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation.	
I.	Administration centrale.
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Établissements de bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
509,400 »	509,400 »	»	»	512,900 »	522,035 96	
5,850,650 »	5,850,650 »	»	»	5,868,910 »	5,827,653 61	
74,480 »	74,480 »	»	»	74,480 »	73,734 11	
1,516,950 »	1,516,950 »	»	»	1,516,950 »	1,976,359 58	
107,000 »	107,000 »	»	»	107,000 »	106,980 65	
367,200 »	367,200 »	»	»	366,000 »	340,490 43	
30,500 »	30,500 »	»	»	30,500 »	30,019 »	
5,269,470 »	5,269,470 »	»	»	5,269,470 »	5,248,215 57	
2,643,447 »	2,643,447 »	»	»	2,568,275 »	1,188,145 81	
2,188,000 »	2,188,000 »	»	»	2,209,650 »	2,197,307 70	
15,000 »	15,000 »	»	»	15,000 »	15,000 »	
51,000 »	51,000 »	»	»	29,000 »	26,276 35	
18,605,097 »	18,605,097 »	»	»	18,568,155 »	17,552,194 73	

(136)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1894.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1894 s'élève à	fr.	2,507,523	»
Le Budget voté pour l'exercice 1893 monte à		2,487,463	»
AUGMENTATION.	fr.	20,060	»

Cette augmentation s'explique comme suit :

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitement du personnel des bureaux.*

Crédit demandé pour 1894	fr.	327,695	»
— voté pour 1893.		327,035	»
AUGMENTATION.	fr.	660	»

Cette augmentation est destinée à assurer aux agents qui se trouvent dans les conditions voulues pour l'obtenir, le supplément de traitement prévu par le règlement organique en faveur de ceux qui comptent plus de 50 ans d'âge et de 25 ans de services.

ART. 3. — *Matériel.*

Crédit demandé pour 1894.	fr.	48,200	»
— voté pour 1893		53,800	»
DIMINUTION.	fr.	5,600	»

D'une part, cet article est diminué des 6,000 francs qui figurent au Budget de 1893 comme charge extraordinaire, pour cette année seulement, et qui ont été votés pour des travaux arriérés de reliure concernant la bibliothèque et le service des archives

D'autre part, une augmentation de 400 francs est sollicitée en vue de faire face, aux travaux de reliure relatifs aux collections du bureau de législation étrangère.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

CONSULATS.

ART. 29. — *Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, les sommes restées sans emploi.*

Crédit demandé pour 1894	fr.	575,900	»
— voté pour 1893		550,900	»
AUGMENTATION.	fr.	25,000	»

Il résulte de l'étude qui a été faite des conditions économiques du Siam, qu'il y aurait opportunité pour la Belgique à établir un consulat de carrière dans ce pays.

Notre commerce d'importation et notre commerce d'exportation ne pourraient manquer de retirer des avantages sérieux des relations plus intimes entre les deux pays.

L'augmentation de 25,000 francs demandée représente le traitement qui serait attaché au nouveau poste dont la résidence serait à Bangkok.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1894 est fixé à la somme de deux millions cinq cent sept mille cinq cent vingt-trois francs (2,507,523 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 23 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

C^e DE MÉRODE-WESTERLOO.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1894.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	429,895 »
2	— du personnel des bureaux	327,695 »	
3	Matériel	48,200 »	
4	Fonds secrets	13,000 »	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000 »	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
Traitements des agents diplomatiques			
6	Allemagne.	58,000 »	941,650 »
7	Autriche-Hongrie	58,000 »	
8	Brésil	50,000 »	
9	Chine	54,150 »	
10	Danemark, Suède et Norvège	25,000 »	
11	Espagne	50,000 »	
12	États-Unis	50,000 »	
13	France.	58,000 »	
14	Grande-Bretagne.	58,000 »	
15	Italie.	58,000 »	
16	Japon	58,000 »	
17	Grand-Duché de Luxembourg	15,000 »	
18	Mexique.	50,000 »	
19	Pays-Bas	58,000 »	
20	Perse	50,000 »	
21	Portugal	25,000 »	
22	Roumanie	25,000 »	
23	Russie	58,000 »	
24	St-Siège	26,000 »	
25	Serbie	25,000 »	
26	Suisse	15,000 »	
27	Turquie.	50,000 »	
28	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500 »	
A REPORTER. . . . fr.		»	1,371,545 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (*suite*).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	1,371,545 .
	CHAPITRE III. CONSULATS.		
29	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, les sommes restées sans emploi	575,900 .	575,900 .
	CHAPITRE IV. FRAIS DE VOYAGE.		
30	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 .	170,000 .
	CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
31	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 .	229,245 .
32	— — — — à Constantinople	17,000 .	
33	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	75,245 .	
34	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000 .	
35	Frais de chancellerie	23,000 .	
	CHAPITRE VI. MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	42,000 .	42,000 .
	À REPORTER. . . . fr.	»	2,388,690 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	2,388,690 •
	CHAPITRE VII.		
	COMMERCE, ÉMIGRATION.		
37	Frais divers et encouragements au commerce ; achat de documents commerciaux ; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	62,000 •	114,833 •
38	Musée commercial : échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque . . .	20,000 •	
39	Service de l'émigration	26,000 •	
40	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	6,833 •	
	CHAPITRE VIII.		
	PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
41	Premier terme des pensions à accorder éventuellement ; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	3,000 •	4,000 •
42	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 •	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . fr	•	2,507,523 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 23 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,
Comte de MÉRODE-WESTERLOO.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

(144)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1894.



BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I ^{er} .		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1		Traitement du Ministre.
		PERSONNEL DES BUREAUX. — <i>Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :</i>
	a.	Cabinet du Ministre
	b.	Secrétariat général.
	c.	Direction politique.
	d.	Direction du commerce et des consulats.
	e.	Direction de la comptabilité.
2	f.	Direction de la chancellerie.
	g.	Direction des archives, des traductions et de la bibliothèque
	h.	Direction des ordres et de la noblesse.
	i.	Huissiers, messagers, gens de service, concierges
	j.	Fonds destinés aux nécessités imprévues
	k.	Salaire des gens de peine temporaires.
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance avec l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques et autres menus frais 20,400
3	b.	Éclairage et chauffage 13,500
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. 14,300
4		Fonds secrets.
5		Achat de décorations de l'Ordre de Léopold
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
527,695 »	527,035 »	660 »	»	527,035 »	525,835 »	
48,200 »	53,800 »	»	5,600 »	48,800 »	48,999 62	
15,000 »	15,000 »	»	»	15,000 »	15,000 »	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	20,000 »	
429,895 »	454,855 »	660 »	5,600 »	429,835 »	428,854 62	
DIMINUTION. . . . fr.		4,940				

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>		
6	»	ALLEMAGNE. — Traitement d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
7	»	AUTRICHE-HONGRIE. — — — — —
8	»	BÉSIL — d'un Ministre résident.
9	»	CHINE — — — — —
10	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE. — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
11	»	ESPAGNE. — — — — —
12	»	ÉTATS-UNIS — d'un Ministre résident.
13	»	FRANCE — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
14	»	GRANDE-BRETAGNE. — — — — —
15	»	ITALIE — — — — —
16	»	JAPON — — — — —
17	»	GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — — d'un Chargé d'affaires.
18	»	MEXIQUE — d'un Ministre résident
19	»	PAYS-BAS — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
20	»	PERSE — d'un Ministre résident.
21	»	PORTUGAL — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
22	»	ROUMANIE — — — — —
23	»	RUSSIE — — — — —
24	»	ST-SIÈGE — — — — —
25	»	SERBIE — d'un Ministre résident.
26	»	SUISSE — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
27	»	TURQUIE. — — — — —
28	»	Traitements des conseillers et secrétaires
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
34,150	34,150	»	»	38,000	29,217 21	
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
38,000	38,000	»	»	58,000	38,000	»
38,000	38,000	»	»	38,000	38,000	»
15,000	15,000	»	»	15,000	»	
30,000	30,000	»	»	30,000	50,000	»
38,000	38,000	»	»	58,000	58,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	»	
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
26,000	26,000	»	»	26,000	26,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
15,000	15,000	»	»	15,000	15,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
167,500	167,500	»	»	167,500	167,500	»
941,650	941,650	»	»	945,500	891,717 21	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
29	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, les sommes restées sans emploi
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
30	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnité de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses. . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
31	»	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris
32	»	— — — — — à Constantinople.
33	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.
34	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; secours provisoires à des Belges indigents; frais extraordinaires et accidentels
35	»	Frais de chancellerie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; indemnités pour services extraordinaires ne rentrant pas directement dans le cadre des travaux journaliers de l'administration; frais d'enterrement et de dernière maladie, et indemnités à quelques agents qui, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, se trouvent dans une position malheureuse; dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
						a) Bangkok 25,000 Batavia 25,000 Buenos-Ayres 25,000 Caracas 25,000 Shanghai 25,000 Tanger 25,000 Bombay 25,000 Santiago 25,000 Melbourne 25,000 Guatemala 20,000 Moscou 20,000 Odessa 20,000 Ottawa 20,000 Philadelphie 20,000 Ramsgate 20,000 Singapore 20,000 Sophia 20,000 Beyrouth 18,000 Durban 18,000 Le Caire 18,000 Mexique 18,000 Pesth 18,000 St.-Croix de Ténériffe 18,000 Salonique 18,000 Cologne 17,000 Athènes 16,000 Bilbao 15,000 Copenhague 13,000 Indemnités 4,900 Explorations 10,000
575,900 »	550,900 »	25,000 »	»	550,900 »	566,570 97	
a)						
575,900 »	550,900 »	25,000 »	»	550,900 »	566,570 97	
AUGMENTATION . . fr.		25,000 »				
170,000 »	170,000 »	»	»	170,000 »	169,770 46	
170,000 »	170,000 »	»	»	170,000 »	169,770 46	
14,000 »	14,000 »	»	»	14,000 »	12,500 »	
17,000 »	17,000 »	»	»	17,000 »	17,000 »	
b) 75,245 »	75,245 »	»	»	72,895 »	70,569 99	b) Alexandrie. — 1 khavass. . fr. 1,000 Alep. — 1 id. 600 Andrinople. — 1 id. 500 Bangkok. — 1 gardien. 850 Belgrade. — 1 drogman 3,000 Beyrouth. — 1 khavass. 1,000 — 1 élève-interp. 3,000 Constantinople. — 2 drogmans 14,000 — 2 khavass. 2,000 — 1 capou-oglan 360 Le Caire (consulat général.) — 2 khavass. 2,000 Le Caire (vice-consulat) — 1 id. 800 Pekin. — 1 lettré 6,000 — 1 secrét.-interp. 10,350 Port-Saïd — 1 khavass. 900 Salonique. — 1 khavass. 750 Samsoun — 1 id. 600 Shanghai. — 1 lettré 1,000 Smyrne. — 1 khavass. 800 Sophia. — 1 drogman 3,000 — 1 khavass. 1,200 Souakim — 1 khavass. 600 Tanger (cons. gén.) 1 drogman 6,000 — id. 1 khavass. 1,240 Tanger (const.) — 1 khavass. 600 Téhéran — 1 mirza 2,135 — 2 ghoulams 1,665 — 1 garde militaire. 735 Trébizonde. — 1 khavass. 500 Tripoli. — 1 id. 500 Tunis. — 1 id. 800 Varna — 1 id. 800 Yedo. — 1 lettré-interp. 6,000 Imprévu 260
229,245 »	229,245 »	»	»	226,895 »	222,869 99	
42,000 »	42,000 »	»	»	60,000 »	57,985 »	
42,000 »	42,000 »	»	»	60,000 »	57,985 »	
						c) Allemagne 2,000 Autriche-Hongrie 2,000 Chine 2,000 France 2,000 Grande-Bretagne. 2,000 Italie 2,000 Japon 5,900 Pays-Bas 2,000 Russie 2,000 Turquie 2,000

Fr. 23,000

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
37	•	Frais divers et encouragements au commerce, achat de documents commerciaux, publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
38	•	Musée commercial : Échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque
39	•	Service de l'émigration
40	•	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
41	•	Premier terme des pensions à accorder éventuellement ; secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
42	•	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
62,000 »	62,000 »	»	»	58,500 »	58,296 45	
20,000 »	20,000 »	»	»	25,000 »	15,011 79	
26,000 »	26,000 »	»	»	18,100 »	21,076 03	
				20 000 »	11,775 »	
6,833 »	6,833 »	»	»	6,833 »	7,857 95	
114,833 »	114,833 »	»	»	128,253 »	114,017,22	
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	2,495 99	
1,000 »	1,000 »	»	»	1,000 »	1,000 »	
4,000 »	4,000 »	»	»	4,000 »	3,495 99	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> I. Administration centrale. II. Légations III. Consulats IV. Frais de voyage V. Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats VI. Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues. VII. Commerce, émigration. VIII. Pensions, secours et créances arriérées TOTAUX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
429,895 »	454,855 »	»	4,940 »	429,855 »	428,854 62	
941,650 »	941,650 »	»	»	945,500 »	891,717 21	
575,900 »	550,900 »	25,000 »	»	550,900 »	566,570 97	
170,000 »	170,000 »	»	»	170,000 »	169,770 46	
229,245 »	229,245 »	»	»	226,895 »	222,869 99	
42,000 »	42,000 »	»	»	60,000 »	57,985 »	
114,833 »	114,855 »	»	»	128,253 »	114,017 22	
4,000 »	4,000 »	»	»	4,000 »	5,495 99	
2,507,523 »	2,487,465 »	25,000 »	4,940 »	2,515,565 »	2,455,061 46	
AUGMENTATION. . . fr.		20,060 »				

(156)

VI.

BUDGET

DU

?

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1894.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1894 s'élève à	fr.	25,268,545	»
Le projet de Budget amendé pour l'exercice 1893 monte à		25,209,545	»
La différence en plus pour l'année 1894 est de	fr.	59,000	»

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 23. — *Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).*

Crédit demandé pour 1894	fr.	65,000	»
proposé pour 1893		6,000	»
AUGMENTATION. . . .	fr.	59,000	»

Cette augmentation provient de ce qu'il devra être procédé, en 1894, au renouvellement partiel de la Chambre des représentants.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1894, est fixé à la somme de vingt-trois millions deux cent soixante-huit mille cinq cent quarante-cinq francs (23,268,545 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 23 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

J. DE BURLET.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(160)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1894.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation, au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	490,700 .	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du <i>Bulletin du Ministère</i> et de l' <i>Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État</i>	60,000 .	593,056 .
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	4,000 .	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	16,556 .	
6	Frais de route et de séjour; missions.	3,000 .	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1894 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	52,000 .	
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1894.	241,000 .	436,059 .
9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1894	559 .	
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	38,000 .	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867	4,500 .	
A REPORTER.		356,059 .	1,031,115 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	536,050 "	1,031,115 .
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'Etat, à leurs femmes ou enfants, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minimale, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	100,000 "	
	CHAPITRE III. STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	Jetons de présence des membres de la Commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire	5,300 "	
14	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la Commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions	4,900 "	20,800 .
15	Frais de bureau de la Commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la Commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures	12,600 "	
	CHAPITRE IV. AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES. .		
16	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	440,800 "	
17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité : Province d'Anvers 106,500 " — de Brabant 135,070 " — de la Flandre occidentale 150,385 " — de la Flandre orientale 144,070 " — de Hainaut 128,550 " — de Liège 123,200 " — de Limbourg 89,810 " — de Luxembourg 77,500 " — de Namur 97,550 " Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires 16,514 "	1,070,249 "	
	A REPORTER. . . . fr.	1,520,049 "	1,051,915 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report . . . fr.	1,520,010 »	1,051,915 »
18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers. 27,000 »		
	— de Brabant. 27,000 »		
	— de la Flandre occidentale 27,000 »		
	— de la Flandre orientale 27,000 »		
	— de Hainaut. 27,000 »	251,000 »	
	— de Liège 51,500 »		
	— de Limbourg 20,700 »		
	— de Luxembourg 20,700 »		
	— de Namur 24,000 »		
10	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :		2,582,849 »
	Traitements des commissaires 211,500 »		
	Frais de bureau 45,400 »		
	Traitements des employés 186,000 »	455,900 »	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1894 15,000 »		
20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 »	
21	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	15,000 »	
22	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885.	50,000 »	
23	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	65,000 »	
	A REPORTER. fr.	»	3,454,764 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	3,434,764 •
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	110,000 •	150,000 •
25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	20,000 •	
	CHAPITRE VI.		
	GARDE CIVIQUE.		
26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour; frais de bureau.	26,500 •	138,600 •
27	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures . .	10,500 •	
28	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 •	
29	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses	44,000 •	
30	Personnel permanent du Tir national	7,100 •	
31	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir	43,000 •	
	CHAPITRE VII.		
	FÊTES NATIONALES.		
32	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 •	34,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	•	3,737,364 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		5,757,564 .
CHAPITRE VIII.			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
35	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution. . .	17,000 »	20,000 .
34	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes.	5,000 »	
CHAPITRE IX.			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
35	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1861; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de Légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 100 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux; subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles	350,000 »	350,000 .
CHAPITRE X.			
SCIENCES ET LETTRES.			
36	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Soltau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 50 septembre 1887; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale (Y compris 27,100 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	156,100 »	
	A REPORTER. fr.	156,100 »	4,087,564 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	156,100 »	4,087,564 »
37	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	106,275 »	
38	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande.	24,400 »	
39	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	8,850 »	
40	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	61,500 »	
41	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	52,400 »	
42	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	95,400 »	
43	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	85,700 »	
44	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	90,700 »	
45	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	52,950 »	861,425 »
46	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel	60,100 »	
47	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	8,200 »	
48	Archives de l'État dans les provinces; personnel	65,550 »	
49	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	15,200 »	
CHAPITRE XI.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre		
	A REPORTER. fr.		4,948,787 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		4,948,787 •
	d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'Ecole belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses	550,250 •	
51	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 •	
52	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux	8,850 •	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
53	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	427,989 •	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>		
54	Musées royaux de peinture et de sculpture; personnel. — Musée moderne; surveillance. — Musée Wiertz; frais de surveillance et traitement du conservateur	44,900 •	
55	Musées royaux de peinture et de sculpture; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues. — Musée moderne; conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. — Musée Wiertz; matériel et frais d'entretien	84,760 •	
56	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie. — Personnel	45,650 •	
57	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel, collection sigillographique; acquisitions pour la section des antiquités et des chefs-d'œuvre des anciennes industries d'art, pour le musée d'armes, d'armures et d'artillerie, et pour le musée d'ethnographie. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses	65,200 •	1,856,855 •
	<i>Monuments publics.</i>		
58	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 •	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
59	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 •	
	A REPORTER fr.	1,224,500 •	6,785,640 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT.fr.	1,924,599 »	6,785,040 »
60	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	100,000 »	
61	Commission royale des monuments. Personnel.	12,950 »	
62	Commission royale des monuments. Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 »	
65	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 »	
64	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	7,000 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
65	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 »	
66	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	79,758 »	
67	Conservatoire royal de musique de Gand — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526 »	
68	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales (y compris 11,000 francs en charge extraordinaire et temporaire) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 53 du Budget).	175,000 »	
	CHAPITRE XII.		
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
69	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire . .	1,600 »	
70	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 »	
71	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité.	1,555,168 »	
72	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège.	556,000 »	
	A REPORTER.fr.	1,712,168 »	6,785,640 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	1,713,168 »	6,785,040 .
73	Bourses universitaires ; bourses de voyage ; frais de concours pour la collation de ces bourses.	111,000 »	
74	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	60,000 »	
75	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques ; matériel ; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation	5,000 »	1,921,668 .
76	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury.	7,000 »	
77	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 ; matériel ; salaire de l'huissier et frais divers	1,000 »	
78	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 »	
79	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis.	1,500 »	
80	Concours universitaires ; frais de ces concours ; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 »	
81	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 »	
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
82	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire	2,000 »	
83	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil ; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	
84	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités.	24,500 »	
85	Inspection des établissements d'instruction moyenne ; frais de voyage ; missions ; rémunérations ; frais de bureau	10,800 »	
86	Inspection de l'enseignement de la gymnastique ; traitement de l'inspecteur	7,000 »	
87	Inspection de l'enseignement de la gymnastique ; frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	5,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	51,100 »	8,707,508 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	51,100 "	8,707,508 "
88	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'Ecole normale des humanités supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	82,200 "	
89	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel. Continuation des bourses de 500 francs accordées aux anciens élèves de l'Ecole normale des humanités et des sections normales flamandes qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université	15,050 "	
90	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 "	
91	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	2,500 "	
92	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Ecoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Ecoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'Etat atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	3,504,064 "	
93	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 "	3,885,290 "
94	Ecoles moyennes. — Bourses.	55,000 "	
95	Etablissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes	154,571 "	
96	Etablissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides	52,000 "	
97	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 "	
98	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	2,000 "	
99	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat et des inspecteurs de ces établissements	105,625 "	
100	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen	10,000 "	
	A REPORTER. fr.	3,885,790 "	12,592,598 "

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	5,883,790 •	12,502,508 •
101	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 •	
	CHAPITRE XIV.		
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
102	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitement du secrétaire. . .	2,000 •	
103	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 •	
104	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	415,525 •	
105	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux	164,800 •	
106	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	706,000 •	10,669,947 •
107	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000 •	
108	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 •	
109	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	78,622 •	
110	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées.	200,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	1,598,747 •	25,262,545 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,598,747 .	25,263,545 .
111	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines.	100,000 .	
112	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 .	
113	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes. Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1894 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,744,000 .	
114	Concours : 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	60,000 .	
115	Musée scolaire national — Personnel; traitements et indemnités	6,200 .	
116	Musée scolaire national. — Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	10,000 .	
117	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions; frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	51,000 .	
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
118	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,000 .	6,000 .
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE fr.			25,263,545 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 23 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

DE BURLET.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1894.

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																		
CHAPITRE I ^{er} .																																																																				
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																				
1	a.	Traitement du Ministre																																																																		
	a.	— des fonctionnaires, employés et gens de service 485,700																																																																		
2		<table><thead><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>"</td><td>12,000</td><td>12,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>5</td><td>"</td><td>10,000 à 12,000</td><td>57,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>8</td><td>"</td><td>Max. 8,000</td><td>59,500</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>8</td><td>"</td><td>Max. 6,500</td><td>47,100</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>15</td><td>"</td><td>Max. 5,000</td><td>60,400</td><td></td></tr><tr><td>Commis rédacteurs</td><td>40</td><td>1^{re} et 2^e cl.</td><td>2,200 à 4,000</td><td>155,000</td><td></td></tr><tr><td>Commis d'ordre</td><td>28</td><td>1^{re}, 2^e et 3^e cl.</td><td>1,400 à 2,000</td><td>51,500</td><td></td></tr><tr><td>Employés temporaires</td><td>6</td><td>"</td><td>"</td><td>8,600</td><td></td></tr><tr><td>Huissiers et gens de service</td><td>36</td><td>"</td><td>800 à 2,400</td><td>56,800</td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>485,700</td><td></td></tr></tbody></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Secrétaire général	1	"	12,000	12,000		Directeurs généraux	5	"	10,000 à 12,000	57,000		Directeurs	8	"	Max. 8,000	59,500		Chefs de division	8	"	Max. 6,500	47,100		Chefs de bureau	15	"	Max. 5,000	60,400		Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	155,000		Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,000	51,500		Employés temporaires	6	"	"	8,600		Huissiers et gens de service	36	"	800 à 2,400	56,800						485,700	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																															
Secrétaire général	1	"	12,000	12,000																																																																
Directeurs généraux	5	"	10,000 à 12,000	57,000																																																																
Directeurs	8	"	Max. 8,000	59,500																																																																
Chefs de division	8	"	Max. 6,500	47,100																																																																
Chefs de bureau	15	"	Max. 5,000	60,400																																																																
Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	155,000																																																																
Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,000	51,500																																																																
Employés temporaires	6	"	"	8,600																																																																
Huissiers et gens de service	36	"	800 à 2,400	56,800																																																																
				485,700																																																																
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 5,000 (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)																																																																		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. 55,000																																																																		
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> et de l' <i>Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État</i> 5,000																																																																		
4	a.	Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque																																																																		
5	a.	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.																																																																		
6	a.	Frais de route et de séjour; missions																																																																		
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																																																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSE de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
490,700	490,700	»	»	490,700	488,464 39	
60,000	60,000	»	»	60,000	59,973 90	
4,000	4,000	»	»	5,000	4,999 96	
16,536	16,536	»	»	14,106	10,464 43	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,523 10	
595,036	595,036	»	»	595,806	588,425 78	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
7	.	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1894 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
8	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 128,000
	b.	Intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1894 115,000
9	.	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1894
10	.	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
11	.	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867
12	.	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'État, à leurs femmes ou enfants qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	.	Jetons de présence des membres de la Commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire
		À REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS valés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
52,000	52,000	»	»	52,000	51,998 24	
241,000	241,000	»	»	241,000	239,012 02	
559	559	»	»	559	558 33	
58,000	58,000	»	»	58,000	56,960 06	
4,500	4,500	»	»	4,500	4,442 »	
100,000	100,000	»	»	101,000	87,050 »	
456,059	456,059	»	»	457,059	420,020 62	
3,300	3,300	»	»	3,300	2,963 33	
3,300	3,300	»	»	3,300	2,963 33	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. fr.																
14	»	Vérification des registres de population. -- Frais de déplacement. — Indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Traductions																
15	»	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique. — Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents. — Abonnements, souscriptions et reliures																
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr																
CHAPITRE IV.																		
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																		
16	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :																
	a.	Province d'Anvers. 106,500																
	b.	— de Brabant. 153,970																
	c.	— de la Flandre occidentale 150,383																
	d.	— de la Flandre orientale. 144,670																
	e.	— de Hainaut 128,550																
17	f.	— de Liège 123,200																
	g.	— de Limbourg 89,810																
	h.	— de Luxembourg 77,500																
	i.	— de Namur. 97,550																
	»	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires. 16,514																
<table><tr><th>GRADES.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>Directeurs</td><td>6,000</td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>4,500 à 5,500</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>3,200 à 4,000</td></tr><tr><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>2,400 à 3,000</td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe</td><td>1,800 à 2,200</td></tr><tr><td>Id. de 3^e classe</td><td>1,500 à 1,800</td></tr><tr><td>Expéditionnaires.</td><td>1,000 à 1,200</td></tr></table>			GRADES.	TRAITEMENTS.	Directeurs	6,000	Chefs de division	4,500 à 5,500	Chefs de bureau	3,200 à 4,000	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
GRADES.	TRAITEMENTS.																	
Directeurs	6,000																	
Chefs de division	4,500 à 5,500																	
Chefs de bureau	3,200 à 4,000																	
Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																	
Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																	
Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800																	
Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																	
		A REPORTER. fr.																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500	5,300	»	»	3,300	2,963 53	
4,900	4,900	»	»	4,900	5,065 50	
12,600	12,600	»	»	12,600	14,796 32	
20,800	20,800	»	»	20,800	22,822 95	
449,800	449,800	»	»	449,800	446,135 20	
1,070,249	1,070,249	»	»	1,070,249	1,053,109 48	
1,520,049	1,520,049	»	»	1,520,049	1,499,242 68	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales ; dépenses diverses et imprévues :
18	a.	Province d'Anvers 27,000 »
	b.	— de Brabant 27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale 27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale 27,000 »
	e.	— de Hainaut 27,000 »
	f.	— de Liège 31,500 »
	g.	— de Limbourg 20,700 »
	h.	— de Luxembourg 20,700 »
	i.	— de Namur 24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement — Traitements des employés.
		Traitements de disponibilité :
19	a.	Traitements des commissaires 214,500 »
	b.	Frais de bureau 45,400 »
	c.	Traitements des employés 186,000 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1894 15,000 »
20	»	Frais de route et de tournées ; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume
21	»	Revision des listes électorales ; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale ; frais d'impression ; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales
22	»	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Matériel et frais d'impression. — Dépenses diverses. — Écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885.
25	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		MILICE.
24	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement ; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision ; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions
25	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,520,049	1,520,049	»	»	1,520,049	1,499,242 68	
251,900	251,900	»	»	251,900	251,851 75	
455,900	455,900	»	»	455,900	449,066 80	
45,000	45,000	»	»	45,000	47,242 88	
15,000	15,000	»	»	15,000	18,222 61	
50,000	50,000	»	»	50,000	50,064 50	
65,000	6,000	59,000	»	65,000	12,700 »	
2,582,849	2,525,849	59,000	»	2,582,849	2,528,571 »	
AUGMENTATION. . fr.		59,000				
110,000	110,000	»	»	110,000	114,664 75	
20,000	20,000	»	»	20,000	16,902 22	
150,000	150,000	»	»	150,000	151,566 97	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
CHAPITRE VI.																										
GARDE CIVIQUE.																										
26	»	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour ; frais de bureau																								
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>14,000</td></tr> <tr> <td>Chef d'état-major de l'inspecteur général</td><td>1</td><td>1,500</td></tr> <tr> <td>Commandants supérieurs</td><td>4</td><td>6,000</td></tr> <tr> <td>Secrétaire-archiviste de l'inspection générale</td><td>1</td><td>2,800</td></tr> <tr> <td>Frais de route et de séjour</td><td>»</td><td>1,800</td></tr> <tr> <td>Frais de bureau</td><td>»</td><td>400</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>26,500</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	Inspecteur général	1	14,000	Chef d'état-major de l'inspecteur général	1	1,500	Commandants supérieurs	4	6,000	Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1	2,800	Frais de route et de séjour	»	1,800	Frais de bureau	»	400			26,500
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																								
Inspecteur général	1	14,000																								
Chef d'état-major de l'inspecteur général	1	1,500																								
Commandants supérieurs	4	6,000																								
Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1	2,800																								
Frais de route et de séjour	»	1,800																								
Frais de bureau	»	400																								
		26,500																								
27	»	Magasin central d'armement et d'équipement ; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures.																								
28	»	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour																								
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr> <tr> <td>Contrôleur</td><td>1</td><td>1,200</td></tr> <tr> <td>Garde armurier</td><td>1</td><td>1,600</td></tr> <tr> <td>Salaire des ouvriers</td><td>»</td><td>5,900</td></tr> <tr> <td>Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).</td><td>»</td><td>800</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>7,500</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Contrôleur	1	1,200	Garde armurier	1	1,600	Salaire des ouvriers	»	5,900	Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).	»	800			7,500						
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																								
Contrôleur	1	1,200																								
Garde armurier	1	1,600																								
Salaire des ouvriers	»	5,900																								
Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).	»	800																								
		7,500																								
29	»	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels ; dépenses diverses																								
50	»	Personnel permanent du Tir national																								
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr> <tr> <td>Conservateur</td><td>1</td><td>2,500</td></tr> <tr> <td>Gardien en chef</td><td>1</td><td>1,900</td></tr> <tr> <td>Gardien adjoint</td><td>1</td><td>1,500</td></tr> <tr> <td>Greffier</td><td>1</td><td>1,200</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>7,100</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Conservateur	1	2,500	Gardien en chef	1	1,900	Gardien adjoint	1	1,500	Greffier	1	1,200			7,100						
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																								
Conservateur	1	2,500																								
Gardien en chef	1	1,900																								
Gardien adjoint	1	1,500																								
Greffier	1	1,200																								
		7,100																								
		A REPORTER. . . . fr.																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
26,500 »	26,500 »	»	»	26,500 »	25,678 20	
10,500 »	10,500 »	»	»	10,500 »	8,769 26	
7,500 »	7,500 »	»	»	7,500 »	5,702 09	
44,000 »	44,000 »	»	»	44,000 »	43,999 62	
7,100 »	7,100 »	»	»	7,100 »	3,199 92	
95,600 »	95,600 »	»	»	95,600 »	87,549 09	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
31	»	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
32	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
33	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution
34	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. — Traduction et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
35	»	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 600 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux; subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
93,600	93,600	»	»	93,600	87,549 09	
43,000	43,000	»	»	43,000	13,676 »	
138,600	138,600	»	»	138,600	101,025 09	
54,000	54,000	»	»	54,000	30,904 50	
54,000	54,000	»	»	54,000	30,904 50	
17,000	17,000	»	»	17,000	14,505 30	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,300 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	15,805 30	
330,000	330,000	»	»	330,000	339,685 30	
330,000	330,000	»	»	330,000	339,685 30	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
SCIENCES ET LETTRES.		
36	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise. 40,000 »
	b.	Subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Solian et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 12,000 »
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882. a) 5,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses. 38,900 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) . . . 57,000 »
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers. 3,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux 3,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale 12,200 »
37	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn. 69,073 »
	b.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays 3,200 »
	c.	Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. 6,000 »
38	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature; dépenses ordinaires et location d'un local 19,400 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande 5,000 »
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES du L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
b) 156,100	156,100	»	»	161,100	161,094 10	a) Concours quinquennal des sciences physiques et mathématiques (période 1889-1893.) b) Y compris 27,700 francs de charges temporaires, à savoir : 9,000 francs du litt. a et les crédits des litt. g, h, i.
106,275	106,275	»	»	106,273	106,271 40	
24,400	24,400	»	»	24,400	24,230 85	
286,773	286,773	»	»	291,773	291,616 55	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
39	»	Palais des Académies. Traitement et salaire du personnel ; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	
40	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	
41	»	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	
42	»	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	
43	»	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	
44	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	
45	»	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions	
46	»	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel	
47	»	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	
48	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives, fr.	6,200 »
49	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	5,500 »
	c.	Inspection des archives communales.	5,500 »
			TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art ;	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établis- sements intéressés	fr. 235,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publi- cations relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique	16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	15,000 »
50 (aute.)	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux exposi- tions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	60,000 »
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses	15,250 »
51	»	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	
52	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux	
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	fr. 112,589 »
55	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; école des Arts déco- ratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conserva- tion desdits objets. — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; tra- vaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	264,000 »
	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	10,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats	20,000 »
	e.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	21,400 »
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES IL L'EXERCICE 1891	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
350,250	350,250	»	»	350,250	550,167 57	
40,000	40,000	»	»	40,000	39,950 »	
8,850	8,850	»	»	8,850	10,050 »	
427,989	427,989	»	»	427,989	427,987 13	
827,089	827,089	»	»	827,089	828,154 70	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>
54	a.	Musées royaux de peinture et de sculpture; personnel 50,925 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance 7,475 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur 6,500 »
55	a.	Musées royaux de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues 76,775 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. 4,055 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien. 3,950 »
56	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; personnel.
57	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel, collection sigillographique, acquisitions pour la section des antiquités et des chefs-d'œuvre des anciennes industries d'art, pour le musée d'armes, d'armures et d'artillerie et pour le musée d'ethnographie. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses
		<i>Monuments publics.</i>
58	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>
59	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. 74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique. 12,000 »
60	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments
61	»	Commission royale des monuments. — Personnel
62	a.	Commission royale des monuments. — Jetons de présence des membres de cette commission 6,200 »
	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs 8,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication 2,500 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
827,089	827,089	»	»	827,089	828,154 70	
44,900	44,900	»	»	46,400	46,599 20	
84,760	84,760	»	»	84,760	84,759 80	
43,650	43,650	»	»	42,450	42,241 32	
63,200	63,200	»	»	64,400	64,399 92	
75,000	75,000	»	»	75,000	16,500 »	
86,000	86,000	»	»	86,000	36,312 49	
100,000	100,000	»	»	100,000	100,000 »	
12,950	12,950	»	»	12,950	12,899 68	
17,200	17,200	»	»	17,200	17,195 89	
1,354,749	1,354,749	»	»	1,356,249	1,268,863	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
63	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission
64	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication; dépenses diverses. . .
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
65	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
66	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
67	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses 115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique 13,000 »
68	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses 44,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. 3,000 » (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 53 du Budget.)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.
69	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.
70	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,354,749	1,354,749	»	»	1,356,249	1,268,865 »	
3,000	3,000	»	»	3,000	4,675 »	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,109 »	
164,820	164,820	»	»	164,820	164,820 »	
79,758	79,758	»	»	79,758	79,758 »	
54,526	54,526	»	»	54,562	54,526 »	
a) 173,000	173,000	»	»	173,000	169,317 10	a) Y compris 11,000 francs de charge temporaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,836,833	1,836,833	»	»	1,838,333	1,745,068 10	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,249 51	
3,000	3,000	»	»	3,000	3,249 51	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
71	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État. Traitements de disponibilité
72	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage de l'Administrateur inspecteur de l'université de Liège
73	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses .
74	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys
75	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation
76	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury
77	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890; matériel; salaire de l'huissier et frais divers.
78	»	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux mem- bres. Matériel de la commission.
79	»	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000	5,000	»	»	5,000	3,249 51	
1,553,168	1,353,168	»	»	1,348,968	1,247,652 16	
556,000	556,000	»	»	546,000	547,152 05	
111,000	111,000	»	»	111,000	103,572 03	
60,000	60,000	»	»	70,000	53,287 75	
5,000	5,000	»	»	5,000	6,984 52	
7,000	7,000	»	»	7,000	5,582 20	
1,000	1,000	»	»	1,000	999 91	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,028 70	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,500	
4,901,668	4,901,668	»	»	1,897,468	1,774,988 85	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																															
		REPORT. . . . fr.																															
80	»	Concours universitaires. Frais de ces concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités																															
81	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																															
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire)																															
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																															
CHAPITRE XIII.																																	
ENSEIGNEMENT MOYEN.																																	
82	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire. . . .																															
83	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisition d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers .																															
84	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indemnités																															
<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>»</td><td>7,500 à 8,500</td><td rowspan="3">24,500</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>2</td><td>»</td><td>6,000 à 7,500</td><td></td></tr><tr><td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles</td><td>1</td><td>»</td><td>1,800</td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>21,500</td><td></td></tr></table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur général	1	»	7,500 à 8,500	24,500		Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500		Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,800						21,500	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																												
Inspecteur général	1	»	7,500 à 8,500	24,500																													
Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500																														
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,800																														
				21,500																													
85	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau																															
86	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Traitement de l'inspecteur																															
87	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Frais de route et de séjour. (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)																															
		A REPORTER. fr.																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUUMENTATION.	DIMINUTION.			
1,901,668	1,901,668	»	»	1,897,468	1,774,988 85	
6,000	6,000	»	»	6,000	4,977 15	
14,000	14,000	»	»	14,000	13,987 50	
»	»	»	»	4,000	»	
1,921,668	1,921,668	»	»	1,921,468	1,795,935 50	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	1,849 05	
24,500	24,500	»	»	24,500	24,500 »	
10,800	10,800	»	»	10,800	8,555 20	
7,000	7,000	»	»	7,000	7,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,616 80	
51,100	51,100	»	»	51,100	48,101 05	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
88	a.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités	41,650 »
	b.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités	57,650 »
	c.	Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège — Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	2,900 »
89	a.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel.	4,950 »
	b.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel	5,100 »
	c.	Continuation des bourses de 500 francs accordées aux anciens élèves de l'École normale des humanités et des sections normales flamandes, qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université	3,000 »
90	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	
91	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	
	a.	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides.	894,205 »
	b.	Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides	590,540 »
92	c.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; subsides	814,363 »
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
51,100	51,100	»	»	51,100	48,101 03	
82,200	82,200	»	»	84,050	167,299 59	
13,050	13,050	»	»	18,480	16,707 45	
60,200	60,200	»	»	60,200	51,069 20	
2,500	2,500	»	»	1,500	1,477 78	
3,504,064	3,504,064	»	»	3,254,064	3,253,451 50	
3,515,094	3,515,094	»	»	3,469,594	3,518,105 85	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
	<i>d</i>	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides	982,150 »
	<i>e</i>	Compléments de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux.	18,006 »
	<i>f</i>	Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles	5,000 »
95	»	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce, à Anvers.	
94	»	Écoles moyennes. — Bourses.	
95	»	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsidés aux provinces et aux communes	
96	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsidés	
97	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers	
98	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités	
99	»	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.	
100	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen	
101	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses	
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement moyen (pour mémoire)	
TOTAL DU CHAPITRE XIII.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
5,515,094	5,515,094	»	»	5,469,594	5,518,105 85	
4,000	4,000	»	»	4,000	5,900 »	
55,000	55,000	»	»	55,000	50,675 »	
154,571	154,571	»	»	154,571	154,571 »	
52,000	52,000	»	»	52,000	26,908 80	
29,700	29,700	»	»	29,700	28,959 60	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
105,625	105,625	»	»	80,250	74,265 50	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,854 76	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,470 55	
»	»	»	»	7,000	»	
5,885,290	5,885,290	»	»	5,825,215	5,850,489 04	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE XIV.						
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.						
102	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitement de secrétaire				
103	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1883 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers				
104	•	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité				
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.
		Inspecteur des écoles normales	1	•	7,500	7,500
		Inspectrice des écoles normales	1	•	2,200	2,200
		Vérificateur des économats.	1	•	4,400	4,400
		Inspecteurs principaux.	18	•	de 5,000 à 7,500	111,250
		Inspecteurs cantonaux.	80	•	de 5,000 à 4,500	286,800
		Disponibilité.	•	•	•	5,575
						415,525
		a. Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales 6,400 •				
		b. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :				
		1° Aux inspecteurs principaux.				45,200 •
		2° Aux inspecteurs cantonaux.				91,200 •
		3° Aux inspectrices déléguées.				21,600 •
		c. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux				2,400 •
		a. Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État.				580,000 •
		b. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État				106,000 •
		c. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.				20,000 •
						A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	1,529 16	
415,525	415,525	»	»	415,525	401,959 67	
164,800	164,800	»	»	164,800	147,740 16	
706,000	706,000	»	»	712,000	679,557 68	
1,292,125	1,292,125	»	»	1,298,125	1,252,586 67	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.
REPORT.						
Écoles normales d'instituteurs :						
		Directeurs.	5	"	Max. 5,000	27,700
		Économes.	5	"	" 5,000	15,600
		Professeurs	61	"	" 5,200	154,000
		Surveillants	14	"	" 2,000	25,750
		Gens de service.	12	"	" 1,100	12,500
Sections normales d'instituteurs :						
		Directeurs.	2	"	Max. 5,000	11,000
		Economes	2	"	" 5,000	6,000
		Professeurs	16	"	" 5,200	55,650
		Surveillants	5	"	" 2,000	11,100
		Gens de service.	5	"	" 1,100	5,100
Écoles normales d'institutrices :						
		Directrices.	5	"	Max. 4,000	10,800
		Économes.	5	"	" 2,600	6,600
		Régentes et professeurs	55	"	" 5,200	89,700
		Maitresses d'études	11	"	" 1,800	18,200
		Gens de service.	7	"	" 1,100	8,150
Sections normales d'institutrices :						
		Directrices.	5	"	Max. 4,000	15,000
		Economes	5	"	" 2,600	8,800
		Régentes et professeurs.	54	"	" 5,200	86,200
		Maitresses d'études	11	"	" 1,800	20,670
		Gens de service	4	"	" 1,100	4,100
						508,620
Suppl. de traitement ou indemnités.						11,580
						TOTAL 580,000
107	"	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884				
108	"	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire				
109	"	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.				
110	"	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées				
111	a.	Frais des conférences des instituteurs.				90,000 "
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. — Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines				10,000 "
112	"	Construction, acquisition, amélioration et aménagement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.				
A REPORTER.						fr.

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
113	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5° alinéa de la loi du 20 septembre 1884	7,006,500 »
	b.	Subsides extraordinaires aux communes.	275,000 »
	c.	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons	7,500 »
	d.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application	100,000 »
	e.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1894 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. --- Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité	555,000 »
	f.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes.	4,000,000 »
114	a.	Concours : 1° Entre les élèves des écoles primaires	50,000 »
	b.	2° Entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation Impressions, fournitures et frais divers.	10,000 »
115	»	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	
116	»	Musée scolaire national. — Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales	21,000 »
117	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques	20,000 »
	c.	Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	10,000 »
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur la situation de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ces rapports pour le service de l'administration centrale (pour mémoire).	
			TOTAL DU CHAPITRE XIV fr.
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
118	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,798,747	1,798,747	»	»	1,804,747	1,720,082 08	
8,744,000	8,744,000	»	»	8,752,500	8,751,559 57	
60,000	60,000	»	»	60,000	61,264 93	
6,200	6,200	»	»	6,200	3,574 92	
10,000	10,000	»	»	10,000	7,700 58	
51,000	51,000	»	»	51,000	59,587 55	
»	»	»	»	9,000	»	
10 669,947	10,669,947	»	»	10,675,447	10,592,549 45	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,150 64	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> I. Administration centrale II. Pensions et secours. III. Statistique générale. IV. Affaires provinciales et électorales V. Milice VI. Garde civique. VII. Fêtes nationales VIII. Décoration civique et récompenses pécuniaires IX. Légion d'honneur et Croix de fer X. Sciences et lettres XI. Beaux-arts XII. Enseignement supérieur XIII. Enseignement moyen XIV. Enseignement primaire XV. Dépenses imprévues TOTAUX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
595,056 »	595,056 »	»	»	595,806 »	588,425 78	
456,059 »	456,059 »	»	»	457,059 »	420,020 62	
20,800 »	20,800 »	»	»	20,800 »	22,322 93	
2,582,849 »	2,525,849 »	59,000 »	»	2,582,849 »	2,528,371 »	
150,000 »	150,000 »	»	»	150,000 »	151,566 97	
158,600 »	158,600 »	»	»	158,600 »	101,023 09	
54,000 »	54,000 »	»	»	54,000 »	50,904 50	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	15,805 50	
550,000 »	550,000 »	»	»	550,000 »	559,685 50	
861,425 »	861,425 »	»	»	866,425 »	876,066 98	
1,856,855 »	1,856,855 »	»	»	1,858,535 »	1,745,068 10	
1,921,668 »	1,921,668 »	»	»	1,921,468 »	1,795,953 50	
5,885,290 »	5,885,290 »	»	»	5,825,215 »	5,850,489 04	
10,669,947 »	10,669,947 »	»	»	10,675,447 »	10,592,549 45	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	5,150 64	
25,268,545 »	25,209,545 »	59,000 »	»	25,218,020 »	22,841,703 20	
AUGMENTATION. . . fr.		59,000 »				

(212)

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE

ET DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1894.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1894 s'élève, comme le projet de Budget amendé de 1893, à la somme de 17,44 ,393 francs.

Lorsque les besoins de l'année 1894 seront mieux connus, les dépenses afférentes à cet exercice pourront être établies plus exactement, et ce projet de Budget devra probablement subir des modifications.

Quelques corrections de peu d'importance ont été apportées à la rédaction du libellé des articles 24, 25, 30, 65, 66, 67 et 78.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1894, à la somme de dix-sept millions quatre cent quarante mille trois cent nonante-trois francs (17,440,393 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 23 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*

LÉON DE BRUYN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(216)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1894.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
Personnel.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	579,500 »	
Matériel.			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i>	81,500 »	753,950 »
Frais de déplacement.			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	22,150 »	
Honoraires des avocats.			
5	Honoraires des avocats du Département	30,000 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	10,800 »	18,800 »
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés.	8,000 »	
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Inspection de l'agriculture et agronomes de l'État : traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études	121,400 »	420,000 »
9	Indemnités pour animaux abattus; indemnités pour bêtes bovines déclarées impropres à la consommation comme atteintes de la tuberculose; subsides soit aux fonds provinciaux d'agriculture, soit aux provinces, ainsi qu'aux sociétés d'assurance mutuelle contre les risques relatifs à la perte de bétail	420,000 »	
10	Inspection vétérinaire : traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	146,000 »	207,000 »
11	Inspection vétérinaire: matériel, frais de bureau, bulletin mensuel et impressions diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	8,000 »	
12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux provinces et encouragements.	207,000 »	
A REPORTER fr.		902,400 »	752,750 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	902,400 "	752,750 "
13	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsides Location d'un matériel de concours	180,000 "	
14	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsides; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture.	42,700 "	
	<i>Enseignement vétérinaire.</i>		
15	Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité . .	101,325 "	
16	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	50,000 "	
	<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>		
17	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.	140,000 "	1,794,025
18	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys	64,600 "	
19	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection	10,000 "	
20	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Cours d'agronomie aux militaires.	205,000 "	
	<i>Jardin botanique de l'État.</i>		
21	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel	54,300 "	
22	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	54,700 "	
	CHAPITRE IV.		
	EAUX ET FORÊTS.		
23	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses	461,590 "	
24	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	91,000 "	
25	Terrains incultes; défrichement; reboisement; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses	15,000 "	580,590
26	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses	15,000 "	
	CHAPITRE V.		
	LABORATOIRES D'ANALYSES.		
27	Station agronomique: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles — Commission de haute surveillance. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires.	94,000 "	94,000 "
	A REPORTER. . . . fr.	"	3,221,565 "

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	5,221,365 •
	CHAPITRE VI.		
	INDUSTRIE.		
28	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route	58,900 •	
29	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 •	
30	Enseignement professionnel: écoles industrielles, écoles manufacturières, écoles professionnelles, écoles et classes ménagères, écoles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses	524,000 •	
31	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles et spéciales; dépenses diverses. — Personnel de la Commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	35,050 •	736,650 •
32	Primes d'encouragement aux Sociétés de secours mutuels reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État	20,000 •	
33	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	25,400 •	
34	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions (y compris une somme de 3,000 francs en charge extraordinaire et temporaire).	8,000 •	
35	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879.	3,700 •	
36	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers.	12,500 •	
37	Conseil supérieur du travail. — Frais divers	12,500 •	
38	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	5,000 •	
	CHAPITRE VII.		
	POIDS ET MESURES.		
39	Traitements des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection	82,550 •	
40	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	56,000 •	130,550 •
41	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 •	
	CHAPITRE VIII.		
	VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
42	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	2,000,000 •	
43	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers	70,000 •	2,082,000 •
44	Frais de route et de séjour de l'inspection.	10,000 •	
45	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	6,170,365 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	.	6,170,305 .
	CHAPITRE IX.		
	SERVICE DE SANTÉ.		
46	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; personnel desdites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel et de prise d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. Habitations ouvrières : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsidés	250,000 .	283,500 .
47	Académie royale de médecine.	33,500 .	
	CHAPITRE X.		
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
	SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.		
48	Entretien des routes, des plantations et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsidés.	3,670,000 .	10,387,790 .
49	Travaux de plantations nouvelles	50,000 .	
	SECTION 2. — Bâtiments civils.		
50	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles	675,000 .	10,387,790 .
51	Entretien et réparation des prisons — Fournitures et travaux	90,000 .	
52	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État (y compris 12,000 francs en charge temporaire).	28,000 .	
53	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils.	174,000 .	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage, des polders et des lignes télégraphiques des voies navigables.		
54	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,182,820 .	10,387,790 .
55	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	237,600 .	
	Plantations.		
56	Plantations nouvelles	13,500 .	10,387,790 .
	Bacs et bateaux de passage.		
57	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	40,000 .	
	A REPORTER. . . . fr.	7,160,920 .	16,841,655 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	7,160,920 °	16,841,655 °
	<i>Service des irrigations de la Campine.</i>		
58	Personnel : Traitements, salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques; frais télégraphiques; transports de dépêches; réparation d'instruments; menues dépenses	18,440 °	
59	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine	1,100 °	
	SECTION 4. — Ports, côtes, dunes, phares et fanaux.		
60	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	691,150 °	
61	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux; boisement des dunes domaniales.	28,000 °	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.		
62	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier	75,000 °	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.		
63	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,045,150 °	
64	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,140,000 °	
65	Frais des jurys d'examen et missions des élèves-ingénieurs de 5 ^e année de l'École spéciale du génie civil	8,000 °	
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.		
66	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents ainsi que du personnel du Palais de Justice de Bruxelles. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et du Palais de Justice.	175,050 °	
67	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage et frais d'adjudication; chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de Justice de Bruxelles	45,000 °	
	CHAPITRE XI.		
	MINES.		
	SECTION 1^{re}. — Personnel du Conseil des mines.		
68	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement.	52,000 °	
69	Matériel.	640 °	
	SECTION 2. — Personnel du corps des mines.		
70	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	557,075 °	
71	Frais des jurys d'examen du Conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'École spéciale des mines.	6,000 °	
	SECTION 3. — Carte géologique.		542,715 °
72	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique	112,000 °	
	A REPORTER. fr.	487,715 °	17,584,370 °

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	487,715 °	17,384,370 °
	SECTION 4. — Caisses de prévoyance.		
73	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 °	
	SECTION 5. — Impressions, etc.		
74	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences : . . .	10,000 °	
	CHAPITRE XII.		
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.		
75	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau . . .	500 °	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.		
76	Frais de route et de séjour.	500 °	10,200 °
77	Publication du <i>Recueil</i> , rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel	7,900 °	
	SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.		
78	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel	1,500 °	
	CHAPITRE XIII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
79	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	26,725 °	26,725 °
	CHAPITRE XIV.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
80	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'art. 7.	18,000 °	19,100 °
81	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions.	1,100 °	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS, fr.		17,440,393 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 23 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*

LÉON DE BRUYN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1894.

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																
CHAPITRE 1 ^{er} .																																																		
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																		
Personnel.																																																		
1	.	Traitement du Ministre																																																
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du secrétariat gé- néral, des administrations de l'agriculture et de l'industrie, du service de santé, de l'hygiène et de la voirie vicinale. 275,196 »																																																
2	b.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des ponts et chaussées. 261,779 »																																																
	c.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des mines. 42,525 »																																																
<table><tr><th colspan="2">GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements.</th></tr><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>10,000</td><td>à 12,000</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>4</td><td>7,000</td><td>à 8,000</td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>11</td><td>5,500</td><td>à 6,500</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>9</td><td>4,200</td><td>à 5,000</td></tr><tr><td>Commis-rédacteurs de 1^{re} et de 2^e classe.</td><td>42*</td><td>2,200</td><td>à 4,000</td></tr><tr><td>Commis d'ordre</td><td>42*</td><td>1,400</td><td>à 2,700</td></tr><tr><td>Imprimeur-autographe et agents photographes</td><td>4</td><td>1,500</td><td>à 1,800</td></tr><tr><td>Huissiers*.</td><td>22</td><td>1,400</td><td>à 2,500</td></tr><tr><td>Concierges</td><td>7</td><td>700</td><td>à 1,200</td></tr><tr><td>Garçons de bureau</td><td>11</td><td>1,100</td><td>à 1,500</td></tr><tr><td>Nettoyeuses.</td><td>15</td><td>750</td><td>à 800</td></tr></table>			GRADES.		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	Secrétaire général	1	10,000	à 12,000	Directeurs	4	7,000	à 8,000	Chefs de division	11	5,500	à 6,500	Chefs de bureau	9	4,200	à 5,000	Commis-rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.	42*	2,200	à 4,000	Commis d'ordre	42*	1,400	à 2,700	Imprimeur-autographe et agents photographes	4	1,500	à 1,800	Huissiers*.	22	1,400	à 2,500	Concierges	7	700	à 1,200	Garçons de bureau	11	1,100	à 1,500	Nettoyeuses.	15	750	à 800
GRADES.		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																																															
Secrétaire général	1	10,000	à 12,000																																															
Directeurs	4	7,000	à 8,000																																															
Chefs de division	11	5,500	à 6,500																																															
Chefs de bureau	9	4,200	à 5,000																																															
Commis-rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.	42*	2,200	à 4,000																																															
Commis d'ordre	42*	1,400	à 2,700																																															
Imprimeur-autographe et agents photographes	4	1,500	à 1,800																																															
Huissiers*.	22	1,400	à 2,500																																															
Concierges	7	700	à 1,200																																															
Garçons de bureau	11	1,100	à 1,500																																															
Nettoyeuses.	15	750	à 800																																															
<table><tr><th colspan="2">PERSONNEL TECHNIQUE.</th><th></th><th></th></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>2</td><td>12,000</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteur général.</td><td>1</td><td>10,500</td><td></td></tr><tr><td>Ingénieurs en chef-directeurs de 1^{re} et 2^e classe.</td><td>5</td><td>8,000</td><td>à 9,000</td></tr><tr><td>Ingénieurs principaux de 1^{re} et 2^e classe.</td><td>2</td><td>5,500</td><td>à 7,000</td></tr><tr><td>Ingénieurs de 2^e et 3^e classe.</td><td>3</td><td>2,700</td><td>à 4,000</td></tr></table>			PERSONNEL TECHNIQUE.				Directeurs généraux	2	12,000		Inspecteur général.	1	10,500		Ingénieurs en chef-directeurs de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	5	8,000	à 9,000	Ingénieurs principaux de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	2	5,500	à 7,000	Ingénieurs de 2 ^e et 3 ^e classe.	3	2,700	à 4,000																								
PERSONNEL TECHNIQUE.																																																		
Directeurs généraux	2	12,000																																																
Inspecteur général.	1	10,500																																																
Ingénieurs en chef-directeurs de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	5	8,000	à 9,000																																															
Ingénieurs principaux de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	2	5,500	à 7,000																																															
Ingénieurs de 2 ^e et 3 ^e classe.	3	2,700	à 4,000																																															
(*) (Chiffre organique).																																																		
Matériel.																																																		
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier. 23,300 »																																																
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 20,000 »																																																
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 20,000 »																																																
3	d.	Souscription au <i>Bulletin du Ministère</i> , achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux. 13,000 »																																																
	e.	Menues dépenses 5,000 »																																																
A REPORTER. fr.																																																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
579,500 »	579,500 »	»	»	579,500 »	613,201 »	
81,500 »	81,500 »	»	»	83,000 »	74,151 63	
681,800 »	681,800 »	»	»	683,500 »	708,355 63	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Frais de déplacement.</i>
4	a.	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires :
	b.	Administration centrale 4,300 »
		Administrations des ponts et chaussées et des mines 17,850 »
		<i>Honoraires des avocats.</i>
5	»	Honoraires des avocats du Département.
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
		CHAPITRE II.
		PENSIONS ET SECOURS.
6	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		CHAPITRE III.
		AGRICULTURE.
8	a.	Inspection de l'agriculture : traitements, salaires, indemnités et frais de route . . . 15,400 »
	b.	Service des agronomes de l'État : traitements, indemnités et frais de route . . . 79,700 »
	c.	Frais des champs d'expériences et de démonstrations, frais d'études 26,300 »
		<i>Inspection de l'agriculture — Détail du littéra a.</i>
		Traitement de l'inspecteur général fr. 7,500 »
		— d'un commis 1,800 »
		— d'un huissier 1,600 »
		Indemnités et frais de route 4,500 »
		TOTAL. fr. 15,400 »
9	a.	Indemnités pour bestiaux abattus 140,000 »
	b.	Indemnités pour bêtes bovines déclarées impropres à la consommation comme atteintes de la tuberculose. 260,000 »
	c.	Subsides aux fonds provinciaux d'agriculture 20,000 »
10	a.	Inspection vétérinaire; traitements, indemnités, frais de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin. 143,000 »
	b.	Bourses de voyage en faveur des médecins vétérinaires 3,000 »
11	»	Inspection vétérinaire. — Matériel, frais de bureau, bulletin mensuel et impressions diverses relatives à la police sanitaire
		À REPORTER. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
681,800 »	681,800 »	»	»	685,500 »	708,355 65	
22,150 »	22,150 »	»	»	22,150 »	53,016 95	
50,000 »	30,000 »	»	»	50,000 »	30,884 50	
733,950 »	733,950 »	»	»	735,650 »	772,257 08	
10,800	10,800	»	»	10,800	6,067 20	
8,000	8,000	»	»	6,300	6,300 »	
18,800	18,800	»	»	17,100	12,367 20	
121,400	121,400	»	»	121,400	118,889 12	
420,000	420,000	»	»	420,000	491,871 15	
146,000	146,000	»	»	154,000	156,912 27	
8,000	8,000	»	»	»	»	
695,400	695,400	»	»	695,400	467,672 54	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. fr.		
		Subsides aux provinces en exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration des races bovine et chevaline :		
12	a.	Encouragements	150,000	»
	b.	Primes nationales de conservation, frais de jury, médailles, diplômes, etc.	27,000	»
	c.	Subside à la Société nationale des éleveurs belges	20,000	»
	d.	Subside au Royal cercle équestre de Bruxelles	10,000	»
13	a.	Conseil supérieur de l'agriculture	15,000	»
	b.	Sociétés agricoles provinciales et comices agricoles	135,000	»
	c.	Subside pour un concours régional	15,000	»
	d.	Location d'un matériel de concours	15,000	»
14	a.	Subsides pour concours, expositions et congrès; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles	22,000	»
	b.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles, publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture; statistiques agricoles; impressions	20,700.	»
		<i>Enseignement vétérinaire.</i>		
15		École vétérinaire de l'État. — Personnel. — Traitements de disponibilité.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
695,400	695,400	»	»	695,400	467,672 54	
207,000	207,000	»	»	207,000	222,000 »	
180,000	160,000	20,000 (1)	»	180,000	175,163 12	(1) Cette somme avait été transférée à l'article suivant pour subsidier la grande exposition d'horticulture de Gand en 1893.
42,700	62,700	»	20,000	42,700	46,700 »	
101,325	101,325	»	»	101,325	95,513 27	
50,000	50,000	»	»	50,000	49,990 07	
1,276,425	1,276,425	20,000	20,000	1,276,425	1,054,839 »	

58

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																										
		REPORT. fr.																																										
		<i>Enseignement agricole, supérieur, moyen et primaire.</i>																																										
		Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité :																																										
17	a.	Institut agricole fr. 93,000 »																																										
	b.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde 27,000 »																																										
	c.	École moyenne id. id. de Gand 17,200 »																																										
	d.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy. 11,800 »																																										
		<i>Institut agricole.</i>																																										
		<table> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th><th>CHARGES.</th></tr> <tr> <td>1</td><td>5,000 à 6,000</td><td>5,000</td></tr> <tr> <td>6</td><td>5,500 à 6,500</td><td>38,500</td></tr> <tr> <td>4</td><td>5,500 à 4,500</td><td>15,000</td></tr> <tr> <td>1</td><td>»</td><td>1,250</td></tr> <tr> <td>5</td><td>2,500 à 3,500</td><td>9,500</td></tr> <tr> <td>1</td><td>3,000 à 4,000</td><td>3,500</td></tr> <tr> <td>1</td><td>2,000 à 3,000</td><td>3,000</td></tr> <tr> <td>1</td><td>2,000 à 3,000</td><td>2,500</td></tr> <tr> <td>3</td><td>1,800 à 2,400</td><td>6,600</td></tr> <tr> <td>1</td><td>1,200 à 1,800</td><td>1,800</td></tr> <tr> <td>4</td><td>1,200 à 1,400</td><td>5,200</td></tr> <tr> <td>»</td><td>»</td><td>700</td></tr> <tr> <td>1</td><td>»</td><td>500</td></tr> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	1	5,000 à 6,000	5,000	6	5,500 à 6,500	38,500	4	5,500 à 4,500	15,000	1	»	1,250	5	2,500 à 3,500	9,500	1	3,000 à 4,000	3,500	1	2,000 à 3,000	3,000	1	2,000 à 3,000	2,500	3	1,800 à 2,400	6,600	1	1,200 à 1,800	1,800	4	1,200 à 1,400	5,200	»	»	700	1	»	500
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																										
1	5,000 à 6,000	5,000																																										
6	5,500 à 6,500	38,500																																										
4	5,500 à 4,500	15,000																																										
1	»	1,250																																										
5	2,500 à 3,500	9,500																																										
1	3,000 à 4,000	3,500																																										
1	2,000 à 3,000	3,000																																										
1	2,000 à 3,000	2,500																																										
3	1,800 à 2,400	6,600																																										
1	1,200 à 1,800	1,800																																										
4	1,200 à 1,400	5,200																																										
»	»	700																																										
1	»	500																																										
		<i>École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde.</i>																																										
		<table> <tr> <td>1</td><td>5,500 à 5,500</td><td>5,500</td></tr> <tr> <td>7</td><td>2,000 à 3,000</td><td>12,500</td></tr> <tr> <td>5</td><td>1,800 à 2,400</td><td>6,000</td></tr> <tr> <td>1</td><td>»</td><td>800</td></tr> <tr> <td>2</td><td>»</td><td>2,400</td></tr> </table>	1	5,500 à 5,500	5,500	7	2,000 à 3,000	12,500	5	1,800 à 2,400	6,000	1	»	800	2	»	2,400																											
1	5,500 à 5,500	5,500																																										
7	2,000 à 3,000	12,500																																										
5	1,800 à 2,400	6,000																																										
1	»	800																																										
2	»	2,400																																										
		<i>École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Gand.</i>																																										
		<table> <tr> <td>1</td><td>3,500 à 5,500</td><td>5,000</td></tr> <tr> <td>5</td><td>2,000 à 3,000</td><td>11,000</td></tr> <tr> <td>1</td><td>1,200</td><td>1,200</td></tr> </table>	1	3,500 à 5,500	5,000	5	2,000 à 3,000	11,000	1	1,200	1,200																																	
1	3,500 à 5,500	5,000																																										
5	2,000 à 3,000	11,000																																										
1	1,200	1,200																																										
		<i>École moyenne pratique d'agriculture de Huy</i>																																										
		<table> <tr> <td>1</td><td>5,500 à 5,500</td><td>3,500</td></tr> <tr> <td>3</td><td>2,000 à 3,000</td><td>6,500</td></tr> <tr> <td>1</td><td>1,200 à 1,800</td><td>1,800</td></tr> </table>	1	5,500 à 5,500	3,500	3	2,000 à 3,000	6,500	1	1,200 à 1,800	1,800																																	
1	5,500 à 5,500	3,500																																										
3	2,000 à 3,000	6,500																																										
1	1,200 à 1,800	1,800																																										
		Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; frais des commissions de surveillance et des jurys :																																										
18	a.	Institut agricole fr. 27,100 »																																										
	b.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde 16,000 »																																										
	c.	École de Gand 16,000 »																																										
	d.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy 5,500 »																																										
		Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection :																																										
19	a.	Institut agricole de l'État fr. 7,500 »																																										
	b.	Écoles de Gand, Vilvorde, Huy, etc. 2,500 »																																										
		A REPORTER. fr.																																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES en L'EXERCICE 1891	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,276,425	1,276,425	20,000	20,000	1,276,425	1,054,859	
149,000	149,000	"	"	142,800	137,682 65	
64,600	64,600	"	"	64,600	70,710 50	
10,000	10,000	"	"	10,000	10,000	
1,500,025	1,500,025	20,000	20,000	1,493,825	1,275,252 15	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																				
		REPORT. . . . fr.																																				
20	a.	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides; acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles fr. 159,800 »																																				
	b.	Enseignement agricole dans les écoles normales 3,200 »																																				
	c.	Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver) 55,000 »																																				
	d.	Cours d'agronomie aux militaires 7,000 »																																				
21		Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel																																				
22		Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture																																				
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																																				
		CHAPITRE IV.																																				
		EAUX ET FORÊTS.																																				
	a.	Traitements du personnel :																																				
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements.</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>9</td><td>4,800 à 6,000</td><td>49,800</td></tr><tr><td>Sous-inspecteurs</td><td>9</td><td>5,600 à 4,400</td><td>56,000</td></tr><tr><td>Gardes généraux</td><td>19</td><td>2,400 à 3,200</td><td>54,000</td></tr><tr><td>Gardes généraux adjoints</td><td>6</td><td>1,500 à 2,000</td><td>10,000</td></tr><tr><td>Brigadiers commis d'inspection</td><td>9</td><td>1,000 à 1,400</td><td>11,200</td></tr><tr><td>Id. sans triage des forêts et de la pêche</td><td>10</td><td>1,000 à 1,200</td><td>11,100</td></tr><tr><td>Id. avec id. id. id.</td><td>60</td><td>800 à 900</td><td>51,000</td></tr><tr><td>Gardes des forêts et de la pêche</td><td>Indeterminé.</td><td>50 à 800</td><td>218,500</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	CHARGES.	Inspecteurs	9	4,800 à 6,000	49,800	Sous-inspecteurs	9	5,600 à 4,400	56,000	Gardes généraux	19	2,400 à 3,200	54,000	Gardes généraux adjoints	6	1,500 à 2,000	10,000	Brigadiers commis d'inspection	9	1,000 à 1,400	11,200	Id. sans triage des forêts et de la pêche	10	1,000 à 1,200	11,100	Id. avec id. id. id.	60	800 à 900	51,000	Gardes des forêts et de la pêche	Indeterminé.	50 à 800	218,500
	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	CHARGES.																																			
Inspecteurs	9	4,800 à 6,000	49,800																																			
Sous-inspecteurs	9	5,600 à 4,400	56,000																																			
Gardes généraux	19	2,400 à 3,200	54,000																																			
Gardes généraux adjoints	6	1,500 à 2,000	10,000																																			
Brigadiers commis d'inspection	9	1,000 à 1,400	11,200																																			
Id. sans triage des forêts et de la pêche	10	1,000 à 1,200	11,100																																			
Id. avec id. id. id.	60	800 à 900	51,000																																			
Gardes des forêts et de la pêche	Indeterminé.	50 à 800	218,500																																			
23																																						
	b.	Indemnités de déplacement et de bureau des inspecteurs 5,400 »																																				
	c.	Id. id. id. de certains chefs de cantonnement 1,300 »																																				
	d.	Id. de frais de route et de séjour alloués aux membres des commissions d'études et d'aménagement 1,300 »																																				
	e.	Indemnités et frais de route pour travaux extraordinaires, maladies, intérim, etc. 10,000 »																																				
	f.	Indemnité à l'agent chargé du cours des gardes 600 »																																				
	g.	Armement et équipement 300 »																																				
	h.	Contrôle des arpentages. Honoraires du contrôleur arpenteur 400 »																																				
	i.	Dépenses diverses 290 »																																				
		Forêts domaniales.																																				
24	a.	Travaux de culture et d'amélioration 57,500 »																																				
	b.	Construction, entretien et location de maisons 5,000 »																																				
	c.	Id. id. de routes destinées à faciliter l'exploitation 25,000 »																																				
	d.	Arpentage des coupes 3,500 »																																				
		A REPORTER. . . . fr.																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votes POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,500,025	1,300,025	20,000	20,000	1,493,825	1,273,232 15	
205,000	205,000	"	"	185,475	183,463 78	
34,500	34,500	"	"	34,500	34,300 "	
54,700	54,700	"	"	54,700	54,699 93	
1,794,025	1,794,025	20,000	20,000	1,766,500	1,545,695 86	
461,590	461,590	"	"	459,590	452,251 72	
91,000	91,000	"	"	89,500	87,045 53	
552,590	552,590	"	"	549,090	539,295 27	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
		REPORT. . . . fr.																					
25	,	Terrains incultes; défrichement; reboisement; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses																					
26	,	Pisciculture. — Repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses																					
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.																					
		CHAPITRE V.																					
		LABORATOIRES D'ANALYSES.																					
27	,	Laboratoires de l'État, provinciaux, communaux et privés, pour le service de l'agriculture et pour la surveillance des denrées alimentaires. — Subsides. Traitement et indemnités du personnel																					
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.																					
		CHAPITRE VI.																					
		INDUSTRIE.																					
	a.	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage.—Traitements, indemnités. 23,600 »																					
28		<table><tr><td></td><td>NOMBRE d'agents.</td><td>TRAITEMENT annuel.</td></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>7,500</td></tr><tr><td>Inspecteur.</td><td>1</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Inspecteur adjoint</td><td>1</td><td>4,000</td></tr><tr><td>Inspecteurs des ateliers d'apprentissage</td><td>2</td><td>3,500</td></tr><tr><td>Inspectrices des écoles et classes ménagères.</td><td>6</td><td>3,600</td></tr><tr><td></td><td>11</td><td>23,600</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur général	1	7,500	Inspecteur.	1	5,000	Inspecteur adjoint	1	4,000	Inspecteurs des ateliers d'apprentissage	2	3,500	Inspectrices des écoles et classes ménagères.	6	3,600		11	23,600
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																					
Inspecteur général	1	7,500																					
Inspecteur.	1	5,000																					
Inspecteur adjoint	1	4,000																					
Inspecteurs des ateliers d'apprentissage	2	3,500																					
Inspectrices des écoles et classes ménagères.	6	3,600																					
	11	23,600																					
	b.	Frais de route 15,300 »																					
		A REPORTER. . . . fr.																					

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSE de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
552,590	552,590	»	»	549,090	539,295 27	
13,000	13,000	»	»	13,000	14,594 52	
15,000	15,000	»	»	15,000	17,699 66	
580,590	580,590	»	»	577,090	571,589 45	
94,000	94,000	»	»	94,000	93,932 48	
94,000	94,000	»	»	94,000	93,932 48	
38,900	38,900	»	»	35,900	23,496 97	
38,900	38,900	»	»	35,900	23,496 97	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . fr.
29	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses.	50,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves	5,000 »
		<i>Enseignement professionnel.</i>	
30	a.	Écoles industrielles, écoles manufacturières et écoles professionnelles . . . fr.	387,600 »
	b.	Écoles et classes ménagères	80,000 »
	c.	Écoles de tissage. — Ateliers d'apprentissage	45,000 »
	d.	Missions.	2,000 »
	e.	Subsides aux expositions	5,000 »
	f.	Dépenses diverses. Souscriptions.	5,000 »
31	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles et spéciales; dépenses diverses.	52,550 »
	b.	Personnel de la Commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	2,500 »
32	»	Primes d'encouragement aux sociétés de secours mutuels reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État	
33	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes (vingt-sept agents) (L'indemnité est fixée d'après l'importance des ressorts et la moyenne des affaires traitées par les titulaires.)	
34	»	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> , frais d'impression (y compris une somme de 5,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	
35	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879	
56	»	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers.	
37	»	Conseil supérieur du travail. — Frais divers	
	»	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	
		TOTAL DU CHAPITRE VI.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
58,900	58,900	»	»	35,900	25,496 97	
55,000	55,000	»	»	55,000	49,591 »	
524,600	524,600	»	»	494,600	489,644 65	
35,050	35,050	»	»	35,050	53,614 49	
20,000	20,000	»	»	20,000	»	
23,400	23,400	»	»	23,400	22,216 66	
8,000	8,000	»	»	8,000	3,489 65	
5,700	5,700	»	»	3,700	2,134 80	
12,500	12,500	»	»	12,500	17,866 59	
12,500	12,500	»	»	12,500	»	
3,000	5,000	»	»	3,000	2,097 04	
756,650	736,650	»	»	703,650	646,151 65	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																				
CHAPITRE VII.																																						
POIDS ET MESURES.																																						
		<table><tr><th>CLASSE.</th><th>NOMBRE d'agents</th><th>TRAITEMENT annuel.</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><td>a. Personnel, traitements des vérificateurs.</td><td>1^{re} 4</td><td>4,500 à 5,000</td><td>20,000</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>1^{re} 2</td><td>4,200 à 4,500</td><td>9,000</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>à titre pers. 2^e 1</td><td>4,200</td><td>4,200</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>2^e 8</td><td>2,500 à 5,500</td><td>28,250</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>adjoints 5</td><td>2,000 à 2,500</td><td>7,500</td></tr><tr><td>— aides vérificateurs temporaires.</td><td>5</td><td>1,200 à 1,900</td><td>8,400</td></tr><tr><td>b. Frais d'intérim et d'inspection</td><td></td><td></td><td>5,000</td></tr><tr><td></td><td>25</td><td></td><td>82,350</td></tr></table>	CLASSE.	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	a. Personnel, traitements des vérificateurs.	1 ^{re} 4	4,500 à 5,000	20,000	— — — — —	1 ^{re} 2	4,200 à 4,500	9,000	— — — — —	à titre pers. 2 ^e 1	4,200	4,200	— — — — —	2 ^e 8	2,500 à 5,500	28,250	— — — — —	adjoints 5	2,000 à 2,500	7,500	— aides vérificateurs temporaires.	5	1,200 à 1,900	8,400	b. Frais d'intérim et d'inspection			5,000		25		82,350
CLASSE.	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																			
a. Personnel, traitements des vérificateurs.	1 ^{re} 4	4,500 à 5,000	20,000																																			
— — — — —	1 ^{re} 2	4,200 à 4,500	9,000																																			
— — — — —	à titre pers. 2 ^e 1	4,200	4,200																																			
— — — — —	2 ^e 8	2,500 à 5,500	28,250																																			
— — — — —	adjoints 5	2,000 à 2,500	7,500																																			
— aides vérificateurs temporaires.	5	1,200 à 1,900	8,400																																			
b. Frais d'intérim et d'inspection			5,000																																			
	25		82,350																																			
39																																						
40	a.	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs																																				
41	b.	Matériel. Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures																																				
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																																						
CHAPITRE VIII.																																						
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.																																						
42	a.	Encouragements pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables fr. 1,850,000 »																																				
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique 150,000 »																																				
	a.	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection 50,000 »																																				
43		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>9,000</td><td>9,000</td></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>5</td><td>4,000 à 7,000</td><td>16,500</td></tr><tr><td>Commis</td><td>1</td><td>2,000</td><td>2,000</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel	CHARGES.	Inspecteur général	1	9,000	9,000	Inspecteurs	5	4,000 à 7,000	16,500	Commis	1	2,000	2,000																				
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel	CHARGES.																																			
Inspecteur général	1	9,000	9,000																																			
Inspecteurs	5	4,000 à 7,000	16,500																																			
Commis	1	2,000	2,000																																			
	b.	Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel pour le service particulier de l'inspection; indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers 40,000 »																																				
44	a.	Frais de route et de séjour de l'inspection																																				
45	b.	Frais de bureau et matériel de l'inspection																																				
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.																																						

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
82,550	82,350	»	»	82,350	75,905 62	
56,000	56,000	»	»	56,000	53,505 99	
12,000	12,000	»	»	12,000	6,437 55	
150,550	150,350	»	»	150,350	115,646 96	
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	2,000,000 »	
70,000	70,000	»	»	70,000	68,962 26	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,572 20	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,885 25	
2,082,000	2,082,000	»	»	2,082,000	2,080,419 71	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
46	a.	Inspection du service de santé et d'hygiène ; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation ; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires ; personnel desdites inspections . . . 35,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections ; frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons . . . 25,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales . . . 96,000 »
	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes. . . 10,000 »
	e.	Subsides et récompenses en cas d'épidémies ; encouragements à la vaccine ; office vaccino-gène central . . . 22,500 »
	f.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir ; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. 6,500 »
	g.	Subside à la Société royale de médecine publique . . . 12,000 »
	h.	Publications relatives aux sciences médicales ; subsides, souscriptions et achats de livres 8,000 »
	i.	Impressions et dépenses diverses . . . 3,000 »
	j.	Conseil supérieur d'hygiène publique ; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour . . . 9,000 »
	k.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. . . 3,000 »
	l.	Frais de participation aux Expositions et aux Congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène . . . 3,000 »
	m.	Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. . . 5,000 »
	n.	Habitations ouvrières : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889 ; subsides. 12,000 »
47	»	Académie royale de médecine . . . »
»	»	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1886 à 1890, institué par arrêté royal du 25 novembre 1889 (<i>pour mémoire</i>) . . . »
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
250,000	250,000	»	»	250,000	249,742 98	
55,500	55,500	»	»	55,500	55,500 »	
»	»	»	»	»	5,000 »	
285,500	285,500	»	»	285,500	288,242 98	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
48	a.	Entretien ordinaire des routes, des plantations et des parcs publics . . . fr. 3,000,000 »
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux alignements; travaux d'amélioration, reconstruction d'ouvrages d'art, etc. 275,000 »
	c.	Travaux de construction et de rectification de routes; allocation de subsides . . . 395,000 »
49	»	Plantations nouvelles
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.		
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
50	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achats de meubles, établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.
51	»	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux
»	»	Entretien et réparation des asiles d'aliénés
52	»	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État
53	»	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils.
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,670,000	5,670,000	»	»	3,670,000	3,635,101 54	
50,000	50,000	»	»	50,000	54,598 52	
5,720,000	5,720,000	»	»	5,720,000	3,689,699 86	
675,000	675,000	»	»	675,000	665,057 68	
90,000	90,000	»	»	90,000	94,069 68	
»	»	»	»	20,000	100 »	
28,000	28,000	»	»	16,000	6,000 »	
174,000	174,000	»	»	174,000	165,528 72	
967,000	967,000	»	»	975,000	930,736 08	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DU RÉSEAU HYDRAULIQUE.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr. 312,000 »
b.		Sambre 193,000 »
c.		Rivière et canal de l'Ourthe. 53,000 »
d.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements 142,000 »
e.		— de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé 106,000 »
f.		— de Maestricht à Bois-le-Duc. 63,000 »
g.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut. 217,900 »
h.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo. 58,000 »
i.		— — vers Hasselt 40,000 »
j.		— — vers Turnhout 53,000 »
k.		— de Turnhout à Anvers, par St-Job-in-'t Goor. 27,000 »
BASSIN DE L'ESCAUT.		
l.		Escaut, dans les provinces de Hainaut, de la Flandre orientale; Escaut maritime. 189,000 »
m.		Haine 3,000 »
n.		Lys 79,450 »
o.		Dendre 13,500 »
p.		Durme 5,500 »
q.		Rupel. 14,000 »
r.		Nèthe inférieure et grande Nèthe 13,500 »
s.		Petite Nèthe canalisée 19,000 »
t.		Dyle et Demer 28,500 »
u.		Senne. 4,350 »
v.		Canal du Centre 22,000 »
w.		— de Mons à Condé 19,000 »
x.		— de Pommerœul à Antoing 28,000 »
y.		— de Bossuyt à Courtrai 83,000 »
z.		— de la Lys à l'Yperlée 800 »
a'.		— de Roulers à la Lys 13,000 »
b'.		— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst 69,000 »
c'.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges. 7,000 »
d'.		— de Gand par Bruges à Ostende et canal dit de raccordement à Gand 114,000 »
e'.		— de Plasschendaale à Nieuport 8,000 »
f'.		— de Selzaete à la mer du Nord 58,000 »
g'.		— de Gand à Terneuzen. 83,000 »
h'.		Canaux le Moervaert et la Zuidleede 6,200 »
BASSIN DE L'YSER.		
i'.		Yser 16,000 »
j'.		Canal de Loo. 7,000 »
k'.		— d'Ypres à l'Yser. 8,120 »
l'.		— de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France et canal d'écoulement dit: Langeleed 10,000 »
DIVERS.		
m'.		Barrage de la Gileppe. 1,000 »
n'.		Lignes télégraphiques 25,000 »
		A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
2,182,820	2,182,820	»	»	2,152,820	2,014,075 32	
2,182,820	2,182,820	»	»	2,152,820	2,014,075 32	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>	
		BASSIN DE LA MEUSE.	
	<i>a.</i>	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg fr.	75,000 »
	<i>b.</i>	Sambre	45,000 »
	<i>c.</i>	Rivière et canal de l'Ourthe	5,000 »
	<i>d.</i>	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	5,000 »
	<i>e.</i>	— de Liège à Maestricht et embranchements vers la Meuse, à Visé . . .	5,000 »
	<i>f.</i>	— de Maestricht à Bois-le-Duc	6,000 »
	<i>g.</i>	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	10,000 »
	<i>h.</i>	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	5,000 »
	<i>i.</i>	— — vers Hasselt	6,000 »
		BASSIN DE L'ESCAUT.	
55	<i>j.</i>	Escaut, dans les provinces de Hainaut et de la Flandre orientale	55,500 »
	<i>k.</i>	Haine	2,000 »
	<i>l.</i>	Lys	9,000 »
	<i>m.</i>	Dyle et Demer	4,000 »
	<i>n.</i>	Canal du Centre	5,500 »
	<i>o.</i>	— de Mons à Condé	5,000 »
	<i>p.</i>	— de Pommerœul à Antoing	1,000 »
	<i>q.</i>	— de Bossuyt à Courtrai	5,000 »
	<i>r.</i>	— de Roulers à la Lys	5,000 »
	<i>s.</i>	— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst . . .	2,000 »
	<i>t.</i>	— de Gand par Bruges à Ostende et canal dit de raccordement à Gand . .	5,000 »
	<i>u.</i>	— de Gand à Terneuzen	5,000 »
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,182,820	2,182,820	»	»	2,132,820	2,014,075 32	
237,600	237,600	»	»	237,600	176,858 99	
2,420,420	2,420,420	»	»	2,370,420	2,190,934 31	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
		REPORT. . . . fr.																								
		<i>Plantations.</i>																								
56	»	Plantations nouvelles																								
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>																								
57	»	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances																								
58	»	Service des irrigations de la Campine. — Personnel. — Traitements, salaires et indemnités ; frais de bureau et de déplacements ; remplacements provisoires ; frais d'opérations graphiques ; frais télégraphiques ; transport de dépêches ; réparation d'instruments ; menues dépenses.																								
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr> <tr> <td>Ingénieur</td><td>1</td><td>4,500</td></tr> <tr> <td>Commis</td><td>1</td><td>2,600</td></tr> <tr> <td>Chef-irrigateur</td><td>1</td><td>2,000</td></tr> <tr> <td>Irrigateurs</td><td>5</td><td>1,100 à 1,400</td></tr> <tr> <td>Garde-canal</td><td>1</td><td>450</td></tr> <tr> <td>Garde-irrigateur temporaire.</td><td>1</td><td>85 fr. par mois.</td></tr> <tr> <td>Irrigateur auxiliaire</td><td>1</td><td>400</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Ingénieur	1	4,500	Commis	1	2,600	Chef-irrigateur	1	2,000	Irrigateurs	5	1,100 à 1,400	Garde-canal	1	450	Garde-irrigateur temporaire.	1	85 fr. par mois.	Irrigateur auxiliaire	1	400
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																								
Ingénieur	1	4,500																								
Commis	1	2,600																								
Chef-irrigateur	1	2,000																								
Irrigateurs	5	1,100 à 1,400																								
Garde-canal	1	450																								
Garde-irrigateur temporaire.	1	85 fr. par mois.																								
Irrigateur auxiliaire	1	400																								
59	»	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine																								
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . fr.																								
		QUATRIÈME SECTION.																								
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUUX.																								
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>																								
	a.	Port d'Ostende 246,000 »																								
	b.	Port de Nieupoort 142,000 »																								
60	c.	Port de Blankenberghe 80,000 »																								
	d.	Côtes 215,000 »																								
	e.	Phares et fanaux 8,150 »																								
		A REPORTER. fr.																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,420,420	2,420,420	»	»	2,370,420	2,190,934 51	
13,500	13,500	»	»	13,000	7,700 46	
40,000	40,000	»	»	40,000	39,996 03	
18,440	18,440	»	»	18,440	16,564 75	
1,100	1,100	»	»	1,100	1,678 »	
2,493,460	2,493,460	»	»	2,444,960	2,256,875 55	
691,130	691,130	»	»	691,130	687,527 03	
691,130	691,130	»	»	691,130	687,527 03	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CREDITS voies POUR L'EXERCICE 1892.	DEPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
691,150	691,150	»	»	691,150	687,527 05	
28,000	28,000	»	»	28,000	28,000 »	
719,150	719,150	»	»	719,150	715,527 05	
75,000	75,000	»	»	75,000	58,151 80	
75,000	75,000	»	»	75,000	58,151 80	
1,045,150	1,045,150	»	»	1,045,150	988,550 07	
1,045,150	1,045,150	»	»	1,045,150	988,550 07	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
64	•	REPORT. fr.				
		Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen.				
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglemen- taires. effectifs.	Observations.	
Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.						
		Chefs de bureau	3,800-4,150-4,500	11	10	
		Commis-chefs	2,800-3,150-3,500	18	16	dont 1 à 3,800 fr à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
		Commis-dessinateurs de 1 ^{re} classe	3,100-2,800-2,500	24	24	dont 6 payés sur ressources extraordinaires et 9 payés sur ressources extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe.	2,500-2,000-1,800			
		Commis de 1 ^{re} classe	2,200 - 2,500	86	86	dont 10 à 2,800 à raison de 6 années de jouissance du même traitement et 26 payés sur ressources extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe.	1,650 - 2,000			
		Id. de 3 ^e classe.	1,200 - 1,400			
		Surveillants de 1 ^{re} classe	3,100-2,800-2,500	36	36	
		Id. de 2 ^e classe	2,500-2,000-1,800			
		Id. provisoires	650 - 1,524	"	2	
		Messagers.	1,200 - 1,400	11	11	
		Aides temporaires au service des bureaux des ingénieurs	fr. 3 50 par jour à 200 fr. p. mois	"	66	dont 26 payés sur ressources extraordinaires.
		Id. temporaires au service des études et de la surveillance des travaux	fr. 5 50 par jour à 250 fr. p. mois.	"	66	dont 60 payés idem.
		Gardiens de monuments	1 fr. p. jour.	"	2	
Personnel des votes navigables.						
		Sergents d'eau.	1,150 à 1,500	"	12	
		Gardes-rivière	900 à 1,300	"	33	
		Gardes-canal	450 à 1,600	"	36	
		Garde-canal-pontonier	825	"	1	
					A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,045,150	1,045,150	»	»	1,045,150	988,350 07	
1,140,000	1,140,000	»	»	1,140,000	1,139,967 42	
2,185,150	2,185,150	»	»	2,185,150	2,128,317 49	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
			régén- taires.	effectif.	
REPORT. fr.					
<i>Personnel des voies navigables (suite).</i>					
	Chef-garde-dunes	1,550	"	1	
	Gardes-dunes	775 à 1,000	"	7	
	Garde-souterrain	900	"	1	
	Cantonniers maritimes.	900	"	2	
	Gardien de barrage	1,000	"	1	
	Chefs-éclusiers.	1,550 à 2,200	"	2	
	Éclusiers-receveurs	450 à 1,400	"	67	
	Éclusier-receveur principal.	725	"	1	
	Éclusiers-contrôleurs	825 à 1,100	"	11	
	Éclusiers-barragistes	900 à 1,100	"	10	
	Éclusiers-gardes-rivière	900 à 1,200	"	2	
	Éclusier-machiniste.	1,200	"	1	
	Éclusier-garde-canal	1,400	"	1	
	Éclusier-pontier	775	"	1	
	Éclusiers	60 fr. par an à 1,800 fr. par an.	"	159	
	Chefs-aides-éclusiers.	1,000 - 1,100	"	4	
	Aide-éclusier-receveur.	1,000	"	1	
	Aides-éclusiers-chauffeurs	900	"	2	
	Aide-éclusier-mécanicien.	1,000	"	1	
	Aide-éclusier-garde-déversoir.	1,100	"	1	
	Aides-éclusiers.	675 à 1,020	"	115	
	Chef-pontier.	1,400	"	1	
	Pontier-garde-rivière.	950	"	1	
	Pontiers-receveurs	675 à 900	"	7	
	Pontier-receveur-contrôleur	775	"	1	
	Pontiers-contrôleurs	675 à 775	"	7	
	Pontiers	1 fr. par jour à 1,200	"	196	
	Aides-pontiers.	750 à 780	"	11	
	Machiniste-éclusier-receveur	1,500	"	1	
	Machinistes	900 à 1,500	"	3	
	Aides-machinistes.	1,100 à 1,200	"	4	
	Gardes-déversoir	675 à 875	"	24	
	Jaugeur.	550	"	1	
	Timonier-chef-plongeur-garde-rivière	1,600	"	1	
	Machiniste-mécanicien	1,650	"	1	
	Passeurs d'eau	190 à 750	"	3	
	Chauffeurs	7 - à 79,50 p. mois.	"	2	
	Frais des jurys d'examen et missions des élèves-ingénieurs de 3 ^e année de l'École spéciale du génie civil				
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,185,150	2,185,150	»	»	2,185,150	2,128,517 49	
8,000	8,000	»	»	19,000	14,522 70	
2,193,150	2,193,150	»	»	2,204,150	2,159,840 19	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																			
SEPTIÈME SECTION.																																																																																																																																																					
SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.																																																																																																																																																					
66	"	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents, ainsi que du personnel du Palais de Justice de Bruxelles; frais d'habillement des gardiens des monuments et du Palais de Justice																																																																																																																																																			
<table><tr><th rowspan="2">GRADES ET CLASSES</th><th rowspan="2">TRAITEMENTS.</th><th colspan="2">CADRES</th><th rowspan="2">Observations</th></tr><tr><th>réglemen- taires.</th><th>effectifs.</th></tr><tr><td>Architecte en chef.</td><td>7,000 7,500 8,000</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Architectes principaux</td><td>5,500 6,000 6,500</td><td>2</td><td>2</td><td></td></tr><tr><td>Architectes.</td><td>4,000 4,500 5,000</td><td>6</td><td>6</td><td></td></tr><tr><td>Surveillants</td><td>2,500 2,800 3,100</td><td>8</td><td>7</td><td>dont 1 conducteur principal à 4,000, 1 concd. à 5,700 et 1 à 5,400.</td></tr><tr><td>Chef de bureau</td><td>1,800 2,000 2,500</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Commis-chef.</td><td>5,800 4,150 4,500</td><td>1</td><td>"</td><td></td></tr><tr><td>Commis dessinateurs.</td><td>2,800 3,150 3,500</td><td>9</td><td>7</td><td>Dont 1 à 3,500 fr. à titre personnel.</td></tr><tr><td>Commis</td><td>2,500 2,800 3,100</td><td>8</td><td>7</td><td>Dont 1 à 2,800 à raison de 6 an. de jous. du même trait. A 1,540 fr. à titre personnel.</td></tr><tr><td>Messager</td><td>1,800 2,000 2,500</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Jardinier</td><td>2,200 2,500</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Gardiens de monuments</td><td>1,650 2,000</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Aides temporaires.</td><td>1,200 1,400</td><td>8</td><td>7</td><td>Dont 58 payés sur ressources extraordinaires.</td></tr><tr><td>Chef-mécanicien du Palais de Justice .</td><td>1,100 2,000</td><td>"</td><td>47</td><td></td></tr><tr><td>Mécanicien id.</td><td>500 à 1,200</td><td>"</td><td>"</td><td></td></tr><tr><td>Concierges.</td><td>3 fr. par jour à 250 fr. par mois.</td><td>"</td><td>"</td><td></td></tr><tr><td>Chef-gardien.</td><td>2,100</td><td>"</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Gardiens.</td><td>1,700</td><td>"</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Nettoyeuses</td><td>1,200 à 1,400</td><td>"</td><td>5</td><td></td></tr><tr><td>Nettoyeur et nettoyeuses provisoires .</td><td>1,200</td><td>"</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Chauffeurs provisoires</td><td>1,000</td><td>"</td><td>12</td><td></td></tr><tr><td>Manœuvres</td><td>600</td><td>"</td><td>13</td><td></td></tr><tr><td>Ouvrier mécanicien</td><td>50 fr. par mois à fr. 2 50 par jour.</td><td>"</td><td>6</td><td></td></tr><tr><td>Boute-feu provisoire</td><td>100 à 110 fr. par mois.</td><td>"</td><td>2</td><td></td></tr><tr><td>Ouvrier chauffeur</td><td>80 à 85 fr. par mois.</td><td>"</td><td>5</td><td></td></tr><tr><td>Cantonniers à l'essai.</td><td>120 fr. par mois.</td><td>"</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td></td><td>100 fr. par mois.</td><td>"</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td></td><td>fr. 4 50 par jour.</td><td>"</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td></td><td>85 à 110 fr. par mois.</td><td>"</td><td>5</td><td>Payés sur l'article 45.</td></tr></table>			GRADES ET CLASSES	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations	réglemen- taires.	effectifs.	Architecte en chef.	7,000 7,500 8,000	1	1		Architectes principaux	5,500 6,000 6,500	2	2		Architectes.	4,000 4,500 5,000	6	6		Surveillants	2,500 2,800 3,100	8	7	dont 1 conducteur principal à 4,000, 1 concd. à 5,700 et 1 à 5,400.	Chef de bureau	1,800 2,000 2,500	1	1		Commis-chef.	5,800 4,150 4,500	1	"		Commis dessinateurs.	2,800 3,150 3,500	9	7	Dont 1 à 3,500 fr. à titre personnel.	Commis	2,500 2,800 3,100	8	7	Dont 1 à 2,800 à raison de 6 an. de jous. du même trait. A 1,540 fr. à titre personnel.	Messager	1,800 2,000 2,500	1	1		Jardinier	2,200 2,500	1	1		Gardiens de monuments	1,650 2,000	1	1		Aides temporaires.	1,200 1,400	8	7	Dont 58 payés sur ressources extraordinaires.	Chef-mécanicien du Palais de Justice .	1,100 2,000	"	47		Mécanicien id.	500 à 1,200	"	"		Concierges.	3 fr. par jour à 250 fr. par mois.	"	"		Chef-gardien.	2,100	"	1		Gardiens.	1,700	"	1		Nettoyeuses	1,200 à 1,400	"	5		Nettoyeur et nettoyeuses provisoires .	1,200	"	1		Chauffeurs provisoires	1,000	"	12		Manœuvres	600	"	13		Ouvrier mécanicien	50 fr. par mois à fr. 2 50 par jour.	"	6		Boute-feu provisoire	100 à 110 fr. par mois.	"	2		Ouvrier chauffeur	80 à 85 fr. par mois.	"	5		Cantonniers à l'essai.	120 fr. par mois.	"	1			100 fr. par mois.	"	1			fr. 4 50 par jour.	"	1			85 à 110 fr. par mois.	"	5	Payés sur l'article 45.
GRADES ET CLASSES	TRAITEMENTS.	CADRES			Observations																																																																																																																																																
		réglemen- taires.	effectifs.																																																																																																																																																		
Architecte en chef.	7,000 7,500 8,000	1	1																																																																																																																																																		
Architectes principaux	5,500 6,000 6,500	2	2																																																																																																																																																		
Architectes.	4,000 4,500 5,000	6	6																																																																																																																																																		
Surveillants	2,500 2,800 3,100	8	7	dont 1 conducteur principal à 4,000, 1 concd. à 5,700 et 1 à 5,400.																																																																																																																																																	
Chef de bureau	1,800 2,000 2,500	1	1																																																																																																																																																		
Commis-chef.	5,800 4,150 4,500	1	"																																																																																																																																																		
Commis dessinateurs.	2,800 3,150 3,500	9	7	Dont 1 à 3,500 fr. à titre personnel.																																																																																																																																																	
Commis	2,500 2,800 3,100	8	7	Dont 1 à 2,800 à raison de 6 an. de jous. du même trait. A 1,540 fr. à titre personnel.																																																																																																																																																	
Messager	1,800 2,000 2,500	1	1																																																																																																																																																		
Jardinier	2,200 2,500	1	1																																																																																																																																																		
Gardiens de monuments	1,650 2,000	1	1																																																																																																																																																		
Aides temporaires.	1,200 1,400	8	7	Dont 58 payés sur ressources extraordinaires.																																																																																																																																																	
Chef-mécanicien du Palais de Justice .	1,100 2,000	"	47																																																																																																																																																		
Mécanicien id.	500 à 1,200	"	"																																																																																																																																																		
Concierges.	3 fr. par jour à 250 fr. par mois.	"	"																																																																																																																																																		
Chef-gardien.	2,100	"	1																																																																																																																																																		
Gardiens.	1,700	"	1																																																																																																																																																		
Nettoyeuses	1,200 à 1,400	"	5																																																																																																																																																		
Nettoyeur et nettoyeuses provisoires .	1,200	"	1																																																																																																																																																		
Chauffeurs provisoires	1,000	"	12																																																																																																																																																		
Manœuvres	600	"	13																																																																																																																																																		
Ouvrier mécanicien	50 fr. par mois à fr. 2 50 par jour.	"	6																																																																																																																																																		
Boute-feu provisoire	100 à 110 fr. par mois.	"	2																																																																																																																																																		
Ouvrier chauffeur	80 à 85 fr. par mois.	"	5																																																																																																																																																		
Cantonniers à l'essai.	120 fr. par mois.	"	1																																																																																																																																																		
	100 fr. par mois.	"	1																																																																																																																																																		
	fr. 4 50 par jour.	"	1																																																																																																																																																		
	85 à 110 fr. par mois.	"	5	Payés sur l'article 45.																																																																																																																																																	
67	"	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage et frais d'adjudication; chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses, etc., du Palais de Justice de Bruxelles.																																																																																																																																																			
TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. . . fr.																																																																																																																																																					
Récapitulation du chapitre X.																																																																																																																																																					
1 ^{re} SECTION																																																																																																																																																					
2 ^e —																																																																																																																																																					
3 ^e —																																																																																																																																																					
4 ^e —																																																																																																																																																					
5 ^e —																																																																																																																																																					
6 ^e —																																																																																																																																																					
7 ^e —																																																																																																																																																					
TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.																																																																																																																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
175,050	175,050	•	•	175,050	164,997 16	
45,000	45,000	»	•	45,000	60,400 »	
220,050	220,050	»	»	220,050	225,397 16	
3,720,000	3,720,000	»	»	3,720,000	3,667,499 86	
967,000	967,000	»	»	975,000	950,756 08	
2,493,460	2,493,460	»	»	2,444,960	2,256,873 55	
719,150	719,150	»	»	719,150	715,527 03	
75,000	75,000	»	»	75,000	58,151 80	
2,193,150	2,193,150	»	»	2,204,150	2,159,840 19	
220,050	220,050	»	»	220,050	225,397 16	
10,587,790	10,587,790	»	»	10,558,290	9,974,025 67	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																															
CHAPITRE XI. MINES. 1^{re} SECTION. — Personnel du Conseil des Mines. 68 » Personnel du Conseil. — Traitements et frais de déplacement <table><thead><tr><th colspan="2">GRADES.</th><th>NOMBRE. d'agents.</th><th>TRAITEMENTS annuels.</th><th>OBSERVATIONS.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Président</td><td></td><td>1</td><td>8,000</td><td rowspan="6">Indemnité annuelle.</td></tr><tr><td>Conseillers effectifs</td><td></td><td>2</td><td>6,000</td></tr><tr><td>Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs</td><td></td><td>2</td><td>1,500</td></tr><tr><td>Greffier</td><td></td><td>1</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Commis</td><td></td><td>1</td><td>1,500</td></tr><tr><td>Huissier</td><td></td><td>1</td><td>2,050</td></tr></tbody></table> 69 » Personnel du Conseil des mines. — Matériel 2^{me} SECTION. — Personnel du corps des mines. 70 » Traitements et indemnités du personnel du corps des mines des géomètres dessinateurs et des commis expéditionnaires adjoints aux ingénieurs <table><thead><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th rowspan="2">TRAITEMENTS annuels.</th><th colspan="2">CADRES</th><th rowspan="2">OBSERVATIONS.</th></tr><tr><th>réglemen- taires.</th><th>effectifs.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Directeurs divisionnaires.</td><td>10,000</td><td>2</td><td>2</td><td rowspan="7">(1) dont 1 chargé du service spécial du grisou et des accidents miniers. (2) dont 1 adjoint au service du grisou et des acci- dents miniers.</td></tr><tr><td>Ingénieurs en chef directeurs</td><td>8,000</td><td>8</td><td>8</td></tr><tr><td>Ingénieurs principaux de 1^{re} classe</td><td>6,500 7,000</td><td>4</td><td>4</td></tr><tr><td>— — de 2^{me} —</td><td>5,500 6,000</td><td>5</td><td>6 (1)</td></tr><tr><td>— — de 1^{re} classe</td><td>4,500 5,000</td><td>10</td><td>10</td></tr><tr><td>— — de 2^{me} —</td><td>3,500 4,000</td><td>10</td><td>9</td></tr><tr><td>— — de 3^{me} —</td><td>2,700 3,100</td><td>11</td><td>15 (2)</td></tr><tr><td>Géomètres dessinateurs de 1^{re} classe</td><td>2,400 à 3,000</td><td rowspan="2">5</td><td>5</td><td rowspan="2"></td></tr><tr><td>— — de 2^{me} —</td><td>1,500 à 2,100</td><td>2</td></tr><tr><td>Commis dessinateurs.</td><td>1,200 à 2,200</td><td>»</td><td>11</td><td>Le nombre est fixé suivant les besoins du service.</td></tr></tbody></table> 71 » Frais des jurys d'examen, du Conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'École spéciale des mines 3^{me} SECTION. — Carte géologique. 72 » Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique 4^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance. 73 » Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses A REPORTER. fr.			GRADES.		NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	OBSERVATIONS.	Président		1	8,000	Indemnité annuelle.	Conseillers effectifs		2	6,000	Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs		2	1,500	Greffier		1	5,000	Commis		1	1,500	Huissier		1	2,050	GRADES.	TRAITEMENTS annuels.	CADRES		OBSERVATIONS.	réglemen- taires.	effectifs.	Directeurs divisionnaires.	10,000	2	2	(1) dont 1 chargé du service spécial du grisou et des accidents miniers. (2) dont 1 adjoint au service du grisou et des acci- dents miniers.	Ingénieurs en chef directeurs	8,000	8	8	Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe	6,500 7,000	4	4	— — de 2 ^{me} —	5,500 6,000	5	6 (1)	— — de 1 ^{re} classe	4,500 5,000	10	10	— — de 2 ^{me} —	3,500 4,000	10	9	— — de 3 ^{me} —	2,700 3,100	11	15 (2)	Géomètres dessinateurs de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	5	5		— — de 2 ^{me} —	1,500 à 2,100	2	Commis dessinateurs.	1,200 à 2,200	»	11	Le nombre est fixé suivant les besoins du service.
GRADES.		NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	OBSERVATIONS.																																																																													
Président		1	8,000	Indemnité annuelle.																																																																													
Conseillers effectifs		2	6,000																																																																														
Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs		2	1,500																																																																														
Greffier		1	5,000																																																																														
Commis		1	1,500																																																																														
Huissier		1	2,050																																																																														
GRADES.	TRAITEMENTS annuels.	CADRES		OBSERVATIONS.																																																																													
		réglemen- taires.	effectifs.																																																																														
Directeurs divisionnaires.	10,000	2	2	(1) dont 1 chargé du service spécial du grisou et des accidents miniers. (2) dont 1 adjoint au service du grisou et des acci- dents miniers.																																																																													
Ingénieurs en chef directeurs	8,000	8	8																																																																														
Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe	6,500 7,000	4	4																																																																														
— — de 2 ^{me} —	5,500 6,000	5	6 (1)																																																																														
— — de 1 ^{re} classe	4,500 5,000	10	10																																																																														
— — de 2 ^{me} —	3,500 4,000	10	9																																																																														
— — de 3 ^{me} —	2,700 3,100	11	15 (2)																																																																														
Géomètres dessinateurs de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	5	5																																																																														
— — de 2 ^{me} —	1,500 à 2,100		2																																																																														
Commis dessinateurs.	1,200 à 2,200	»	11	Le nombre est fixé suivant les besoins du service.																																																																													

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS VOIES POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
52,000	52,000	»	»	52,000	51,600 12	
640	640	»	»	640	640 »	
337,075	337,075	»	»	337,075	332,074 23	
6,000	6,000	»	»	8000	7,021 10	
112,000	112,000	»	»	112,000	45,627 32	
45,000	45,000	»	»	45,000	45,000 »	
532,715	532,715	»	»	534,715	461,962 77	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		3 ^{me} SECTION. — Impressions, etc.
74	»	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.
		CHAPITRE XII.
		COMMISSIONS.
		1 ^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.
75	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
		2 ^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.
76	»	Frais de route et de séjour.
77	»	Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.
		3 ^{me} SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.
78	»	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . fr.
		CHAPITRE XIII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
79	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . fr.
		CHAPITRE XIV.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
80	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7
81	»	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Baufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		DÉPENSES votées POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
532,715	532,715	»	»	534,715	461,962 77	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,982 15	
542,715	542,715	»	»	544,715	471,944 92	
500	500	»	»	500	482 25	
300	300	»	»	300	84 50	
7,900	7,900	»	»	7,900	6,926 10	
1,500	1,500	»	»	1,500	873 60	
10,200	10,200	»	»	10,200	8,566 45	
26,723	26,723	»	»	26,723	21,065 24	
26,723	26,723	»	»	26,723	21,065 24	
18,000	18,000	»	»	18,000	17,727 22	
1,100	1,100	»	»	1,100	1,012 50	
19,100	19,100	»	»	19,100	18,759 72	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture
IV.	Eaux et forêts
V.	Laboratoires d'analyses
VI.	Industrie
VII.	Poids et mesures
VIII.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.
IX.	Service de santé
X.	Ponts et chaussées
XI.	Mines.
XII.	Commissions
XIII.	Traitements de disponibilité
XIV.	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
755,950	755,950	»	»	755,650	772,257 08	
18,800	18,800	»	»	17,100	12,567 20	
1,794,025	1,794,025	»	»	1,766,500	1,545,695 86	
580,590	580,590	»	»	577,090	571,589 45	
94,000	94,000	»	»	94,000	95,952 48	
756,650	756,650	»	»	705,650	646,151 65	
150,550	150,550	»	»	150,550	115,646 96	
2,082,000	2,082,000	»	»	2,082,000	2,080,419 71	
285,500	285,500	»	»	285,500	288,242 98	
10,587,790	10,587,790	»	»	10,558,290	9,974,025 67	
542,715	542,715	»	»	544,715	471,944 92	
10,200	10,200	»	»	10,200	8,566 45	
26,725	26,725	»	»	26,725	21,065 24	
19,100	19,100	»	»	19,100	18,739 72	
17,440,393	17,440,393	»	»	17,548,668	16,620,445 57	

(264)

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1894.



NOTE PRÉLIMINAIRE



Les crédits proposés par le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1894, s'élèvent à la somme de fr. 102,299,745 »

Pour l'exercice 1893, le projet de Budget amendé, actuellement soumis à la Législature, est de 102,183,500 »

Soit pour l'exercice 1894 une augmentation de. . . fr. 116,245 »

qui résulte uniquement des compléments de crédits justifiés au projet de Budget amendé de 1893 (*Document* n° 6, session de 1892-1893, pages 172 à 177).

Des modifications pourront devoir être apportées par voie d'amendement au présent projet de Budget, lorsqu'il sera possible d'apprécier plus exactement les besoins de l'exercice 1894.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1894, à la somme de cent deux millions deux cent nonante-neuf mille sept cent quarante-cinq francs (102,299,745 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(268)

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1894.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	845,975 »
2	— des fonctionnaires et employés	179,575 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Adminis- tration centrale	8,500 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	41,900 »	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauf- fage, éclairage, menues dépenses	60,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	35,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1 ^{re} . — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	469,500 »	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	128,400 »	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	640,000 »	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	50,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles	50,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer	11,000 »	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,556,650 »	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	11,054,852 »	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	4,569,000 »	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	2,199,200 »	
A REPORTER. . . . fr.		20,708,602 »	545,975 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	20,708,602 »	545,975 »
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,727,500 »	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	12,440,460 »	
19	Primes d'économie et de régularité.	646,600 »	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.	5,579,000 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	16,405,740 »	81,598, 08 »
	SECTION 4. — Transports.		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	10,146,626 »	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	6,849,885 »	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	595,000 »	
25	Frais d'exploitation	2,291,000 »	
26	Camionnage	1,525,000 »	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	900,000 »	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	50,000 »	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,854 170 »	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	95,925 »	
31	Primes pour application régulière de taxes (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	5,000 »	
	CHAPITRE III.		
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	SECTION 1^{re}. — Services communs.		
32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	108,500 »	
33	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	142,000 »	
34	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	224,000 »	
	A REPORTER. fr.	474,500 »	81,744,283 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	474,500 »	81,744,283 »
	SECTION 2. — Postes.		
35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,114,625 »	15,428,910 »
36	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	4,379,850 »	
37	Transport des dépêches	476,700 »	
38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)	120,000 »	
39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 »	
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	782,820 »	
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	5,250 »	
	SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.		
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,250,725 »	4,972,377 »
43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,206,040 »	
44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	558,600 »	
45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne.	2,000 »	
6	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 32 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service. Il pourra être procédé de même en ce qui concerne les articles 44 et 46).	50,000 »	
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris 6,500 francs de charge temporaire)	1,256,070 »	4,972,377 »
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	276,260 »	
49	Remises. (Crédit non limitatif.)	1,790,000 »	
50	Subsides.	101,755 »	
51	Traction et matériel	1,558,200 »	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	5,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	»	102,150,470 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	102,150,470 •
	CHAPITRE VI.		
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire.</i>)	77,000 •	77,000 •
	CHAPITRE VII.		
54	Pensions : premier terme	22,200 •	22,200 •
	CHAPITRE VIII.		
55	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	34,325 •	34,325 •
	CHAPITRE IX.		
56	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 •	15,750 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. . . . fr.		102,299,745 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 23 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1894.

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des déveop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE 1^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre fr.
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés
	b.	{ Secrétariat général 139,750 "
		{ Surveillance des chemins de fer concédés 39,825 "
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général
	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. 12,600 "
5	b.	— Chauffage, éclairage et distribution d'eau 16,050 "
	c.	— Entretien des locaux, achat et entretien des meubles 30,750 "
6	"	Honoraires des avocats du Département
		TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}. fr.
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Comité d'administration, haute surveillance et direction du service général fr. 376,800 "
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Magasin central, fabrication des billets de voyageurs 71,600 "
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 21,100 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'administration centrale, de l'autographie et du factage 59,500 "
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 21,900 "
	c.	Emmagasinage et distribution des approvisionnements du magasin central. 24,200 "
	d.	Fabrication de coupons Edmond'son 25,000 "
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, frais de publicité, fournitures de bureau, etc. :</i>		
9	a.	Imprimés et autographies 225,000 "
	b.	Fournitures de bureau, ficelles, enveloppes, papiers, encre, etc 66,000 "
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, comptes rendus, cahiers des charges, etc.) 190,000 "
	d.	Objets de gravure, abonnements, mobilier, frais de publicité 161,000 "
10	"	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration
11	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles, pour les aider à payer les frais de dernière maladie et de funérailles
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales 6,000 "
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer 5,000 "
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	"	"	21,000	21,000	"
179,575	179,575	"	"	177,175	177,161	59
8,500	8,500	"	"	8,000	6,695	55
41,900	41,900	"	"	41,900	40,985	63
60,000	60,000	"	"	60,000	59,587	64
55,000	55,000	"	"	55,000	50,861	95
545,975	545,975	"	"	545,075	536,287	94
469,500	469,500	"	"	469,500	495,272	92
128,400	128,400	"	"	128,400	121,845	15
640,000	640,000	"	"	640,000	596,298	16
50,000	50,000	"	"	50,000	50,000	"
50,000	50,000	"	"	50,000	59,999	90
11,000	11,000	"	"	11,000	7,645	75
1,548,900	1,548,900	"	"	1,548,900	1,511,050	88

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	a.	Direction centrale du service des voies et travaux fr. 198,580 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc — Bâtiments et dépendances . . . 1,225,970 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 152,500 »
<i>Salaaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
14	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) 6,225,000 »
	b.	Entretien ordinaire des voies, ouvrages d'art, bâtiments et dépendances de la route, réception et renouvellement des billes rails, ballast, etc (chefs-poseurs, poseurs, maçons, charpentiers, longerons, terrassiers, etc.); prestations pour charriages de toute nature 4,811,852 »
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 2,575,000 »
	b.	— de rails et accessoires 1,505,000 »
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule . . . 491,000 »
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
16	a.	Matériaux, main-d'œuvre pour travaux d'entretien extraordinaire et de renouvellement des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants. 1,855,200 »
	b.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers 150,000 »
	c.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas dans un bâtiment de l'Etat 216,000 »
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,556,650	1,556,650	"	"	1,556,650	1,741,226 48	N. B. Les chiffres portés en <i>italique</i> dans la dernière colonne, représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1891 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
11,054,852	11,054,852	"	"	10,982,517	10,905,948 64 <i>1,381 36</i>	
4,569,000	4,569,000	"	"	4,610,000	4,810,000	
2,199,200	2,199,200	"	"	2,199,200	2,168,053 65 <i>1,488 80</i>	
19,559,702	19,559,702	"	"	19,548,367	19,625,228 77 <i>2,870 46</i>	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 291,250 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvision- nements 871,350 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 375,950 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 101,450 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. 87,500 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 6,797,100 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 2,861,860 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 77,537 »
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœu- vres, etc.) 2,705,965 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage 322,800 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 304,800 »
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 11,000 »
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs 8,000 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 4,859,000 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 540,000 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 6,570,000 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 5,901,840 »
	c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompes, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 755,900 »
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel 5,200,000 »
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,727,500	1,727,500	•	•	1,725,600	1,827,121 15	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne, représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1891 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
12,440,460	12,440,460	•	•	12,411,700	12,312,000	
646,600	646,600	•	•	646,600	645,733 90	
5,579,000	5,579,000	•	•	7,264,000	8,975,000 29 153 96	
16,405,740	16,405,740	•	•	16,586,200	15,875,374 30 2,041 11	
56,599,100	56,599,100	•	•	58,654,100	59,635,229 04 9,195 07	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
22	a.	Direction centrale du service. fr. 874,046 »
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises. 5,678,540 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 5,278,540 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, dé couchers des gardes, etc. 515,700 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux :</i>		
23	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 4,501,885 »
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. 2,025,000 »
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 525,000 »
24	»	Primes pour encourager la marche régulière des convois.
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 1,526,000 »
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 755,000 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 10,000 »
26	»	Camionnage — Prise et remise à domicile.
27	»	Pertes et avaries. — Indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux
28	»	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport.
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
10,146,626	10,146,626	»	»	10,036,511	9,572,251 56	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1891 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
6,849,885	6,849,885	»	»	6,774,400	6,754,400	
595,000	595,000	»	»	595,000	594,588 71	
2,291,000	2,291,000	»	»	2,291,000	2,522,445 61	
1,525,000	1,525,000	»	»	1,550,000	1,514,944 58	
900,000	900,000	»	»	900,000	1,007,277 15 46,519 23	
50,000	50,000	»	»	50,000	23,400 04	
22,137,511	22,137,511	»	»	21,976,711	21,589,507 45 46,519 23	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
29	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 717,800 .
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,068,170 .
	c.	Dépôt du timbre 21,000 .
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 47,200 .
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
30	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 76,925 .
	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre 17,000 .
31	"	primes pour application régulière des taxes (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 23 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re} SECTION. — Services communs		
2 ^e — — Voies et travaux		
3 ^e — — Traction et matériel		
4 ^e — — Transports		
5 ^e — — Perception des recettes et contrôles		
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,854,170	1,854,170	"	"	1,850,400	1,860,250 56	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1891 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
95,925	93,925	"	"	95,925	96,906 74	
5,000	5,000	"	"	5,000	5,000	
1,955,095	1,953,095	"	"	1,949,325	1,962,157 10	
1,548,900	1,548,900	"	"	1,548,900	1,511,059 88	
19,559,702	19,559,702	"	"	19,548,367	19,625,228 77 2,870 16	
56,599,100	56,599,100	"	"	58,654,100	59,655,229 64 9,195 07	
22,157,511	22,157,511	"	"	21,976,711	21,589,507 45 46,519 23	
1,955,095	1,955,095	"	"	1,949,325	1,962,157 10	
81,598,508	81,598,508	"	"	83,257,405	84,122,982 84 58,584 46	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
PREMIÈRE SECTION.		
<i>Services communs.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
32	a.	Service spécial des bâtiments 52,000 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre 21,000 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 55,500 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
33	a.	Service spécial des bâtiments 11,500 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre 52,250 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 62,950 »
	d.	Atelier d'autographie. 2,800 »
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central des postes et télégraphes 12,500 »
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc.</i>		
34	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures. 6,000 »
	b.	Loyers 2,500 »
	c.	Éclairage et chauffage. 56,500 »
	d.	Entretien des locaux et du mobilier. 11,000 »
	e.	Entretien des locaux, du matériel et de l'outillage 27,500 »
	f.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques . 151,000 »
	g.	Approvisionnements divers, menues dépenses 9,500 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
<i>Postes.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
35	a.	Direction centrale et services provinciaux 700,000 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 5,414,625 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
36	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.) 154,000 »
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception). 1,737,000 »
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux). 1,725,000 »
	d.	Convoyage des dépêches postales en transit 15,000 »
	e.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. 750,850 »
A REPORTER. . . . fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1892	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
108,500	108,500	"	"	107,206	109,524 49	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1891 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
142,000	140,750	(1) 1,250	"	155,170	110,489 55	
224,000	224,000	"	"	145,000	145,000	
474,500	473,050	1,250	"	585,376	565,014 04	
AUGMENTATION. . fr.		1,250				
4,114,625	4,104,725	(2) 9,900	"	4,045,066	5,929,662 57 166 67	(2) Complément d'un crédit justifié p. 173. — Doc. n° 6. — Session 1892-1893.
4,579,850	4,548,675	(3) 31,175	"	4,280,153	4,227,510 89	(3) Id. Id.
8,494,475	8,453,400	41,075	"	8,325,219	8,157,175 26 166 67	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carriages entre les bureaux et les stations.	fr. 304,840 "
37	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus	52,135 "
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses.	103,500 "
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 "
38	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, — à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
39	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
		<i>Matériel :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	116,270 "
	b.	Chauffage et éclairage	58,000 "
40	c.	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses. Armement des facteurs ruraux	150,250 "
	d.	Loyers, frais de régie	374,800 "
	e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	83,500 "
41	"	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service	528,000 "
	b.	Bureaux de transmission et de réception; circonscriptions techniques	2,220,025 "
42	c.	Bureaux centraux téléphoniques	151,000 "
	d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	168,000 "
	e.	Primes aux agents spéciaux des téléphones	6,200 "
	f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	177,500 "
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>	
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)	41,000 "
	b.	Services d'exécution (élèves et ouvriers divers)	586,640 "
43	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	475,000 "
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer, de la police, etc.	103,400 "
		<i>Entretien des lignes, matériel, etc.</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	64,000 "
	b.	Éclairage et chauffage	51,000 "
	c.	Entretien des locaux et du mobilier	24,000 "
44	d.	Entretien des lignes et des appareils.	278,600 "
	e.	Objets de consommation, menues dépenses	69,000 "
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles.	72,000 "
45	"	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne.	
46	"	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges.	
		(Les crédits portés aux articles 32 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.) Il pourra être procédé de même en ce qui concerne les articles 44 et 46.	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
8,494,475	8,453,400	41,075	"	8,525,219	8,157,173 26 166 67	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1891 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
476,700	476,700	"	"	482,167	455,914 57	
120,000	120,000	"	"	310,000	469,671 12	
10,000	10,000	"	"	10,000	3,901 27 444 53	
782,820	782,820	"	"	773,820	758,820	
5,250	5,250	"	"	5,250	2,599 53	
9,887,245	9,846,170	41,075	"	9,904,456	9,848,079 75 611 20	
AUGMENTATION. . . fr.		41,075 "				
3,250,725	3,234,725	(1) 16,000	"	2,994,731	2,881,064 21	(1) Complément d'un crédit justifié, p. 178. — Doc. n° 6. — Session 1892-1893.
1,206,040	1,206,040	"	"	1,041,215	996,014 18	
558,600	558,600	"	"	372,000	351,950	
2,000	2,000	"	"	2,000	2,000	
50,000	50,000	"	"	50,000	41,310 32	
5,067,565	5,051,365	16,000	"	4,459,946	4,272,338 71	
AUGMENTATION. . . fr.		16,000 "				

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} Section. — Services communs.
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes et téléphones
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
47	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 "
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre. 582,922 "
	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 415,714 "
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 117,740 "
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,800 "
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités d'agents non salariés :</i>		
48	"	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
49	"	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
50	"	Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
51	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 1,241,642 "
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 315,864 "
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 "
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 9,200 "
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		DÉPENSES votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
474,500 "	473,050 "	1,250 "	"	585,376 "	585,014 04	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1891 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
9,887,245 "	9,846,170 "	41,075 "	"	9,904,456 "	9,848,079 75 614 20	
5,067,365 "	5,051,365 "	16,000 "	"	4,459,946 "	4,272,538 71	
15,428,910 "	15,370,585 "	58,525 "	"	14,749,778 "	14,485,452 50 614 20	
AUGMENTATION . . fr.		58,525				
1,256,076 "	1,222,276 "	(1) 15,800 "	"	1,174,776 "	1,164,969 06	(1) Complément d'un crédit justifié, p. 176. — Doc. n° 6. — Session 1892-1893.
276,260 "	269,015 "	(2) 7,245 "	"	247,280 "	246,714 62	(2) Complément d'un crédit justifié, p. 177. — Doc. n° 6. — Session 1892-1893.
1,790,000 "	1,790,000 "	"	"	1,790,000 "	2,013,183 61	
101,735 "	101,735 "	"	"	99,735 "	98,351 61	
1,568,206 "	1,531,351 "	(3) 53,875 "	"	1,500,706 "	2,058,078 53 5,146 32	(3) Id. id.
4,972,277 "	4,914,357 "	57,920 "	"	4,812,497 "	5,561,297 23 5,146 32	
AUGMENTATION . . fr.		57,920 "				

73

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	•	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
53	•	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
54	•	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
55	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés fr. 18,325 •
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés 16,000 •
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 55
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	2,200 »	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1891 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	2,200 »	
77,000 »	77,000 »	»	»	77,000 »	75,227 50	
77,000 »	77,000 »	»	»	77,000 »	75,227 50	
22,200 »	22,200 »	»	»	22,200 »	14,276 79	
22,200 »	22,200 »	»	»	22,200 »	14,276 79	
54,525 »	54,525 »	»	»	54,525 »	54,524 »	
54,525 »	54,525 »	»	»	54,525 »	54,524 »	
15,750 »	15,750 »	»	»	15,750 »	15,671 39 78 40	
15,750 »	15,750 »	»	»	15,750 »	15,671 39 78 40	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉROS
des
chapitres.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Récapitulation.

I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes et télégraphes
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Dépenses imprévues
	TOTAL DU BUDGET.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
545,975 »	545,975 »	»	»	545,075 »	536,287 94	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1891 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
81,598,508 »	81,598,508 »	»	»	85,257,405 »	84,122,982 84 58,584 46	
15,428,910 »	15,370,585 »	58,325 »	»	14,749,778 »	14,485,452 50 611 20	
4,972,277 »	4,914,357 »	57,920 »	»	4,812,497 »	5,361,297 25 5,146 32	
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	2,200 »	
77,000 »	77,000 »	»	»	77,000 »	75,227 50	
22,200 »	22,200 »	»	»	22,200 »	14,276 79	
54,525 »	54,525 »	»	»	54,525 »	54,524 »	
15,750 »	15,750 »	»	»	15,750 »	15,671 39 78 10	
102,999,745 »	102,185,500 »	116,245 »	»	105,517,028 »	104,647,700 19 64,420 08	
AUGMENTATION. . . fr.		116,245 »				

(294)

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1894.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de l'armée pour l'exercice 1894 est basé sur les mêmes effectifs en hommes et en chevaux que le Budget de 1893, et les crédits, dans leur ensemble, s'élèvent à la même somme que ceux de ce dernier exercice.

Cependant, les dotations de l'article 12 (*solde de l'infanterie*); de l'article 13 (*solde de cavalerie*); de l'article 14 (*solde de l'artillerie*); de l'article 15 (*solde du génie*); de l'article 19 (*dépenses d'administration de l'École militaire*) et enfin de l'article 22 (*matériel de l'artillerie*) ont été renforcées afin de les mettre en rapport avec les exigences des services auxquels elles sont affectées. Mais les augmentations inscrites au Budget de ce chef, et qui s'élèvent à 88,700 francs, ne donnent pas lieu à une augmentation correspondante de charges pour le Trésor public : on a réussi à y faire face à l'aide d'économies réalisées sur les dépenses d'administration des corps et des établissements du service de l'intendance.

Conformément à l'engagement pris vis-à-vis de la Législature, un crédit a été prévu pour les indemnités de déplacement à accorder aux officiers.

Ce crédit a été rattaché à l'article 32 du Budget.

Le montant en a été fixé approximativement à 25,000 francs. Le Département de la Guerre compte pouvoir couvrir cette nouvelle dépense sans dépasser le crédit affecté antérieurement à l'article 32, qui n'aura plus à supporter désormais les frais de voyage et les frais de séjour à l'étranger des officiers d'artillerie et du génie chargés de surveiller la fabrication du matériel de guerre destiné aux fortifications de la Meuse.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1894, est fixé à la somme de quarante-six millions huit cent un mille cent cinquante-deux francs, cinquante centimes (fr. 46,801,152 50), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suifs, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit en sera déduit du montant des achats de bétail.

ART. 5.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement avec ou sans nourriture des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1894, aux taux suivants, savoir :

Logement avec nourriture des	lieutenants généraux . fr. 10	» par jour.
	généraux-majors . . . 7	» —
	officiers supérieurs . . 5	» —
	— subalternes . . 3	» —
	sous-officiers et soldats . 1 25	—

Logement sans nourriture des	{	lieutenants généraux. fr.	5	»	par jour.
		généraux-majors . . .	3	»	—
		officiers supérieurs . . .	2	»	—
		— subalternes . . .	1	»	—
		sous-officiers et soldats .	»	21	—

Toutefois lorsque, dans les cantonnements-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 4.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du Mémorial administratif.

ART. 5.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 23 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.



BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1894.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	402,000 »
2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 »	
4	Matériel	65,000 »	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire	190,000 »	
CHAPITRE II.			
ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	882,600 »	1,418,510 »
7	— — des provinces et des places	226,410 »	
8	— du service de l'intendance	309,500 »	
CHAPITRE III.			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé	309,000 »	1,175,400 »
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	666,400 »	
11	Service pharmaceutique	200,000 »	
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	15,378,250 »	27,284,288 »
13	— — de la cavalerie	3,990,400 »	
14	— — de l'artillerie	5,803,858 »	
15	— — du génie	1,435,900 »	
16	— — du bataillon d'administration	687,900 »	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			
A REPORTER fr.		»	30,370,198 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	30,370,198 •
	CHAPITRE V.		
	ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION SUPÉRIEURE.		
17	Personnel de l'École militaire	124,240 50	208,860 50
18	— — de guerre	18,550 •	
19	Dépenses d'administration de l'École militaire	55,920 •	
20	— — — de guerre.	10,150 •	
	CHAPITRE VI.		
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
21	Traitement du personnel des établissements	66,375 •	1,576,825 •
22	Matériel de l'artillerie	1,510,450 •	
	CHAPITRE VII.		
	MATÉRIEL DU GÉNIE.		
23	Matériel du génie	1,550,000 •	1,550,000 •
	CHAPITRE VIII.		
	PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.		
24	Pain et viande	6,582,790 •	12,754,384 •
25	Fourrages en nature	4,029,194 •	
26	Casernement des hommes	769,450 •	
27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	105,000 •	
28	Transports généraux	100,000 •	
29	Chauffage et éclairage des corps de garde	170,000 •	
30	Remonte	997,950 •	
	Le crédit de l'article 30 est réparti en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupes montées. Les corps qui n'ont pas dépassé leur quote-part dans le fonds de remonte en reportent le solde à l'exercice suivant ; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.		
	CHAPITRE IX.		
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.		
31	Traitements divers et honoraires.	120,000 •	270,000 •
32	Frais de route, de séjour et de représentation	150,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	46,550,267 50

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	46,530,267 50
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.		
35	Pensions et secours	247,800 •	247,800 •
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	25,085 •	25,085 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE fr.		46,801,152 50

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 23 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(302) .

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1894.

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.		LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1894.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1893.
CHAPITRE I ^{er} .					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	"		Traitement du Ministre fr.	21,000 "	21,000 "
2	"	{	— de 51 fonctionnaires et employés civils (1) 162,700 "	200,000 "	200,000 "
	"		— des huissiers, messagers et gens de service 37,300 "		
3	"	{	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre 10,000 "	16,000 "	16,000 "
	"		— au personnel militaire inférieur employé au Département de la Guerre 6,000 "		
Matériel.					
4	"	{	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 25,000 "	65,000 "	65,000 "
	"		Chauffage et éclairage. 15,000 "		
	"		Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 25,000 "		
Bibliothèque du département de la Guerre et Institut cartographique militaire.					
Bibliothèque du département de la Guerre.					
a.	"		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés à la bibliothèque. fr. 14,000 "		
Institut cartographique militaire.					
5	"		Charges ordinaires et permanentes.		
	"	{	Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. fr. 15,000 "	190,000 "	190,000 "
	"		Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents (2) 21,000 "		
Charge extraordinaire et temporaire.					
	"		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 140,000 "		
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} .				492,000 "	492,000 "

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CREDITS votés pour l'exercice 1892.	DÉPENSES de l'exercice 1891.	OBSERVATIONS.					
AUGMENTATION	DIMINUTION.								
				(1) Composition de ce personnel.					
							MONTANT		
				Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	des traitements.	des suppléments pour ancienneté de service et de grade.	Totaux.
		21,000	21,000	3	Chefs de division.	{ 7,800 6,400 }	21,300	"	21,300
		200,000	199,999 97	8	Chefs de bureau	{ 5,400 4,400 }	39,200	2,100	41,300
		16,000	15,982 06	9	Sous-chefs de bureau	{ 3,900 3,300 }	32,400	1,500	33,900
				12	Employés de 1 ^{re} classe	{ 3,000 2,400 }	32,400	"	32,400
				19	Employés de 2 ^e classe.	{ 2,200 1,400 }	33,800	"	35,800
		65,000	93,000	51	TOTAUX.		189,100	3,600	192,700
				(2) Composition de ce personnel.					
				Nombre.	GRADES.		Traitement annuel.	Montant des traitements.	
				2	Maîtres graveurs ou dessinateurs.		{ 4,500 3,500 }	8,000	
				2	Graveurs ou dessinateurs		3,500	7,000	
		190,000	189,992	2	Idem. Idem.		3,000	6,000	
				6	TOTAL . .		21,000		
		492,000	519,974 03						

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1893.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.
		CHAPITRE II.			
		ÉTATS-MAJORS.			
		<i>État-major général.</i>			
		Officiers généraux.			
		SECTION D'ACTIVITÉ.			
		9 56	Lieutenants généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 »		
		18 54	Généraux-majors, à 12,700 . . 228,600 »		
				595,100 »	
		27 90	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 1,975 50		
				595,124 50	
		SECTION DE RÉSERVE.			
		2 6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 29,600 »		
		4 8	Généraux-majors en service actifs sédentaire, à . 10,160 . . 40,640 »		
				70,240 »	
		6 14	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 551 20		
				69,888 80	
a.			TOTAL. . . . fr. 463,013 30		
			A DÉDUIRE :		
			Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 »		
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 92 50		
				18,407 50	
			RESTE fr. 444,605 80		
			A AJOUTER :		
			Le supplément de traitement pour un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants gé- néraux fr. 2,000 »		
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 10 »		
				1,990 »	
			TOTAL. . . . fr. 446,595 80		
		Corps d'état-major.			
		5 15	Colonels, à fr. 9,500 . . . fr. 47,500 »		
		5 10	Lieutenants-colonels, à 7,100 . . . 35,500 »		
b.		10 20	Majors, à 6,500 65,000 »		
		16 52	Capitaines commandants à 5,100 . . . 81,600 »		
		10 20	— en second de 1 ^{re} et de 2 ^e classe 4,200 . . . 42,000 »		
			Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier. 400 »		
				270,000 »	
		46 97	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 1,350 »		
				268,650 »	
		70 201	A REPORTER. . . . fr. 715,245 80		

[illegible]

BUDGET DE L'EXERCICE 1894

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1894.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1893.
			REPORT. fr. 715,245 80		
		Aides de camp.			
		Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie employés comme aides de camp près les généraux commandants de division et de brigade, savoir :			
		5 capitaines commandants d'infanterie . . à. fr. 1,100 . . . fr. 3,300 .			
		3 capitaines d'infanterie en 2 ^d de 1 ^e classe. à . . 1,000 . . . 3,000 .			
		6 — — en 2 ^d de 2 ^e classe. à . . 850 . . . 5,100 .			
		6 lieutenants d'infanterie. à . . 850 . . . 5,100 .			
		1 lieutenant d'artillerie à . . 375 . . . 375 .			
		1 capitaine commandant du génie. . . . à . . 500 . . . 500 .			
		1 lieutenant du génie. à . . 375 . . . 375 .			
			17,750 .		
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 88 75			
			17,661 25		
		TOTAL. fr. 732,907 05			
		A DÉDUIRE : pour vacance 2,500 .			
			RESTE. fr. 750,607 05		
		Indemnité de marche et de vivres de campagne.			
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo et indemnité de marche aux officiers qui participent aux ma- nœuvres (dépense approximative). 18,214 95			
		Indemnité de fourrages.			
		245 chevaux $\times$ 365 = 88,695 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 fr. 115,303 50			
		A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour un général-major commandant de division fr. 474 50			
			115,778 .	882,600 .	886,000 .
		Frais de bureau.			
		1 chef du corps d'état-major 2,000 .			
		1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie 800 .			
		4 — des circonscriptions militaires, à 900 . . 5,600 .			
		2 — des divisions de cavalerie, à 600 . . 1,200 .			
		16 généraux-majors, commandant une brigade, à 500 . . 8,000 .			
		1 chef d'état-major de la position d'Anvers 1,200 .			
		2 — des positions de Liège et de Namur . . . 600 . . 1,200 .			
			18,000 .		
		A REPORTER. fr.		882,600 .	886,000 .

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1894.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1893.
			REPORT. fr.	882,600 »	886,000 »
		<i>État-major des provinces et des places.</i>			
		<i>État-major des provinces.</i>			
a.	5	10	Généraux-majors, à 10,160 francs fr.	50,800 »	
	5	10		50,800 »	
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.	254 »	
				50,546 »	
		<i>État-major des places.</i>			
b.	5		Majors, à	4,500	22,500 »
	8		Capitaines en premier de place à	3,500	28,000 »
	5	a) 6	— en second de 1 ^{re} classe de place à	3,150	15,750 »
	4		— — de 2 ^e — — à	3,000	12,000 »
	8		Lieutenants de place à	2,400	19,200 »
	4		Sous-lieutenants —	2,100	8,400 »
			Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier	2,200 »	
	34	6		108,050 »	
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.	540 25	
	59	16		107,509 75	
7		<i>Indemnité de vivres de campagne.</i>			
c.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,072 25	226,410 »	226,410 »
		<i>Indemnité de fourrages.</i>			
d.		16 chevaux $\times$ 365 = 5,840 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50	7,592 »		
		<i>Frais de bureau.</i>			
	9	commandants de province (b), à	11,800 »		
	5	— de place, à	500	2,500 »	
	12	— à	400	4,800 »	
e.	4	— à	240	960 »	
	6	— à	150	900 »	
	3	— à	100	500 »	
			21,260 »		
f.		Traitement des aumôniers et prêtres agréés	38,430 »		
			A REPORTER. fr.	1,109,010 »	1,112,410 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1892.	l'exercice 1891.	
•	3,400 »	887,660 »	870,837 26	a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service
•	•	227,540 »	254,799 80	
				b) Indemnités des commandants de province :
				Anvers. 2,200 »
				Brabant 1,500 »
				Flandre occidentale. 1,100 »
				Id. orientale 1,500 »
				Hainaut 1,100 »
				Liège 1,500 »
				Limbourg. 1,100 »
				Luxembourg. 1,100 »
				Namur. 1,100 »
				11,800 »
•	5,400 »	1,115,200 »	1,125,637 06	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.	LITÉRALES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1894.	demandés pour l'exercice 1893.
8	a.	REPORT. fr.		1,109,010 »	1,112,410 »
		<i>Intendance militaire.</i>			
		<i>Trattements.</i>			
		1	Intendant en chef, à fr. 12,700	12,700 »	
		4	Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500	38,000 »	
		7	— de 2 ^{me} id., à 7,100	49,700 »	
		14	Sous-intendants de première classe, à 6,300	88,200 »	
		18	— de deuxième classe, à 4,600	82,800 »	
			Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier	400 »	
		44		271,800 »	
8	b.	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.		1,359 »	
				270,441 »	
		<i>Indemnité de vivres de campagne.</i>			
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative.)		518 »	509,500 »
					309,500 »
		<i>Indemnité de fourrages.</i>			
		c.	18 chevaux $\times$ 365 = 6,570 journées. Frais de bureau, à fr. 1 30	8,541 »	
		d.	Frais de bureau a).	30,000 »	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		1,418,510 »	1,421,910 »

DIMINUTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.										
		votés	de											
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1892.	l'exercice 1891.											
•	3,400 •	1,115,200 •	1,125,637 06	COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments. <table><tr><td>Capitaines en premier quartiers-maitres</td><td>40</td></tr><tr><td>Capitaines en second payeurs.</td><td>19</td></tr><tr><td>Lieutenants et sous-lieutenants payeurs</td><td>57</td></tr><tr><td>Capitaines administrateurs d'habillement</td><td>39</td></tr><tr><td>(*)</td><td>155</td></tr></table>	Capitaines en premier quartiers-maitres	40	Capitaines en second payeurs.	19	Lieutenants et sous-lieutenants payeurs	57	Capitaines administrateurs d'habillement	39	(*)	155
Capitaines en premier quartiers-maitres	40													
Capitaines en second payeurs.	19													
Lieutenants et sous-lieutenants payeurs	57													
Capitaines administrateurs d'habillement	39													
(*)	155													
•	•	257,730 •	252,513 52											
•	3,400 •	1,372,930 •	1,378,150 58											
3,400 •														

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1894.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1893.
		CHAPITRE III.			
		SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).			
		Traitement des officiers de santé.			
		1	2		
		4	"		
		8	"		
		1	"		
		20	"		
		1	"		
		2	"		
		8	"		
a.		8	"		
		9	"		
		9	"		
		1	1		
		"	"		
		72	3		
		Inspecteur général, à fr. 12,700		12,700	"
		Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 9,500		58,000	"
		— principaux de 2 ^e classe, à 7,100		56,800	"
		— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200		4,200	"
		— adjoints, à 2,625		52,500	"
		Pharmacien en chef, à 6,500		6,500	"
		Pharmaciens principaux, à 5,500		11,000	"
		Pharmaciens de } 4 à 4,600		18,400	"
		1 ^{re} classe. } 4 à 4,200		16,800	"
		— de 2 ^e classe, à 5,500		28,000	"
		— de 3 ^e classe, à 5,250		29,250	"
		— de 4 ^e classe, à 2,600		25,400	"
		Vétérinaire en chef, à 6,500		6,500	"
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans			
		ou 12 ans de grade d'officier. 500		500	"
				504,550	"
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 1,521 75			
				502,828 25	
		Indemnité de vivres de campagne.			
9		b. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers			
		qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative.) 1,848 25			
		Indemnité de fourrages.		509,000	"
		c. 5 chevaux $\times$ 565 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 1,425 50			
		Frais de bureau.			
		d. Inspecteur général du service de santé. 2,500			
		Vétérinaire en chef 400		2,900	"
		Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.			
10		562,000 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à			
		fr. 1 85 fr. 662,460		666,400	"
		Traitement des miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation. 3,940			720,700
		Service pharmaceutique.			
11		Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils			
		ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires ma-		200,000	"
		lades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses		200,000	"
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		1,175,400	"
					1,220,700
		DIMINUTION. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies	de	
		pour l'exercice	l'exercice	
		1892.	1891.	
				a)
				Inspecteur général
				Médecins principaux de 1 ^{re} classe
				— principaux de 2 ^e classe.
				— de régiment { de 1 ^{re} classe. 15
				de 2 ^{me} — 21
				— de bataillon de 1 ^{re} classe.
				— — de 2 ^{me} —
				— adjoints.
				Pharmacien en chef
				Pharmaciens principaux
				— de 1 ^{re} classe
				— de 2 ^{me} —
				— de 3 ^{me} —
				— de 4 ^{me} —
				Vétérinaire en chef
				Vétérinaires principaux
				— de 1 ^{re} classe, de régiment de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe
				— de 2 ^{me} —
				— de 3 ^{me} —
		509,200	508,428 05	

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

BUDGET DE L'EXERCICE 1894

N° DES ARTICLES.		LIGNES des développements.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1894.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1893.
				CHAPITRE IV.			
				SOLDE DES TROUPES.			
				Traitement et solde de l'infanterie.			
				Traitement, solde et accessoires.			
		1921	254	Officiers de tous grades	fr. 6,078,442 57		
		28810	"	Sous-officiers et soldats	8,173,611 95		
						Fr. 14,252,054 52	
		30731	254				
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.				141,000 "	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.				33,200 "	
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres, et indemnités de marche aux officiers qui se déplacent avec la troupe.				109,800 "	
12	a.	Indemnité de 3 centimes aux troupes campées, etc.				27,000 "	
		Première mise accordée aux corps pour l'équipement de 9,204 miliciens et de 800 volontaires				360,144 "	
		Allocation pour la différence entre la solde ordinaire et la solde de route des hommes voyageant isolément, à raison de 75,000 journées à 90 cent.				50,000 "	
		Allocation pour les miliciens de la nouvelle levée qui entrent sous les armes avant l'appel de leur classe				40,000 "	
						Fr. 15,003,198 52	
A DÉDUIRE :							
		Pour 224,500 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes. fr.				165,739 "	
		Pour vacances et petites permissions { officiers 57,000 "					
		{ troupes. 348,422 52					
						405,422 52	
						569,161 52	
						14,434,037 "	
						A REPORTER. . . fr. 14,434,037 "	

(316 bis)

1892/93

N° 117

Infanterie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1894.	demandés l'exercice pour 1895.
		REPORT . . . fr. 14,434,037 .		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	254 chevaux $\times$ 305 = 92,710 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30. 120,525 .		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 410,430 .		
		Logement et nourriture.		
12 (suite).	d.	Logement avec nourriture, 15,000 journées à fr. 1 25 18,750 .	15,378,250 .	15,357,070 .
		Logement sans nourriture, 251,000 id. 0 21 52,710 .		
		<u>71,460 .</u>		
		Frais d'administration et d'instruction.		
		1 régiment de carabiniers, à 19,200 .		
		Les 18 autres régiments, à 15,800 francs 284,400 .		
		2 compagnies sédentaires, à 500 francs 1,000 .		
	e.	1 école des pupilles de l'armée. 17,000 .		
		1 école de tir et de perfectionnement. 7,000 .		
		Le corps de discipline et de correction 7,200 .		
		École normale d'escrime 6,000 .		
		<u>341,800 .</u>		
		A REPORTER. . . . fr	15,378,250 .	15,357,070 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES:

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1892.	l'exercice 1891.	
21,180 »	»	15,346,570 »	15,163,224 25	
21,180 »	»	15,346,570 »	15,163,224 25	

(320 bis)

1892/93

N° 117

Cavalerie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1892.	l'exercice 1891.	
21,180 °	°	15,540,570 °	15,163,224 25	
21,180 °	°	15,540,570 °	15,163,224 25	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1894	demandés pour l'exercice 1893.
		REPORT. . . . fr. 3,050,894 80	15,578,250 "	15,357,070 "
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,904 chevaux de troupe, soit 1,789,960 journées, à 12 centimes fr. 214,795 20		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 17,500 "		
			5,990,400 "	5,986,400 "
13 (suite)		Logement et nourriture.		
	d.	Logement avec nourriture 38,000 journées, à fr. 1 25. fr. 47,500 "		
		— sans — 11,000 journées, à fr. 0 21. 2,310 "		
		49,810 "		
		Frais d'administration et d'instruction.		
	e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs et 1 dépôt, à . . fr. 8,500 . . . fr. 68,400 "		
		Une école d'équitation 11,000 "		
		77,400 "		
		A REPORTER. . . . fr.	19,368,650 "	19,343,470 "

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1892.	l'exercice 1891.	
21,180 "	"	15,436,570 "	15,165,224 25	
4,000 "	"	5,985,200 "	5,971,855 64	
25,180 "	"	19,551,770 "	19,155,057 89	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1894.	demandés pour l'exercice 1895.
			REPORT. fr.	19,568,650	19,545,470
		<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>			
		Traitement, solde et accessoires.			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		Officiers.			
		Colonels, à fr. 9,500 . . . fr. 47,500 .			
		Lieutenants-colonels, à 7,100 . . . 33,500 .			
		Majors, à 6,500 . . . 75,600 .			
		Capitaines commandants, à 4,600 . . . 52,200 .			
		— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe, à . . . 3,700 . . . 55,500 .			
		— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe, à . . . 4,200 . . . 4,200 .			
		Garde d'artillerie principal, à 4,650 . . . 4,650 .			
		Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à . . . 3,500 . . . 19,800 .			
		— de 2 ^e — à 2,675 . . . 15,575 .			
		— de 3 ^e — à 1,900 . . . 22,800 .			
		— de 4 ^e — à 1,700 . . . 18,700 .			
			507,625 .		
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,558 12		
		RESTE fr.	506,086 88		
		Sous-officiers et employés.			
		Conducteurs de 1 ^{re} classe, à fr. 1,500 . . . fr. 70,500 .			
		— de 2 ^e — à 1,500 . . . 61,100 .			
		Maitres artificiers, à 1,500 . . . 7,500 .			
		Contrôleur principal, à 3,500 . . . 5,500 .			
		— de 1 ^{re} classe, à 2,800 . . . 8,400 .			
		— de 2 ^e — à 2,500 . . . 6,900 .			
		Revisers, à 2,000 . . . 8,000 .			
			165,700 .		
		Régiments et compagnies spéciales.			
		Officiers de tous grades 2,138,217 69			
		Sous-officiers, brigadiers et soldats 2,950,056 75			
			8,762 2,804		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire . . . 58,000 .			
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers 1,500 .			
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à al- louer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres, et indem- nité de marche aux officiers qui se déplacent avec la troupe . . . 19,300 .			
		Indemnité de 5 centimes aux troupes campées, etc 10,500 .			
		Première mise accordée aux corps pour l'équipement de 2,058 miliciens et de 200 volontaires 90,504 .			
		Allocation pour la différence entre la solde ordinaire et la solde de route des hommes voyageant isolément à raison de 8,900 journées à fr. 0 75 . . . 5,675 .			
		Allocation pour les militaires qui entrent sous les armes avant l'appel de leur classe 15,500 .			
			5,758,840 32		
		A DÉDUIRE :			
		Pour 64,700 journées de militaires, traités dans les hôpitaux militaires, à 84 centimes 54,548 .			
		Pour vacances et petites permissions. { Officiers 25,000 . . . 166,454 12 Troupes 141,454 12.			
			220,782 12		
			5,538,058 20		
		A REPORTER. fr.	5,538,058 20	19,568,650	19,545,470

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DEPENSES	OBSERVATIONS
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION	pour l'exercice 1892.	l'exercice 1891.	
25,180 "	"	19,331,770 "	19,135,037 89	
25,180 "	"	19,331,770 "	19,135,037 89	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1894.	demandés l'exercice pour 1895.
		REPORT fr. 5,538,058 20	19,568,650	19,543,470
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 28 chevaux $\times$ 365 = 10,220 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 fr. 15,286		
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,586 chevaux de troupe, soit pour 870,890 journées à 12 centimes fr. 104,506 80		
		Moyens de transport.		
	d.	Moyens de transport aux troupes en marche 24,000	5,805,858	5,790,858
		Logement et nourriture.		
	e.	Logement avec nourriture 15,500 journées, à fr. 1 25. . fr. 19,375		
		— sans — 7,200 journées, à fr. 0 21. . . 1,512		
		20,887		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
		Inspecteur général fr. 4,000		
		Quatre directeurs dans les directions d'artillerie (1 ^{er} 500 fr. 2 ^e 900 fr. 3 ^e et 4 ^e 700 fr.) 2,800		
		Inspecteur des armes de guerre 500		
		Directeur de la fonderie de canons 500		
	f.	Quatre régiments d'artillerie de campagne à fr. 9,900 39,600		
		5 ^e , 6 ^e , et 7 ^e régiments d'artillerie de forteresse à fr. 11,200. 53,600		
		8 ^e régiment de forteresse 11,600		
		Régiment du train et compagnies spéciales 9,800		
		Une école de tir 700		
		105,100		
		A REPORTER fr.	25,172,488	25,134,308

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CREDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1892.	l'exercice 1891.	
25,180 »	»	10,551,770 »	10,155,057 89	
13,000 »	»	5,805,788 »	5,797,200 84	
38,180 »	»	25,157,558 »	24,952,258 73	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1894.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1895.
		REPORT. fr.		25,172,488	25,134,508
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		Colonels, à	9,500 . . . fr.	58,000	»
		Lieutenants-colonels, à	7,100 . . .	49,700	»
		Majors, à	6,500 . . .	44,100	»
		Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600 . . .	78,200	»
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	5,700 . . .	22,200	»
		Lieutenants, à	2,875 . . .	51,625	»
				265,825	»
		A DÉDUIRE: $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		1,519 12	
			RESTE.	262,505 88	
		<i>Gardes.</i>			
		Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200. . . fr.	25,600	»	
		— — de 2 ^e — à 2,800. . .	22,400	»	
		— de 1 ^{re} classe, à	2,525	32,825	»
		— de 2 ^e — à	2,100	51,500	»
		— de 3 ^e — à	1,800	28,800	»
				141,125	»
		<i>Commis.</i>			
		Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,525. . . fr.	20,200	»	
		— — de 2 ^e — à 2,225. . .	17,800	»	
		— de 1 ^{re} classe, à	1,925	15,400	»
		— de 2 ^e — à	1,625	13,000	»
		— de 3 ^e — à	1,525	11,925	»
				78,525	»
		<i>Employés.</i>			
		Éclusiers, à	1,525	7,950	»
		Portiers, à	400	5,200	»
		Chef mécanicien	2,600	2,600	»
		Garde forestier	2,100	2,100	»
		Garde particulier	1,000	1,000	»
				16,850	»
		<i>Régiment et compagnies spéciales.</i>			
		Officiers de tous grades.		566,470 94	
		Sous-officiers et soldats.		481,387 55	
		Compagnie de marinière		10,840 50	
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	6,000	»	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	400	»	
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Heverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres, et indemnité de marche aux officiers qui se déplacent avec la troupe.	1,500	»	
		Indemnité de 5 centimes aux troupes campées, etc.	1,300	»	
		Première mise accordée aux corps pour l'équipement de 408 miliciens et de 62 volontaires	16,920	»	
		Allocation pour la différence entre la solde ordinaire et la solde de route des hommes voyageant isolément, à raison de 1.000 journées à 84 centimes.	540	»	
		Allocation pour les miliciens de nouvelle levée qui entrent sous les armes avant l'appel de leur classe	1,000	»	
				1,584,964 87	
		A DÉDUIRE :			
		Pour 10,200 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 78 centimes	7,956	»	
		Pour vacances et petites permissions	35,459 37		
			41,415 37		
		RESTE.		1,543,549 50	
		A REPORTER fr.	1,543,549 50	25,172,488	25,134,508

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1^o D'un état-major particulier;

2^o D'un régiment formé de 5 bataillons actifs à 4 compagnies de sapeurs-mineurs; d'un bataillon de réserve à 4 compagnies et d'un dépôt;

3^o De 5 compagnies spéciales, savoir . . .

1	compagnie de télégraphistes de campagne;
1	— de place et d'artificiers;
1	— de pontonniers de place;
1	— de chemin de fer;
1	— d'ouvriers.

OFFICIERS.

GRADE.	EFFECTIF		SOIT POUR :				TOTAL.		TRAITEMENT annuel.	MONTANT		
	par unité.		le régiment.		les 5 compagnies spéciales.					par GRADE.	par CATÉGORIE.	
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.				
État-major du régiment.												
Colonel.	1	2	1	2	1	2	1	2	9,500	9,500		
Lieutenant-colonel.	1	2	1	2	1	2	1	2	7,100	7,100		
Majors.	3	6	3	6	3	6	3	6	6,500	18,900		
Capitaine commandant adjudant-major.	1	1	1	1	1	1	1	1	5,100	5,100		
Capitaines en 2 ^d adjudants-majors de bat ^{on} .	4	8	4	8	4	8	4	8	3,700	14,800		
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe.	1	1	1	1	1	1	1	1	6,500	6,500		
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	1	1	1	1	1	1	1	4,200	4,200		
— — 2 ^e —	1	1	1	1	1	1	1	1	3,950	3,950		
	13	11									69,150	
12 Compagnies de sapeurs-mineurs.												
Capitaines commandants.	1	2	12	24	12	24	12	24	4,600	55,200		
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	1	2	12	24	12	24	12	24	3,700	44,400		
Lieutenants.	1	2	12	24	12	24	12	24	2,875	31,500		
Sous-lieutenants.	1	2	12	24	12	24	12	24	2,475	29,700		
	4	8									163,800	
4 Compagnies de réserve.												
Capitaines commandants.	1	2	4	8	4	8	4	8	4,600	9,200		
Capitaines en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe.	1	2	4	8	4	8	4	8	3,700	7,400		
Lieutenants.	1	2	4	8	4	8	4	8	2,875	11,500		
Sous-lieutenants.	1	2	4	8	4	8	4	8	2,475	9,900		
	3	6									38,000	
Dépôt.												
Major	1	1	1	1	1	1	1	1	6,500	6,500		
Capitaine en second officier d'armement.	1	1	1	1	1	1	1	1	3,700	3,700		
Capitaine en premier quartier-maître.	1	1	1	1	1	1	1	1	4,000	4,000		
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur.	1	1	1	1	1	1	1	1	2,250	2,250		
Capitaine administrateur d'habillement	1	1	1	1	1	1	1	1	3,450	3,450		
— de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.	1	1	1	1	1	1	1	1	4,600	4,600		
Capitaine en premier.	1	1	1	1	1	1	1	1	2,875	2,875		
Lieutenant.	1	1	1	1	1	1	1	1	2,475	2,475		
Sous-lieutenant.	1	1	1	1	1	1	1	1	2,475	2,475		
	8	1									29,650	
1 Compagnie de télégraphistes de campagne.												
Capitaine commandant.	1	1	1	1	1	1	1	1	5,100	5,100		
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe.	1	1	1	1	1	1	1	1	4,200	4,200		
Lieutenant.	1	1	1	1	1	1	1	1	3,250	3,250		
Sous-lieutenant.	1	1	1	1	1	1	1	1	2,950	2,950		
	4	4									15,500	
1 Compagnie de télégraphistes de place et d'artificiers.												
Capitaine commandant.	1	1	1	1	1	1	1	1	5,100	5,100		
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe.	1	1	1	1	1	1	1	1	3,700	3,700		
Lieutenant.	1	1	1	1	1	1	1	1	2,875	2,875		
Sous-lieutenant.	1	1	1	1	1	1	1	1	2,475	2,475		
	4	1									14,150	
1 Compagnie de chemins de fer et une compagnie de pontonniers de place.												
Capitaine commandant.	1	1	1	1	2	2	2	2	4,600	9,200		
— en second de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.	1	1	1	1	2	2	2	2	3,700	7,400		
Lieutenants.	1	1	1	1	2	2	2	2	2,875	5,750		
Sous-lieutenants.	1	1	1	1	2	2	2	2	2,475	4,950		
	4	4									27,300	
1 Compagnie d'ouvriers.												
Capitaine commandant.	1	1	1	1	1	1	1	1	4,600	4,600		
Lieutenant.	1	1	1	1	1	1	1	1	2,875	2,875		
Sous-lieutenant.	1	1	1	1	1	1	1	1	2,475	2,475		
	3	3									9,950	
TOTAUX.	81	12	19	5	100	17					567,500	

A AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

(4) Officiers de l'arme . . . 94
Comptables . . . 3 } 100
Médecins . . . 3

Pour ancienneté de grade. Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier . . .

812 50

Total . . . 368,312 50

A déduire 1/2 % pour médicaments . . . 1,841 56

Reste . . . 366,470 94

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF par unité.	SOIT POUR :			NOMBRE de jours.	SOLDE journalière.	MONTANT		
		le régiment.	les 8 compagnies spéciales.	le total.			par GRADE.	par CATÉGORIE.	
État-major du régiment.									
Adjutants sous-officiers	4	4	»	4	1,460	3 25	4,745 »		
Sergent-major secrétaire	1	1	»	1	365	2 50	913 50		
Sergent-clairon	1	1	»	1	365	2 44	890 60		
Caporaux-clairons	4	4	»	4	1,460	1 20	1,752 »		
	10								8,300 10
12 Compagnies de sapeurs mineurs.									
Sergents-majors	1	12	8	17	6,205	2 50	15,512 50		
Premiers sergents	1	12	8	17	6,205	2 50	14,971 50		
Sergents-fourriers	1	12	8	17	6,205	2 15	15,540 75		
Sergents	5	60	25	83	51,025	2 15	66,765 75		
Caporaux	10	120	50	170	62,050	» 98	60,809 »		
Clairons	3	36	15	51	18,615	» 87	16,195 05		
Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe	20	252	100	340	124,100	» 78	96,798 »		
— — de 2 ^e classe	40	468	200	680	248,200	» 66	165,812 »		447,442 55
	81								
4 Compagnies de réserve.									
Sergents-majors	1	4	»	4	1,460	2 50	3,650 »		
Premiers sergents	1	4	»	4	1,460	2 50	5,538 »		
Sergents	1	4	»	4	1,460	2 15	5,159 »		
Caporaux	3	12	»	12	4,580	» 98	4,292 40		
Clairons	0 ou 1	2	»	2	750	» 87	635 10		15,074 50
	6 ou 7								
Dépôt.									
Sergent garde-magasin	1	1	»	1	365	2 15	784 75		
Sergent armurier	1	1	»	1	365	2 15	784 75		
Maîtres tailleur et cordonnier	2	2	»	2	750	» 84	615 20		
Sergent-major	1	1	»	1	365	2 50	912 50		
Premier sergent	1	1	»	1	365	2 30	859 50		
Sergent-fourrier	1	1	»	1	365	2 15	784 75		
Sergents	3	3	»	3	1,095	2 15	2,334 25		
Caporaux	8	8	»	8	2,920	» 98	2,861 60		
Clairons	2	2	»	2	750	» 87	635 10		10,570 40
	20								
TOTAUX	1,028	405	1,453	2,886	525,045			TOTAL	481,387 55

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1892.	l'exercice 1891.	
58,180 »	•	25,137,558	24,932,258 75	
58,180 »	•	25,137,558	24,932,258 75	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1894.	demandés pour l'exercice 1893.
		REPORT fr. 1,545,549 50	25,172,488	25,154,508
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 59 chevaux $\times$ 365 = 14,235 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 18,505 50		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 6,300		
			1,425,900	1,421,900
		Logement et nourriture.		
	d.	Logement avec nourriture, 2,500 journées à fr. 1 25 2,875		
		Logement sans nourriture, 2,000 — 0 21 420		
		5,295		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
		Inspecteur général 4,000		
		4 directeurs dans les divisions territoriales 6,000		
	e.	Commandants du génie dans les places 24,850		
		Le régiment et les compagnies spéciales 17,400		
		52,250		
		A REPORTER. . . fr.	26,596,388	26,556,208

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1892.	l'exercice 1891.	
38,180 •	•	23,137,558 •	24,932,258 75	
2,000 •	•	1,426,100 •	1,408,755 27	
40,180 •	•	26,563,658 •	26,341,014 •	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.		LITTÉRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						CREDITS demandés pour l'exercice 1893.	CREDITS demandés pour l'exercice 1892.
			REPORT. fr.						26,590,388	26,556,208
		EFFECTIF.	<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>							
			<i>Traitement, solde et accessoires.</i>							
		80	Officiers de tous grades. fr. 195,144 38							
		37	Commis aux écritures. 51,750 "							
		1,012	Sous-officiers et soldats 371,387 50							
		1,120								
a.			Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. 24,522 05							
			Indemnité aux sous-officiers promus officiers 2,000 "							
			Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers détachés aux manœuvres ou campés à Beverloo, et indemnité de marche aux officiers qui se déplacent avec la troupe 1,400 "							
			Indemnité de 3 centimes aux troupes campées 400 "							
			Première mise accordée aux corps pour l'équipement de 250 miliciens 3,450 "							
			Allocation pour la différence entre la solde ordinaire et la solde de route des hommes voyageant isolément, à raison de 1,350 journées à 50 centimes 675 "							
			Allocation pour les miliciens de nouvelle levée qui entrent sous les armes avant l'appel de leur classe 1,300 "							
			652,028 95							
			A DEDUIRE :							
			Pour 5,100 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 14 5,814 "							
			Pour vacances et petites permissions 8,514 98							
			14,328 95							
			RESTE. fr. 637,700 "							
b.			47 sœurs hospitalières, à 900 francs 42,300 "						687,900	687,900
c.			Frais d'administration 6,500 "							
d.			Moyens de transport aux troupes en marche 900 "							
e.			Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 500 "							
			TOTAL DU CHAPITRE IV. fr. 27,281,288						27,244,108	
			<i>Récapitulation de l'effectif.</i>							
			HOMMES.			CHEVAUX				
			Personnel militaire.		Personnel civil.	d'officiers.	de troupe			
			Officiers.	Troupe.			de trait.	de selle.		
Art.	6.	— États-majors	79	"	"	243	"	"		
"	7.	— Id. Id. des provinces et des places	59	"	"	16	"	"		
"	8.	— Intendance	44	"	"	18	"	"		
"	9.	— Service de santé et des hôpitaux	72	"	"	3	"	"		
"	12.	— Infanterie	1,921	28,810	"	254	"	"		
"	13.	— Cavalerie	368	5,744	"	656	"	4,904		
"	14.	— Artillerie. État-major	74	99	11	28	"	"		
		Id. Régiments et compagnies spéciales.	552	8,210	"	508	1,578	808		
"	15.	— Génie. État-major	52	"	118	22	"	"		
		Id. Régiment et compagnies spéciales	100	1,433	"	17	"	"		
"	16.	— Bataillon d'administration	80	1,049	"	"	"	"		
		Pour mémoire. Budget de la gendarmerie	4	"	"	2	"	"		
			3,385	45,545	129	1,767	1,578	5,712		
				45,474			7,290			

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1° d'un état-major (Administration centrale);

2° de quatre compagnies formées chacune de six sections, savoir : $\left\{ \begin{array}{l} 1^{\text{re}} \text{ sect. : Boulangeries; } 4^{\text{e}} \text{ sect. : Hôpitaux;} \\ 2^{\text{e}} \text{ — Boucheries; } 5^{\text{e}} \text{ — Infirmeries vétérinaires;} \\ 3^{\text{e}} \text{ — Fourrages; } 6^{\text{e}} \text{ — Aumônerie.} \end{array} \right.$

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Boulanger.	2 ^e Boucheries.	3 ^e Fourrages.	4 ^e Hôpitaux.	TOTAUX.		par GRADE.	par CATÉGORIE.
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	8,450	8,450 »	
Officiers d'administration	de 1 ^{re} classe.	1	5	3	4	3	18	5,500	59,400 »
	de 2 ^e id.	1	5	3	5	5	19	2,675	50,825 »
	de 3 ^e id.	»	6	3	5	6	20	1,900	38,000 »
	de 4 ^e id.	»	6	3	5	6	20	1,700	51,000 »
Capitaine en premier quartier-maître	1	»	»	»	»	1	4,000	4,000 »	
— administrateur d'habillement	1	»	»	»	»	1	3,450	3,450 »	
TOTAUX	5	22	12	19	22	80			198,125 »

A AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

Pour ancienneté de grade. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans} \\ \text{de grade d'officier.} \end{array} \right.$ 1,000 »

TOTAL 199,125 »

A déduire 1/2 p. % pour médicaments. 980 62

Reste . . . fr. 198,144 58

Commis.

Commis aux écritures	de 1 ^{re} classe.	»	1	5	2	10	18	1,450	26,100 »
	de 2 ^e id.	»	1	6	2	10	19	1,550	25,550 »
		»	2	11	4	20	37		
TOTAL fr.									51,750 »

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de jours.	Solde journalière.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Boulanger.	2 ^e Boucheries.	3 ^e Fourrages.	4 ^e Hôpitaux.	5 ^e Infirmeries vétérinaires.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
Maitres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	»	750	0 84	615 20	
Sergents surveillants	1 ^{re} classe	»	10	7	9	»	26	9,490	2 »	18,980 »
	2 ^e id.	»	12	8	10	»	30	10,950	1 70	18,615 »
Caporaux	»	16	34	26	»	»	76	27,740	1 10	50,514 »
Ouvriers	1 ^{re} classe	»	55	32	73	»	160	58,400	0 85	49,640 »
	2 ^e id.	»	115	69	139	»	321	117,165	0 80	95,752 »
Sergents-majors :										
Magasiniers-dépensiers et infirmiers-majors.	1 ^{re} classe	»	»	»	20	»	20	7,500	1 75	12,775 »
	2 ^e id.	»	»	»	23	»	23	8,595	1 60	15,452 »
Sergents-infirmiers	1 ^{re} classe	»	»	»	15	»	15	5,475	1 25	6,845 75
	2 ^e id.	»	»	»	30	»	30	10,950	1 15	12,692 50
Portiers cuisiniers et tisaniens.	1 ^{re} classe	»	»	»	15	»	15	5,475	1 40	7,665 »
	2 ^e id.	»	»	»	36	»	36	15,140	1 20	15,768 »
Caporaux-infirmiers	»	»	»	»	34	»	34	12,110	» 85	10,548 50
Infirmiers	1 ^{re} classe	»	»	»	58	»	58	21,170	0 65	15,760 50
	2 ^e id.	»	»	»	117	»	117	42,705	0 60	28,625 »
Médecins suppléants.	1 ^{re} classe (pour mémoire).	»	»	»	12	»	12	4,580	5 25	14,255 »
	2 ^e id. id.	»	»	»	16	»	16	5,840	1 85	10,687 20
Pharmaciens suppléants.	1 ^{re} id. id.	»	»	»	4	»	4	1,460	3 25	4,745 »
	2 ^e id. id.	»	»	»	4	»	4	1,460	1 85	2,671 80
Vétérinaires suppléants.	1 ^{re} id. id.	»	»	»	»	13	13	2,585	2 21	8,646 85
	2 ^e id. id.	»	»	»	»	»	»	2,190	1 05	2,299 50
TOTAUX fr.	2	206	130	257	384	15	1012	569,380		571,587 50

$$(332^2)$$

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CREDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		validés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1892.	l'exercice 1891.	
40,180 »	»	26,563,658	» 26,341,014 »	
•	»	732,000	» 728,350 26	
40,180 »	»	27,295,658	» 27,069,344 26	
40,180 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1894.	demandés pour l'exercice 1893.
CHAPITRE V.				
ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION SUPÉRIEURE.				
École militaire.				
État-major, corps enseignant et solde des élèves.				
État-major et employés du service intérieur.				
17	a.	1 commandant. fr. 3,000 »		
		1 commandant en second. »		
		1 directeur des études et commandant en second 2,900 »		
		2 examinateurs permanents. 5,000 »		
		1 instructeur 800 »		
		2 instructeurs adjoints 1,200 »		
		4 inspecteurs des études 6,000 »		
		» secrétaire. »		
		2 dessinateurs 7,000 »		
		1 aumônier. 2,500 »		
		1 médecin 1,000 »		
		1 mécanicien 3,000 »		
		1 préparateur de chimie 3,000 »		
		1 vagemestre conservateur des bâtiments 650 »		
		1 garde conservateur du matériel 600 »		
		1 conservateur des modèles 400 »		
		1 infirmier 600 »		
		5 portiers 1,560 »		
		8 hommes de peine 4,800 »		
		5 clairons 547 50		
		2 surveillants à l'école d'équitation 850 »		
		2 brigadiers et 32 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,555 »		
				46,740 50
Corps enseignant.				
b.	{	10 professeurs militaires. 10,600 »		
		8 — civils 42,500 »		
		13 répétiteurs militaires 9,200 »		
		3 — civils 2,000 »		
		1 maître militaire. 2,600 »		
		3 — civils 10,600 »		
		77,500 »	124,240 50	124,240 50
École de guerre.				
État-major et corps enseignant.				
1	»	1 commandant. 1,500 »		
		1 commandant en second 1,000 »		
		2 professeurs civils 5,100 »		
		3 maîtres civils. 2,650 »	18,550 »	18,550 »
		9 professeurs militaires 6,000 »		
		2 maîtres militaires 1,700 »		
1 secrétaire 600 »				
A REPORTER. fr.			142,790 50	142,790 50

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1894.	demandés pour l'exercice 1893.
		REPORT. fr.	142,790 50	142,790 50
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
19	"	Frais de bureau	2,500 "	
		Chauffage et éclairage	16,000 "	
		Manipulations des élèves au laboratoire	4,000 "	
		Indemnité aux travailleurs	755 "	
		Ménage des domestiques : 12 hommes, à 50 centimes par jour.	2,372 50	
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	2,500 "	55,920 "
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	9,000 "	46,400 "
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	12,674 50	
		Achat et entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique, de géodésie, de topographie, de mécanique	3,000 "	
		Achat et entretien des instruments et appareils destinés au cours de mécanique, de physique appliquée et d'artillerie	3,200 "	
		Achat et entretien du matériel relatif au cours de construction	120 "	
		ÉCOLE DE GUERRE.		
20	"	Frais de bureau	600 "	
		Chauffage et éclairage	2,600 "	
		Indemnité aux travailleurs	450 "	
		Ménage des domestiques : 5 hommes, à 50 centimes par jour	547 50	10,150 "
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 "	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses du cours de télégraphie technique; dépenses imprévues	5,262 50	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	208,860 50	199,340 50

AUGMENTATION. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1892.	l'exercice 1891.	
"	"	230,100 "	281,069 47	
9,520 "	"	46,400 "	49,550 86	
"	"	10,180 "	10,100 77	
9,520 "	"	286,680 "	340,521 10	
9,520 "				

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.		LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1894.	CRÉDITS demandés l'exercice pour 1895.
CHAPITRE VI.					
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.					
Personnel des établissements de l'artillerie.					
21	a.		Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 13,150 »	66,375 »	66,375 »
	b.	—	de la fonderie de canons 25,200 »		
	c.	—	de l'arsenal de construction 22,000 »		
	d.	—	de l'école de pyrotechnie 1,925 »		
	e.	—	de l'école de tir. 5,500 »		
Matériel de l'artillerie.					
22	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'Etat. Indemnités aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire		261,853 20	
	b.	Fabrication de cartouches embouties, capsules, étoupilles à friction, culots, charges, munitions et artifices divers; emplombage de projectiles, etc., achat de capsules à balle, de métaux et de matières diverses; dépenses pour l'achat, le renouvellement et l'entretien du tir à la cible.		565,858 89	
	c.	Fabrication de poudres de guerre		80,000 »	
Manufacture d'armes.					
22	Fabrication ou achat d'armes neuves y compris celles destinées aux officiers de l'armée; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps et des officiers de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins des corps et dans les arsenaux.				
	d.	L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :			
		Achat de matériaux fr. 85,886 25			
		Salaire des ouvriers 218,800 »			
		Transports 2,000 »			
	Menues dépenses 2,000 »				
				300,686 25	
Fonderie de canons.					
Fabrication de bouches à feu, projectiles, matériel en fer, etc.					
L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :					
22	e.	Achat de matériaux fr. 62,841 79			
		Salaire des ouvriers 28,648 »			
		Transports 6,000 »			
		Menues dépenses 1,850 »			
					99,339 79
A REPORTER. fr. 1,115,698 11				66,375 »	66,375 »

(338 bis)

1892/93

N° 117

Artillerie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies	de	
		pour l'exercice 1892.	l'exercice 1891.	
.	.	66,375 .	66,374 34	
.	.	66,375 .	66,374 34	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1894	demandés pour l'exercice 1893.
		REPORT. . . fr. 1,113,698 11	66,375 »	66,375 »
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements, dépendances et harnais, réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 89		
		Salaire des ouvriers 88,100 »		
		Menues dépenses 2,800 »	1,310,450 »	1,302,450 »
		160,351 89		
22 (suite)	g.	Frais de bureau, achats, dépenses diverses de l'école de pyrotechnie. 5,400 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr. 1,376,825 »	1,368,825 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFERENCES		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1892.	l'exercice 1891.	
»	•	66,375 »	66,374 34	
8,000 »	•	1,302,450 »	1,302,450 »	
8,000 »	•	1,368,825 »	1,368,824 34	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N ^{os} DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1894.	demandés pour l'exercice 1893.
CHAPITRE VII.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
Entretien ordinaire.				
a.		Bâtiments militaires fr. 391,662 »		
		Ouvrages de fortification 28,265 »		
		Ouvrages mixtes 10,715 »		
		450,642 »		
Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.				
b.		Bâtiments militaires fr. 441,431 »		
		Ouvrages de fortification 271,841 »		
		Ouvrages mixtes 16,086 »		
		729,358 »		
c.		Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 100,000 »	1,550,000 »	1,550,000 »
d.		Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 147,500 »		
e.		Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel 100,000 »		
f.		Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie. 20,000 »		
g.		Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 2,500 »		
h.		Indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes 20,000 »		
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.			1,550,000 »	1,550,000 »

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1892.	DÉPENSES de l'exercice 1891.	OBSERVATIONS.							
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR (Litt. a.) Entretien ordinaire.			(Litt. b.) Constructions, améliorations, répara- tions et renouvellements; dé- fense, armement, etc.			TOTAL par place.
		Bâtiment militaires.	Fortifica- tions.		Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.			
				1 ^{re} direction des fortifications.							
				Anvers (enceinte) . .	64,000	4,800	700	105,197	11,871	5,000	191,268
				— 1 ^{er} secteur . . .	1,200	500	200	315	»	»	2,215
				— 2 ^e — . . .	7,185	245	290	10,240	14,300	2,400	34,660
				— 3 ^e — . . .	6,785	380	120	6,668	117,000	»	131,453
				— 4 ^e — . . .	4,500	1,300	450	4,553	7,920	510	18,853
				— 5 ^e — . . .	5,320	5,250	5,350	5,816	17,575	7,315	48,626
				Beveren . . .	1,000	»	»	400	»	»	1,400
				Brasschaet . . .	4,600	»	400	6,650	»	»	11,650
				Contich . . .	1,350	»	»	4,900	»	»	6,250
				Lierre . . .	2,100	»	»	6,220	»	»	8,320
				— fort de Liège . .	300	1,200	150	»	6,300	»	7,950
				Malines . . .	13,300	»	»	14,690	»	»	27,990
				— fort de Waelhem .	300	1,200	150	5,300	»	»	6,950
				Saint-Bernard . . .	5,000	»	50	7,010	»	305	12,365
				2 ^e direction.							
				Alost . . .	2,850	»	»	4,235	»	»	7,075
				Audenarde . . .	4,235	»	»	7,930	»	»	12,165
				Bruges . . .	10,000	»	25	10,000	»	»	20,025
				Courtrai . . .	700	»	»	1,550	»	»	2,250
				Gand . . .	26,250	»	»	30,450	»	»	56,700
				Menin . . .	1,000	»	»	2,500	»	»	3,500
				Ostende . . .	4,200	»	»	11,000	»	»	15,200
				Saint-Nicolas . . .	900	»	»	»	»	»	900
				Termonde . . .	14,400	2,600	140	14,848	89,750	»	121,738
				Ypres . . .	7,500	»	»	7,700	»	»	15,200
				3 ^e direction.							
				Arlon . . .	1,400	»	»	2,590	»	»	3,990
				Beverloo (camp de) .	51,080	»	»	27,846	»	»	88,866
				Bouillon . . .	1,000	»	»	2,970	»	»	3,970
				Hasselt . . .	2,800	»	»	4,178	»	»	6,978
				Huy . . .	1,000	»	»	1,986	»	»	2,986
				Liège { Ville . . .	23,500	»	»	18,105	»	»	41,605
				Liège { Citadelle . .	6,300	1,800	900	9,982	»	»	18,982
				Liège { Chartreuse . .	2,600	1,200	300	3,990	»	»	7,990
				Mariembourg . . .	700	»	»	1,770	»	»	2,470
				Namur { Ville . . .	17,940	»	60	7,006	»	»	25,006
				Namur { Citadelle . .	5,500	4,350	850	8,575	2,500	»	18,575
				Philippeville . . .	1,500	»	»	1,500	»	»	3,000
				Saint-Trond . . .	1,200	»	»	819	»	»	2,019
				Verviers . . .	1,500	»	»	1,830	»	»	3,330
				4 ^e direction.							
				Ath . . .	1,500	»	»	1,700	»	»	3,200
				Bruxelles . . .	53,187	»	150	56,428	»	»	89,765
				Charleroi . . .	5,100	»	»	1,000	»	»	4,100
				Diest { Ville . . .	2,210	3,440	140	5,112	2,535	720	12,157
				Diest { Citadelle . .	1,260	400	290	3,415	1,490	55	6,891
				Louvain . . .	11,500	»	»	7,970	»	»	19,470
				Mons . . .	11,000	»	»	5,645	»	»	16,645
				Tirlemont . . .	3,500	»	»	2,560	»	»	6,060
				Tournai . . .	11,000	»	»	12,900	»	»	23,900
				Vilvorde . . .	5,940	»	»	7,710	»	»	13,650
				Wavre . . .	1,000	»	»	1,040	»	»	2,040
				TOTAUX . . .	591,662	28,265	10,715	441,431	271,841	16,086	1,160,000
						430,642			729,558		

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1894.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1893.
24	a.	CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.		
		Pain.		
		a) 15,743,900 rations de pain, à 14 centimes fr. 2,204,146 *		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . 165,161 05		
		RESTE fr. 2,038,984 95		
		Viande.		
		b) 15,715,275 rations, à 31 centimes. fr. 4,871,115 25		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 527,510 20		
		4,543,805 05		
TOTAL fr. 6,582,790 *				
25	»	Fourrages en nature.		
		1,743,240 rations fortes, pour tous les chevaux d'officiers et pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 31 fr. 2,285,644 40		
		1,542,470 rations ordinaires pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers et de chasseurs, à fr. 1 27 1,704,936 90		
		A AJOUTER :		
		1° Les rations supplémentaires accordées aux chevaux des corps de troupe montés qui participent aux manœuvres préparatoires et aux grandes manœuvres; qui sont employés hors de leurs garnisons à un service de sécurité; qui sont chargés de l'exécution de travaux spéciaux, etc., etc. fr. 100,000 »		
		2° Augmentation (10 % sur les prix de la régie) accordée en vertu de la loi du Budget aux communes qui fournissent des fourrages à l'armée pendant les grandes manœuvres 10,005 70		
		110,005 70		
		4,098,585 *		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 69,391 *		
		TOTAL fr. 4,029,194 *		
A REPORTER fr. 10,611,984 *			10,611,984 *	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CREDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION	DIMINUTION.	votés	de	
		pour l'exercice	l'exercice	
		1892.	1891.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1894.	demandés pour l'exercice 1893.
		REPORT. fr.	10,611,984	10,611,984
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.		
		(Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000		
		39,000 — à une place 15 — 585,000		
		609,000		
		<i>Fournitures appartenant aux communes.</i>		
	b.	b) 1,200,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes fr. 60,000		
26		<i>Fournitures appartenant à l'État.</i>		
	c.	c) 1,968,565 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. fr. 39,371 30	769,450	769,450
		<i>Dépenses diverses.</i>		
	d.	Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 9,470		
		Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivacs, matelas, draps de lit, laine, et couettes de fer et de bois 51,608 70		
		61,078 70		
		TOTAL. 769,450		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>		
		Infanterie fr. 45,000		
		Cavalerie. 46,000		
27		Artillerie. 12,000		
		Génie. 1,900		
		Bataillon d'administration 100		
		105,000	105,000	
		A REPORTER. fr.	11,486,434	11,486,434

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.																																																
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	votés	de																																																	
		pour l'exercice 1892.	l'exercice 1891.																																																	
"	"	10,622,584	10,575,427 05																																																	
				<table><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">JOURNÉES.</td></tr><tr><td rowspan="5">a) Décomposition des journées d'occu- pation.</td><td>Infanterie</td><td>10,515,650</td><td></td></tr><tr><td>Cavalerie.</td><td>2,096,560</td><td></td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>2,996,650</td><td></td></tr><tr><td>Génie</td><td>523,045</td><td></td></tr><tr><td>Bataillon d'administration . . .</td><td>242,360</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL.</td><td>16,374,265</td><td></td></tr><tr><td colspan="4">40,200 fournitures de la Comp^{ie} des lits militaires, à 365 jours d'occupation 14,673,000 journées.</td></tr><tr><td colspan="4">A déduire $\frac{1}{10}$ pour non-occupation. . . . 1,467,500 "</td></tr><tr><td colspan="4">RESTE. 13,205,700 "</td></tr><tr><td colspan="4">b) Fournitures appartenant aux communes 1,300,000 "</td></tr><tr><td colspan="4">c) — — à l'État 1,968,565 "</td></tr><tr><td colspan="3"></td><td>TOTAL ÉGAL. 16,374,265</td></tr></table>			JOURNÉES.		a) Décomposition des journées d'occu- pation.	Infanterie	10,515,650		Cavalerie.	2,096,560		Artillerie	2,996,650		Génie	523,045		Bataillon d'administration . . .	242,360		TOTAL.		16,374,265		40,200 fournitures de la Comp ^{ie} des lits militaires, à 365 jours d'occupation 14,673,000 journées.				A déduire $\frac{1}{10}$ pour non-occupation. . . . 1,467,500 "				RESTE. 13,205,700 "				b) Fournitures appartenant aux communes 1,300,000 "				c) — — à l'État 1,968,565 "							TOTAL ÉGAL. 16,374,265
		JOURNÉES.																																																		
a) Décomposition des journées d'occu- pation.	Infanterie	10,515,650																																																		
	Cavalerie.	2,096,560																																																		
	Artillerie	2,996,650																																																		
	Génie	523,045																																																		
	Bataillon d'administration . . .	242,360																																																		
TOTAL.		16,374,265																																																		
40,200 fournitures de la Comp ^{ie} des lits militaires, à 365 jours d'occupation 14,673,000 journées.																																																				
A déduire $\frac{1}{10}$ pour non-occupation. . . . 1,467,500 "																																																				
RESTE. 13,205,700 "																																																				
b) Fournitures appartenant aux communes 1,300,000 "																																																				
c) — — à l'État 1,968,565 "																																																				
			TOTAL ÉGAL. 16,374,265																																																	
.	.	769,800	769,459 16																																																	
.	.	105,000	100,559 09																																																	
.	.	11,497,384	11,445,425 28																																																	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1894.	demandés pour l'exercice 1893.
		REPORT. fr.	11,486,434	11,486,434
		<i>Transports généraux.</i>		
28	•	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	100,000	100,000
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
29	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	170,000	170,000
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{1}{8}$ de l'effectif en chevaux.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		460 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr. 506,000		
		154 — de guides, à 1,150. . . 177,100		
	a.	101 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . 116,150		
		198 — de trait — à 850. . . 168,500		
		Supplément pour l'achat de chevaux de trait irlandais pour les batteries à cheval : $\frac{1}{8}$ de 160 chevaux = 20 chevaux à 300 francs 6,000		
30		915	975 550	
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000	997,950	997,950
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. 14,400		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	12,754,384	12,754,384

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		vols	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1892.	l'exercice 1891.	
•	»	11,497,384	» 11,445,425 28	
»	•	100,000	» 124,486 21	
»	»	170,000	» 174,580 20	
•	•	997,950	» 997,950 »	
•	•	12,765,354	» 12,742,441 69	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.		LITTEAUX des développements.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1894.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1895.		
CHAPITRE IX.									
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.									
Traitements de non-activité									
1° Pour motifs de santé.									
51	a.	5	Majors, à.	4,125	12,375	•			
		3	Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	5,000	9,000	•			
		9	— de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	2,550	22,950	•			
		4	— de 3 ^e — ou en second de 2 ^e classe	2,560	9,440	•			
		10	Lieutenants, à	1,800	18,000	•			
		2	Sous-lieutenants, à	1,575	5,150	•			
		31	TOTAL.	74,915	•				
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.				574 57		74,540 43	
		2° Par mesure d'ordre.							
		51	a.	2	Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants.	2,000	4,000	•	
4	— de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe			1,700	6,800	•			
4	— de 3 ^e — ou en second de 2 ^e classe.			1,575	6,500	•			
9	Lieutenants, à			1,200	10,800	•			
2	Sous-lieutenants, à			1,050	2,100	•			
21	TOTAL.			50,000	•				
A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.				150	•	29,850 •			
3° Employés civils.									
51	d.	7	Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département		8,500	•			
		7							
		59							
Honoraires.									
52	a.	d.	Honoraires d'avocats et frais de procédure.		7,100 57				
		Frais de route, de séjour et de représentation.							
		Missions et voyages ordinaires des officiers, des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre et des officiers admis à la pension pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume; bourses de voyage aux officiers				105,000	•		
		Frais de route et de séjour du Ministre				5,000	•		
		Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.				15,000	•	150,000 •	
52	d.	Frais de déplacement des officiers				25,000	•		
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.					270,000 •	270,000 •	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.	LITTELAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice	demandés pour l'exercice
			1894.	1893.
33		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 160,000 »	247,800 »	247,800 »
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 15,800 »		
	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. 24,000 »		
	d.	Secours à des sous-officiers et soldats réformés pour des infirmités contractées par le fait du service et qui ne leur donnent pas droit à une pension 50,000 »		
		TOTAL. fr. 247,800 »		
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.	247,800 »	247,800 »
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget; achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres, etc.	23,085 »	23,085 »
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	23,085 »	23,085 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	volés pour l'exercice 1892.	de l'exercice 1891.	
•	•	247,800 •	225,702 01	
•	•	247,800 •	225,702 01	
•	•	23,085 •	31,536 46	
•	•	23,085 •	31,536 46	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1894	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1893.
<i>Récapitulation.</i>			
I.	Administration centrale fr.	492,000 "	492,000 "
II.	États-majors.	1,418,510 "	1,421,910 "
III.	Service de santé des hôpitaux.	1,175,400 "	1,329,700 "
IV.	Solde des troupes	27,284,288 "	27,244,108 "
V.	Établissements d'instruction supérieure	208,860 50	199,340 50
VI.	Établissements et matériel de l'artillerie.	1,376,825 "	1,368,825 "
VII.	Matériel du génie.	1,550,000 "	1,550,000 "
VIII.	Pain, viande, fourrages et autres prestations.	12,754,384 "	12,754,384 "
IX.	Traitements divers et honoraires.	270,000 "	270,000 "
X.	Pensions et secours	247,800 "	247,800 "
XI.	Dépenses imprévues	23,085 "	23,085 "
TOTAL. fr.		46,801,152 50	46,801,152 50

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	totale	de	
		pour l'exercice 1892.	l'exercice 1891.	
"	"	492,000	" 519,974 05	
"	5,400 "	1,372,950	" 1,378,150 58	
"	54,500 "	1,265,500	" 1,252,819 43	
40,180 "	"	27,295,658	" 27,069,544 26	
9,520 "	"	286,650	" 340,521 10	
8,000 "	"	1,568,825	" 1,568,824 34	
"	"	1,550,000	" 1,549,966 05	
"	"	12,765,354	" 12,742,441 69	
"	"	205,000	" 274,478 28	
"	"	247,800	" 225,702 01	
"	"	23,085	" 31,536 40	
57,700 "	57,700 "	46,960,582	" 46,753,758 23	

(356)

X.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1894.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1894 est basé sur l'effectif de 2,537 hommes et de 1,658 chevaux qui a servi de base au Budget de 1893 amendé.

Les crédits demandés pour l'exercice 1894 s'élèvent à . fr.	4,291,500 »
— — — 1893 —	4,301,100 »
DIMINUTION. . . . fr.	9,600 »

Cette diminution provient de la suppression du crédit porté au Budget de 1893, à titre de charge extraordinaire et temporaire, pour la première mise des objets d'équipement et d'armement à fournir aux nouvelles brigades créées pendant cette année.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1894 est fixé à la somme de quatre millions deux cent nonante et un mille cinq cents francs (4,291,500 fr.).

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 23 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(360)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1894.



BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.	LITTIERAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1894.	demandés pour l'exercice 1895.
ARTICLE UNIQUE.		GENDARMERIE. (a)		
		EFFECTIF		
		HOMMES. CHEVAUX.		
		61 75		
		2,476 1,558		
		2,557 1,655		
		Traitement, solde et accessoires.		
		Officiers de tous grades fr. 246,859 50		
		Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 2,855,995 25		
	a.	Indemnités aux sous-officiers promus officiers 1,500 "		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire.		
		Supplément de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes employés		
		hors de leur résidence, dans un but de sécurité générale. 166,589 45		
		Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvelle-		
		ment admis, savoir :		
		94 hommes à cheval, à 400 francs 57,600 "		
		58 — à pied, à 150 francs 8,700 "		
		46,500 "		
		TOTAL. fr. 5,297,044 20		
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés 517 25		
		5,296,726 95		
		Fourrages.		
		27,575 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 55,587 50		
		155,605 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes		
		qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages		
	b.	est assuré par la régie, à fr. 1 51 201,501 15		
		416,850 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans		
		les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la		
		régie, à fr. 1 50 541,879 "		
		597,870		
		TOTAL. fr. 778,767 65		
		A DÉDUIRE, pour incomplets 8,167 90		
		770,599 75		
		Entretien de la buffleterie et du harnachement.		
	c.	882 gendarmes à pied, à 1 franc par an. fr. 882 "		
		1,594 — à cheval, à 2 francs par an. 5,188 "		
		4,070 "		
		Casernement des hommes.		
	d.	905,740 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes. 45,187 "	4,291,500 "	4,301,100 "
		Casernement des chevaux.		
	e.	570,495 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes. 22,819 80		
		Dépenses diverses.		
	f.	Frais de bureau des officiers et des sous-officiers. 74,695 "		
	g.	Moyens de transport aux troupes en marche 9,500 "		
	h.	Frais de route, de séjour et de tournée des officiers. Voyages des officiers admis à la pen-		
		sion, pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume. 19,560 "		
	i.	Armement et munitions. 17,551 "		
	k.	Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gen-		
		darmérie 22,685 "		
	l.	Transport de fonds, d'effets, etc. 4,185 "		
	m.	Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat d : décorations militaires, pertes de chevaux		
		dans l'exécution d'un service commandé, traitement des officiers en non-activité, etc. 4,540 50		
		TOTAL. fr. 4,291,500 "		
		TOTAUX. fr. 4,291,500 "	4,291,500 "	4,301,100 "

DIMINUTION. . . . fr.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies	de																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
		pour l'exercice	l'exercice																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
		1892	1891.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
				(a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après:																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
				Officiers.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>0 officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comptables, médecins et vétérinaire</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>TRAITEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td>3</td> <td>Général-major</td> <td>1,095</td> <td>12,700 »</td> <td>12,700 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td>2</td> <td>Colonel</td> <td>750</td> <td>9,500 »</td> <td>9,500 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel.</td> <td>750</td> <td>7,100 »</td> <td>7,100 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>"</td> <td>4</td> <td>Majors.</td> <td>1,460</td> <td>6,500 »</td> <td>12,600 »</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>Capitaine en premier quart. maitre.</td> <td>"</td> <td>4,000 »</td> <td>4,000 »</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>— administrateur d'habil.</td> <td>"</td> <td>3,450 »</td> <td>3,450 »</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Médecin de bataillon de 2^e classe .</td> <td>565</td> <td>5,250 »</td> <td>5,250 »</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Vétérinaire de 2^e classe</td> <td>565</td> <td>5,250 »</td> <td>5,250 »</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>"</td> <td>20</td> <td>Capitaines en premier dont 1 adjudant-major</td> <td>7,500</td> <td>5,100 »</td> <td>81,000 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>"</td> <td>5</td> <td>— en second de 1^{re} classe</td> <td>1,825</td> <td rowspan="2">4,200 »</td> <td rowspan="2">37,800 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>"</td> <td>4</td> <td>— — de 2^e classe</td> <td>1,460</td> </tr> <tr> <td>17</td> <td>"</td> <td>17</td> <td>Lieutenants</td> <td>6,205</td> <td>5,250 »</td> <td>55,250 »</td> </tr> <tr> <td>16</td> <td>"</td> <td>16</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>6,840</td> <td>2,950 »</td> <td>47,200 »</td> </tr> <tr> <td>57</td> <td>4</td> <td>75</td> <td></td> <td>27,375</td> <td></td> <td>247,100 »</td> </tr> <tr> <td>61</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3">A AJOUTER :</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3">Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3">TOTAL fr.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3">A déduire 1/2 % pour médicaments.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>248,100 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3">RESTE</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1,240 50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>246,859 50</td> </tr> <tr> <td>9,600 »</td> <td></td> <td>4,264,500 »</td> <td>4,124,582 75</td> <td colspan="3">Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th>No mmes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> <th>SOLDE journalière.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>12</td> <td>Premiers maréchaux des logis à cheval.</td> <td>4,580</td> <td>4,580</td> <td>4 »</td> <td>17,520 »</td> </tr> <tr> <td>84</td> <td>84</td> <td>Maréchaux des logis à cheval.</td> <td>30,660</td> <td>30,660</td> <td>3 90</td> <td>119,574 »</td> </tr> <tr> <td>70</td> <td>"</td> <td>— — à pied</td> <td>25,550</td> <td>"</td> <td>3 10</td> <td>79,205 »</td> </tr> <tr> <td>180</td> <td>180</td> <td>Brigadiers à cheval.</td> <td>65,700</td> <td>65,700</td> <td>3 60</td> <td>236,820 »</td> </tr> <tr> <td>134</td> <td>"</td> <td>— à pied</td> <td>48,910</td> <td>"</td> <td>2 90</td> <td>141,859 »</td> </tr> <tr> <td>424</td> <td rowspan="4">1,274</td> <td>Gendarmes de 1^{re} cl. à cheval.</td> <td>154,760</td> <td rowspan="4">465,010</td> <td>3 35</td> <td>518,446 »</td> </tr> <tr> <td>850</td> <td>— de 2^e cl. —</td> <td>310,250</td> <td>3 25</td> <td>1,008,312 50</td> </tr> <tr> <td>256</td> <td>— de 1^{re} cl. à pied</td> <td>86,140</td> <td>2 75</td> <td>256,885 »</td> </tr> <tr> <td>473</td> <td>— de 2^e cl. —</td> <td>172,645</td> <td>2 65</td> <td>487,509 25</td> </tr> <tr> <td>2,476</td> <td>3</td> <td></td> <td>905,740</td> <td>570,493</td> <td></td> <td>2,858,995 25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3">A AJOUTER : Chevaux d'officiers</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>27,575</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3">TOTAL GÉNÉRAL. fr.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>597,870</td> </tr> <tr> <td>9,600 »</td> <td></td> <td>4,264,500 »</td> <td>4,124,582 75</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>9,600 »</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> </tbody> </table>	0 officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaire	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	"	3	Général-major	1,095	12,700 »	12,700 »	1	"	2	Colonel	750	9,500 »	9,500 »	1	"	2	Lieutenant-colonel.	750	7,100 »	7,100 »	2	"	4	Majors.	1,460	6,500 »	12,600 »	"	1	"	Capitaine en premier quart. maitre.	"	4,000 »	4,000 »	"	1	"	— administrateur d'habil.	"	3,450 »	3,450 »	"	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe .	565	5,250 »	5,250 »	"	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	565	5,250 »	5,250 »	10	"	20	Capitaines en premier dont 1 adjudant-major	7,500	5,100 »	81,000 »	5	"	5	— en second de 1 ^{re} classe	1,825	4,200 »	37,800 »	4	"	4	— — de 2 ^e classe	1,460	17	"	17	Lieutenants	6,205	5,250 »	55,250 »	16	"	16	Sous-lieutenants	6,840	2,950 »	47,200 »	57	4	75		27,375		247,100 »	61											A AJOUTER :							Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier									1,000 »					TOTAL fr.							A déduire 1/2 % pour médicaments.									248,100 »					RESTE									1,240 50							246,859 50	9,600 »		4,264,500 »	4,124,582 75	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.							<table border="1"> <thead> <tr> <th>No mmes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> <th>SOLDE journalière.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>12</td> <td>Premiers maréchaux des logis à cheval.</td> <td>4,580</td> <td>4,580</td> <td>4 »</td> <td>17,520 »</td> </tr> <tr> <td>84</td> <td>84</td> <td>Maréchaux des logis à cheval.</td> <td>30,660</td> <td>30,660</td> <td>3 90</td> <td>119,574 »</td> </tr> <tr> <td>70</td> <td>"</td> <td>— — à pied</td> <td>25,550</td> <td>"</td> <td>3 10</td> <td>79,205 »</td> </tr> <tr> <td>180</td> <td>180</td> <td>Brigadiers à cheval.</td> <td>65,700</td> <td>65,700</td> <td>3 60</td> <td>236,820 »</td> </tr> <tr> <td>134</td> <td>"</td> <td>— à pied</td> <td>48,910</td> <td>"</td> <td>2 90</td> <td>141,859 »</td> </tr> <tr> <td>424</td> <td rowspan="4">1,274</td> <td>Gendarmes de 1^{re} cl. à cheval.</td> <td>154,760</td> <td rowspan="4">465,010</td> <td>3 35</td> <td>518,446 »</td> </tr> <tr> <td>850</td> <td>— de 2^e cl. —</td> <td>310,250</td> <td>3 25</td> <td>1,008,312 50</td> </tr> <tr> <td>256</td> <td>— de 1^{re} cl. à pied</td> <td>86,140</td> <td>2 75</td> <td>256,885 »</td> </tr> <tr> <td>473</td> <td>— de 2^e cl. —</td> <td>172,645</td> <td>2 65</td> <td>487,509 25</td> </tr> <tr> <td>2,476</td> <td>3</td> <td></td> <td>905,740</td> <td>570,493</td> <td></td> <td>2,858,995 25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3">A AJOUTER : Chevaux d'officiers</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>27,575</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3">TOTAL GÉNÉRAL. fr.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>597,870</td> </tr> <tr> <td>9,600 »</td> <td></td> <td>4,264,500 »</td> <td>4,124,582 75</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>9,600 »</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	No mmes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	SOLDE journalière.	MONTANT.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50	12	12	Premiers maréchaux des logis à cheval.	4,580	4,580	4 »	17,520 »	84	84	Maréchaux des logis à cheval.	30,660	30,660	3 90	119,574 »	70	"	— — à pied	25,550	"	3 10	79,205 »	180	180	Brigadiers à cheval.	65,700	65,700	3 60	236,820 »	134	"	— à pied	48,910	"	2 90	141,859 »	424	1,274	Gendarmes de 1 ^{re} cl. à cheval.	154,760	465,010	3 35	518,446 »	850	— de 2 ^e cl. —	310,250	3 25	1,008,312 50	256	— de 1 ^{re} cl. à pied	86,140	2 75	256,885 »	473	— de 2 ^e cl. —	172,645	2 65	487,509 25	2,476	3		905,740	570,493		2,858,995 25												A AJOUTER : Chevaux d'officiers									27,575					TOTAL GÉNÉRAL. fr.									597,870	9,600 »		4,264,500 »	4,124,582 75				9,600 »						
0 officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaire	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
1	"	3	Général-major	1,095	12,700 »	12,700 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
1	"	2	Colonel	750	9,500 »	9,500 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
1	"	2	Lieutenant-colonel.	750	7,100 »	7,100 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
2	"	4	Majors.	1,460	6,500 »	12,600 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
"	1	"	Capitaine en premier quart. maitre.	"	4,000 »	4,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
"	1	"	— administrateur d'habil.	"	3,450 »	3,450 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
"	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe .	565	5,250 »	5,250 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
"	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	565	5,250 »	5,250 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
10	"	20	Capitaines en premier dont 1 adjudant-major	7,500	5,100 »	81,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
5	"	5	— en second de 1 ^{re} classe	1,825	4,200 »	37,800 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
4	"	4	— — de 2 ^e classe	1,460																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
17	"	17	Lieutenants	6,205	5,250 »	55,250 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
16	"	16	Sous-lieutenants	6,840	2,950 »	47,200 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
57	4	75		27,375		247,100 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
61																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
				A AJOUTER :																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
				Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
						1,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
				TOTAL fr.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
				A déduire 1/2 % pour médicaments.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
						248,100 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
				RESTE																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
						1,240 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
						246,859 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
9,600 »		4,264,500 »	4,124,582 75	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>No mmes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> <th>SOLDE journalière.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>12</td> <td>Premiers maréchaux des logis à cheval.</td> <td>4,580</td> <td>4,580</td> <td>4 »</td> <td>17,520 »</td> </tr> <tr> <td>84</td> <td>84</td> <td>Maréchaux des logis à cheval.</td> <td>30,660</td> <td>30,660</td> <td>3 90</td> <td>119,574 »</td> </tr> <tr> <td>70</td> <td>"</td> <td>— — à pied</td> <td>25,550</td> <td>"</td> <td>3 10</td> <td>79,205 »</td> </tr> <tr> <td>180</td> <td>180</td> <td>Brigadiers à cheval.</td> <td>65,700</td> <td>65,700</td> <td>3 60</td> <td>236,820 »</td> </tr> <tr> <td>134</td> <td>"</td> <td>— à pied</td> <td>48,910</td> <td>"</td> <td>2 90</td> <td>141,859 »</td> </tr> <tr> <td>424</td> <td rowspan="4">1,274</td> <td>Gendarmes de 1^{re} cl. à cheval.</td> <td>154,760</td> <td rowspan="4">465,010</td> <td>3 35</td> <td>518,446 »</td> </tr> <tr> <td>850</td> <td>— de 2^e cl. —</td> <td>310,250</td> <td>3 25</td> <td>1,008,312 50</td> </tr> <tr> <td>256</td> <td>— de 1^{re} cl. à pied</td> <td>86,140</td> <td>2 75</td> <td>256,885 »</td> </tr> <tr> <td>473</td> <td>— de 2^e cl. —</td> <td>172,645</td> <td>2 65</td> <td>487,509 25</td> </tr> <tr> <td>2,476</td> <td>3</td> <td></td> <td>905,740</td> <td>570,493</td> <td></td> <td>2,858,995 25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3">A AJOUTER : Chevaux d'officiers</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>27,575</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3">TOTAL GÉNÉRAL. fr.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>597,870</td> </tr> <tr> <td>9,600 »</td> <td></td> <td>4,264,500 »</td> <td>4,124,582 75</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>9,600 »</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	No mmes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	SOLDE journalière.	MONTANT.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50	12	12	Premiers maréchaux des logis à cheval.	4,580	4,580	4 »	17,520 »	84	84	Maréchaux des logis à cheval.	30,660	30,660	3 90	119,574 »	70	"	— — à pied	25,550	"	3 10	79,205 »	180	180	Brigadiers à cheval.	65,700	65,700	3 60	236,820 »	134	"	— à pied	48,910	"	2 90	141,859 »	424	1,274	Gendarmes de 1 ^{re} cl. à cheval.	154,760	465,010	3 35	518,446 »	850	— de 2 ^e cl. —	310,250	3 25	1,008,312 50	256	— de 1 ^{re} cl. à pied	86,140	2 75	256,885 »	473	— de 2 ^e cl. —	172,645	2 65	487,509 25	2,476	3		905,740	570,493		2,858,995 25												A AJOUTER : Chevaux d'officiers									27,575					TOTAL GÉNÉRAL. fr.									597,870	9,600 »		4,264,500 »	4,124,582 75				9,600 »																																																																																																																																																																																															
No mmes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
12	12	Premiers maréchaux des logis à cheval.	4,580	4,580	4 »	17,520 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
84	84	Maréchaux des logis à cheval.	30,660	30,660	3 90	119,574 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
70	"	— — à pied	25,550	"	3 10	79,205 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
180	180	Brigadiers à cheval.	65,700	65,700	3 60	236,820 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
134	"	— à pied	48,910	"	2 90	141,859 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
424	1,274	Gendarmes de 1 ^{re} cl. à cheval.	154,760	465,010	3 35	518,446 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
850		— de 2 ^e cl. —	310,250		3 25	1,008,312 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
256		— de 1 ^{re} cl. à pied	86,140		2 75	256,885 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
473		— de 2 ^e cl. —	172,645		2 65	487,509 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
2,476	3		905,740	570,493		2,858,995 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
				A AJOUTER : Chevaux d'officiers																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
						27,575																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
				TOTAL GÉNÉRAL. fr.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
						597,870																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
9,600 »		4,264,500 »	4,124,582 75																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
9,600 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			

(364)

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1894.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1893 a été voté au chiffre de fr. 13,567,975 »
 Le projet de Budget pour l'exercice 1894 s'élève à 13,558,820 »

 Soit une diminution de . . . fr. 9,155 »
 qui s'explique comme il suit :

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

ART. 15. — *Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.*

Crédit voté pour l'exercice 1893	fr.	2,172,250	»
— demandé pour l'exercice 1894.		2,170,950	»
DIMINUTION.	fr.	1,300	»

Cette diminution porte sur le litt. c de l'article 15; elle est la conséquence de la suppression d'un emploi de commis aux écritures de 4^e classe à Menin (ville).

ART. 17. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit voté pour l'exercice 1893	fr.	5,124,975	»
— demandé pour l'exercice 1894.		5,119,425	»
DIMINUTION.	fr.	5,550	»

Cette diminution provient de la réorganisation du service des douanes dans la Flandre occidentale, qui a permis de supprimer certains emplois et de les remplacer par d'autres moins nombreux. Voici l'énumération de ces suppressions et créations :

1 ^o Suppression d'un emploi de brigadier	fr.	1,550	»
2 ^o Suppression de 8 emplois de matelot dont 4 de chaque classe		9,200	»
TOTAL des diminutions de dépense . . . fr.		10,750	»
5 ^o Création d'un emploi de sous-brigadier et de 4 emplois de préposé.		5,200	»
DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr.	5,550	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ART. 28. — *Traitements du personnel des domaines.*

Crédit voté pour l'exercice 1893.	fr.	98,110	»
— demandé pour l'exercice 1894		98,808	»
DIMINUTION.	fr.	2,308	»

Des changements nécessités par les besoins du service ont entraîné l'augmentation ou la création de certains postes de dépense et la réduction ou la suppression de certains autres. Ils sont indiqués au tableau de développement.

Les réductions excèdent les augmentations de 2,308 francs.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1894, à la somme de quinze millions cinq cent cinquante-huit mille huit cent vingt francs (15,558,820 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 23 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1894.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	1,588,000 .	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité . . .	948,500 »		
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc	75,000 »		
4	Frais de tournées.	5,400 »		
5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'adminis- tration centrale	2,000 »		
6	Matériel.	156,000 »		
7	Magasin général des papiers	172,000 »		
8	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie. (Pour mémoire.)	»		
9	Service de la monnaie	12,100 »		
10	Documents statistiques	18,000 »		
CHAPITRE II. ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
11	Traitements des agents du Trésor	165,500 »	208,500 .	
12	Frais de bureau de commis, de loyer, etc., des agents.	45,000 »		
CHAPITRE III. ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
15	Surveillance générale. Traitements	488,500 »	11,889,250 .	
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements	726,500 »		
15	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité.	Traitements fixes		2,170,950 »
16		Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif)		2,265,000 »
17	— des douanes et de la recherche maritime.	5,119,425 »		
	(Les excédents disponibles sur les articles 15, 15, 19 et 20 pourront être reportés à l'article 17.)			
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	7,000 »		
19	Suppléments de traitement.	228,000 »		
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	50,000 »		
21	Frais de bureau et de tournées	94,580 »		
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	555,200 »		
23	Police douanière	5,000 »		
24	Matériel.	201,425 »		
A REPORTER. fr.		»	13,485,530 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
	REPORT. . . . fr.	"	15,485,530 .
	CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.		
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	495,200 .	2,028,490 .
26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	12,800 .	
27	Frais de bureau et dépenses diverses	46,600 .	
28	Traitements du personnel du domaine	95,805 .	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,528,685 .	
30	Matériel.	14,700 .	
31	Dépenses du domaine	35,200 .	40,900 .
32	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 .	
	CHAPITRE V. PENSIONS ET SECOURS.		
33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	27,200 .	40,900 .
34	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	13,700 .	
	CHAPITRE VI. DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	Dépenses imprévues non libellées au Budget	3,900 .	3,900 .
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES . . . fr.	"	15,558,820 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 23 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1894.



BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																
CHAPITRE 1 ^{er} .																																																																																		
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																		
1	a	Traitement du Ministre.																																																																																
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																																
		<table><tr><th></th><th>Nombre d'agents.</th><th>Traitements annuels.</th><th>Dépense.</th></tr><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>10,000</td><td>10,000</td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>4</td><td>10,500 et 12,000</td><td>46,500</td></tr><tr><td>Commissaire des monnaies</td><td>1</td><td>10,000</td><td>10,000</td></tr><tr><td>Premiers inspecteurs généraux</td><td>3</td><td>10,000</td><td>30,000</td></tr><tr><td>Inspecteurs généraux</td><td>4</td><td>9,000 et 9,600</td><td>37,200</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>15</td><td>8,000 à 9,000</td><td>109,000</td></tr><tr><td>Sous-directeurs.</td><td>22</td><td>6,500 à 7,800</td><td>159,800</td></tr><tr><td>Inspecteur des essais et de la garantie</td><td>1</td><td>7,800</td><td>7,800</td></tr><tr><td>Contrôleur au change et du monnayage.</td><td>1</td><td>7,800</td><td>7,800</td></tr><tr><td>Essayeurs</td><td>2</td><td>6,000</td><td>12,000</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>24</td><td>4,200 à 6,000</td><td>112,400</td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td>52</td><td>5,200 à 4,200</td><td>117,700</td></tr><tr><td>Employés de tout grade</td><td>67</td><td>1,200 à 2,900</td><td>142,800</td></tr><tr><td>Lithographe, aide-lithographe, concierges, huissier de cabinet, surveillant, huissiers, messagers, boute-feu et nettoyeuses</td><td>52</td><td>800 à 2,500</td><td>84,000</td></tr><tr><td>b.</td><td></td><td>Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions</td><td>28,270</td></tr><tr><td>c.</td><td></td><td>Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaires, frais de maladie, etc.)</td><td>44,380</td></tr><tr><td>d.</td><td></td><td>Traitements de disponibilité</td><td>4,850</td></tr><tr><td>e.</td><td></td><td>Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale de l'enregistrement</td><td>4,000</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>TOTAUX.</td><td>948,500</td></tr></table>		Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.	Secrétaire général	1	10,000	10,000	Directeurs généraux	4	10,500 et 12,000	46,500	Commissaire des monnaies	1	10,000	10,000	Premiers inspecteurs généraux	3	10,000	30,000	Inspecteurs généraux	4	9,000 et 9,600	37,200	Directeurs	15	8,000 à 9,000	109,000	Sous-directeurs.	22	6,500 à 7,800	159,800	Inspecteur des essais et de la garantie	1	7,800	7,800	Contrôleur au change et du monnayage.	1	7,800	7,800	Essayeurs	2	6,000	12,000	Chefs de bureau	24	4,200 à 6,000	112,400	Sous-chefs de bureau	52	5,200 à 4,200	117,700	Employés de tout grade	67	1,200 à 2,900	142,800	Lithographe, aide-lithographe, concierges, huissier de cabinet, surveillant, huissiers, messagers, boute-feu et nettoyeuses	52	800 à 2,500	84,000	b.		Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions	28,270	c.		Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaires, frais de maladie, etc.)	44,380	d.		Traitements de disponibilité	4,850	e.		Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale de l'enregistrement	4,000			TOTAUX.	948,500
	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.																																																																															
Secrétaire général	1	10,000	10,000																																																																															
Directeurs généraux	4	10,500 et 12,000	46,500																																																																															
Commissaire des monnaies	1	10,000	10,000																																																																															
Premiers inspecteurs généraux	3	10,000	30,000																																																																															
Inspecteurs généraux	4	9,000 et 9,600	37,200																																																																															
Directeurs	15	8,000 à 9,000	109,000																																																																															
Sous-directeurs.	22	6,500 à 7,800	159,800																																																																															
Inspecteur des essais et de la garantie	1	7,800	7,800																																																																															
Contrôleur au change et du monnayage.	1	7,800	7,800																																																																															
Essayeurs	2	6,000	12,000																																																																															
Chefs de bureau	24	4,200 à 6,000	112,400																																																																															
Sous-chefs de bureau	52	5,200 à 4,200	117,700																																																																															
Employés de tout grade	67	1,200 à 2,900	142,800																																																																															
Lithographe, aide-lithographe, concierges, huissier de cabinet, surveillant, huissiers, messagers, boute-feu et nettoyeuses	52	800 à 2,500	84,000																																																																															
b.		Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions	28,270																																																																															
c.		Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaires, frais de maladie, etc.)	44,380																																																																															
d.		Traitements de disponibilité	4,850																																																																															
e.		Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale de l'enregistrement	4,000																																																																															
		TOTAUX.	948,500																																																																															
A REPORTER. fr.																																																																																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
948,500	948,500	»	»	948,500	957,495 30	
969,500	969,500	»	»	969,500	958,495 50	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
			MONTANT de la dépense.
3	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués du Département des Finances. . .	54,500
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	18,500
			73,000
4	»	Frais de tournées	
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	
			MONTANT de la dépense.
		Matériel.	
6	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres, frais de transport de matériel et autres menus frais.	54,050
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	14,950
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles.	67,000
			136,000
		Magasin général des papiers.	
7	a.	Papiers à timbrer	95,000
	b.	Papier électoral	15,000
	c.	Autres papiers de toute espèce	62,000
			172,000
		Service de la Monnaie.	
8	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie (pour mémoire) . .	
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1892	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
969,500	969,500	»	»	969,500	958,495 50	
75,000	73,000	»	»	73,000	69,344 98	
5,400	5,400	»	»	5,400	4,937 65	
2,000	2,000	»	»	2,000	655 25	
136,000	136,000	»	»	136,000	141,991 19	
172,000	172,000	»	»	172,000	169,878 70	
»	»	»	»	»	350 »	
1,357,900	1,357,900	»	»	1,357,900	1,345,655 07	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).	MONTANT de la dépense.
9	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie	3,700
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.	6,600
	c.	Frais pour le service du contrôle	4,000
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz	600
	e.	Remboursement de pièces de monnaie de bon aloi découpées par erreur . . .	200
			12,100
		Documents statistiques.	
10	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	12,000
	b.	— de publication	6,000
			18,000
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.	
		CHAPITRE II.	
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.	
	</		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,557,900	1,557,900	»	»	1,357,900	1,345,653 07	
12,100	12,100	»	»	12,400	10,609 59	
18,000	18,000	»	»	18,000	17,929 05	
1,588,000	1,588,000	»	»	1,388,000	1,574,191 71	
163,300	163,300	»	»	163,300	163,300 »	
45,000	45,000	»	»	45,000	45,000 »	
208,500	208,300	»	»	208,500	208,500 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des develop- pements	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE III.						
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.						
		Surveillance générale.				
13	a.	Traitements des directeurs	9	"	8,000	72,000
	b.	— du directeur spécial	1	"	8,000	8,000
	c.	— des inspecteurs provinciaux.	6	1 ^{re}	6,500	39,000
	d.	— de l'inspecteur spécial	4	2 ^e	6,000	24,000
	e.	— des contrôleurs spéciaux	1	"	Max. 6,000 Min. 5,000	5,000
	f.	— d'un chimiste-aviseur.	2	"	Max. 4,200 Min. 3,150	7,350
	g.	— des premiers commis de direction.	1	"	Max. 6,000 Min. 5,500	6,000
			3	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	18,000
			3	2 ^e	4,000	12,000
			3	3 ^e	3,500	10,500
			14	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	39,200
	h.	— des seconds commis de direction	15	2 ^e	2,100	31,500
			21	3 ^e	1,700	35,700
			27	4 ^e	1,300	35,100
i.	Indemnités id. id.	"	"	"	20,000	
j.	— aux surnuméraires	"	"	"	125,000	
k.	Abonnement du chimiste	"	"	"	2,000	
		TOTAUX. . .	110			488,350
		Service de la conservation du cadastre.				
14	a.	Traitement de l'inspecteur	1	"	6,000	6,000
			7	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	34,300
	b.	— des contrôleurs	6	2 ^e	3,600	21,600
			6	3 ^e	3,150	18,900
			68	1 ^{re}	Max. 3,000 Min. 2,650	191,500
	c.	— des géomètres	68	2 ^e	2,150	146,200
			63	3 ^e	1,700	107,100
			69	4 ^e	1,300	89,700
d.	Indemnités aux géomètres	"	"	"	111,000	
		TOTAUX. . .	288			726,500
A REPORTER. . . fr.						

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
488,350	488,550	„	„	486,350	419,188 73	
726,300	726,300	„	„	726,300	718,433 85	
1,214,650	1,214,650	„	„	1,212,650	1,157,622 60	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,214,630	1,214,630	»	»	1,212,630	1,137,622 60	
2,170,930	2,172,250	»	1,300	2,159,930	2,103,259 23	
2,263,000	2,263,000	»	»	2,263,000	2,331,992 10	
3,630,600	3,631,900	»	1,300	3,637,600	3,577,833 93	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles	LITTÉRALE des dépenses ou services.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,650,600	5,651,900	,	1,300	5,637,600	5,577,855 93	
5,419,425	5,124,973	,	5,550	5,412,425	5,214,718 77	
7,000	7,000	"	"	7,000	6,999 84	
10,777,025	10,783,875	,	6,850	10,756,723	10,799,572 54	

(¹) Dont 480 au traitement de 1,100 francs
et 480 au traitement de 1,000 francs.

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).	
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>	
19	»	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique	
		<i>Traitements temporaires.</i>	
20	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	
21	a.	Frais de bureau	38,100
	b.	Frais de tournées	56,480
			94,580
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	52,400
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	80,300
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	35,000
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution per- sonnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	12,000
22	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre.	70,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distil- leries clandestines, et arrestation de fraudeurs.	1,000
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs.	26,000
	j.	Frais d'escorte et de transport des employés de la douane.	30,000
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires.	200,000
	l.	Indemnités aux agents chargés de la surveillance et du recouvrement de l'impôt sur la culture du tabac et frais de déplacement aux membres des commis- sions que nomment les députations permanentes en cas de révision de l'impôt.	15,000
			553,200
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
10,777,025	10,785,875	»	6,850	10,756,725	10,799,572 54	
228,000	228,000	»	»	228,000	234,691 50	
30,000	30,000	»	»	30,000	23,007 95	
94,580	94,580	»	»	94,580	82,855 »	
553,200	553,200	»	»	553,200	558,195 55	
11,682,805	11,689,655	»	6,850	11,662,505	11,698,322 52	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).	
		<i>Police douanière.</i>	
23	a	Mesures de police douanière	
		<i>Matériel.</i>	MONTANT de la dépense.
	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments, balances et ustensiles de bureau, etc.	55,000
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations .	136,525
24	c.	Construction et acquisition de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations . . .	23,600
	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc.	5,900
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400
			201,425
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,682,805	11,689,655	»	6,850	11,662,505	11,698,522 52	
5,000	5,000	»	»	5,000	866 70	
201,425	201,425	»	»	201,425	201,065 54	
11,889,250	11,896,080	»	6,850	11,868,930	11,900,252 56	
DIMINUTION. . . fr.		6,850				

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
		Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
Enregistrement et timbre. — Personnel.				
a.	Directeurs	9	8,000	72,000
b.	Inspecteurs	6 1 ^{re} classe	7,000	42,000
c.	Indemnités aux inspecteurs à titre de frais de route et de séjour	6 2 ^e classe	6,500	39,000
		42	500	6,000
d.	Vérificateurs	14 1 ^{re} classe	5,000	70,000
		13 2 ^e classe	4,500	58,500
		13 3 ^e classe.	4,000	52,000
e.	Premiers commis de direction	6	3,500 à 4,500	24,000
f.	Seconds —	24	1,500 à 2,600	49,200
g.	Conservateur de l'atelier du timbre à Bruxelles	1	5,000	5,000
h.	Contrôleur garde-magasin du timbre à la Direction de Bruxelles	1	3,200	3,200
25 i.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles dans les di- verses provinces	31	1,100 à 2,000	49,000
j.	Surveillant aux ventes publiques de meubles et du timbre à Anvers	1	2,200 à 2,600	2,600
k.	Rémunérations aux surnuméraires chargés de la sur- veillance du timbre et des ventes publiques de meu- bles à Bruxelles, Gand et Liège.	1	2,200	2,200
		2	1,800	5,600
l.	Rémunérations aux receveurs chargés, en cas de néces- sité, de remplir temporairement les fonctions de véri- ficateur	variable.	Indéterminé.	41,000
m.	Rémunérations aux surnuméraires attachés aux Direc- tions provinciales, pour être mis au courant du ser- vice de second commis	Id.	Id.	600
n.	Indemnités aux divers fonctionnaires pour maladies et travaux extraordinaires	,	,	5,300
TOTAUX . . .		140		495,200
A REPORTER. . . . fr.				

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
495,200	495,200	.	.	495,200	481,795 79	
495,200	495,200	.	.	495,200	481,795 79	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894	CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1893	DIFFÉRENCES.		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de l'EXERCICE 1891	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
495,200	495,200	"	"	495,200	481,795 79	
12,800	12,800	"	"	12,800	4,699 92	
46,600	46,600	"	"	46,500	45,199 48	
554,600	554,600	"	"	554,500	531,695 19	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Nombre d'agents	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
		REPORT. fr.			
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>			
		REPORT.	57		50,790
		<i>Escaut.</i>			
r.		Éclusiers-receveurs	5	Max. 1,500	2,150
s.		Percepteur	1	id. 2,100	1,100
t.		Pontonier au service du contrôle.	1	id. 1,500	150
		<i>Lys.</i>			
u.		Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,460
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>			
v.		Percepteur	1	id. 2,100	880
w.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	2	id. 1,500	1,545
x.		Pontonier au service du contrôle.	1	id. 1,500	400
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>			
y.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,000
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>			
z.		Receveur.	2	id. 5,500	7,200
z'		Percepteur	1	id. 2,100	600
aa.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	10	id. 1,500	5,750
bb.		Éclusiers au service du contrôle	4	id. 1,500	550
cc.		Gardes-canal messagers	4	id. 1,500	460
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>			
dd.		Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	500
ee.		Pontonniers au service du contrôle	1	id. 1,500	110
		A REPORTER.	101		52,105

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
554,600	554,600	.	.	554,500	551,695 19	
554,600	554,600	.	.	554,500	551,695 19	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.		
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).					
Domaines. — Traitements (suite).			Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
		REPORT. . . .	101		52,105
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>			
	ff.	Éclusiers-receveurs	4	Max 1,500	1,715
	gg	Gardes-canal messagers	2	id. 1,500	300
		<i>Yser, canaux de Plasschendaale et d'Ypres à l'Yser.</i>			
	hh.	Éclusiers-receveurs	6	id. 1,500	1,230
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>			
	ii.	Éclusiers-receveurs	1	id. 1,500	100
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>			
	jj.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	1,035
		<i>Canal de Bossuyt à Courtrai.</i>			
28 (suite)	kke	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	150
		<i>Canal du Centre.</i>			
	ll.	Éclusier-receveur	1	id. 1,500	50
	mm.	Éclusier au service du contrôle	1	id. 1,500	50
		<i>Ourthe.</i>			
	nn.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,035
	oo.	Garde-canal messenger.	1	id. 1,500	100
	pp.	Contrôleurs des différentes voies navigables.	6	3,200 à 4,500	24,500
	qq.	Sous-contrôleur	1	"	2,000
		<i>Palais de Tervueren.</i>			
	rr.	Personnel	5	"	5,575
	ss.	Services nouveaux et extraordinaires, indemnités, frais de maladie, etc.	"	"	5,840
		TOTAUX.	156		95,805
			A REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1892	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
554,600	554,600	»	»	554,300	551,695 49	
93,803	98,410	»	2,503	99,440	99,538 17	
650,403	652,710	»	2,303	653,740	651,033 36	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).
29	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)
		<i>Matériel.</i>
30	a.	Confection de poinçons et instruments à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.
	b.	Frais d'emballage
	c.	Ameublement, entretien, éclairage et chauffage des bureaux et de l'atelier général du timbre
		MONTANT de la dépense
		9,900
		2,800
		2,000
		14,700
		<i>Dépenses du domaine.</i>
31	a.	Travaux d'entretien et d'amélioration, frais de route et de séjour des agents des ponts et chaussées et autres, consultés
	b.	Entretien du domaine de Tervueren et de ses dépendances, armement et équipement du personnel.
	c.	Charges et contributions.
	d.	Frais de vente et autres actes
		10,000
		10,200
		10,000
		3,000
		53,200
32	»	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés		CRÉDITS votés		DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés		DÉPENSES de		Observations
POUR L'EXERCICE		POUR L'EXERCICE		AUGMENTATION.		POUR L'EXERCICE		L'EXERCICE		
1894.		1895.				1892		1891.		
630,403		652,710		» 2,303		633,740		631,033 36		
1,528,683		1,528,683		» »		1,528,683		1,524,292 56		
14,700		14,700		» »		12,100		15,318 54		
53,200		53,200		» »		33,200		28,696 78		
1,500		1,500		» »		1,500		44 09		
2,028,490		2,050,793		» 2,303		2,029,223		1,990,585 13		
DIMINUTION . fr.				2,303						

100

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
33	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances
34	»	Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
27,200	27,200	»	»	27,200	23,179 25	
13,700	13,700	»	»	13,700	11,694 »	
40,900	40,900	»	»	40,900	34,873 25	
5,900	3,900	»	»	5,900	9,243 82 525 95	Art. 36. — Remises des greffiers (voir art. 1 ^{er} de la loi du 12 août 1891, Moniteur du 20, n° 239).
5,900	5,900	»	»	3,900	9,767 77	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> 	
I.	Administration centrale.
II.	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces
III.	— des Contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	— de l'Enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	Pensions et secours
VI.	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,388,000 »	1,588,000 »	»	»	1,388,000 »	1,574,191 71	
208,500 »	208,500 »	»	»	208,500 »	208,500 »	
11,889,250 »	11,896,080 »	»	6,850 »	11,868,930 »	11,900,252 56	
2,028,490 »	2,050,795 »	»	2,505 »	2,039,225 »	1,999,585 15	
40,900 »	40,900 »	»	»	40,900 »	54,875 25	
3,900 »	3,900 »	»	»	3,900 »	9,767 77	
15,558,820 »	15,567,975 »	»	9,155 »	15,559,255 »	15,526,770 42	
DIMINUTION. . . fr.		9,155 »				

(402)

XII.**BUDGET****DES****NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS****POUR L'EXERCICE 1894.**

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1894 s'élève à 1,529,000 francs.

Aucune modification n'est proposée quant au chiffre des crédits votés pour l'exercice 1893.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1894, à la somme de un million cinq cent vingt-neuf mille francs (1,529,000 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1894.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
1	Non-valeurs sur la contribution foncière	193,000 "	554,000 "
2	— " — personnelle	215,000 "	
3	— sur le droit de patente.	150,000 "	
4	— sur les redevances des mines.	5,000 "	
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 "	
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000 "	975,000 "
7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	550,000 "	
8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers	1,000 "	
9	Marine — Restitutions de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	2,000 "	
10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux	152,000 "	
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 "	1,529,000 "
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. . . fr.		.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 23 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

pour l'exercice 1894.



BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER. NON-VALEURS.	
1	Non-valeurs sur la contribution foncière
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrecevables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II. REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitutions de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
Récapitulation.	
CHAPITRE I. Non-Valeurs — II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
195,000	195,000	»	»	195,000	282,805 04	
215,000	213,000	»	»	215,000	398,586 12	
150,000	150,000	»	»	150,000	132,259 24	
5,000	5,000	»	»	5,000	23,041 84	
9,000	9,000	»	»	9,000	7,663 39	
554,000	554,000	»	»	554,000	844,355 63	
250,000	250,000	»	»	250,000	515,524 37	
550,000	550,000	»	»	550,000	637,793 06	
1,000	1,000	»	»	1,000	68,935 35	
2,000	2,000	»	»	1,500	3,584 66	
152,000	152,000	»	»	152,000	137,184 58	
40,000	40,000	»	»	40,000	16,889 33	
975,000	975,000	»	»	974,500	1,179,911 35	
554,000	554,000	»	»	554,000	844,355 63	
975,000	975,000	»	»	974,500	1,179,911 35	
1,529,000	1,529,000	»	»	1,528,500	2,024,246 98	

(or)

XIII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1894.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est dressé en vertu de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il comprend les fonds de tiers ou particuliers dont le Trésor effectue la recette et le remboursement.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1893 s'élevait à fr. 1,013,165,206 84
 Les évaluations pour 1894 montent à 1,032,035,086 84

AUGMENTATION. . . . fr. 18,871,880 »

Cette différence résulte des augmentations et des diminutions proposées aux articles ci-après, afin de les mettre en rapport avec la réalité des faits :

AUGMENTATIONS.

ART. 4. — <i>Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860</i>	fr.	60,980	»
ART. 5. — <i>Réserve du fonds communal</i>		10,000	»
ART. 11. — <i>Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse d'épargne</i>		40,000	»
ART. 12. — <i>Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse d'épargne</i>		5,200,000	»
ART. 50. — <i>Recettes effectuées par l'Administration des Télégraphes, etc.</i>		50,000	»
ART. 42. — <i>Impôts et produits recouvrés au profits des communes</i>		1,500,000	»
ART. 44. — <i>Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus.</i>		200,000	»
ART. 48. — <i>Consignations de toute nature</i>		300,000	»
ART. 49. — <i>Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises</i> .		6,500,000	»
ART. 50. — <i>Prix de transport, etc. (ports au delà)</i>		5,000	»
ART. 52. — <i>Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers</i>		5,000,000	»
ART. 60. — <i>Dépôt de mendicité de Bruges</i>		41,100	»
TOTAL des augmentations . . . fr.		18,907,080	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 18,907,080 »

DIMINUTIONS.

ART. 46. — Amendes diverses et autres recettes
soumises et non soumises aux
frais de régie fr. 10,000 »

ART. 69. — Subsidcs offerts à l'État pour
construction de routes . . . 23,000 »

ART. 93. — École militaire. — Pension des
élèves 200 »

TOTAL des diminutions. . . fr. 33,200 »

DIFFÉRENCE ÉGALE . . . fr. 18,874,880 »

ART. 4. — Fonds communal.

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations des Voies et Moyens pour 1894, les revenus du fonds communal.

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		°/o.	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Café	2,400,000 "	100	2,400,000 "
Eaux-de-vie	1,600,000 "	31.8818306	510,109 "
Bières	500,000 "	(¹)	105,000 "
Vinaigres et acides acétiques.	550,000 "	35	122,500 "
Sucres.	250,000 "		87,500 "
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins.	4,800,000 "	35	1,680,000 "
Eaux-de-vie	35,000,000 "	31.8818306	11,158,641 "
Bières.	14,975,000 "	(¹)	5,241,250 "
Vinaigres de bières.	25,000 "		8,750 "
Vinaigres autres que de bières.	7,000 "	35	2,450 "
Acides acétiques.	75,000 "		26,250 "
Sucres.	5,750,000 "		2,012,500 "
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce.	17,498,000 "	41	7,174,180 "
TOTAL. . . . fr.			50,529,150 "

(¹) Pour cette proportion, voir la note à l'appui des évaluations de recette sur les accises (Voies et Moyens, art. 6).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 30,529,130 francs étant inférieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années ⁽¹⁾, il n'y aura pas lieu d'opérer, au profit de la réserve, la retenue dont parle l'article 2, § 2 de la loi du 20 décembre 1862.

Le revenu de la réserve, en 1894, comprendra les intérêts à échoir sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1893 et en 1894. Ces intérêts peuvent être évalués à 360,000 francs.

Compte rendu de la situation du fonds communal pour l'année 1892.

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, portant abolition des octrois communaux, il doit être rendu compte, chaque année, aux Chambres de la situation du fonds communal.

Pour se conformer à cette disposition, on donne ci-après :

- 1^o Le décompte des revenus du fonds communal en 1892 (annexe A);
- 2^o Le décompte de la réserve à la fin de ladite année (annexe B);
- 3^o L'état de la répartition du fonds communal et du fonds spécial pour l'année 1892 — communes à octroi — (annexe C);
- 4^o Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création (annexe E).

Il résulte de l'annexe A que le revenu du fonds communal a été en 1892 de fr. 32,506,173 73. Ce revenu étant supérieur à la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années ⁽²⁾, il a été opéré, conformément à l'article 2, § 2 de la loi du 20 décembre 1862, un prélèvement de fr. 24,924 06 destiné à fixer le chiffre de la réserve au tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années, soit à fr. 9,867,250 23 (annexe B).

⁽¹⁾ Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1891 à 1893 s'élèvent, savoir :

En 1891.	fr. 32,483,427 06
— 1892.	32,481,251 67
— 1893 (prévisions)	50,468,150 »
ENSEMBLE.	fr. 95,432,828 75
MOYENNE.	31,810,942 91

⁽²⁾ Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1889 à 1891 s'élèvent, savoir :

En 1889.	fr. 28,128,563 59
— 1890.	28,193,261 40
— 1891.	52,483,427 06
ENSEMBLE.	fr. 88,805,252 05
MOYENNE	29,601,750 68

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme répartie en 1892 s'élève à fr. 32,481,251 67 (32,506,175 75 — 24,924 06 = 32,481,251 67).

ART. 6. — *Fonds spécial.*

D'après les évaluations des Voies et Moyens pour 1894, les revenus du fonds spécial sont fixés comme il suit :

Droit de licence	1,100,000 »
Droit d'entrée sur le bétail et sur les viandes	2,000,000 »
Somme nécessaire, à prélever sur le produit des droits d'entrée, pour faire la quote-part à allouer aux communes à raison de 1 franc par habitant	2,969,321 »
TOTAL.	fr. 6,069,321 »



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1894 sont évaluées respectivement à la somme de un milliard trente-deux millions trente-cinq mille quatre-vingt-six francs, quatre-vingt-quatre centimes (fr. 1,052,055,086 84), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 23 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1894.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
TITRE I. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.			
CHAPITRE PREMIER.			
Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000 "	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000 "	
	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,200,000 "	
3	Fonds provinciaux. Impôts recouvrés par les comptables de l'Administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	11,000,000 "	12,700,000 "
	Revenus recouvrés par les comptables de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000 "	
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	50,529,150 "	
5	Réserve du fonds communal (art. 2 de la loi du 20 décembre 1862)	560,000 "	
6	Fonds spécial des communes (loi du 19 août 1889)	6,069,521 "	
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	550,000 "	
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000 "	
9	Versements effectués chez les receveurs des contributions, par les trésoriers des succursales de la Caisse d'épargne.	700,000 "	
10	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	40,000 "	
11	Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne.	540,000 "	
12	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	105,600,000 "	
13	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000 "	
14	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000 "	
15	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000 "	
16	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	250,000 "	
17	— — — des Affaires Étrangères	100,000 "	
18	— — — de la Justice	150,000 "	
19	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	250,000 "	650,757,451 "
20	— — — des professeurs et instituteurs communaux	550,000 "	
21	— — — de l'ordre judiciaire	580,000 "	
22	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000 "	
23	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine.	100,000 "	
24	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000 "	
25	Masse d'habillement de l'Administration des chemins de fer de l'État	700,000 "	
26	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000 "	
27	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000 "	
28	Recettes effectuées par l'Administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires et restitutions au Budget pour ordre comme valeurs de remploi.	5,700,000 "	
29	Recettes effectuées par l'Administration des Postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	5,000,000 "	
30	Recettes effectuées par l'Administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	1,950,000 "	
31	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000 "	
32	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	100,000 "	
33	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste.	465,000,000 "	
34	Remise des correspondances par exprès	20,000 "	
35	Fonds de prévision monétaire (Loi du 17 mai 1886, art. 2)	20,000 "	
36	Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	200,000 "	
37	Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	126,000 "	
38	Payements de la caisse des dépôts et consignations pour le compte de la caisse d'épargne.	800,000 "	
39	Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce. (Loi du 13 juin 1892.)	1,000 "	
A REPORTER.		fr.	650,757,451

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DESIGNATION DES SERVICES.	Prévisions	Total
		DES RECETTES et DES DÉPENSES.	par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	°	650,757,451 °
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Ministère des Finances.		
	<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
40	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	500,000 °	
41	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	175,000 °	
42	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	19,000,000 °	
45	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 °	
44	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	800,000 °	
45	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	6,000 °	
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
46	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	240,000 °	
47	Amendes et frais de justice en matière forestière	14,000 °	
48	Consignations de toute nature	9,100,000 °	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
	<i>A. — Administration des Chemins de fer.</i>		
49	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandise (Déboursés et remboursements)	70,000,000 °	
50	Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifiées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà).	85,000 °	
51	Comptes courants des comptables du chemin de fer avec les industriels	270,000 °	
	<i>B. — Administration des Postes.</i>		
52	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	150,000,000 °	376,550,000 °
53	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	158,500,000 °	
54	Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	2,000,000 °	
55	Encaissement et paiement de coupons	2,000,000 °	
	<i>C. — Administration de la Marine.</i>		
56	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	55,000 °	
57	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822)	6,000 °	
	Ministère de la Justice.		
58	Masse des détenus (administration des prisons)	218,000 °	
59	Colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Merxplas	1,600,000 °	
60	Dépôt de mendicité de Bruges	259,000 °	
61	Colonie d'aliénés à Gheel	760,000 °	
62	Asile des hommes aliénés à Tournai	415,000 °	
63	Asile des femmes aliénées à Mons.	500,000 °	
64	Institution royale de Messines	170,000 °	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		
65	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	50,000 °	
66	Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	55,000 °	
67	Produit des laboratoires d'analyses de l'État	50,000 °	
68	Produit des conférences données aux élèves-droguistes	6,000 °	
	A REPORTER. fr.		1,027,288,351 °

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS	TOTAL
		DES RECETTES et des DÉPENSES.	par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	•	1,027,288,531 •
	TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
	§ 1 ^{er} . — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
69	Subsidés offerts à l'État pour construction de routes.	75,000 •	1,205,000 •
70	Subsidés pour travaux d'utilité publique.	100,000 •	
71	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	50,000 •	
72	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer	1,000,000 •	
	§ 2. — FONDS DE REMploi.		
	<i>Fonds de remploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>		
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
73	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique, des travaux à l'aiguille, des travaux manuels (écoles de garçons), de l'économie domestique et de l'agriculture (enseignement primaire) ainsi que pour l'enseignement dans les écoles gardiennes (jardins d'enfants)	8,000 •	3,550,400 •
74	Expositions générales des beaux-arts	15,000 •	
75	Produit du Tir national.	2,000 •	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics.		
76	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées. Fournitures diverses; frais de surveillance et de confection de clichés photographiques, autographiques, etc. Indemnité à l'agent chargé de la vente des plans et salaires d'ouvriers supplémentaires et temporaires	16,000 •	3,550,400 •
77	Produit du Jardin botanique.	100 •	
78	Redevances payées par les fabricants et marchands soumis au contrôle des laboratoires d'analyses de l'État	7,000 •	
79	Recettes et dépenses relatives à l'exécution de la loi du 4 août 1890. — Produit des conférences et des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes. — Prélèvement et analyse d'échantillons.	5,000 •	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
	A. — Chemins de fer.		
80	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,000,000 •	3,550,400 •
81	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent.	200,000 •	
82	Service de la traction et du matériel.	1,000,000 •	
83	Service des transports	500,000 •	
84	Services en général	200,000 •	3,550,400 •
85	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services. . .	100,000 •	
	B. — Postes.		
86	Service des postes	12,000 •	
	C. — Télégraphes.		
87	Service des télégraphes	250,000 •	
	A REPORTER. fr.	3,115,100 •	1,052,025,751 •

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	5,115,100 »	1,032,023,751 »
	D. — Marine.		
88	Service de la traction et du matériel	20,000 »	
	E. — Services divers.		
89	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section (arrêté royal du 28 janvier 1888).	500 »	
	Ministère de la Guerre.		
90	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	20,000 »	
91	Service de l'Institut cartographique militaire	15,000 »	
92	Service des objets de couchage de l'État	5,000 »	
95	Service de la pharmacie centrale de l'armée.	18,000 »	
94	Service de la remonte spéciale des officiers.	200,000 »	
95	École militaire. — Pension des élèves	156,800 »	
	§ 5. — SERVICES DIVERS.		
96	Cautionnements des entrepreneurs défaillants.	10,000 »	11,535 84
97	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	1,535 84	
	TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		1,032,035,086 84

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 23 février 1893.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1894.

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1892.

NATURE DES PRODUITS. 1.	Évaluations du BUDGET. 2.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1892.			Remboursement de droits indûment perçus. 6.	RESTE. 7.	Part attribuée au FONDS COMMUNAL.	
		Exercice 1891. 3.	Exercice 1892. 4.	TOTAL. 5.			TAUX. 8.	MONTANT. 9.
Café (Droit de douane).	2,350,000	.	2,452,570 40	2,452,570 40	15,558 40	2,419,032 06	100 %	2,419,032 06
Eaux-de-vie étrangères . . . id. .	1,500,000	.	1,729,055 54	1,729,055 54	24,822 62	1,704,210 72	(1)	595,812 76
Bières id. .	500,000	.	292,527 16	292,527 16	2,072 60	290,254 56		101,539 09
Vinaigres et acides acétiques. id. .	500,000	.	559,984 97	559,984 97	1,559 04	558,645 95	55 %	118,526 68
Vins. (Droit d'accise).	4,700,000	.	5,547,455 52	5,547,455 52	50,099 77	5,517,555 75		1,951,066 81
Eaux-de-vie indigènes . . . id. .	55,000,000	272,488 20	56,506,241 80	56,578,759 .	2,155 24	56,576,594 76	(1)	12,744,656 75
Bières id. .	14,500,000	74 47	15,104,544 72	15,104,619 19	54,578 90	15,070,240 29		5,274,584 10
Vinaigres de bières . . . id. .	25,000	.	19,560 28	19,560 28	.	19,560 28		6,776 10
Id. autres que de bières. id. .	7,000	.	17,684 18	17,684 18	.	17,684 18	35 %	6,189 47
Acide acétique id. .	75,000	.	28,174 60	28,174 60	.	28,174 60		9,861 11
Sucres (Droits de douane et d'accise).	6,000,000	745,291 85	5,269,785 61	6,015,075 44	8,558 25	6,004,557 21		2,101,588 02
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté .	62,607,000	1,015,854 50	64,654,568 18	65,670,422 68	105,586 40	65,567,056 28	.	22,888,600 29
Postes	16,780,000	544,059 78	16,267,567 66	16,811,407 44	.	16,811,407 44	41 %	6,892,677 05
TOTAL. fr.	81,737,000	1,539,894 28	85,354,506 50	84,914,400 58	110,924 80	84,797,475 78	.	52,200,599 40
Excédent sur le minimum légal des sucres, attribué au fonds communal, à titre de recette extraordinaire, en vertu de l'article 2 de la loi du 2 avril 1889.								305,776 55
Total. fr.								52,506,175 75
Prélèvement au profit de la réserve (article 2, §§ 2 et 3 de la loi du 20 décembre 1862).								24,924 06
Somme répartie. fr.								52,481,251 67

(1) En exécution de l'article 129 de la loi du 18 juillet 1887, le produit des droits sur les eaux-de-vie, s'élevant à fr. 38,980,805 48 a été réparti comme il suit :

Minimum de l'État fr. 25,175,000 .

A déduire :

1° La part de l'État dans le produit des droits d'entrée sur les vinaigres et l'acide acétique . . . fr. 220,119 85

2° La part de l'État dans le produit de l'accise sur les vinaigres de bières 12,584 18

Reste pour le fonds communal 24,942,295 97

Soit 34.845888019 % des recettes totales sur les eaux-de-vie, déduction faite des remboursements de droits indûment perçus fr. 15,558,509 51

ANNEXE B.

COMPTE

DE LA RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL A LA FIN DE L'ANNÉE 1892.

A. — Comptes des recettes et des dépenses pour l'année 1892.

D'après le compte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1893, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1891, un solde disponible de fr. 447 »

Recettes. — Produit de la réalisation d'un capital nominal de 75.200 francs à 3 1/2 %, 3^e série. 76,163 07

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1892 sur un capital nominal de 263,600 francs en titres de la Dette publique à 2 1/2 % 6,590 »

Semestre d'intérêts échu le 1^{er} mai 1892 sur un capital nominal de 6,914,300 francs en obligations de la Dette publique à 5 % 103,714 50

Semestre d'intérêts échu le 1^{er} novembre 1892 sur un capital nominal de 7,091,200 francs en obligations de la même Dette. 106,368 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1892 sur un capital nominal de 786,900 francs en titres de la Dette publique à 3 1/2 % (1^{re} série). 27,541 50

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1892 sur un capital nominal de 2,726,200 francs en titres de la même Dette (2^e série). 93,417 »

Semestre d'intérêts échu le 1^{er} février 1892 sur un capital nominal de 458,400 francs en obligations de la même Dette (3^e série) 7,672 »

Semestre d'intérêts échu le 1^{er} novembre 1892 sur un capital nominal de 363,200 francs en obligations de la même Dette. 6,356 »

TOTAL DES RECETTES. . . fr. 430,269 07

Dépenses. — Prélèvement effectué en vertu de l'article 2 § 3 de la loi du 20 décembre 1862 76,084 06

Prix d'achat d'un capital nominal de 17,600 francs en titres de la Dette publique à 3 % (1).	17,466 28	} 429,916 44
Prix de 7,100 francs de la même Dette (2).	7,667 17	
— de 153,500 — — (3).	151,376 58	
— de 17,100 — — (4).	16,980 06	
— de 6,300 — — (5).	6,276 82	
— de 154,400 — — (6).	154,063 47	

SOMME DISPONIBLE. . . fr. 352 63

(1) Y compris	fr.	95 55, montant des intérêts bonifiés.
(2) —	59 68	—
(3) —	25 58	—
(4) —	94 05	—
(5) —	49 55	—
(6) —	51 47	—

B. — Situation de la réserve au 31 décembre 1892.

Retenues sur le revenu du fonds communal	{ 1863 à 1891 . . 8,172,548 49 1892 . . (a) 24,924 06 }	8,197,472 55	15,708,850 47
Bénéfice sur la vente de titres	{ 1875 à 1891 . . 466,425 65 1892 . . . }		
Intérêts des capitaux placés	{ 1864 à 1891 . . 6,688,348 75 1892 . . (1) 353,283 54 }	7,041,632 29	
A déduire :			
Prélèvement sur la réserve au profit des communes.	{ 1864 à 1891 . . 5,832,042 08 1892 . . . }	5,832,042 08	
Perte sur la vente de titres.	{ 1875 à 1891 . . 4,931 88 1892 . . 1,506 28 }	6,238 16	
RESTE fr. 9,867,250 23			

(a) La somme à répartir entre les communes en 1892 dépassant la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (2) et, d'un autre côté, la réserve étant de fr. 24,924 06 inférieure au tiers de cette moyenne, cette dernière somme a été prélevée au profit de la réserve sur le revenu du fonds communal (art. 2, §§ 2 et 3 de la loi du 20 décembre 1862).

Au 31 décembre 1892, la réserve possédait les valeurs ci-après :

En 2 1/2 % un capital nominal de . . . fr.	265,600 »
— 3 % — — . . .	7,245,600 »
— 3 1/2 % (1 ^{re} série) — — . . .	786,900 »
— 3 1/2 % (2 ^e série) — — . . .	2,726,200 »
— 3 1/2 % (3 ^e série) — — . . .	363,200 »
Ces valeurs représentent fr.	9,841,973 54

Il restait à cette date :

1 ^o A employer le solde disponible . . . fr.	352 63	25,276 69
2 ^o La retenue effectuée en exécution de l'article 2, §§ 2 et 3 de la loi du 20 décembre 1862 (voir annexe A)	24,924 06	
RESTE. fr.		9,867,250 23

(1) Déduction faite d'une somme de fr. 575 46, montant des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres.

(2) Sommes réparties pendant les trois dernières années :

1889.	fr. 28,128,563 59
1890.	28,193,261 40
1891.	32,483,427 06
ENSEMBLE.	fr. 88,805,252 05
MOYENNE.	29,601,750 68
1/3 OU MAXIMUM	9,867,250 23

Le montant de la réserve ne peut dépasser le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (art. 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862).

ANNEXE C.

État de la répartition du fonds communal et du fonds

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.		
		CONTRIBUTIONS directes EN 1891 (principal).	Revenu net des OCTROIS EN 1889. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.
1.		3.	4.	5.
		francs.	francs.	francs.
1	Nieuport	16,515 01	25,576 27	°
2	Termonde	65,231 34	82,117 02	°
3	Bruges	406,025 04	445,684 61	°
4	Lokeren	85,883 61	86,732 55	2,658 28
5	Gand	1,507,198 47	1,549,051 °	57,096 08
6	Hasselt	88,817 26	91,105 80	5,542 57
7	Mons.	518,964 04	517,815 50	22,088 75
8	Hodimont	52,265 57	52,090 50	2,291 40
9	Saint Nicolas	146,468 85	144,157 27	11,927 54
10	Malines	505,848 58	297,258 68	28,680 07
11	Tournai	509,017 99	294,761 71	34,545 52
12	Arlon	55,525 85	50,914 47	6,125 24
13	Louvain	559,786 11	540,740 50	42,665 81
14	La Bouverie	15,056 21	14,192 55	1,851 °
15	Ypres.	125,574 08	114,011 25	17,675 57
16	Maeseyck	15,876 11	14,180 65	2,757 74
17	Furnes	55,558 94	29,761 95	6,000 18
18	Lierre	96,875 16	82,582 54	20,555 05
19	Turnhout	76,510 41	64,900 °	16,420 24
20	Diest	48,458 66	40,998 58	10,641 42
21	Bruxelles	5,389,859 42	2,865,166 07	749,218 61
22	Poperinghe	47,854 90	40,556 65	10,659 98
23	Liège.	1,525,448 51	1,267,562 98	556,100 96
24	Audenarde	42,115 99	54,591 52	10,287 48
25	Ostende	255,287 81	180,507 21	68,296 10
26	Frameries	52,614 91	24,996 86	9,759 24
27	Namur	280,481 46	214,715 74	84,179 52
28	Tirlemont	94,020 71	70,054 07	50,159 16
29	Philippeville	8,449 55	6,242 72	2,761 54
30	Ath	61,255 60	44,795 98	20,478 96
31	Menin	56,998 25	41,662 70	19,077 50

spécial pour l'année 1892. — Communes à octroi.

		FONDS SPÉCIAL.		Observations.
QUOTE-PART de chaque commune	POPULATION de droit d'après le recensement décennal de 1890.	SOMMES revenant aux communes dans le fonds spécial.		
6.	7.	8.	9.	
francs.	habitants.	francs.		
23,576 27	3,258	3,258 .		
82,117 02	9,606	9,606 .		
445,684 61	47,497	47,497 .		
89,590 63	19,667	19,667 .		
1,606,147 08	148,729	148,729 .		
94,648 17	13,250	13,250 .		
559,904 25	25,257	25,257 .		
54,581 70	5,073	5,073 .		
156,084 61	28,250	28,250 .		
525,927 75	51,014	51,014 .		
529,505 25	54,442	54,442 .		
57,057 71	8,029	8,029 .		
585,406 51	40,624	40,624 .		
16,023 35	6,552	6,552 .		
151,686 80	16,505	16,505 .		
16,918 39	4,511	4,511 .		
55,762 11	5,577	5,577 .		
102,915 59	20,153	20,153 .		
81,520 24	18,747	18,747 .		
51,640 .	8,531	8,531 .		
5,612,584 68	176,138	176,138 .		
50,996 61	11,112	11,112 .		
1,623,463 94	147,660	147,660 .		
44,878 80	6,141	6,141 .		
248,603 51	24,688	24,688 .		
54,756 10	10,821	10,821 .		
298,895 26	50,087	50,087 .		
100,193 25	15,985	15,985 .		
9,004 06	1,377	1,377 .		
65,274 94	9,868	9,868 .		
60,740 20	13,710	13,710 .		

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL		
		CONTRIBUTIONS directes EN 1891 (principal).	Revenu net des OCTROIS EN 1880. — Minimum de COTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente
1.		5.	4.	5.
		Francs.	Francs.	Francs.
52	Verviers	595,601 70	282,551 57	156,986 46
53	Dinant	53,555 25	18,000 .	10,01 19
54	Alost	136,185 28	92,49 .	7552,6529
55	Huy	107,564 21	72,242 06	42,585 81
56	Saint-Trond	66,723 05	44,489 .	26,615 38
57	Dixmude	27,858 11	18,500 .	11,187 01
58	Courtrai	247,555 76	165,708 76	99,987 89
59	Tongres	55,196 18	55,696 56	25,125 49
40	Lessines	54,686 50	21,566 92	15,396 56
41	Quaregnon	46,675 96	27,659 42	22,080 85
42	Hérenthals	19,071 97	11,118 41	9,205 65
43	Spa	65,711 66	34,004 .	35,951 67
44	Grammont	51,565 50	26,725 .	28,223 47
45	Stavelot	21,924 28	11,250 60	12,153 02
46	Aerschot	23,023 06	11,515 51	13,019 03
47	Nivelles	73,859 04	56,410 .	42,297 94
48	Ninove	52,965 85	15,000 .	20,150 06
49	Renaix	71,152 58	52,102 61	45,699 86
50	Dour	39,735 66	17,664 55	24,077 05
51	Anvers	3,174,562 07	1,550,578 98	2,032,595 25
52	Péruwelz	50,082 87	21,151 96	32,218 88
53	Gheel	35,456 71	14,822 54	22,940 61
54	Mariembourg	4,280 51	1,790 01	2,771 52
55	Pâturages	32,722 07	12,179 55	22,690 95
56	Charleroi	195,921 32	70,585 17	138,198 52
57	Herve	26,849 18	9,651 88	18,959 97
58	Rœulx	15,905 72	4,990 .	9,828 64
59	Wavre	44,828 06	15,690 20	32,080 85
60	Jodoigne	28,971 56	9,494 55	21,579 .
61	Basel	8,805 50	5,044 15	11,778 61
62	Steendorp	6,980 85		
63	Leuze	58,040 70	12,137 12	28,400 98
64	Hornu	27,548 65	8,746 09	20,611 13
65	Beaumont	15,620 06	4,625 .	12,022 53
66	Wasmes	59,931 34	10,751 57	31,801 29

FONDS SPÉCIAL.			Observations.
QUOTE-PART de chaque commune.	POPULATION de droit d'après le recensement décennal de 1890.	SOMMES revenant aux communes dans le fonds spécial.	
6.	7.	8.	
Francs.	Habitants.	Francs.	
410,537 83	48,907	48,907 "	
57,071 10	7,048	7,048 "	
143,123 94	25,544	25,544 "	
114,625 87	14,486	14,486 "	
71,102 58	12,895	12,895 "	
20,687 01	5,980	5,980 "	
263,786 65	50,583	50,583 "	
58,819 85	8,596	8,596 "	
36,965 48	8,225	8,225 "	
49,740 27	14,561	14,561 "	
20,524 06	6,007	6,007 "	
70,025 67	7,109	7,109 "	
54,948 47	10,891	10,891 "	
23,363 62	4,590	4,590 "	
24,534 54	6,234	6,234 "	
78,707 94	10,642	10,642 "	
33,150 06	6,870	6,870 "	
75,802 48	16,912	16,912 "	
42,542 20	10,603	10,603 "	
3,582,974 23	224,012	224,012 "	
53,570 84	8,272	8,272 "	
57,763 15	12,026	12,026 "	
4,561 53	1,006	1,006 "	
54,870 30	10,759	10,759 "	
208,783 69	20,668	20,668 "	
28,611 85	4,763	4,763 "	
14,818 64	2,888	2,888 "	
47,771 05	7,575	7,575 "	
50,873 55	4,283	4,283 "	
9,585 39	3,088	3,088 "	
7,459 15	2,932	2,932 "	
40,538 10	5,857	5,857 "	
29,557 22	8,854	8,854 "	
16,645 53	2,071	2,071 "	
42,552 86	13,105	13,105 "	

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.		
		CONTRIBUTIONS directes EN 1891 (principal).	Revenu net des OCTROIS EN 1889. Minimum de QUOTI-PART des communes à octroi	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition ou delà d'un minimum indiqué dans la colonne précédente.
1.		3.	4.	5.
		Francs.	Francs	Francs.
67	Enghien	97,468 35	7,500 "	21,971 66
68	Soignies.	47,131 35	12,500 "	57,735 77
69	Gembloux	24,648 94	6,300 "	19,967 16
70	Roulers.	98,539 49	24,749 "	80,067 86
71	Binche	58,994 61	14,610 "	48,237 64
72	Tamise	39,672 15	8,666 91	53,609 72
73	Blankenberghe	61,854 95	12,000 "	53,915 75
74	Vilvorde	54,367 40	9,918 46	47,988 19
75	Bouillon	10,782 91	1,346 99	10,145 82
76	Fontaine-l'Évêque	28,840 78	5,455 "	27,279 20
77	Bastogne	12,753 51	1,246 86	12,545 92
78	Chimay.	25,643 52	2,459 90	24,866 07
79	Jemappes	47,825 91	2,303 92	63,814 10
80	Flénu	14,290 83		
81	Eecloo	42,307 21	1,340 "	43,744 71
	Communes à octroi	15,779,108 32	11,558,145 80	5,290,800 15
	— sans octroi.	14,669,258 88	"	"
	TOTAL GÉNÉRAL.	30,448,367 21	"	"

FONDS SPÉCIAL.		Observations.	
QUOTE-PART	POPULATION		SOMMES
de chaque commune.	de droit d'après le recensement décennal de 1890.		revenant aux communes dans le fonds spécial.
6.	7.	8.	
Francs.	Habitants.	Francs	
29,271 66	4,315	4,315	•
50,225 77	9,007	9,007	•
26,207 16	3,956	3,956	•
104,816 86	20,559	20,559	•
62,867 64	10,104	10,104	•
42,276 63	11,059	11,059	•
65,915 75	4,116	4,116	•
57,956 65	11,158	11,158	•
11,490 81	2,405	2,405	•
30,754 20	5,550	5,550	•
15,590 78	5,261	5,261	•
27,525 97	5,508	5,508	•
50,965 58	11,682	11,682	•
15,154 44	4,410	4,410	•
45,084 71	11,642	11,642	•
16,848,945 95	1,665,500	1,665,500	•
15,652,505 72	4,405,821	4,405,821	•
32,481,251 67	6,069,521	6,069,521	•

ANNEXE D.

*Relevé des sommes perçues pour l'entretien d'indigents
pendant l'exercice 1892.*

ADMINISTRATIONS DÉBITRICES.	Maison de refuge d'Hoogstraeten	Dépôt de mendicité de Merxplas.	TOTAL.
<i>Communes appartenant à la province.</i>			
Anvers	30,000	43,000	73,000
Brabant	82,000	79,000	161,000
Flandre orientale	45,000	42,000	87,000
Flandre occidentale	26,500	22,000	48,500
Hainaut	57,500	21,000	58,500
Liège	47,000	37,000	84,000
Namur	10,000	8,000	18,000
Limbourg	7,000	4,500	11,500
Luxembourg.	7,000	5,600	12,600
<i>Part incombant à la province.</i>			
Anvers.	13,500	43,000	56,500
Brabant	22,000	79,000	101,000
Flandre orientale	12,000	42,000	54,000
Flandre occidentale	7,500	22,000	29,500
Hainaut	9,500	22,000	31,500
Liège	15,000	37,000	50,000
Namur	5,500	8,000	15,500
Limbourg.	4,500	5,000	9,500
Luxembourg.	7,000	6,000	13,000
<i>Frais incombant à l'État</i>	89,000	260,000	349,000
TOTAUX.	475,500	785,900	1,261,400

	Hoogstraeten.	Merxplas.
Population au 1 ^{er} janvier 1893.	2,018	3,863

ANNEXE E.

—

RELEVÉ

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal
depuis sa création.*

(1860 à 1892.)



ANNÉE.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.			SOMME à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 11, 12 et 13.)	MONTANT DES CONTRI (de l'année précéd servant de base à la répartition du	
			Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	Retenue au profit du FONDS communal.	MONTANT au 31 décembre.		Communes à octroi.	Communes sans octroi.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1860 (106 jours)	6,721,311 48	229,170 66	•	•	•	6,491,840 82	9,372,505 51	7,606,887 02
1861	15,255,570 37	580,637 55	•	•	•	14,872,932 82	9,475,462 60	7,694,848 52
1862	15,795,508 82	550,940 44	•	•	•	15,444,428 38	9,548,093 25	7,778,737 93
1863	16,357,282 31	176,727 04 (pour 101 jours)	(b) 184,796 98	•	(b) 184,796 98	15,995,757 39	9,624,354 05	7,884,542 44
1864	16,443,952 67	•	(b) 407,246 25	•	(b) 595,573 23	16,056,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70
1865	17,322,980 27	•	(b) 429,791 61	•	(b) 1,050,252 34	16,895,188 66	9,887,509 55	8,140,614 53
1866	17,956,590 93	•	(b) 446,926 79	•	(b) 1,542,291 65	17,489,665 14	10,044,507 87	8,280,539 29
1867	18,578,368 34	•	(b) 452,712 87	•	(b) 2,052,440 67	17,925,655 47	10,157,882 73	8,456,150 19
1868	17,752,716 08	•	(b) 516,546 66	•	(b) 2,442,525 86	17,456,169 42	10,257,819 26	8,559,524 95
1869	19,089,221 58	•	(b) 474,660 60	•	(b) 5,000,685 25	18,614,566 98	10,812,511 85	9,014,288 88
1870	22,592,848 40	•	(b) 570,289 27 (e) 5,022,559 13	•	(b) 5,676,200 02 (e) 5,022,559 13	19,000,000 •	10,981,755 96	9,229,515 82
1871	18,946,640 94	•	(b) 462,239 78 •	(e) 1,465,590 84	(b) 4,504,711 05 (e) 5,120,446 46	19,950,000 •	11,184,146 16	9,421,868 47
1872	21,408,476 29	•	(b) 556,471 99 (f) 14,504 50	•	(b) 5,015,072 06 (e) 1,755,069 94	20,947,500 •	11,559,915 56	9,599,652 42
1873	25,459,041 46	•	(b) 592,105 92	•	(b) 5,779,515 22 (e) 1,797,087 79	22,866,955 54	11,740,588 24	9,944,378 53
1874	23,483,830 01	•	(b) 601,850 22 •	(e) 212,618 96	(b) 6,652,860 18 (e) 1,655,568 95	23,094,618 75	11,960,465 09	10,204,189 14
1875	25,045,770 08	•	(b) 657,711 57	•	(b) 7,576,708 99 (e) 1,721,906 98	24,408,059 41	12,511,521 50	10,599,586 27
1876	25,590,910 18	•	•	(b) 56,516 74 (e) 54,590 25	(b) 7,818,845 96 (e) 1,775,252 41	25,461,817 17	12,615,575 12	10,950,298 98
1877	24,705,442 34	•	•	(b) 58,861 55 (e) 1,915,782 56	(b) 8,107,166 14 •	26,658,086 05	12,944,498 58	11,555,960 63
1878	25,774,678 20	•	•	(b) 1,754,642 67	(b) 8,445,856 11	25,509,320 87	13,176,174 70	11,751,585 27
1879	25,790,268 96	•	•	(b) 86,159 07	(b) 7,106,619 44	25,876,408 05	13,481,500 89	12,157,082 58
1880	25,666,900 59	•	•	(b) 547,704 59	(b) 7,518,992 59	26,014,604 98	13,755,281 41	12,541,795 69
1881	26,815,065 48	•	(b) 675,071 76	•	(b) 7,978,455 35	26,159,995 72	14,029,509 04	12,645,855 81
1882	27,598,111 56	•	(b) 574,267 44	•	(b) 8,670,111 85	27,155,028 08	14,285,684 15	12,901,810 74
1883	27,598,111 56	•	•	(b) 205,785 06	8,809,756 06	27,605,894 62	14,545,934 87	13,161,599 15
1884	26,572,745 99	•	•	(b) 586,226 15	8,589,960 69	26,958,972 14	14,792,917 44	13,411,754 10
1885	29,551,848 33	•	(b) 111,504 63	•	9,077,521 64	29,240,545 70	15,215,502 45	13,894,055 75
1886	26,729,357 29	•	•	(b) 1,205,152 87	8,227,856 84	27,954,470 16	15,567,641 42	14,059,805 51
1887	28,581,430 96	•	(b) 556,768 96	•	9,276,254 55	28,044,662 •	15,488,502 76	14,219,859 80
1888	28,058,123 94	•	•	(b) 543,454 68	9,269,785 44	28,406,558 62	15,635,559 54	14,417,748 06
1889	26,885,762 67	•	•	(b) 1,242,800 92	8,450,766 99	28,128,565 59	15,855,375 17	14,655,301 56
1890	28,555,066 59	•	(b) 561,805 19	•	9,151,928 03	28,195,261 40	16,045,569 49	14,889,517 59
1891	32,407,543 •	•	•	(g) 76,084 06	9,414,264 85	32,485,427 06	15,667,745 03	14,528,991 41
1892	32,506,176 73	•	(b) 24,924 06	•	9,867,250 23	32,481,251 67	15,779,108 32	14,669,258 88

DISTRIBUTIONS (dépense) fonds communal.	MONTANT DES SOMMES RÉPARTIES ENTRE			Mars le franc de la répartition annuelle.	NOMBRE de communes dont LA QUOTE-PART		Observations.
	TOTAL.	les communes à octroi	les communes sans octroi.		est égale au revenu de l'octroi en 1859.	dépasse le revenu de l'octroi en 1859.	
10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.
16,979,482 55	5,164,588 55	52,177 25	1,295,275 22	(a) 0.3800704	69	9	N. B. Pour les 81 communes à octroi, le montant total du revenu net des octrois en 1859 s'élevait à fr. 11,588,145 80.
17,170,511 01	11,510,410 65	97,057 14	3,265,485 05	0.421372989	67	11	(a) Pour la période qui s'est écoulée du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0.170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.3800764.
17,526,851 16	11,485,775 51	158,586 56	3,820,068 51	0.49109101	65	15	(b) Réserve ordinaire, art. 2, § 4 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 337).
17,508,786 47	11,425,002 15	220,595 54	4,350,155 90	0.55175900	59	19	
17,757,424 40	11,409,511 95	256,296 81	4,591,097 66	0.54821052	58	20	
18,027,925 86	11,551,821 06	542,884 74	5,108,482 86	0.63858606	55	25	
18,555,847 16	11,275,048 93	459,917 89	(c) 5,754,891 50	0.69435556	49	29	
18,594,018 92	11,250,210 90	554,501 79	(d) 6,160,748 78	0.73029086	46	32	(e) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un receveur que lorsque la répartition était terminée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la déduction de 194 francs de la somme répartie en 1867.
18,797,544 21	11,292,715 50	454,088 54	5,709,567 58	0.66704921	50	28	
19,826,600 71	11,161,698 28	658,805 47	6,794,057 23	0.75369861	44	54	
20,211,067 78	9,765,906 80	2,086,462 55	7,147,650 58	0.77188162	41	57	(d) Voir le renvoi (c).
20,606,014 65	9,619,965 94	2,498,101 58	7,851,925 48	0.83148523	57	42	
20,959,565 98	9,486,458 24	2,892,205 80	8,568,855 96	0.89209865	55	46	(e) Réserve extraordinaire, article 15 de la loi du 15 mai 1870 (Moniteur n° 137).
21,684,966 77	5,786,889 82	7,155,597 75	9,944,647 99	1.000098691	20	59	
22,164,652 25	8,664,256 54	4,329,604 17	10,100,778 04	0.98965382	22	57	(f) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr. 14,504 50, lors de la répartition de 1873.
22,919,707 57	5,565,550 56	8,121,467 72	10,921,261 55	1.03036753	18	62	
23,565,872 10	5,565,550 56	8,545,598 97	11,550,887 84	1.05484680	18	62	(g) Réserve ordinaire, art. 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 337).
24,500,459 21	5,660,452 19	10,721,147 08	12,276,486 76	1.08106105	14	56	
24,927,759 97	5,551,158 01	8,451,894 31	11,706,288 55	0.91611548	17	65	
25,658,585 27	5,551,158 01	8,557,559 85	11,967,710 17	0.98442289	17	65	
26,077,075 10	5,551,158 01	8,649,418 58	12,014,048 59	0.97344439	17	65	
26,675,564 85	5,565,318 66	8,677,060 76	12,097,614 50	0.95619787	18	62	
27,187,494 89	5,595,552 19	10,872,001 94	12,665,475 95	0.98168189	15	68	
27,705,554 02	5,415,244 98	11,272,064 52	12,916,585 52	0.98138119	12	69	
28,204,671 54	5,770,166 15	10,617,246 26	12,571,559 75	0.95755388	14	67	
29,109,558 16	2,679,087 52	12,722,005 94	13,859,450 44	0.99006988	9	72	
29,427,446 95	5,429,425 65	11,554,472 95	15,150,571 58	0.95534757	15	68	
29,708,542 56	5,429,425 65	11,585,004 14	15,252,252 25	0.95054721	15	68	
50,055,507 60	5,415,244 98	11,535,299 99	15,548,015 65	0.95345382	12	69	
50,468,674 75	5,415,244 98	11,595,658 08	15,517,680 53	0.91009404	12	69	
50,952,887 08	5,869,996 71	10,948,406 81	15,574,857 88	0.89227542	14	67	
50,196,754 44	551,577 90	16,318,111 13	15,615,958 05	1.1746746	5	78	
50,448,567 20	551,577 90	16,297,568 05	15,652,505 72	1.065650581	5	78	